



HAL
open science

La lettre administrative et l'acte administratif unilatéral à Abidjan - éthique et esthétique communicationnelles

N'da Kadiatou Bouadou Kouadio-Bouadou

► To cite this version:

N'da Kadiatou Bouadou Kouadio-Bouadou. La lettre administrative et l'acte administratif unilatéral à Abidjan - éthique et esthétique communicationnelles. Linguistique. Université Jean Monnet - Saint-Etienne, 2010. Français. NNT: 2010STET2132 . tel-00665941

HAL Id: tel-00665941

<https://theses.hal.science/tel-00665941>

Submitted on 3 Feb 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Ecole doctorale (484)
Lettres, Langues, Linguistique et Arts



DOCTORAT

SCIENCES DU LANGAGE

CELEC / CEDICLEC

***La lettre administrative et l'acte administratif unilatéral
à Abidjan : éthique et esthétique communicationnelles***

Volume 1

Thèse co-dirigée par

Marielle RISPAIL, Professeur des Universités

Jacques CORTES, Professeur des Universités

et présentée par

BOUADOU N'da Kadiatou

Membres du jury

Marielle RISPAIL, Professeur des Universités, Université Jean Monnet

Jacques CORTES, Professeur des Universités, Université Jean Monnet

Claude FINTZ, Professeur des Universités, Université de Grenoble II

Edmé M. ZINSOU, Maître Assistant, Université de Cocody Abidjan

25 juin 2010

CELEC – CEDICLEC

35, rue du Onze-Novembre

42023 Saint Etienne Cedex 2

Tél : 04 77 42 16 66

www.univ-st-etienne/fr/celec/

***La lettre administrative et l'acte administratif unilatéral
à Abidjan : éthique et esthétique communicationnelles***

Volume 1

Thèse co-dirigée par

Marielle RISPAIL, Professeur des Universités

Jacques CORTES, Professeur des Universités

et présentée par

BOUADOU N'da Kadiatou

25 juin 2010

Remerciements

C'est avec un sentiment de profonde gratitude que je voudrais exprimer mes sincères reconnaissances :

à Monsieur Jacques CORTES, Professeur des Universités, Professeur émérite, pour m'avoir accordé son appui depuis le début de ce travail en acceptant de me faire inscrire à l'université de Rouen d'abord, puis à l'université de Saint Etienne. Qu'il reçoive ici le témoignage de ma profonde gratitude pour la direction de cette recherche et ses conseils ;

à Madame Marielle RISPAIL, Professeur des Universités pour avoir accepté de s'associer à la direction de cette recherche et pour en avoir assuré l'achèvement. Je voudrais lui témoigner ma sincère gratitude et toute mon admiration pour sa méthode de travail efficace et pour la vision qu'elle m'a fait découvrir de ma propre culture. Cela m'a été très profitable pour l'orientation de la recherche ;

à Monsieur Claude FINTZ, Professeur des Universités, pour avoir accepté d'évaluer ce travail et aussi pour l'intérêt qu'il a y a accordé en en suivant l'évolution depuis ce dernier semestre ;

à Monsieur Michel Edmé ZINSOU, Maître Assistant à l'IREEP de l'Université de Cocody-Abidjan, pour avoir accepté d'évaluer ce travail et pour ses encouragements et ses remarques constantes.

à Monsieur Urbain AMOA, Maître de Conférences, pour le service qu'il m'a rendu.

Je voudrais également remercier très sincèrement pour leur appui :

- l'Etat de Côte d'Ivoire
- l'ambassade de France en Côte d'Ivoire
- toute l'équipe de recherche et administrative du CELEC-CEDICLEC
- mon époux et mes fils, la famille BOUADOU
- mes deux familles d'accueil en France, les familles LADRANGE à Paris et BOUDERDARA à Saint Etienne
- Auguste et Eléonore NCHO
- Sœur Marie José BADUEL d'OUSTRAC et la communauté religieuse catholique Saint François Xavier en France et à Abidjan
- Faustin KOFFI
- Jérôme AYEKOUE
- Désiré GNONOGO
- Jean-Pierre MBOTTO
- Lan Viet Quy NGUYEN
- Tout l'équipage du « bateau des doctorants » sous la direction de son capitaine Marielle RISPAIL

Enfin, que toutes les personnes qui m'ont accompagnée tout au long de ce travail trouvent ici l'expression de mon infinie gratitude.

Sommaire

Remerciements.....	i
Sommaire	iii
Liste des figures	v
Liste des sigles et abréviations.....	vii
Introduction	1
Première partie : Cadrage contextuel, théorique et méthodologique.....	13
Chapitre 1 : Cadrage contextuel.....	17
Chapitre 2 : Cadrage conceptuel.....	57
Chapitre 3 : Cadrage méthodologique.....	107
Deuxième partie : Analyse, interprétation des données, résultats et commentaire.....	135
Chapitre 1 : Analyse macro du corpus	139
Chapitre 2 : Analyse micro du corpus	155
Chapitre 3 : Gros plan sur quelques lettres	239
Chapitre 4 : Résultats et commentaire.....	269
Conclusion.....	295
Index des noms propres.....	311
Index des notions.....	215
Table des matières.....	318
Références bibliographiques.....	324

Liste des figures

Figure 1 : Les familles linguistiques de la Côte d'Ivoire	22
Figure 2 : Aire géographique du groupe linguistique akan.....	24
Figure 3 : La pyramide sociale chez les Akans	28
Figure 4 : Schéma de communication et de méta-communication en Afrique.....	34
Figure 5 : Gye Nyame ou Dieu est l'être suprême.....	52
Figure 6 : Sankofa bird ou l'oiseau sankofa.....	52
Figure 7 : Akoma Ntoaso symbole d'entente, d'union, de collaboration.....	54
Figure 8 : Le schéma de la communication selon R. Jakobson	67
Figure 9 : Les sources de l'objet d'étude	113
Figure 10 : Structuration du corpus	117
Figure 11 : Modèle de présentation de l'acte administratif unilatéral (décret, arrêté, décision)	118
Figure 12a : Modèle de présentation de la lettre administrative au public.....	119
Figure 12b : Modèle de présentation de la lettre administrative au privé.....	120
Figure 13 : Présentation de l'objet de la lettre	142
Figure 14 : La longueur des lettres	143
Figure 15 : Taux des lettres en communication ascendante, descendante et horizontale	144
Figure 16 : Date de production des lettres	147
Figure 17 : La longueur des actes administratifs unilatéraux.....	150
Figure 18 : Présence des actes administratifs en fonction des gouvernements	153
Figure 19 : Distribution en nombre des pronoms personnels	162
Figure 20 : Distribution en pourcentage des pronoms personnels	163
Figure 21 : Nombre de <i>je</i> / <i>nous</i> en tant qu'énonciateur (colonne 1).....	163
Figure 22 : Nombre de <i>nous</i> en tant qu'énonciateur (colonne 2)	164

Liste des sigles et abréviations

AICF	Agence Ivoirienne de Coopération Francophone
BAD	Banque Africaine de Développement
BNI	Banque Nationale d'Investissement
CAB	Cabinet
CAFOP	Centre d'Animation et de Formation Pédagogique
CCC	Communication pour le Changement de Comportement
CFAO	Compagnie Française d'Afrique de l'Ouest
CNAC	Centre National des Arts et de la Culture
CNPTE	Centre National de Para et Télé Enseignement
CT	Conseiller Technique
DA	Document Acte
DAF	Directeur des Affaires Financières
DL	Document Lettre
DDEN	Direction Départementale de l'Education Nationale
DE	Directeur des Enseignements
DEA	Diplôme d'Etudes Approfondies
DECFCI	Direction des Echanges Culturelles de la Francophonie et des Relations Internationales
DECOB	Directeur des Examens et Concours, de l'Orientation et des Bourses
DESAC	Directeur de l'Extra Scolaire et des Activités Cooperatives
DESUP	Direction de l'Enseignement Supérieur
DGI	Direction Générale des Impôts
DIPES	Directeur de l'Informatique, de la Planification et de l'Evaluation Statistiques
Dir.	Directeur
DJE	Direction de la Jeunesse
DMOSS	Direction de la Mutualité et des Œuvres Sociales en Milieu Scolaire
DMPS	Directeur de la Mutualité et de la Protection Sociale
DNC	Direction Nationale de la Comptabilité
DOA	Direction des Opérations d'Assiette
DPE	Direction de la Planification et de l'Evaluation
DPFC	Directeur de la Pédagogie et de la Formation Continue
DR	Direction de la Recherche

Dr	Docteur
DREN	Direction Régionale de l'Education Nationale
DRH	Directeur des Ressources Humaines
DSJ	Direction des Services Judiciaires
ENSEA	Ecole Nationale Supérieure de Statistiques et d'Economie Appliquée
FESTI-ROIS	Festival International de la Route des Reines et des Rois
FDFP	Fonds de Développement de la Formation Professionnelle
FPC	Formation Professionnelle Continue
IEC	Information Education Communication
IEP	Inspection de l'Enseignement Primaire
IST	Infection Sexuellement Transmissible
LIFEP	Laboratoire International Francophone d'Expérimentation Pédagogique
MEMAT	Ministère d'Etat, Ministère de l'Administration Territoriale
MEMEF	Ministère d'Etat, Ministère de l'Economie et des Finances
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MES	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MINEME	Ministère d'Etat, Ministère de l'Environnement
MJSC	Ministère de la Jeunesse et du Service Civique
MJLPDH	Ministère de la Justice des Libertés Publiques et des Droits de l'Homme
MJSP	Ministère de la Jeunesse et du Service Public
MSL	Ministère des Sports et des Loisirs
OEV	Orphelins et autres Enfants rendus Vulnérables du fait du SIDA
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PACNEX	Programme d'Appui à la Coordination et à l'Exécution Nationale de projets
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PR	Président
SAPEP	Service Autonome pour la Promotion de l'Enseignement Privé
SDCE	Sous-Direction des Concours et Examens
SDIGR	Sous-Direction des Impôts
SIDA	Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise
SOGEFIHA	Société de Gestion et de Financement de l'Habitat
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH	Virus d'Immuno-déficience Humaine

Introduction

« La bureaucratie est ambivalente. La bureaucratie est rationnelle parce qu'elle applique des règles impersonnelles valables pour tous et qu'elle assure la cohésion et la fonctionnalité d'une organisation. Mais d'un autre côté, cette même bureaucratie peut être critiquée comme étant pur instrument de décisions qui ne sont pas nécessairement rationnelles. La bureaucratie peut être considérée comme un ensemble parasitaire où se développent toute une série de blocages qui deviennent un phénomène parasitaire au sein de la société ».

Edgar Morin

Notre étude porte sur le sujet suivant : « *La lettre administrative et l'acte administratif unilatéral à Abidjan : éthique et esthétique communicationnelles* ». Il tire sa source, entre autres, de notre pratique d'enseignante de français des lycées et collèges de Côte d'Ivoire et principalement du Lycée Sainte Marie d'Abidjan. Ce statut d'enseignant de lettres modernes semble, dans l'esprit de nos interlocuteurs, nous situer dans un champ d'intervention très vaste qui pourrait être assimilé à celui des formateurs en français que présente C. Fintz :

« *Voici, mise à plat, l'immensité (potentielle) de notre terrain d'action : expression écrite (compétences générales et spécialisées comme rédaction d'écrits fonctionnels et professionnels, CV, lettres de candidature, expression créative) et orale (autoscopie et entretien d'embauche, sont au menu, au même titre que le travail du débat et la conduite de réunion), information et communication, culture générale, développement personnel* ». ¹

Aussi sommes-nous sollicitée pour la correction et la rédaction des écrits administratifs dans notre environnement professionnel et social. Ces exercices permanents nous ont amenée à noter la particularité des écrits qui nous étaient soumis au regard de la norme présentée par les manuels dédiés à la rédaction administrative. Ils nous ont ainsi interpellée notamment à deux points de vue. Du point de vue académique, les programmes de formation n'incluent pas la formation à la rédaction administrative. Cela crée le besoin chez les personnes en situation professionnelle. En outre, cette absence de formation laisse une marge de liberté aux rédacteurs qui écrivent selon leur sensibilité.

Dans cette étude donc, nous menons une réflexion sur les particularités du discours dans la lettre et l'acte administratifs et cherchons à mettre en valeur l'esthétique discursive spécifique à ces écrits dans ce milieu de production spécifique. Ces deux écrits appartiennent au genre dit social dans la mesure où ils interviennent dans le cadre de l'interaction sociale, et permettent aux individus de gérer les situations socio-professionnelles auxquelles ils sont quotidiennement confrontés. Contrairement aux écrits littéraires, ce sont des écrits classés utilitaires, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne sont pas travaillés ou raffinés.

Avant de justifier le choix de notre sujet, il nous paraît primordial de préciser notre compréhension du terme *administration*. Nous nous fondons pour cela sur la compréhension française parce que notre corpus d'étude part de ce modèle hérité de la colonisation. Selon le site français de l'aménagement du territoire, l'administration tire son origine de l'Ancien Régime. Elle était d'abord pour le roi, à cette époque, le cadre de gestion du royaume.

¹ Fintz C. & Costa V., 1998, « Le territoire de l'EMC : diversité et fragilité » in *La didactique du français dans l'enseignement supérieur : bricolage ou rénovation ?*, Paris, L'Harmattan, pp. 13-51.

*« Sous l'Ancien Régime, le souverain est assisté pour administrer le royaume d'un Conseil du roi, héritier de la curia régis médiévale. Il comporte plusieurs formations spécialisées dont l'organisation se précise à la mi-XVIIème siècle (conseil d'en haut, des dépêches, royal des finances, d'état privé). Seul le roi peut en choisir les membres dont le nombre varie selon les époques (10 à 20 François Ier, 33 en 1673 38 en 1787) ».*²

Puis, sous la Révolution, les administrations deviennent des ministères qui appuient fortement le pouvoir.

*« Sous la Révolution, les administrations centrales prennent officiellement le nom de ministère (ex. l'office de chancelier est supprimé et le ministère de la justice est mis en place). On crée un ministère de l'Intérieur. Après une période de grande méfiance à l'égard du pouvoir exécutif, ce dernier fait l'objet d'un renforcement sous le Directoire (1795), ce qui place l'administration au cœur du pouvoir ».*³

L'administration devient donc une structure à part entière du pouvoir par ses actions de contrôle et de maîtrise de l'espace. Ainsi une pluralité d'administrations naît avec la politique de découpage du territoire. Si elle a une fonction de contrôle, elle œuvre aussi à gérer les affaires courantes concernant ses administrés. Aussi a-t-elle à sa disposition des ressources tant humaines que matérielles, juridiques et financières pour son fonctionnement.

En France, le terme d'administration, selon ce même site, est d'abord employé dans le cadre de la Fonction publique qui travaille pour l'intérêt général. Cependant, étant donné que les structures privées ont la même vocation, nous percevons, dans le cadre de notre étude, comme administration, toute structure de type tant privé que public possédant un *pool* de gestion et travaillant à satisfaire l'intérêt de ses usagers. Ces structures sont des instances de communication et de régulation sociales et les écrits qu'ils produisent sont ceux que nous classons comme écrits administratifs.

La relation qui lie l'administration aux administrés est à but totalement fonctionnel. En effet, dans la fonction administrative, les tâches sont pratiques pour le bon fonctionnement de l'administration et leur énonciation reste, en principe, dénuée de toute affectivité. C'est pourquoi les écrits produits dans ce cadre obéissent à un principe fonctionnel tenant compte de la relation hiérarchique établie. Ainsi on retrouve des écrits relevant soit de la communication ascendante soit de la communication descendante ou de la communication horizontale. Leur rôle est à la fois informationnel et communicationnel.

² <http://www.vie-publique.fr/th/glossaire/amenagement-du-territoire/html>, 29 décembre 09.

³ *id.*, 29 décembre 09.

Que constatons-nous dans la pratique quotidienne à Abidjan ? Le locuteur ivoirien est porteur de sa culture quand il entre en contact avec la langue française. Conformément à la politique linguistique que nous présentons dans la partie contextuelle, c'est dans cette langue officielle qu'il est amené à conduire toutes les transactions administratives, financières, sociales et politiques. Cependant, le français présente des spécificités qui ne lui sont pas toujours connues. En l'utilisant dans les situations sociales telles que la situation administrative, le locuteur ivoirien use, comme support, les pratiques orales de sa culture qu'il possède davantage mais qui ne sont pas celles de la langue écrite. D'où l'intérêt de notre réflexion sur ce genre social dans l'espace administratif d'Abidjan.

On pourrait se demander les raisons qui nous conduisent, en tant que littéraire, à sortir de notre domaine pour nous intéresser à ce genre social. Quatre raisons principales pourraient justifier notre intérêt pour cet objet d'étude : d'abord nous sommes convaincue que ces écrits sont des textes et par conséquent ils obéissent aux principes rédactionnels qui guident tout texte et peuvent être analysés comme tels. De plus, l'apprentissage dispensé dans les établissements d'enseignement secondaire et supérieur (Collèges, lycées et universités) en Côte d'Ivoire a pour finalité une bonne formation et une meilleure intégration professionnelle de l'individu. Or ce genre, qui fait partie du quotidien du travailleur, n'a pas encore intégré le programme de didactique d'expression écrite notamment à l'université et dans les grandes écoles (hormis l'école nationale d'administration), dernières étapes avant la vie professionnelle. Une telle disposition serait-elle liée au fait que cet écrit va au-delà de la simple expression ? Serait-ce aussi parce qu'il s'inscrit dans le cadre de la communication quotidienne et se fonde pour cela sur des faits précis et réels ?

En outre, nous notons l'absence de prise en compte du caractère totalement fonctionnel de ces écrits par le locuteur ivoirien. Le discours, dans l'écrit administratif devrait se différencier du discours quotidien empreint du moi et de ses états. Dans l'écrit administratif, le discours devrait se caractériser par sa neutralité et ne devrait tenir compte du destinataire que comme un récepteur anonyme symbolisant un nombre infini de récepteurs pouvant avoir les mêmes préoccupations. La neutralité devrait, par conséquent, exclure les relations d'influences, sources de nombreuses interférences culturelles et sociales.

De surcroît, cet écrit présente des situations réelles d'interaction qui, d'un point de vue didactique, pourraient être intéressantes comme objet d'étude. Nous pensons alors que son inscription comme objet didactique contribuerait à un meilleur équilibre et à une meilleure préparation de l'apprenant, futur travailleur. Quels sont les enjeux et donc la portée de notre travail ? Nous les situons à trois niveaux et en tirons les conséquences en conclusion.

D'un point de vue personnel, nous constatons qu'au fil des ans, dans la recherche de l'efficacité, le monde évolue de plus en plus vers la science et s'oriente vers tout ce qui relève de l'objectivité ou de ce qui lui ressemble. Ainsi l'écriture semble, elle aussi, vouloir s'identifier à cet univers de la mécanique, de la robotique et de l'automatisme. Cependant, malgré cette grande importance accordée à la technique, dans les écrits administratifs, la dimension humaine, dont la présence notable dans l'énonciation, est toujours manifeste et, de surcroît, elle paraît nécessaire. Aucune administration ne peut attendre qu'une machine, même programmée de la façon la plus efficace possible, puisse émettre des courriers et rédiger la totalité des actes au bénéfice d'une population d'administrés. Une telle disposition paraît inhumaine dans la mesure où chaque être est unique dans ses préoccupations et ses aspirations et qu'il aurait fallu les connaître et les intégrer comme données préalables.

L'écriture, dans l'administration, convoque aussi l'altérité. C'est sur elle qu'elle compte agir et c'est à elle qu'elle s'adresse. Bien qu'intervenant dans le cadre d'une institution pour laquelle elle est un élément réel de fonctionnement et bien qu'elle n'obéisse pas à une logique de recherche de plaisir, nous postulons que dans l'administration, elle ne peut proscrire la recherche du plaisir et du beau. Nous pensons fortement que l'écriture, dans l'administration, est un discours qui doit obéir à une esthétique particulière et à une éthique contribuant à son efficacité, c'est-à-dire à l'exécution de la tâche voire à la rapidité de cette exécution. Ces termes éthique et esthétique seront éclairés plus tard.

C'est aussi sur le plan social que cette étude nous semble intéressante. La langue française à laquelle a recours l'individu en situation professionnelle, anciennement langue coloniale devenue une des langues premières pour la jeune génération, est essentiellement une langue acquise. Elle cohabite avec les langues locales, politiquement identifiées sous l'appellation de langues nationales qui, bien que non enseignées officiellement, sont les moyens de communication en privé et hors des espaces professionnels. Dans l'appropriation de la langue française par le locuteur ivoirien, se réalise un phénomène d'interculturalité lié au fonds culturel préexistant chez lui. La pratique du discours en français se retrouve ainsi à la croisée de deux cultures. Aussi est-elle investie de certains principes communicationnels traditionnels. L'écrit administratif qui s'inscrit dans la même logique d'acquisition n'échappe pas à cette interculturalité. Son rôle de gestion des tâches, des échanges et des rapports entre les administrations et les administrés rencontre certaines pratiques sociales de gestion et de communication traditionnelles; notamment dans les questions d'autorité, de hiérarchie et de civilités. Un parallèle pourrait ainsi être établi entre l'écrit administratif et certaines

représentations sociales traditionnelles de la relation hiérarchique, de l'autorité, de la responsabilité et des échanges.

Ces deux aspects, l'aspect esthétique/éthique et l'aspect social nous semblent liés, à un niveau méta par le niveau culturel dont ils dépendent et qui leur donne source.

Du point de vue scientifique, cette réflexion nous semble intéressante parce que l'écrit administratif est un document écrit. Ce document écrit sert de trace écrite et apparaît, dans la vision moderne, comme le mode par excellence de transmission, d'échange et de conservation des échanges. L'écriture joue, dans l'administration, un rôle prépondérant parce qu'elle est le moyen par lequel est validé tout acte, comme le note A. Guy dans la préface de l'ouvrage de P. Bensadon, *De l'écriture aux écrits professionnels, contrainte, plaisir ou trahison* :

*« La société contemporaine a relégué l'oral comme aptitude à faire foi ; suprématie gagnée et conservée de l'écriture ».*⁴

Presque toutes les civilisations du monde sont, en effet, passées de l'oral à l'écrit y compris la civilisation africaine longtemps considérée comme une civilisation de l'oralité, idée que nuance A. Menigoz qui parle plutôt de :

*« Société où l'écrit n'est pas valorisé et dont il est quasiment absent ».*⁵

En Afrique, on opte de plus en plus, sous l'influence de la modernisation, de la mondialisation et dans l'intérêt de conserver des sources fiables, pour l'écriture dans le souci de validation des actes et actions. Aussi, de façon naturelle, toutes les structures socio-professionnelles sont-elles soumises à l'écrit ; c'est-à-dire à l'alphabet. A cette spécificité s'ajoute, dans la culture administrative, l'obéissance à une norme et à une hiérarchie dont rendent compte les caractéristiques formelles et un usage spécifique de la langue. Ces données sur le texte écrit l'inscrivent comme une forme à part et complexe dont il conviendrait de découvrir, dans le cadre de l'appropriation de la langue, les comportements spécifiques qui s'ajoutent ou se soustraient à l'usage ordinaire du quotidien.

Tous ces constats sur l'écrit administratif inscrivent notre réflexion dans une diversité de champs scientifiques qu'il convient brièvement de présenter. Notre étude se situe en effet à l'intersection des champs scientifiques que sont la didactique, la philosophie, l'analyse textuelle, l'analyse du discours, la théorie des actes de langage et l'approche énonciative.

⁴ Bensadon P., 2005, *De l'écriture aux écrits professionnels, contrainte, plaisir ou trahison ?* Paris, L'Harmattan, p. 15.

⁵ Menigoz A., 2001, *Apprentissage et enseignement de l'écrit dans les sociétés multilingues, l'exemple du plateau dogon*, Paris, L'Harmattan, p. 23.

L'intérêt de la convocation de tous ces champs pourrait se trouver dans les explications suivantes.

La *didactique* comme référence aux théories et méthodes de l'enseignement nous paraît intéressante dans la mesure où cette recherche porte sur l'interrogation d'un genre dont la pratique quotidienne présente des particularités susceptibles de servir d'objet d'enseignement. De surcroît, le besoin de formation existe comme en témoigne la citation ci-dessous qui présente le rapport du public adulte à la formation en situation professionnelle :

« *Leur besoin (le public adulte) d'apprendre est plus fort. Les indicateurs en sont, d'une part, l'organisation de nombreux séminaires de formation, qualifiants ou diplômantes telles que les diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS) délivrés dans les universités en Afrique* ». ⁶

Le besoin de formation exprimé dans cette citation n'est pas particulier à un domaine et inclut une forte demande en rédaction administrative. Cela témoigne de l'importance de ce type d'écrit dans l'évolution des administrations.

Quant à la *philosophie*, sa présence comme domaine scientifique intervient avec le recours aux termes éthique et esthétique d'origine philosophique qui constituent des concepts essentiels dans nos travaux. Ce champ nous offre d'observer les diverses perceptions de ces notions par des générations de philosophes et nous permet de mieux préciser la portée que nous leur donnons dans le cadre de nos travaux. Cette compréhension sera explicitée dans la première partie de notre thèse.

L'*analyse textuelle* a été le premier champ dans lequel nous nous sommes inscrite lors de nos premières démarches. Elle nous était apparue comme un champ obligé dans la mesure où notre corpus était d'abord perçu comme un ensemble de textes. Un texte peut être présenté comme un tout dont la cohésion repose sur le bon usage de principes grammaticaux et linguistiques. Dans l'analyse, nous nous sommes rendue compte du caractère clos du texte parce que sa définition n'intègre pas le contexte. Il nous semblait par conséquent inachevé de ne nous en tenir qu'à ce champ.

Aussi avons-nous abordé l'*analyse du discours* qui offre, quant à elle, la possibilité de prendre le texte comme un énoncé pris en charge par un énonciateur dans un contexte d'énonciation. L'idée de la prise en charge de l'énoncé permet de basculer du texte vers le discours dans la mesure où sont pris en compte un énonciateur réalisant son acte dans un

⁶ Zinsou E. M., 2009, « Le public adulte, un nouveau pôle de la formation dans les pays en voie de développement », in *Itineris Plus Itinéraires Pédagogiques et Médiations Scientifiques*, volume 7, numéro 7, pp. 5-16.

contexte. Dans notre corpus, en plus de l'énonciateur, est évoquée la présence participative d'un destinataire dans la construction du discours mais aussi dans l'action qui justifie d'ailleurs la production discursive. L'écrit administratif intervient comme un discours écrit se substituant à la parole pour gérer et faire fonctionner l'administration.

Entrent alors en jeu les questions de *système énonciatif* et de *théories d'actes de langage*. En effet, dans l'interaction verbale instituée à travers le discours, l'énonciateur met en place tout un dispositif énonciatif qui est une base pour l'accomplissement de son action. Enfin la théorie des actes de langage issue de la pragmatique tient son intervention, dans cette étude, de la visée largement performative du discours en situation administrative. Ces trois derniers champs (analyse du discours, approche énonciative et théorie des actes de langage) seront davantage présentés à l'étape du cadrage méthodologique.

Nous pouvons noter, en somme, que le recours à ces champs scientifiques se justifie par le fait que le langage de l'administration obéit à une logique de dynamique des groupes telle qu'énoncée par J.-P. Bronckart dans son article intitulé « Communication » extrait du *Dictionnaire de psychologie* :

*« Elle est le lieu du pouvoir, des processus de prise de décision, des réseaux d'affinités, de style de commandement, de créativité collective, des émotions et de la mentalité du groupe ».*⁷

De ce point de vue, dans le processus de communication se réalisent des interactions ; les individus entrent en échange les uns avec les autres, s'influencent réciproquement et se concertent pour construire une œuvre commune. Dans un tel cadre, le langage est action et la présence de l'individu ne peut s'en effacer.

La problématique autour de laquelle s'organise notre travail est : comment se manifestent l'interculturalité dans l'écrit administratif à Abidjan, et en quoi cela est révélateur d'une éthique et d'une esthétique communicationnelles ? En d'autres termes, de quelle esthétique discursive se vêt l'écrit administratif dans un environnement où le langage est action d'une part et de l'autre se trouve entre deux civilisations ? Comment les pratiques discursives orales du contexte s'investissent-elles dans la langue française lors de son appropriation par le locuteur ivoirien ?

L'hypothèse principale que nous émettons est que la présence des indices de l'oralité dans l'écrit administratif à Abidjan, donne lieu à la création d'une éthique et d'une esthétique de communication. Pour répondre à cette problématique, nous la subdivisons en trois hypothèses de recherche. Dans la première, nous postulons que, dans l'écrit

⁷ Bronckart J.-P., 1991, « Communication », in *Dictionnaire de psychologie*, Paris, PUF, pp. 131-132.

administratif, *le langage est d'abord action et vise à permettre le bon fonctionnement de l'administration et l'intérêt général. De ce fait, il est le lieu de production d'actes de langage illocutoires.* Un acte illocutoire se définissant, comme le fait d'accomplir « *par la parole même une action qui modifie les relations entre les interlocuteurs : asserter, promettre, ordonner...* ».⁸

Quant à *la deuxième hypothèse, elle conçoit le discours dans l'écrit administratif comme un discours interactif.* Cela revient à dire que, bien que décalée, la communication dans l'écrit administratif est une construction des interlocuteurs aux fins de résoudre les situations auxquelles ils sont confrontés. L'interaction qui intervient ainsi dans le cadre des relations sociales, exprime alors l'idée de contact, de rencontre, d'altérité et d'influences. Aussi induit-elle inévitablement celle d'éthique dans la relation entre les locuteurs.

Nous fondant sur le phénomène d'interculturalité auquel l'écrit est soumis dans l'appropriation de la langue française par le locuteur ivoirien, nous pensons, en *troisième hypothèse que l'écrit administratif est investi par des pratiques communicationnelles liées à l'oralité traditionnelle et qui lui impriment une esthétique particulière.*

La formulation de ces hypothèses (générale et de recherche) s'inscrit dans le cadre de l'objectif suivant : *connaître les pratiques discursives dans l'écrit administratif à Abidjan en vue de montrer la spécificité et l'esthétique particulière à laquelle elles sont soumises.* A partir de cet objectif, nous formulons trois objectifs spécifiques qui sont : d'abord identifier les caractéristiques de la lettre administrative et de l'acte administratif unilatéral en vue de percevoir la particularité de l'écrit administratif à Abidjan, ensuite mettre en évidence les interférences de la culture dans la rédaction, puis, à partir de l'analyse des mécanismes qui permettent à l'écrit d'aboutir dans ce milieu (indices de l'oralité), montrer enfin qu'une nouvelle norme d'écriture existe liée à l'oralité et fondée sur une éthique de la relation à l'autre, donnant lieu à une esthétique communicationnelle.

Le corpus d'étude que nous avons constitué et que nous présenterons dans l'étape suivante de notre travail, nous permettra de vérifier les hypothèses que nous avons émises et de répondre à la problématique ci-dessus énoncée. Cette vérification s'organisera autour de deux parties qui constituent des étapes de notre étude.

La première partie, intitulée *Cadrage de notre étude*, présente le contexte de la Côte d'Ivoire où se situe Abidjan, notre terrain d'étude. Elle donne un brin d'histoire et en précise la situation géographique et linguistique. Elle décrit notamment le rapport de l'individu à la

⁸ Maingueneau D., 2009, *Les termes clés de l'analyse du discours*, Paris, Seuil, p. 15.

parole ainsi que les contraintes auxquelles celle-ci est soumise. Cette première étape présente les orientations théoriques à travers la définition de concepts clés servant de point d'ancrage. Elle s'achève par le cadrage méthodologique qui expose de façon précise notre protocole de recherche.

Dans la deuxième partie intitulée *Analyse, interprétation des données, résultats et commentaires*, nous procédons dans un premier temps à une étude du corpus à la lumière des approches rhétoriques, énonciatives et de la théorie de l'acte de langage. Ces approches nous semblent des outils devant faciliter l'analyse du corpus en tant que discours opérant dans un milieu professionnel et contribuant à l'accomplissement de l'action. Elles permettent aussi d'étudier, dans l'interaction et la rencontre des deux cultures en présence dans le corpus, les types d'influences et les similitudes qui s'opèrent. Dans un deuxième moment, nous répondons à notre problématique et présentons la validité ou non de nos hypothèses de recherche et l'hypothèse générale. Cette étape est l'occasion pour nous de montrer l'apport de l'oralité à l'écriture. Enfin, la conclusion nous permet de faire le bilan de l'étude et d'énoncer les pistes et les nouvelles perspectives de recherche qu'ouvre cette étude qui s'est attachée particulièrement à un corpus de lettres et d'actes administratifs mais débouche sur un domaine plus vaste de la didactique de l'écrit en français en Côte d'Ivoire.

Première partie
Cadrage conceptuel, théorique et méthodologique

*« La parole a éparpillé le monde, le silence le rassemble.
Le silence cache la manière d'être de l'homme,
La parole la dévoile.
Le silence a réfléchi, la parole n'a pas voulu penser ».*

Anne Stamm

Après la présentation des enjeux de notre travail et la formulation de la problématique et des hypothèses qui en sont le moteur, nous avons pensé utile, avant de commencer notre recherche sur, d'en donner quelques éléments fondamentaux qui serviront de cadre et aideront le lecteur à comprendre notre problématique. Pour cela, nous développerons les étapes suivantes :

- une étape contextuelle, qui présente la situation spécifique du français en Afrique, en ce qui concerne sa forme écrite et administrative et, particulièrement dans notre pays, la Côte d'Ivoire et, dans ce pays, la population akan à laquelle nous appartenons ;
- une étape définitoire, qui essaiera de cerner, dans un premier temps, les notions, concepts et expressions sur lesquels nous avons fondé notre problématique, et dont nous approfondirons plus loin quelques relations. A cette étape également, on trouvera quelques lectures fondamentales de référence, qui nous permettront, ensuite de fonder notre réflexion théorique ;
- enfin une étape méthodologique explique quelles données nous avons recueillies, et dans quelles conditions.

Chapitre 1

Cadrage contextuel

« Les contextes culturels doivent être reconnus pour comprendre les pensées et les actes des individus ressortissants aux différentes cultures, dont le sacré, le tabou, le licite, l'honneur nous sont étranges et étrangers. D'où la nécessité de comprendre que l'honneur d'autrui puisse obéir à un code différent du nôtre, donc de le considérer selon ses critères, non les nôtres ».

Edgar Morin

La présentation du contexte de production de notre corpus nous semble importante dans la mesure où elle devrait permettre d'informer le lecteur sur l'environnement de l'étude et d'en montrer sa spécificité. Ce cadrage contextuel s'organisera en trois temps. D'abord nous donnerons une idée de la situation administrative et linguistique de la Côte d'Ivoire, pays où se côtoient divers groupes de langues comme on le verra plus loin. Ensuite un aperçu sur les systèmes de gestion en présence dans le pays. Enfin nous donnerons une idée du modèle social et de communication traditionnelle chez le peuple akan.

Nous nous intéressons au modèle du peuple akan parce que c'est le peuple qui a le plus de locuteurs (comme l'indique la carte des groupes linguistiques ci-dessous) et celui que nous connaissons le mieux. De plus, le modèle akan est pratiquement le même que celui du peuple Gour ou Voltaïque. Par ailleurs, du point de vue du processus de communication, on note une certaine homogénéité dans les pratiques de tous les peuples de Côte d'Ivoire, en ce qui concerne la place de la parole et le rapport à l'autre.

1.1. Situation administrative et linguistique de la Côte d'Ivoire

Notre étude se réalise dans la ville d'Abidjan, ville principale de la Côte d'Ivoire. Ancienne colonie française située en Afrique de l'Ouest (ancienne AOF). La Côte d'Ivoire s'étend sur une superficie de 322 463 km² et a une population estimée en 2005 à 19 800 000 habitants¹. Indépendante le sept (7) août 1960, la Côte d'Ivoire est un pays aujourd'hui subdivisé en 19 régions². Cette subdivision obéit à la nécessité d'une maîtrise de l'espace pour une bonne gestion administrative. Abidjan a été maintenue comme capitale après Bassam et Bingerville par décret le 10 août 1933³. Représentant depuis cette période déjà la capitale économique, politique et administrative, Abidjan monopolise toutes les actions, est le centre des activités et est l'objet de beaucoup d'attractions. C'est depuis l'année 1983 qu'après le transfert de la capitale politique et administrative à Yamoussoukro dans la région des Lacs (*cf. carte en annexe*), Abidjan, officiellement, joue le rôle uniquement de capitale économique. Cependant, les infrastructures pour ce transfert n'ayant pas suivi les décisions prises, Abidjan continue de servir de cadre administratif et politique. Cette situation justifie d'ailleurs une attraction continue aggravée ces dernières années par la crise politique et militaire que connaît le pays depuis 2002. C'est donc un contexte idéal pour le recueil d'écrits et d'activités économiques et administratives.

¹ *La Côte d'Ivoire en chiffres 2007*, Abidjan, Dialogue Production Abidjan, 2007, p. 14.

² Cf. Carte en annexe.

³ <http://www.abidjan.da.ci//Accueil.Presentation/Abidjan/Index/html>

Abidjan s'étend sur une superficie de 57 735 ha environ ; située au sud du pays, c'est la ville la plus peuplée de la Côte d'Ivoire. Elle serait également la ville la plus peuplée de l'Afrique francophone de l'Ouest. Sa population est estimée, en 2008, à 3 797 677 habitants soit 20% de la population totale de la Côte d'Ivoire⁴. Avec les banlieues, cette population est estimée à 5 878 609 habitants. Ce chiffre, bien que non vérifiable du fait de l'absence de recensement de la population depuis un certain nombre d'années, laisse apparaître une forte population. Abidjan est présenté sur le site⁵ de son district comme le poumon économique de la Côte d'Ivoire et cela est lié à sa situation géographique : la ville se situe sur la lagune Ebrié reliée au Golfe de Guinée. Cette position en fait une porte d'entrée qui a favorisé la réussite de l'entreprise coloniale et facilite encore aujourd'hui toutes les transactions économiques, industrielles et portuaires. Abidjan possède des centrales thermiques, la plus grande raffinerie de pétrole d'Afrique de l'ouest et de grandes usines de traitement des produits agricoles. Elle fait de la région des lagunes où elle se situe, la région la plus industrialisée de la Côte d'Ivoire. Cette forte industrialisation conduit à un métissage qui suppose un fort contact et même un brassage des langues et des cultures. Comment s'y manifeste la présence de la culture française ?

En Côte d'Ivoire, tant les découpages administratifs que l'organisation administrative proviennent du modèle colonial français. Pendant cette période, le colonisateur avait institué un système dit « *Système de quadrillage hiérarchisé* »⁶ qui visait à organiser l'espace en villages, cantons, subdivisions et cercles en vue d'une bonne maîtrise de l'espace. Si, après les indépendances, ces dénominations ont disparu, le principe est demeuré et se retrouve sous les appellations de Communes, Sous-préfectures, Préfectures, Régions et Districts. Toutes ces structures doivent leur bon fonctionnement à la mise en place, en leur sein, d'administrations héritées elles aussi de la colonisation. L'activité de ces administrations vise, en principe, à répondre aux besoins d'intérêt général de la population. Elles disposent de moyens qui assurent l'efficacité de leur fonctionnement et leur permettent de satisfaire les populations d'administrés. L'un de ces moyens est évidemment la langue française qui, existant déjà dans ces espaces, est en outre considérée comme unificatrice et outil de développement.

Dans sa forme, l'administration ivoirienne ne semble pas se démarquer totalement du modèle colonial qui prend sa source dans l'Ancien Régime comme nous l'avons énoncé en introduction. Ainsi, dans l'accomplissement de son travail de gestion quotidienne,

⁴ <http://newsdabidjan.com>, (News d'Abidjan-Côte d'Ivoire) 17 janvier 2010.

⁵ <http://www.abidjan-da.ci/Accueil/Présentation/Abidjan/Index/html>, 17 janvier 2010.

⁶ http://fr.wikipedia.org/wiki/C%C3%B9te_d'Ivoire 17 janvier 2010.

l'administration s'appuie sur ces textes qui renferment et présentent les actes qu'elle pose à l'endroit de ses bénéficiaires. Ces textes sont la légitimation et la validation de ses activités. Ils formalisent tout acte posé ou à poser dans le cadre professionnel. Destinés à la communication d'information entre acteurs et partenaires d'un système de production, également moyen de présentation, de transmission d'information, de réalisation et de contrôle d'actions, les écrits administratifs soutiennent les moyens de production. Leur rôle est essentiel dans la production et la productivité. On peut toutefois se demander si ces actes et écrits ressemblent à ceux qui sont produits dans le pays ex-colonisateur.

En vue de mettre en relief les spécificités de la langue utilisée dans l'administration à Abidjan, nous allons présenter le contexte linguistique dans lequel fonctionnent les institutions nationales ainsi que l'occupation territoriale des différentes langues en présence. Une telle disposition permettra de voir, selon leur proportionnalité, leurs incidences possibles sur l'écriture.

Du point de vue linguistique, en Côte d'Ivoire existe une soixantaine de langues nationales issues de foyers culturels très différents (*fig. 1*). Elles sont le résultat de migrations du nord, de l'est et de l'ouest et sont classées en quatre grands groupes comme l'indique la carte ci-dessous : les Akans du groupe Kwa, les Mandés, les Krous et les Gours ou Voltaïques. La subdivision du groupe Mandé en Mandé du sud et Mandé du nord laisse apparaître cinq groupes linguistiques plutôt que quatre.



Figure 1 : Les familles linguistiques de la Côte d'Ivoire⁷

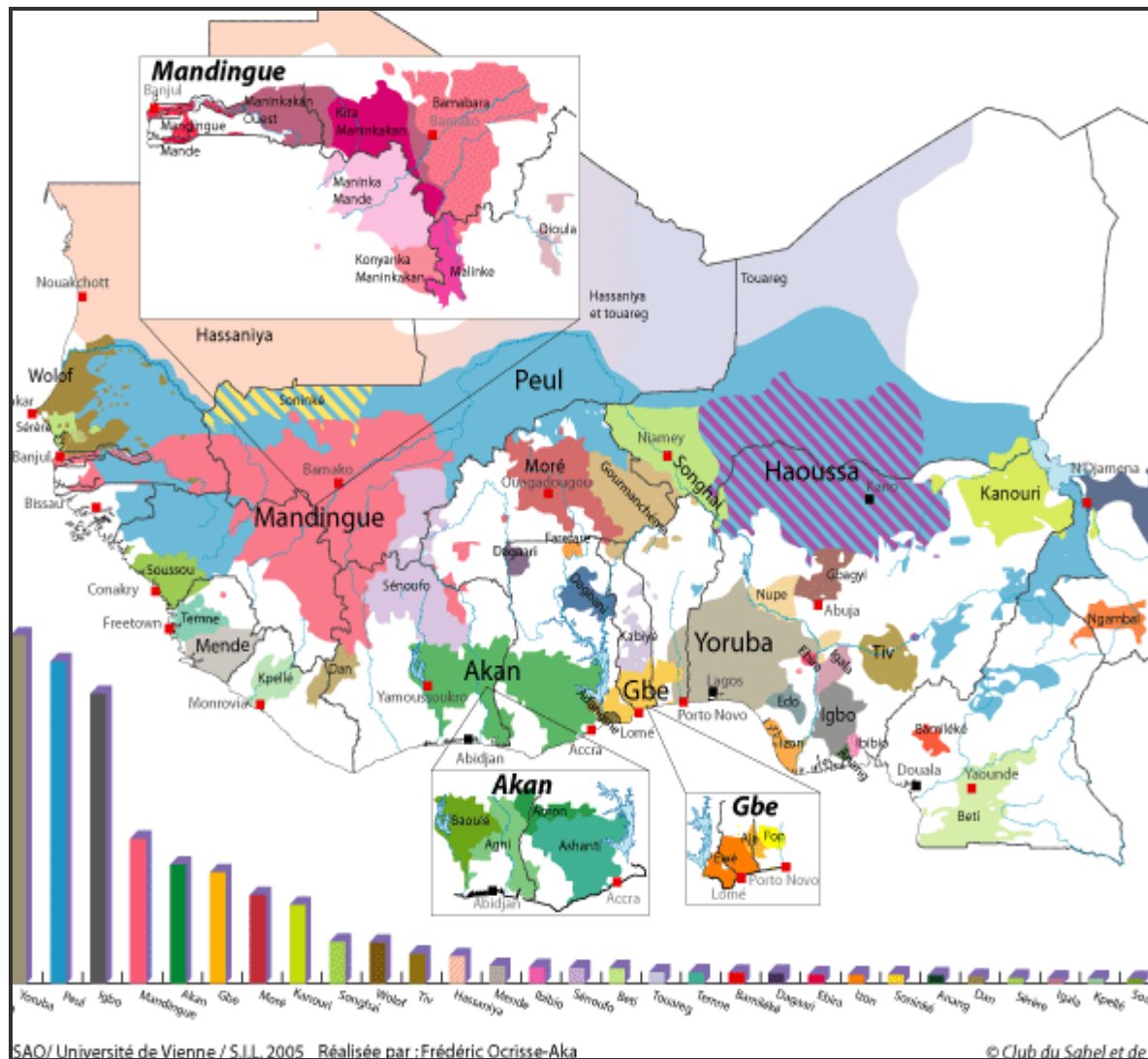
Les Akans, considérés comme le groupe le plus nombreux, sont arrivés par vagues différentes de l'Est c'est-à-dire de l'ancienne Gold Coast (le Ghana actuel), pays sous influence anglophone (**fig. 2**). On les situe, en Côte d'Ivoire, au sud, au centre et à l'est. Ce

⁷ <http://www.tlfq.ulaval.ca/ax/afrique.cotiv.htm>, 17 janvier 2010.

groupe se subdivise en plusieurs ethnies dont Abidji, Abron, Abouré, Adioukrou, Agni, Alladjan, Ano, Attié, Ebrié, Baoulé, Brignan, M'bato, Nzima etc. Quant au groupe Krou originaire du Libéria, pays sous influence anglophone également, il se situe au sud-ouest du pays et est composé des ethnies suivantes : Bakwè, Bété ou Magwè, Dida, Guéré et Wobé (groupe Wè), Godié, Krumen, Niaboua et Neyo. S'agissant du groupe Mandé ou Mandingue provenant du Haut Niger, il occupe la partie nord-ouest de la Côte d'Ivoire. Les linguistes les divisent en deux groupes comme nous l'énoncions ci-dessus : Mandé du nord ou Mandingue et Mandé du sud du fait de leur parler qui est totalement différent. En réalité, les Mandés du Nord sont arrivés en Côte d'Ivoire après l'éclatement de l'empire Mandingue. Ils ont donc une origine différente de celle des Mandés du sud. En ce qui concerne notre recherche, étant donné qu'elle ne vise pas à étudier le fonctionnement de chacune des ethnies, nous fondrons les deux groupes en un seul sous la dénomination Mandé. Ce groupe est constitué des bambaras, des Dioula, des Gagou ou Gban, des Gouros, des Mahou, des Malinké, des Toura et des Yacouba ou Dan. Le groupe Gour ou Voltaïque originaire de la Haute Volta (actuel Burkina Faso) se compose des Djimini, des Koulango, des Lobi, des Sénoufo et des Tagbana.

De façon chiffrée et selon les sources du Ministère de l'Economie et des Finances de la Côte d'Ivoire⁸, les locuteurs akans constituent 31%, les locuteurs Krous 9,4%, les Mandés 19,6% et les Voltaïques 13%. On notera qu'à l'intérieur de chaque groupe existe une multiplicité d'ethnies qui ne se comprennent pas toujours. Malgré ces diversités, ces populations possèdent des traits culturels communs qui leur donnent une certaine homogénéité. Elles ont notamment en commun la culture de l'oralité.

⁸ *La Côte d'Ivoire en chiffres 2007, op. cit.*, p. 14.




 Groupe akan (entre la Côte d'Ivoire et le Ghana)

Figure 2 : Aire géographique du groupe linguistique akan⁹

⁹ <http://www.atlas-ouestafrique.org/squelette/carte.php> 202005 du 2 mars 2010.

Le contact des groupes linguistiques avec le colonisateur français principalement au sud du pays et le conquérant musulman Samory Touré dans la partie nord a laissé des traces sur les pratiques culturelles. L'influence culturelle française est notamment la plus forte parce que la politique d'assimilation mise en place par le colonisateur sera poursuivie et soutenue par la politique linguistique qui se résume dans la Constitution de 1963 en son article 1: «*La langue officielle est le français.*». Pour Houphouët Boigny, premier président de la Côte d'Ivoire indépendante, cette langue commune pouvait servir de cadre pour réaliser rapidement l'unité de la nation et le développement du pays. Cette place prépondérante de la langue française sera réprécisée dans la Constitution de 2000, sous le régime du général Gueï Robert après le premier coup d'Etat (décembre 1999), en son article 29 qui précise cependant que la loi fixe les conditions de promotion des langues nationales. On constate ainsi qu'en 2000 apparaît, dans la rédaction de la Constitution, la prise en compte de langues nationales et du souci de leur promotion. Mais la disposition première instituant le français comme la langue officielle en fait d'emblée la langue principale de communication et de travail.

Dans la mentalité de tous, elle est la langue du développement. Aussi est-elle la seule et unique langue acceptée pour la communication dans les institutions de la république, dans l'enseignement à tous les niveaux et dans tous les services publics et privés. Dans les établissements scolaires, le programme de formation en vigueur est élaboré en fonction de celui de la France de sorte que même les dates des congés sont identiques. Les administrations sont d'inspiration française et on y applique, comme on le comprend, le système d'administration inspiré de la colonisation. L'influence de la culture française est aussi très forte dans la mesure où chaque langue, dans sa pratique, véhicule la culture qui l'accompagne et la supporte.

Mais l'appropriation totale de la langue française n'est pas toujours aisée. Dans les milieux non scolarisés ou de niveau d'instruction pas très élevé, on assiste à une récupération de la langue que l'on soumet à sa pratique quotidienne. Des intrusions de termes des langues nationales d'abord, on assiste à des créations de nouveaux mots par troncation, par substitution ou par ajout ou création simplement. On notera l'apparition d'un français incluant des mots appartenant aux langues locales notamment le malinké et le baoulé ou inventés. Ce français ne tient pas compte des règles de construction grammaticale et est appelé par les linguistes «*français populaire ivoirien* » et «*Nouchi* » par les pratiquants de cette langue eux-mêmes. Si l'influence des langues nationales dans la pratique du français est très évidente

chez un public très peu ou pas instruit, elle est plus subtile dans les administrations où les individus ont bénéficié d'une formation académique sérieuse et bien souvent de haut niveau. Dans ces espaces, la forme d'influence la plus perceptible provient des usages culturels de communication en situation traditionnelle. Il nous paraît par conséquent important de présenter le système général de communication en milieu traditionnel. Pour ce faire, nous allons donner un bref aperçu des deux systèmes de gestion sociale en présence en Côte d'Ivoire et plus spécifiquement le système d'organisation et de communication dans le groupe akan qui n'est pas très différent de celui du groupe gour. Les recherches sur la chefferie traditionnelle d'U. Amoa ont, d'ailleurs, permis de mettre en exergue ce système de communication. De plus nous connaissons mieux ce système de communication parce que c'est celui de notre groupe d'appartenance.

1.2. Bref aperçu des systèmes de gestion sociale des peuples de Côte d'Ivoire

Les sources historiques classent, en Côte d'Ivoire, dans le système de gestion traditionnelle, les habitants en deux groupes :

- ceux qui gèrent leur société en s'appuyant sur les lignages (sociétés lignagères) : Krous et Mandés ;
- ceux qui se fondent sur un système de type étatique très centralisé : Akan et Gour.

Lignage, selon le *Dictionnaire Hachette*, désigne « l'ensemble des personnes issues d'un même ancêtre ». ¹⁰ Issu du terme lignée, le lignage véhicule l'idée de descendance. Dans les sociétés lignagères, les individus du même village possèdent un ancêtre commun, généralement le bâtisseur de ce village. Ces villages sont dirigés par des chefs de lignée. En outre, ces villages se regroupent en tribus sur la base de la langue et aussi de l'origine des ancêtres, créateurs de la lignée. Par la suite, les tribus s'organisent en confédération. Le passage du village à la tribu puis à la confédération des tribus se justifie par la création d'alliances nécessaires à l'instauration d'un climat de paix. A cette époque, en effet, les guerres de conquête sont nombreuses et déciment des villages et des tribus entiers.

Dans son organisation, chaque tribu est autonome et ne réfère pas aux autres tribus pour sa gestion. L'association des autres tribus peut, par contre, intervenir dans le cadre de la réalisation de projets communs. En réalité, dans la société lignagère, c'est le point de vue du groupe qui importe et qui prime. Le pouvoir est l'émanation du groupe. Aussi l'individu qui

¹⁰ Dictionnaire Hachette, 2010, *Noms communs et noms propres classés ensemble*, Paris, Hachette, p. 933.

réussit à acquérir l'attention du groupe à sa cause peut en être le leader. C'est ce qui explique que le pouvoir du chef de lignage soit limité à sa tribu.

Quant aux sociétés de type étatique, elles se reconnaissent en un roi ou monarque détenteur d'un pouvoir réel sur sa communauté. Chez les Akans et les Gours concernés par ce type d'organisation, la société est fortement hiérarchisée. Elle part de la classe des nobles à celle des esclaves en passant par celle des hommes libres. A l'égard du monarque et de tous les attributs du pouvoir, se note une soumission totale assimilable à de la vénération. Le monarque, cependant, ne règne pas de façon absolue ; une classe de notables, issue de la noblesse, forme la cour qui administre, avec le roi, le royaume ou la monarchie. Dans ces sociétés monarchiques, le pouvoir est mythifié.

Chaque cour royale possède son féticheur chargé d'accomplir les rituels, de prédire les situations à venir pour palier les dangers liés tant à la nature qu'à l'homme afin d'accomplir les actes nécessaires à la protection du royaume. Ce féticheur est donc en contact avec les dieux et les ancêtres qui le guident et l'orientent dans sa tâche quotidienne. L'exercice du pouvoir, quant à lui revient au roi qui, dirigeant au nom des ancêtres, sous le contrôle des dieux, apparaît tel un dieu sur terre. Le maintien de ce pouvoir est réussi aussi par la stratification sociale existant dans cette société. La communication, au sein de ces communautés, intègre les ancêtres et les dieux à qui le féticheur sert de porte parole. Cependant, on pourrait noter que chacun de ces groupes linguistiques possède son organisation sociale qui lui permet, à partir de rites et rituels, de maintenir la cohésion et la pérennité de la communauté.

1.3. Modèle d'organisation de la société traditionnelle africaine : l'exemple de la société akan

Le groupe akan, apparaît, en Côte d'Ivoire, comme l'un des groupes possédant un modèle très structuré d'organisation permettant une croissance dans la discipline. Ce peuple fonde son organisation politique sur les classes d'âge et la forme de gouvernement privilégiée est la monarchie qui peut aussi bien se limiter à un village qu'à plusieurs. La fonction de roi y est divine et tout pouvoir royal est symbolisé par trois attributs : le tabouret ou *bia* ou encore *adja bia*, symbole de l'autorité, le cimeterre ou *ohôtô*, symbole du pouvoir militaire et le *adja* signifiant héritage qui renvoie à l'or laissé par tous les rois qui se sont succédé et qui symbolise non seulement la conscience de ces rois défunts mais aussi le pouvoir économique du royaume. La richesse, calculée en poids d'or, est très importante pour tout royaume akan. Aussi chaque famille princière possède son *adja* qui est transmis de génération en génération

et, en principe, est appelé à croître pour rendre la famille toujours plus puissante. Pour la conservation de cette richesse, l'or est dit sacré et protégé par les ancêtres. La crainte des forces invisibles aidant, personne ne peut s'aventurer à le dilapider et encore moins à l'usurper.

Le roi dirige avec les notables dont la noblesse est acquise soit par leur richesse soit leur force militaire. Les principes de décision sont la concertation et le consensus (points que nous développerons par la suite) en privilégiant la cohésion et la sécurité de la communauté. Le roi a le devoir de nourrir sa population qui lui doit obéissance et vénération. La hiérarchie sociale se présente sous une forme pyramidale à laquelle se soumettent tous les membres. Cette organisation respecte le schéma ci-dessous (**fig.3**) extrait de *Use and acquisition of language and culture : effects on human society*¹¹:

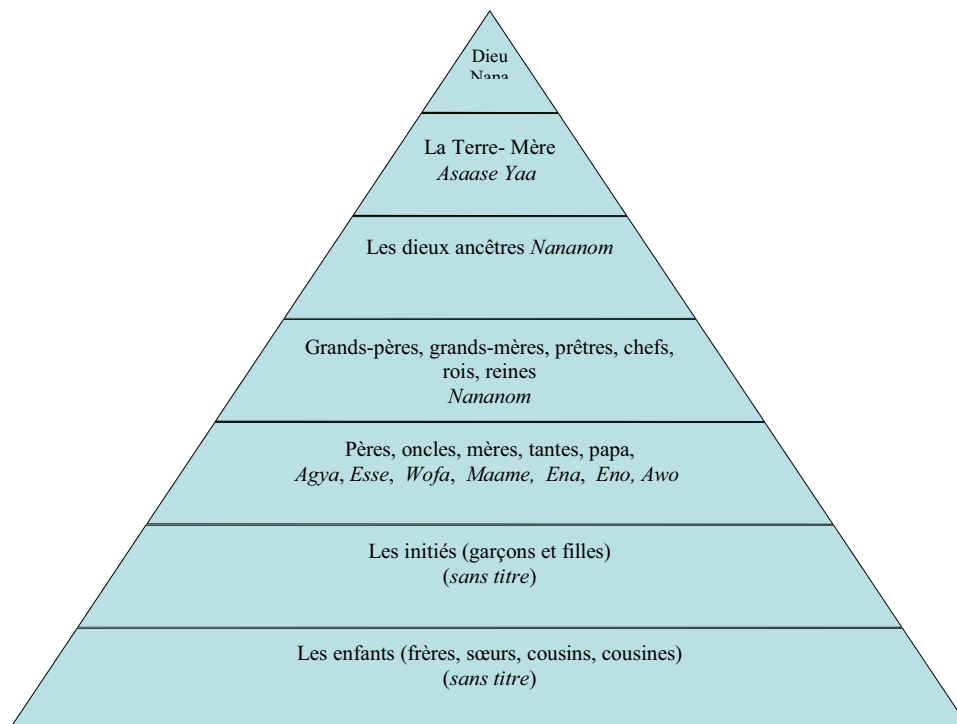


Figure 3 : La pyramide sociale chez les Akans

Ce schéma qui réfère au peuple akan du Ghana s'adapte à celui de la Côte d'Ivoire. Eloignés du fait des guerres de succession et d'occupation de l'espace, ils ont conservé les mêmes

¹¹ Opoku Agyemang K., 2005, « Hiérarchie de l'âge, de l'expérience et de la sagesse dans le folklore du peuple akan du Ghana », *Use and acquisition of language and culture : effects on human society*, p. 100.

structurations sociales. Notre commentaire de ce schéma se fonde sur notre connaissance et pratique de la culture de ce peuple. Fortement hiérarchisée avec une forme pyramidale fondée principalement sur l'âge et/ou la fonction sociale comme l'indique le schéma ci-dessus, la société akan a pour être suprême nanan ou Dieu. On notera que cette appellation n'est pas le nom de Dieu : le terme désignant Dieu étant Gnanmien qu'on accompagnera toujours de l'un des termes suivants : *nanan*, *adanganman* ou *kpli*. Ainsi, se référant à Dieu, on pourra dire *nanan*, *nanan Gnanmien*, *nanan gnanmien kpli*, *gnanmien kpli* ou *adanganman gnanmien*, *nanan* signifiant, de façon générale grand père, grand-mère, arrière grand père, arrière grand-mère ou ancêtre. Quant à *kpli*, il signifie grand et *adanganman* qui est incomparable dans sa grandeur. Dieu ou nanan est le premier, au début de toute chose, personne ne connaît son âge et il est le patriarche atemporel et le tout puissant.

L'appellation *nanan* est, en fait, une appellation symbolique qui marque le respect lié à l'âge et à la fonction. Dans ce dernier cas, *nanan* est un signe d'honorabilité. Après Dieu qui est aussi assimilé au ciel (le terme *gnanmien* sera employé pour désigner de façon synecdochique le ciel car c'est le lieu où siège Dieu) et la terre deuxième grande divinité, se retrouvent les *nananoms*, terme désignant le pluriel de *nanan*. Ces autres *nananoms*, divinités sur terre, sont de deux groupes : les morts et les vivants. En premier lieu viennent les morts, ancêtres devenus dieux et objets de vénération. Ainsi les grands-parents qui meurent entrent dans le groupe des dieux ancêtres.

Dans le groupe des vivants, on distingue deux catégories : d'une part ceux qui possèdent ce titre du fait de leur fonction sociale, tels les chefs de grandes familles, de village, les prêtres, les rois et les reines et de l'autre ceux qui sont simplement grands-pères ou grand-mères biologiquement ou qui sont de la génération des grands-parents qu'ils aient eu eux-mêmes des enfants ou non. S'agissant du roi et de la reine, quel que soit leur âge, ils sont désignés sous ce titre du fait de leur fonction : ils sont les représentants des ancêtres et de Dieu sur terre. Aussi leur parole est-elle sacrée et la vénération qui leur est due est-elle grande.

Le terme *nanan* est également attribué à des personnes membres de peuples alliés avec qui un pacte de sang a été signé. Pour prévenir les guerres et les conflits qui ont, pendant longtemps, dévasté les populations lors des migrations et de l'occupation de l'espace, les peuples ont signé des pactes qui obligent à une protection mutuelle et au refus de la violence. Aussi, si par inadvertance ce pacte est rompu, l'individu en question peut-il subir le bannissement total ou temporaire de la tribu ou s'astreindre à un sacrifice que lui aura indiqué le prêtre traditionnel. Ces alliances s'établissent entre des groupes ethniques ; d'où

l'appellation *alliances interethniques*. On les retrouve au Mali et au Burkina Faso sous les dénominations *parentés à plaisanterie* ou *cousinage à plaisanterie*. Ce sont des outils de maintien de la paix entre les peuples. Le refus de se soumettre au pacte peut entraîner la mort ou la disgrâce. Ces alliances entre les peuples se traduisent par des jeux d'insultes et de railleries susceptibles d'offusquer un individu ignorant cette coutume. Les peuples jouent le conflit pour le bannir de leur habitude du fait de cette alliance. Ces relations entre peuples revêtent une valeur éthique dans la mesure où elles régulent le comportement moral des êtres dans la société.

Après la génération des *nananoms* suit celle des pères, mères, oncles et tantes que des termes spécifiques permettent de désigner : *papa*, *baba* ou *msee* indiquent le père géniteur ou le père de façon symbolique c'est-à-dire quelqu'un de l'âge du père, qu'il appartienne ou non à la famille ; la mère, *maamee*, *mmoh*, les oncles *Ofa* de façon générale et de façon spécifique *babakan* pour les petits frères et *babakpin* pour les grands frères des parents géniteurs. Quant aux tantes, on les désignera par *maameekan*, *mmohkan* pour les plus jeunes et *mmohkpin* pour celles plus âgées que les parents géniteurs. Le même processus se retrouve avec la belle-famille ; le beau-père et la belle-mère étant de la génération des parents, on les traitera comme tels. Dans la génération des enfants entre eux, il apparaît également que les plus jeunes ne sont pas autorisés à prononcer les noms de leurs aînés même d'un jour. Le terme *nglô* indique cette différence d'âge ; à la rigueur, il est permis dans un environnement où se retrouvent plusieurs aînés d'adjoindre au terme *nglô* le prénom de la personne interpellée. Tout fonctionne comme si l'on devait tenir cachées les vraies identités des individus parce que le nom révélerait la nature la plus intime des personnes, tel que nous l'explique G. Gusdorf dans *La parole* :

*« Il importe de préserver l'identité ontologique des choses et des personnes contre l'étranger, l'ennemi. Le véritable nom sera tenu secret puisqu'il est un mot de passe pour accéder à une vie ainsi livrée sans défense aux entreprises hostiles. Les dieux eux-mêmes sont soumis à la puissance de celui qui les invoque par leur nom ».*¹²

Peut-être est-ce à un second degré que l'individu vit la prononciation de son nom par un non autorisé comme une exposition aux dangers de l'existence. Seulement, ce qui semble évident, c'est le choc vécu lorsque de telles erreurs se produisent et le sentiment d'inconfort qui s'en suit. Dans cette hiérarchie sociale, prononcer le nom d'un individu plus âgé que soi est donc une impertinence qui peut paraître un sacrilège et qui n'est toléré que chez des enfants qui,

¹² Gusdorf G., 1952, *La parole*, Paris, PUF, p. 15.

apprenant à parler, imitent les adultes. Ils sont d'ailleurs repris et corrigés. Cette disposition est l'une des grandes différences entre l'Occident et l'Afrique et est d'ailleurs relevée par A. Moussirou-Mouyama à propos de son maître L.-J. Calvet :

*« Le temps était loin où le jeune Punu perdu en Sorbonne regardait, effaré, ces étudiants du célèbre professeur Calvet l'appeler Louis-Jean et le tutoyer-une belle incorrection bantoue ».*¹³

En prononçant le nom d'un individu, on indique en substance qu'on lui est égal. Or aucun disciple ne peut être l'égal du maître. Aussi, toute enfreinte à une telle disposition exige une réparation variable selon le degré de la faute.

La vue pyramidale de la société n'est d'ailleurs pas l'apanage du peuple akan, si nous nous référons à l'étude de T. Gozé sur l'intelligence en Afrique. S'intéressant à la représentation de la nature par l'homme, il note :

*« La hiérarchie des forces décrit en quelque sorte une pyramide : au sommet, se trouve Dieu, l'esprit créateur de toutes les forces ; puis suivent les ancêtres, les pères fondateurs des clans à qui Dieu insuffla la force vitale primordiale ; viennent ensuite les défunts suivant leur degré d'ancienneté, médiateurs entre les vivants et les morts, par qui s'exerce la force vitale de l'être : chefs, parents, aînés, cadets... ; au bas de l'échelle, se situent les forces inférieures animales, végétales et minérales ».*¹⁴

A la différence que, dans le schéma de K. Opoku-Agyemang, la terre constitue la seconde force de l'univers, l'organisation sociale dans la société bantoue est semblable à celle de la société akan. Par cette organisation, la société présente à l'individu les limites qu'il ne saurait dépasser. Les tâches relèvent spécifiquement du statut de l'individu. Ce qui justifie le recours aux ancêtres et aux divinités devant tout phénomène dont la compréhension échappe à la connaissance humaine : l'invisible et l'incompréhensible ne pouvant être traités que par des forces invisibles.

Dans une telle hiérarchie sociale, la parole a besoin d'être gérée. Comme dans toutes les sociétés pré-industrielles, la parole occupe ainsi une place primordiale dans la société akan. Elle part de la simple évocation du nom à la gestion de tous les faits sociaux. En effet, dans les assemblées, les dignitaires s'expriment toujours par personne interposée. Assis sur le siège symbole du pouvoir, ils sont telles des divinités intermédiaires entre leur peuple et les ancêtres. Leur parole est grave et lourde. Par conséquent, ils doivent éviter de s'exprimer en

¹³ Moussirou-Mouyama A. (dir.), 2008, *Les boîtes noires de Louis-Jean Calvet*, Paris, Ecriture, p. 49.

¹⁴ Gozé T., 1994, *L'intelligence africaine, une étude du raisonnement expérimental*, Paris, L'Harmattan, p. 104.

public car on ne revient sur aucune décision prise par le roi ou le dignitaire. A travers lui, parlent les dieux-ancêtres. L'individu chargé de parler au nom du roi ou du dignitaire est appelé *Kyamee* qui signifie maître de la parole. Il joue le rôle de porte-canne. Il se distingue par sa maîtrise de la parole et sa connaissance de l'histoire et des pratiques de son peuple et des peuples environnants. En principe c'est un homme très cultivé.

Dans la société traditionnelle africaine, existent trois grandes occasions de manipulation de la parole que l'on retrouve par conséquent chez le peuple akan : les libations, les nouvelles (dont on retrouve l'organisation dans le schéma suivant) et la palabre que nous présentons plus largement par la suite. Dans ces occasions de célébration de la parole, (recours aux proverbes, aux figures de style, circonvolutions et rythmes), tous les individus ont une conscience vive de la force du mot et des dégâts dont il peut être la cause. D'où le nécessaire auto-arbitrage de chacun en vue de se protéger par la protection de la face de l'autre. Dans cette société, la meilleure façon de se protéger revient à assurer la protection d'autrui en lui offrant courtoisie et respect. Pour les plus jeunes ou les moins expérimentés notamment, toute prise de parole sera précédée de la phrase ci-dessous :

« *Nanan mouh ni gbein mouh, Djidjô wa yé ya, sè mi nwan tu fu ah mi srè, bè yatchi mi wu sa tché me* ».

Elle signifie :

« *Chers aînés, parler est difficile, je voudrais réclamer votre clémence si je me trompe et fais des erreurs en parlant* »

C'est de l'attitude de l'individu face à ces rites d'interaction dont dépendent son insertion et le respect que la communauté lui attribue.

Aussi, pour parler et bien communiquer, il faut la mise en place de toute une procédure qu'U. Amoa a conceptualisée et consignée sous l'appellation *théorie de l'élégance langagière*. La théorie de l'élégance langagière relève de l'art de communiquer et elle prône une éthique du langage susceptible de guider les individus dans le maintien de la cohésion sociale. Elle allie efficacité et élégance dans la communication :

« *Elle postule que Etre et bien Etre, c'est Savoir et Savoir Etre avec soi-même et avec l'autre quel que soit le contexte* ».¹⁵

La théorie de l'élégance langagière s'inscrit au cœur de la communication en tant qu'instrument de cohésion, de consensus et d'intégration sociale. Elle part de l'observation des relations humaines et se fonde sur les pratiques communicationnelles africaines qui

¹⁵ Amoa U., 2000, *Traité sur la théorie de l'élégance langagière*, (non publié), p. 2.

donnent la primeur au langage comme moyen privilégié d'élaboration de stratégies de construction de la cité. La théorie de l'élégance langagière est :

« *L'art de dire, de bien dire, de tout dire, de dire tout avec des mots et des gestes, avec le cœur et le corps mais aussi par le fait de l'observance d'un silence didactique ponctué de soupirs, de signes d'approbation et de désapprobation individuels et collectifs* ». ¹⁶

Par le dire, le bien dire et le tout dire, la théorie de l'élégance langagière offre une place privilégiée à la rhétorique. Parler et écrire pour cette théorie passent par l'amélioration de son savoir, de son savoir-être ainsi que de son savoir-faire. Dès lors que toute communication ne peut être définie comme telle sans que soit postulé le partenaire de l'échange, *le dire, le tout dire et le bien dire*, fondamentaux de la théorie de l'élégance langagière, constituent des priorités qui sont perceptibles à travers les signes et un certain nombre d'outils lexicaux et syntaxiques que U. Amoa nomme les *indicateurs d'élégance*.

Les champs d'application de la théorie de l'Élégance langagière sont toutes les transactions humaines. Aussi propose-t-elle à l'être, pour atteindre le rayonnement, qu'il habille son discours (esthétique langagière) sans être extravagant ni pédant ni grossier et que cette esthétique soit aussi bien verbale que corporelle. Elle prend, elle aussi, en considération tout l'être et a recours non seulement à l'expression verbale mais également à l'expression comportementale en vue de faciliter la transaction entre les interlocuteurs. En outre, elle met un accent particulier sur l'organisation du discours en adéquation avec l'environnement et l'esprit du milieu, en exploitant de façon judicieuse les référents contextuel, situationnel et textuel. Pour la théorie de l'élégance langagière, être élégant c'est aussi savoir ordonner ses idées pour amener l'autre à suivre son argumentation. L'autre et l'idée de modération, dans l'élaboration du discours, en Afrique traditionnelle, occupent une place fondamentale. On retrouve ici l'idée de mesure ou de *médiété*¹⁷ chère à Aristote dans sa définition de l'éthique.

Communiquer, dans la société traditionnelle est le lieu de manifestation d'une esthétique langagière qui s'assimile à l'éthique en tant que recherche et réalisation du bien, de ce qui peut être source de bonheur. La beauté du dire et le bien dire semblent faire un. La belle parole dite à propos en vue de la contribution à la recherche du bien communautaire est une constante préoccupation dans la théorie de l'élégance langagière. Pour que la parole soit toujours belle et agréable en conservant son caractère utilitaire, un processus physique et

¹⁶ Amoa U., 2005, *Techniques de commandement par la communication*, (non publié), p. 17.

¹⁷ Terme emprunté à Aristote pour indiquer le juste milieu.

mental s'opère que pourrait davantage expliquer ce schéma de la communication en Afrique ancienne réalisé par U. Amoa dans le cadre de ses travaux sur la théorie de l'élégance langagière. Ce schéma pourrait être une relecture ou une autre lecture du schéma de la communication que propose R. Jakobson :

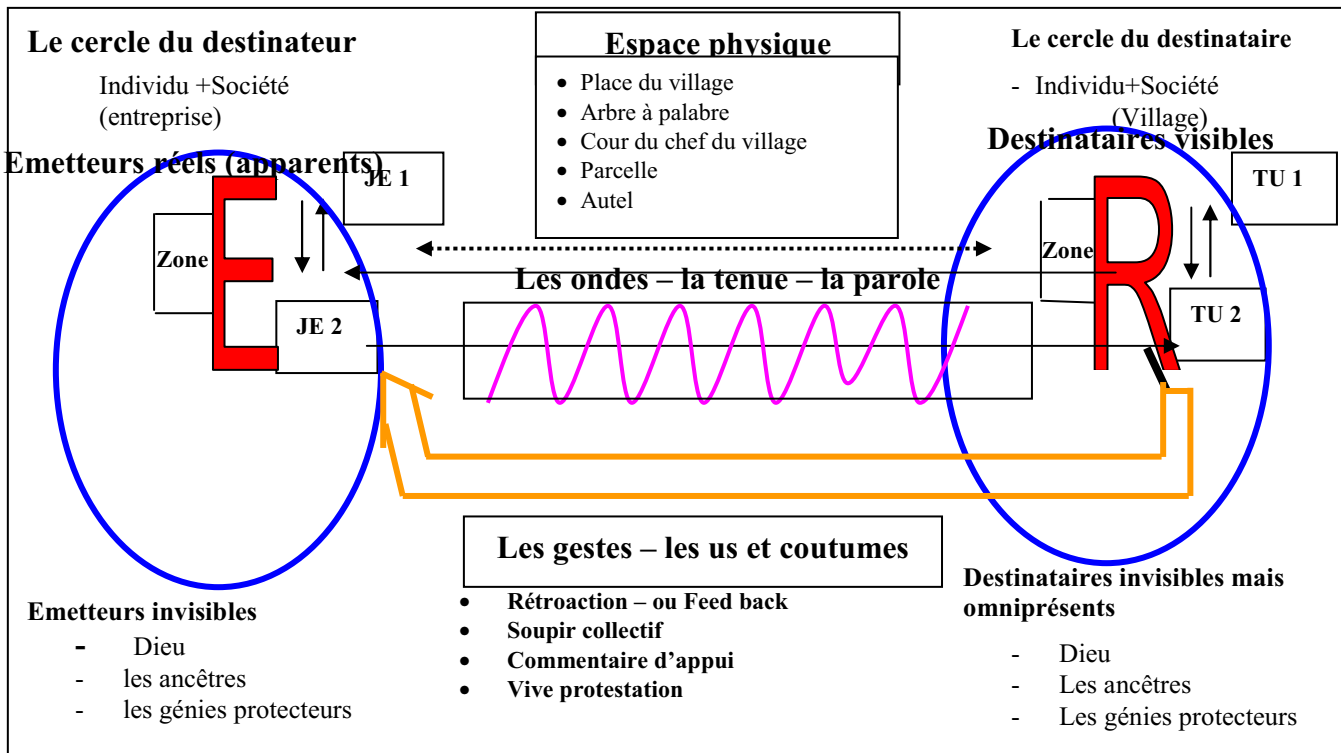


Figure 4 : Schéma de « Communication et de *méta-communication* en Afrique ». ¹⁸

Dans ce schéma, de la tripartition habituelle, un enrichissement est réalisé qui fonctionne par la prise en compte du contexte, de l'environnement, du dédoublement de l'émetteur et du récepteur dans une interaction qui, constamment, laisse entrevoir le feedback. Le contexte de réalisation de l'échange est perceptible dans les dénominations zone E et zone R. Dans ces zones, en plus des émetteurs et récepteurs réels apparents interviennent les émetteurs et récepteurs invisibles dont l'influence sur la communication relève d'une croyance totalement culturelle. La situation d'énonciation qui doit être liée à un événement d'intérêt social commun se produit dans un environnement lié tant à la vie présente qu'à un univers spirituel invisible mais éminemment présent. La communication dans cet environnement prend en

¹⁸ Amoa U., 2005, « Eléments pour une nouvelle théorie de la poétique de la parole africaine : la théorie de l'élégance langagière », in *Revue ivoirienne des Lettres, Arts et Sciences Humaines*, n°7, p. 16.

compte aussi bien les éléments psychologiques que spirituels qui lui octroient une teneur sacrée garante, en principe, de l'objectivité et de l'honnêteté des échanges.

La présence de deux émetteurs et de deux récepteurs constitue une marge de sécurité. En effet, conscient de la force de la parole qui peut tout aussi bien construire que détruire par le fait de l'interaction, la communauté introduit, entre les groupes en présence, des individus qui servent de tampon. Leur rôle est triple : il consiste à recevoir la parole, à l'analyser dans sa forme (une manière de la passer au tamis) et à la livrer aux émetteurs. Parce que livrer la parole à l'émetteur est synonyme de livrer la parole sur la place publique, il apparaît primordial de faire l'effort de soigner l'expression pour réduire considérablement sa dose conflictuelle. Toutes ces dispositions permettent également qu'une parole blessante puisse être rapidement corrigée et transformée positivement. Cela, par le fait du ludique qui permet de trouver des circonstances atténuantes au locuteur. Pour cela, les émetteurs doivent posséder la culture nécessaire pour se souvenir de situations de secours et manifester assez de promptitude dans leur réaction et arrêter tout « *incendie* ». Ils jouent le rôle à la fois de modérateurs et d'avocat pour protéger les locuteurs, mais aussi de psychologues afin de détecter les situations difficiles à gérer.

La parole et la hiérarchie constituent deux notions essentielles dans la gestion quotidienne de la vie du Négro-africain. On note notamment l'influence de la hiérarchie sociale sur le processus de prise de parole. La position hiérarchique octroie, par exemple, à certains le droit à la parole et un certain usage de celle-ci que les personnes dites « sans titre » n'ont pas. De plus, un fait nous semble important parce qu'il justifie aussi le rapport à la parole du Négro-africain : c'est celui de la représentation qu'il a de lui-même dans la société :

*« La culture africaine développe une représentation plus sociale qu'individuelle de la personne : 'Gamba tout seul ne saurait jamais soulever sa case' affirme un proverbe sérère. L'autre se présente au Négro-africain comme une nécessité sans laquelle les tâches quotidiennes ne sauraient être exécutées. L'individu fait partie intégrante d'une société des vivants et des morts en dehors de laquelle il ne saurait posséder quelque consistance ontologique que ce soit. La société est constitutive de la personne ; elle l'implique dans une multitude de structures : la famille, le lignage, la tribu... ».*¹⁹

Le Négro-africain est totalement soumis à l'ensemble du groupe social qui, tout en donnant sens à son existence, lui prescrit les lois et principes de vie. Par son action et sa parole, il doit maintenir la cohésion de ce groupe auquel il doit sa survie. D'où le recours à un langage et un

¹⁹ Gozé T., 1994, *op. cit.*, p. 108.

comportement qui confirment le primat du groupe et le consolident. Par la parole et le respect de la hiérarchie se poursuit la vie, dans l'harmonie. Or, l'administration fonctionne à l'image de la société : l'individu y travaille dans presque le même climat que celui qu'offre la structuration sociale. On est donc tenté de se demander quelle démarcation il réussit à faire entre l'esprit de l'écrit tel qu'hérité de l'ex-pays colonisateur et l'appropriation faite dans un contexte où la parole n'est pas neutre et possède des forces évocatrices et suggestives, où elle est à la fois sous le contrôle de l'autre et des êtres surnaturels.

Cependant, avant de mettre en valeur les influences du contexte socio-culturel sur l'appropriation de la langue française dans la rédaction administrative, nous avons pensé utile de nous interroger sur le rapport du peuple africain à l'oral qui est sa pratique reconnue et à l'écrit, pratique qui semble récente dans cet environnement. Pour cela, nous nous appuyons encore sur la civilisation akan.

1.4. L'écrit et l'oral dans la culture africaine : l'exemple du contexte akan

La présence de l'oral et l'écrit dans une zone en Afrique est, de façon générale, présentée en relation avec le degré d'influence du modernisme sur les civilisations. L'Afrique apparaît comme une civilisation qui fonctionne essentiellement sur le mode oral en ce qui concerne la sauvegarde de sa culture et sa transmission de génération en génération. L'écriture s'y serait introduite avec la colonisation occidentale et au contact des peuples arabes islamistes. Cependant, une lecture de l'histoire du peuple akan nous permet de montrer que ces deux modes, bien qu'ayant des statuts différents, ont toujours existé et se côtoient. Nous commencerons par présenter le statut de l'oral dans la société akan puis celui de l'écrit afin de montrer le rapport que ce peuple a avec ces formes de communication.

1.4.1. La place de l'oral dans la société akan

Les peuples de Côte d'Ivoire, comme tous les peuples de l'Afrique au sud du Sahara, accordent une grande importance à l'oral. Par les pratiques orales se transmettent les savoirs, les cultures des peuples et les valeurs sociales. Comment définir cependant l'oral ? L'oral, selon le *Dictionnaire Hachette* est ce qui est :

« Transmis par la voix, par opposition à écrit... Qui a rapport à la bouche. PHON (c'est-à-dire en phonétique) Se dit d'un phonème produit par la résonance de la voix dans la cavité buccale par opposition à nasal ».²⁰

²⁰ Dictionnaire Hachette, 2010, *op.cit.*, p. 1157.

Nous retenons de cette définition le fait que l'oral est lié à une transmission par le biais de la voix et de la bouche. Tout ce qui touche à l'oral devrait donc être en relation avec la bouche et la voix. Cette définition est corroborée par le *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et langue seconde*. J.-P. Cuq y présente l'oral dans les différentes approches didactiques du français langue étrangère. Sa définition, comparativement à celle du *Dictionnaire Hachette*, diffère par son rattachement au cadre spécifique de la didactique des langues. Dans le *Dictionnaire des sciences du langage*, F. Neveu renvoie, quant à lui, la définition de l'oral à celle de la prosodie :

« Du grec *prosôdia*, *accent*, *quantité*...La prosodie étudie le domaine *suprasegmental*, c'est-à-dire dans la linguistique de l'oral, les phénomènes étrangers à la double articulation du langage mais qui sont liés au regroupement des unités segmentales. Elle décrit notamment les indices *suprasegmentaux* qui entrent dans la constitution de la mélodie : la hauteur et les variations du fondamental de la voix, l'intensité, la durée, les pauses. ».²¹

Dans cette définition, la prosodie s'intéresse à la mélodie, à l'accent ou à l'intonation. Chez ces auteurs, sa définition reste rattachée à la voix puisqu'elle est définie dans le cadre de la langue et du langage :

« Le langage est traditionnellement défini comme la capacité propre à l'homme de communiquer au moyen de signes verbaux...».²²

On distingue nettement une approche du langage dans son aspect oral à travers le terme « verbaux ». Mais si l'oral ne réfère qu'à la production de signe par la voix, pourrait-on classer le langage du tambour comme relevant de l'oral ? Le tambour est ainsi présenté dans le *Dictionnaire Hachette* :

« Instrument à percussion constitué d'un cadre cylindrique sur lequel sont tendues deux peaux et que l'on fait résonner au moyen de deux baguettes ».²³

Le tambour ainsi présenté n'est qu'un instrument de musique. Or dans l'univers akan, le tambour est un instrument de communication possédant un langage codifié et chargé de conserver l'histoire des peuples.

²¹ Neveu F., 2004, *Dictionnaire des sciences du langage*, Paris, Armand Colin, p. 245.

²² Cuq J.-P., 2003, *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*, Paris, Clé International, p. 147.

²³ Dictionnaire Hachette, 2010, *op.cit.* , p. 1570.

*« Devant le tambour parleur, le tambourinaire n'est pas un artiste, il ne crée pas et n'improvise pas. Devant le tambour parleur, le tambourinaire est simplement un technicien plus ou moins expérimenté qui donne un texte conventionnel. Son comportement est semblable à celui d'un lecteur de document important (...) Le tambourinaire avec son instrument joue le rôle du griot documentaliste, généalogique et historien avec cette différence qu'il n'interprète pas, n'invente et ne commente pas les textes qu'il communique ».*²⁴

Le tambour protège l'information et empêche les distorsions. Il constitue une source fiable chargée d'instruire les générations successives sur l'histoire des peuples. Il sert à la communication à travers un langage appris par des générations de tambourinaires.

La codification de ce langage se fonde sur la notion de prosodie et de rythme. C'est en effet un langage fait de sons qui se fondent sur la métrique et l'intensité des accents pour formuler un message. Il s'agit de signifiant non verbal qui imite le langage parlé. Nous le classons comme relevant de l'oral dans la mesure où par ce langage, les individus communiquent et consignent l'information. Le tambour est donc, pour nous, un support de la communication orale qui ne fait certes pas appel à la voix mais à l'audition par la reproduction du langage parlé. Il se présente comme une autre forme de voix.

Nous classerons, par conséquent, le recours à l'oral à deux niveaux : l'usage de la parole comme pratique liée à l'oral et le recours au tambour comme manifestation d'une forme d'oral, ensemble signifiant non verbal.

1.4.1.1. La place de la parole dans la société akan

La relation du Noir africain à la parole est une relation de l'ordre du sacré. La parole est assimilée à la vie ; elle était au commencement et elle se poursuit tant que dure la vie. Par elle on donne existence et vie, par elle, se résolvent les situations les plus délicates et difficiles. Son poids est tel que sa profération exige précaution. Manifestation de la divinité, la parole supplée tout et sa force réside dans la valeur sacrée qu'elle véhicule. Elle ne s'utilise, en principe, que dans un but utilitaire. Aussi, quand parler ne semble pas utile, l'individu est amené à préférer le silence. Les moments utiles d'usage de la parole peuvent être classés en trois groupes :

- la gestion de la vie courante (gestion des familles, éducation des enfants et des jeunes, gestion des relations sociales telles que les mariages, les décès, gestion de la subsistance etc.),

²⁴ Niangoran-Bouah G., 1981, *Introduction à la drumologie*, Abidjan, Sankofa édition, p. 21.

- les libations liées aux grands moments qui rythment l'existence, les rites initiatiques,
- la palabre qui vise à résoudre une situation problème particulière à un moment précis.

1.4.1.1.1. La parole dans la gestion de la vie courante

Dans la vie quotidienne, les nouvelles constituent une occasion permanente d'échange organisé. Il en existe deux types : les nouvelles qui interviennent lors des rencontres ordinaires et les nouvelles qui se réalisent à l'occasion des funérailles. Si dans les deux cas elles respectent une progression précise, c'est-à-dire une introduction, un développement (nouvelles substances) et une conclusion (qui permet de prendre congé), dans le cas des funérailles, elles sont plus complexes.

Les funérailles sont, en Afrique, un moment extraordinaire de rencontre et d'échanges entre les peuples. Si aujourd'hui tout le monde s'accorde à soutenir qu'elles sont des occasions de dépenses exorbitantes et de ruine, il n'en a pas toujours été ainsi. Autrefois, participer à des funérailles signifiait, au-delà de toute autre considération, apporter son soutien moral et matériel à la famille éplorée. Ce soutien moral dont l'objectif est d'alléger et d'apaiser la douleur, est réussi, en partie, grâce à la parole dont le pouvoir est révélé par Freud que cite J.-J. Wunenburger :

*« Le mot fut à l'origine un sortilège, un acte magique, et il a gardé beaucoup de sa force antique ».*²⁵

La considération du mot comme un « sortilège » et le recours à l'adjectif qualificatif « magique » expriment le pouvoir charmeur du mot et par conséquent sa capacité à réaliser une emprise sur l'être et à transformer les situations de façon positive ou négative. Dans l'Afrique traditionnelle, la parole garde toute sa puissance et toute sa valeur. Aussi est-ce toute une procédure bien codifiée, une démarche scientifique qu'il faut respecter dans la prise de parole en public. Dans les échanges lors des funérailles, les trois moments sont :

- les nouvelles – préambule qui visent à présenter les condoléances,
- les nouvelles – substance qui visent à apaiser les douleurs,
- la prise de congés qui se manifeste par l'intégration dans la famille endeuillée (on notera que cela est facilité par le fait que tout village possède une maison hôte dans chaque village).

L'action, dans les nouvelles – substance, sera orientée sur le mot parce que ces nouvelles visent uniquement à témoigner, par la parole, de la nécessité de se consoler mutuellement car le deuil

²⁵ Wunenburger J.-J., 1985, *Sigmund Freud, une vie, une oeuvre, une époque*, Paris, Balland, p. 283.

qui frappe le voisin ou l'ami est une grande peine pour toute la communauté. Son déroulement obéit au schéma de la communication élaboré par Amoa et énoncé plus haut.

Dans cette rencontre qui se déroule en langues et qui réunit les membres de la famille qui accueille, la zone de l'émetteur possède deux acteurs (*je 1* et *je 2*) et la zone du récepteur deux acteurs (*tu 1* et *tu 2*) comme l'indique la figure n°4 (cf. p.34). Les récepteurs sont pris parmi les hôtes et les émetteurs du groupe des arrivants. Leurs rôles, d'ailleurs, s'intervertissent dans le système de communication établi mais on n'oubliera pas que ce sont les arrivants qui sont porteurs de nouvelles à donner à leurs hôtes. On ne commencera à demander les nouvelles qu'en présence du chef de la famille qui accueille ou son représentant. L'émetteur second ou émetteur 'prime' (*je 2*), avec l'autorisation de l'émetteur premier et sous le contrôle du groupe, présente les circonstances dans lesquelles sa délégation et lui ont reçu la triste nouvelle puis il réitère, à l'aide d'expressions imagées, les condoléances. Ensuite il invite à faire preuve de courage dans cette douleur qui frappe la communauté. Le récepteur second ou 'prime' (*tu 2*) transmet l'information à la famille puis remercie les visiteurs de cette disposition. Il les informe que la famille accepte de suivre cette recommandation sans laquelle rien ne peut être fait : faire preuve de courage. Il insiste particulièrement, dans cette étape, sur la nécessité pour la famille de « sécher » ses larmes en vue de la gestion saine des funérailles et de l'hommage de façon sereine au mort. Ensuite il se retourne vers le récepteur premier qui lui donne l'autorisation de poursuivre les échanges au nom de la famille. Se retournant vers les visiteurs, il délivre les informations suivantes :

- les remerciements de la famille hôte pour ce déplacement et cet appui ;
- la décision de suivre les recommandations faites ;
- l'invitation des visiteurs à observer eux aussi la dignité dans la douleur afin d'aider à honorer le défunt.

L'émetteur second, reprend la parole pour transmettre ces informations à son groupe qui alors remercie la famille en deuil. Alors, sous le contrôle de l'émetteur premier, la parole est reprise pour exprimer l'acceptation du groupe ainsi que les remerciements pour le soutien. Il faut noter qu'à chacune des étapes, la parole tire sa richesse des images et symboles présentant la mort non comme une fin mais comme une étape essentielle pour les êtres et surtout comme une autre forme d'existence plus riche auprès des ancêtres (comme l'indique le schéma de la pyramide sociale présenté plus haut). Cette forme d'existence confère au mort un pouvoir, dans la mesure où il fera partie du groupe des ancêtres.

De plus, la manifestation de la politesse se traduit à ces étapes par les remerciements mutuels exprimés. Une fois que toutes ces précautions sont prises, les arrivants sont invités, de façon officielle, par le récepteur second, sous le contrôle du récepteur premier, à s'intégrer dans la famille pour participer aux obsèques.

Dans ces échanges donc, émetteur et récepteur seconds, très imprégnés de la culture du milieu, usent d'un langage imagé dont la valeur est non seulement d'éviter le choc des informations nues mais surtout de mettre en relief la faiblesse humaine devant la volonté divine et la fatalité de l'existence. Aussi présentera-t-on le passage de la mort comme celle d'une tornade qui emporte l'individu à l'aide de la parole toute puissante qui garde seule des droits devant la mort. Émetteur et récepteur seconds, ayant la charge de consoler, émettent un dialogue constructeur, unificateur et apaisant. Ce faisant, ils respectent le postulat n° 5 tel que l'énonce U. Amoa dans les actes du colloque sur « *Royautés, chefferies traditionnelles et nouvelles gouvernances* :

*« La nécessité d'habiller la parole pour son propre mieux-être, pour le plaisir de l'autre et pour le bien-être de tous ».*²⁶

Habiller la parole ramène à enrober ses propos d'élégance et de courtoisie pour que soit amorti le choc qu'ils devraient créer. Ainsi, le destinataire perçoit les propos comme un baume apaisant les cœurs blessés et chagrinés. Car le mot est une virtualité. C'est pourquoi R. Barthes écrit :

*« Chaque mot poétique est aussi un objet inattendu, une boîte de pandore d'où s'envolent toutes les virtualités du langage ».*²⁷

Cette citation met en relief la capacité du mot à réaliser les attentes du langage. Sa richesse et sa force peuvent constituer alors, pour l'être, un moyen de construire son univers en intégrant l'autre en tant qu'individu utile à la réalisation de soi.

Les libations sont un autre moment de manifestation de la parole qu'il convient aussi de présenter.

1.4.1.1.2. La parole dans les libations

Les libations sont une pratique des sociétés africaines qui consiste, avant toute cérémonie, à verser de la boisson (de la liqueur locale ou à défaut de la liqueur importée d'Occident ou de l'eau) aux ancêtres, aux dieux et au Dieu tout puissant. Elles visent à établir

²⁶ Actes du colloque international sur: royautés, chefferies traditionnelles et nouvelles gouvernances: problématique d'une philosophie pour l'Afrique politique, p. 47.

²⁷ Barthes R., 1973, *Le degré zéro de l'écriture*, Paris, Editions du Seuil, p. 38.

le contact avec les forces invisibles. Cet acte s'accompagne d'une interpellation dans la langue nationale de ces êtres absents mais présents pour leur intercession dans une situation particulière ou pour leur rendre grâce. En outre, lors de cette interpellation, l'individu doit invoquer ces êtres par leurs noms et les attributs qui les symbolisent afin de bien les disposer à l'action. Seuls les hommes accomplissent les libations publiques. De plus, chez les Akan, celui qui accomplit la libation doit traduire son respect des dieux par son comportement. En effet, il se déchausse et fait mine de retirer son pagne en le descendant de son épaule.

Les situations au cours desquelles intervient la libation sont nombreuses et se déroulent soit en présence d'autorités traditionnelles ou familiales soit individuellement. On peut distinguer par exemple :

- la célébration de la nouvelle année en vue d'obtenir le pardon pour les fautes commises par le peuple et rechercher la protection divine durant l'année nouvelle,
- toute cérémonie d'inauguration pour s'assurer la protection des ancêtres et de Dieu pour la bénédiction de la manifestation ;
- toute cérémonie d'intronisation pour confier le nouveau chef aux ancêtres et à Dieu ;
- les cérémonies traditionnelles intervenant à l'issue des récoltes pour donner l'autorisation de consommer le produit récolté ;
- la réception d'une délégation par la chefferie traditionnelle pour demander la protection des ancêtres, des dieux et de Dieu ;
- remercier les ancêtres et les dieux et leur rendre gloire à l'occasion de l'arrivée d'un fils d'une contrée lointaine ou parti depuis des années ;
- demander la protection divine devant un fléau quelconque.

Les libations interviennent donc lors des moments qui requièrent l'intervention des divinités et du Dieu suprême. Si tout individu peut procéder à des libations, il s'agit souvent de rencontres au cours desquelles l'autorité traditionnelle, gardienne de la tradition, propriétaire de la terre et représentant la communauté, est sollicitée.

La libation se traduit par l'invocation de Dieu en prenant le soin d'évoquer tous ses attributs susceptibles de lui permettre d'être à l'écoute des préoccupations des hommes. Les paroles sont donc des paroles rituelles possédant une charge mystique. C'est pourquoi leur accomplissement revient, quand la situation qui les nécessite intéresse plusieurs personnes, le plus souvent aux prêtres traditionnels et aux chefs de familles. En dehors des libations, la palabre est un exercice de la parole propre aux peuples africains.

1.4.1.1.3. La parole dans la palabre

Comme pratique orale, on retrouve la palabre à propos de laquelle Amoa écrit :

*« C'est, contrairement à toute interprétation dépréciative, toute activité ou pratique d'échanges et d'argumentation au cours de laquelle l'on célèbre la parole dans l'unique dessin d'énoncer une vérité collective garante du maintien et/ou de la consolidation du tissu social ».*²⁸

De ce point de vue, la palabre en Afrique intervient dans toute situation particulière nécessitant un consensus : règlement de litiges, prise d'une décision communautaire, etc. Cette pratique procède d'un acte collectif d'exorcisme en vue de la consolidation de la vie communautaire et de sa pérennisation. La séance qui réunit toutes les couches de la société ou ses représentants, se déroule sur la place publique, symbolisée en général par un gros arbre, qui offre son ombre protectrice et ses racines comme siège à certains des participants (arbre à palabre) ou par une petite case (case à palabre). Elle se déroule également sous le contrôle des femmes âgées (dépositaires des us et coutumes et mémoires du peuple), des anciens (mémoires des civilisations), des devins (régulateurs des comportements parce que prophètes et transmetteurs de la voix des ancêtres) et des morts dont la présence n'échappe à personne. Ceux-ci sont considérés comme vivant sous une autre forme et sont devenus eux aussi des ancêtres. Comme les libations, la palabre a formé le sens de la communication et du contact en Afrique. Si ce sont des pratiques orales, on peut raisonnablement penser qu'elles ont influencé le contact par l'écrit.

La palabre vise la quête du consensus comme l'énonce si bien cet extrait de la réflexion de B. D. Nébié citant P. Pradervand dans *Une Afrique en marche* (1989):

*« La tradition africaine de la palabre, (...) est une forme fondamentalement démocratique de débat au cours duquel on discute jusqu'à ce que le groupe trouve un consensus qui fasse l'unanimité. Le consensus solidifie et unit le groupe par le fait même qu'on a auparavant permis à toutes les opinions de s'exprimer. Il n'y a jamais de vote dans la tradition africaine, ce dernier impliquant en général une minorité qui se sent frustrée ».*²⁹

On voit que cette conception dépasse le simple relationnel pour déboucher sur une conception sociale voire politique. En effet, le sujet de débat est toujours un sujet d'intérêt général et, en principe, tout le monde a droit à la parole. Mais en réalité, ce sont les hommes adultes et jeunes adultes ainsi que les femmes d'un certain âge qui s'expriment sur la situation en

²⁸ Amoa U., 2005, *op. cit.*, p. 20.

²⁹ <http://www.lepangolin.afrikblog.com/archives/2007/03/24/4414463.html>. 10 février 2010.

question. Ces individus chez qui la prise de parole est plus aisée bénéficient d'une expérience liée à leur âge ou à leur pratique et de la confiance de leur groupe ou famille d'appartenance dans laquelle ils ont déjà montré leur maîtrise dans le maniement de la langue et de la gestion sociale. La palabre apparaît dès lors comme un outil de gestion sociale comme l'indique Ndimbi-Tshindé que cite B. D. Nébié :

*« La palabre est une forme juridique institutionnelle de gouvernement unissant harmonieusement la démocratie directe, la démocratie représentative et l'oligarchie, les meilleurs systèmes politiques de l'histoire connus jusqu'aujourd'hui. Aussi pour être juste à l'égard de l'Afrique et scientifiquement objectif, il faut redéfinir ce mot pour qu'il retrouve sa vraie valeur...ou même le remplacer par un mot plus objectif comme celui de 'recojustice' quand il s'agit de cette réalité africaine ».*³⁰

Dans chacune de ses prises de parole, l'individu doit avoir conscience de parler pour construire. Aussi doit-il recourir à une esthétique langagière qui vise à produire le « bien ». Dans la palabre, la communication par la parole relève d'un art au service de la cohésion et de la stabilité sociale. Elle a une valeur fondamentalement éthique qui se situe à deux niveaux : d'une part par le fait même de la convocation de toutes les couches sociales pour trouver une solution à une situation donnée et de l'autre par le souci chez chacun d'une intervention constructive aux résultats salutaires pour la communauté. Chaque intervention laisse apparaître une maîtrise de la parole, ses contours et ses pièges. Cette situation montre davantage en quoi parler relève d'un art de dire. Cet art commande en outre que l'on sache observer le silence quand on n'a rien à dire ou, quand on est conscient que la profération de la parole produira, pour l'assemblée, plus de mal que de bien. De plus, les résolutions prises à l'issue de la palabre engagent toute la communauté. On pense que ces caractéristiques peuvent se retrouver quand on examinera la communication écrite.

La palabre africaine recommande également que les échanges commencent par des questions ou des approches simples (stratégies d'apaisement) visant à permettre non seulement de cerner les velléités de violences verbales mais surtout une compréhension progressive chez tous les interlocuteurs. En procédant ainsi, c'est-à-dire en partant du simple au complexe, l'accent est mis sur la nécessité de permettre à chaque individu de suivre les échanges et, à l'assemblée, de partir de base de données identiques. Cette attitude est une marque de considération accordée à chaque participant, en vue de l'intégrer davantage et aussi de bénéficier de ses interventions. La palabre n'est, par conséquent, possible que dans

³⁰ *id.*

le respect mutuel, priorité qui assure la continuité des échanges et favorise la recherche de la solution commune.

La palabre africaine, en étant une catharsis c'est-à-dire un processus de libération de la parole en vue de parvenir à la formule qui sied à la majorité, fait appel à une forte dose de courtoisie pour maintenir la cohésion au sein de la communauté. Elle est le lieu de la manifestation d'une éthique de la communication qui part du principe que la liberté d'expression dont jouit chacun ne doit pas nuire aux membres de la communauté. Même quand la parole se manifeste parfois par une décharge émotionnelle liée à l'extériorisation du souvenir d'évènements traumatisants et refoulés, elle doit être source de cohésion. Ainsi chaque intervenant (puisque la parole appartient à tous les membres de la communauté) se prédispose, compte tenu de la puissance de la parole et de ses retombées, à avoir conscience et à tenir compte des préceptes de vie qu'énoncent les postulats ci-dessous :

« Postulat n° 1 : toute parole proférée prélude ou conduit à une action dont les effets immédiats ou lointains souvent irréversibles peuvent être porteurs de fatalité ou de félicité.

*Postulat n° 2 : parce que la puissance de la parole peut conduire à la violence, pour éviter que celle-ci, en les esprits s'installe, il faut se prédisposer à habiller son discours de bonne foi et de vertu ».*³¹

L'individu communicant est invité à des dispositions relevant de l'éthique parce que la parole peut produire deux types d'effets : des effets positifs et des effets négatifs. Seules des dispositions au respect de l'éthique peuvent conduire au choix de ses effets positifs en vue de créer une cohésion sociale. C'est pourquoi si l'on choisit de parler, on parlera pour que les conséquences soient source de félicité pour la communauté.

Le postulat n°2 recommande de dire tout mais invite à le dire avec élégance et honnêteté afin de briser toute chaîne de violence et de renouer avec l'ordre qui est le premier objectif de la palabre. La distribution de la parole à tous n'est donc pas un signe de l'incapacité du Chef du village et de ses notables à trouver des solutions aux situations qui se présentent à la communauté. Elle vise, pour l'essentiel, à la prise en compte des différents points de vue et au respect de chaque membre de la communauté. Cette disposition ne peut que favoriser l'équilibre et le bien-être humain. On le voit, éthique et esthétique sont donc mêlées ici.

Par ailleurs, le mot non utilisé à propos est destructeur et, le sachant, le noir-Africain qui est obligé de parler sous son unique contrôle en public fait précéder ses propos de

³¹ Amoa U., 2005, *op. cit.*, p. 15.

l'expression *S'il te plaît/pardon* ou de cette formule devenue une formule consacrée : *Parler est difficile ; c'est pourquoi je vous prie de me pardonner si mes propos vous blessent. Telle n'est pas mon intention*. En réalité, on s'excuse de s'offrir le luxe de prendre la parole en présence des aînés ; on s'excuse de les déranger et on les reconnaît, d'une certaine façon, comme plus instruits. Au Ghana par exemple, république anglophone de l'Afrique de l'Ouest où les langues et cultures nationales sont au programme de l'enseignement, tout propos en langue akan et surtout adressé à un plus âgé que soi, est précédé de l'expression « *Mepa wo kyew* » qui signifie : *s'il vous plaît ou pardon* comme le fait remarquer K. Opoku Agyemang :

« *L'enfant modèle c'est celui qui obéit, qui exécute les ordres des adultes, quelque ridicules qu'ils puissent paraître ; c'est celui dont chaque phrase commence par Mepa wo kyew* ». ³²

La formation de l'individu a pour base le respect perçu comme règle primordiale de toute relation durable, dans un environnement où chaque être ne se conçoit que comme membre d'une communauté. Ce principe de vie constitue une valeur cardinale qui permet d'entretenir les relations humaines et communautaires. La formule de politesse préalable peut atténuer les effets d'un terme employé par ignorance ou dont on n'est pas sûr des effets parce qu'on n'aura pas eu le temps ou l'opportunité d'interroger l'environnement. Cette formule permet de maîtriser toute colère et de disposer le locuteur à l'adhésion à tout échange. Ce faisant, on respecte le postulat n° 3 qui recommande :

« *Quand la parole vive se fait brûlante, il faut nécessairement recourir à l'élégance et à un silence actif et responsable pour la faire mélodieuse et belle* ». ³³

Parfois, en effet, les chocs émotionnels font que la maîtrise de soi et le contrôle de son propos sont difficiles. Au risque de paraître discourtois et d'entretenir un climat de violence dont les conséquences vont se pérenniser de génération en génération et gêner le processus de vie communautaire, l'élégance recommande un silence responsable : la survie de la communauté dépend certes de tous mais essentiellement de chacun. Chacun a conscience qu'il est imité dans ses faits et gestes et que la mémoire collective retient tous les faits. Alors, renoncer à la rancune est essentiel pour la consolidation des rapports communautaires. Si on ne peut soigner la parole, alors on garde le silence, attitude hautement empreinte de sagesse parce que fondée sur la non-violence et permettant de tenir compte de la sensibilité de l'autre et de l'esprit de

³² Opoku Agyemang K., 2005, *op. cit.*, p. 93.

³³ Amoa U., *op. cit.*, p. 15.

l'environnement. C'est une forme de sacrifice au bénéfice du groupe et une préservation de sa descendance. La parole alors se suspend sous le contrôle des vieux, des devins et des ancêtres. Se taire dans ces conditions ne signifie pas faire preuve d'irresponsabilité ou de poltronnerie. Il signifie humilité, abnégation et supériorité morale ; des vertus qui permettent à l'être humain de donner la primeur à la communauté et aux relations sociales. Avoir conscience de la force du mot amène à rechercher le terme exact. L'enjeu de la palabre est donc l'équilibre social avec son corollaire-le silence. En plus des ces manifestations de la parole, la pratique de l'oral se note dans l'usage du tambour.

1.4.1.1.4. Le tambour comme manifestation de la parole

S'agissant du tambour, nous le classons comme relevant du domaine de la parole de par son statut. Ce classement repose sur les études sur la 'drummologie' du professeur G. Niangoran Bouah, ethno-sociologue ivoirien. La drumologie est ainsi définie dans *Introduction à la drumologie* :

*« La drumologie, c'est l'étude et l'utilisation des textes des tambours parleurs africains comme source de documentation pour approfondir les connaissances des sociétés africaines de tradition orale de la période précoloniale (...) Le terme drumologie, tire son origine de drum (terme anglais pour désigner le tambour) et de logie (de logos=terminologie grecque pour discours et traité), suffixe couramment utilisé pour former des mots scientifiques ».*³⁴

Le tambour consigne l'histoire des peuples de l'Afrique de l'ouest. Il constitue une riche source de documentation qui s'avère plus concise et plus fiable que la parole, appelée à subir des transformations au fil du temps et selon les locuteurs. Aussi les textes du tambour sont-ils l'objet d'une série d'analyse par le roi, ses dignitaires et son peuple :

- « Les textes du tambour parleur sont conçus :*
- *par le roi lui-même qui les propose aux dignitaires pour être censurés et diffusés à l'ensemble des membres du royaume.*
 - *Sur demande du roi par les dignitaires du royaume. Après la censure, ils sont livrés à l'ensemble des tambourinaires ou par une équipe de tambourinaires. Le texte terminé est soumis à la censure du roi et de son conseil. Il est ensuite enregistré et diffusé par les différents tambourinaires ».*³⁵

³⁴ Niangoran Bouah G., 1981, *op. cit.*, p. 24.

³⁵ *id.*, p. 26.

Le texte consigné par le tambour est donc un texte dans lequel se retrouve toute la communauté et auquel elle donne son sceau avant sa conservation pour l'histoire. La transmission du langage du tambour parleur s'inscrit aussi dans un cadre formel :

*« Dans les contrées africaines où il se pratiquait, le langage tambouriné s'apprenait méthodiquement ; il avait ses écoles, ses pédagogues, ses érudits, ses historiens, ses virtuoses...et nécessitait de longues 'lunes' d'études. D'une façon générale, les aînés se chargeaient d'initier les plus jeunes. Chaque 'Classe d'âge' s'efforçait de s'y perfectionner par des séances communes d'entraînement dirigées par des vétérans de cet art ; ces séances étaient périodiquement suivies de joutes tambourinées qui permettaient aux participants de diverses 'classes d'âge' de rivaliser de virtuosité et, surtout, de perfectionner leur science tambourinaire ».*³⁶

Le tambour-parleur, le *kinyen Kpli* ou *attougblan* utilise un langage qui, dans la société traditionnelle, était en principe enseigné et connu des individus de génération en génération à partir de signifiants sonores. Ces signifiants sonores sont une imitation de la langue du groupe ethnique auquel appartient le tambour. Ainsi le professeur Georges Niangoran Bouah note :

*« Chez les Akans, les Baoulé ont leurs textes tambourinés en baoulé, les Agni en agni et les Abron en abron. Par contre les Abouré, les Ewotilé, les essouma et les Akyé, etc... ont leurs textes, non pas dans leur langue usuelle d'aujourd'hui, mais dans une langue très proche du baoulé ».*³⁷

Le langage du tambour se fonde ainsi sur les langues de son aire géographique. Il s'inscrit à la fois dans le domaine de l'oral et de l'écrit. C'est pourquoi il est qualifié d'hybride. Le langage du tambour, pour le croyant relève du sacré :

*« Le tambour ...reproduit fidèlement le même texte avec les mêmes mots, les mêmes phrases, les mêmes accents. L'apprentissage d'un texte tambouriné, c'est, pour l'initié, la récitation des Sourates du Coran pour le musulman, ou la copie de la Bible pour les moines du Moyen Age. Ces textes ont pu traverser intacts des siècles de civilisation, des révolutions historiques et politiques, parce qu'ils sont écrits dans une langue conventionnelle, et que pour être entendu du voisin, les messages tambourinés doivent être répétés identiques ».*³⁸

Instrument sacré, il n'intervient que lors des grands événements de sorte qu'une grande peur est attachée à sa manifestation. Il sert, par exemple, à annoncer une calamité qui vient de se

³⁶ *id.*, p. 26-27.

³⁷ *id.*, p. 31.

³⁸ Bricka B., Faudet G., 2002, « Niangoran-Bouah père fondateur de la drummologie » in *L'arbre à palabre* n° 12 de novembre 2002.

produire ou qui s'annonce pour que les populations puissent se mettre à l'abri. Il annonce le décès d'un roi. Son langage et son système de transmission sont un moyen formidable de communication qui résout les problèmes de distance. De ce fait, le professeur G. Niangoran-Bouah, drummologue ivoirien décédé en 2002, le présente comme l'ancêtre de l'internet :

« Par temps calme et sur une hauteur, la voix du tambour peut être audible à 40 kms. Mais par souci d'efficacité, des relais sont placés tous les 7 ou 10 kms. On raconte qu'en 1881, on a entendu parler du naufrage du paquebot Ethiopia à Landan soit à une distance de quatre-vingts kilomètres en moins de deux heures ».³⁹

En effet, dès que le *kinyen kpli* lance un message à partir d'une localité, les localités suivantes se le répercutent progressivement si bien qu'en l'espace de quelques minutes, l'information atteint tout le royaume et ses alliés. Il fonctionne par un système de relais et permet, par exemple, que d'éventuels envahisseurs soient repérés dès leur entrée dans le royaume ou qu'une convocation soit adressée aux différents chefs de la tribu.

Par ailleurs, lors des grandes rencontres autour du roi dans le royaume, le *kinyen kpli* joue essentiellement deux rôles. Il annonce au roi, aux dignitaires ainsi qu'au peuple réunis, l'arrivée des différentes délégations ; il énonce leur statut et les salue au nom du roi et du peuple. Ces délégations répondent aux salutations par des gestes qui traduisent qu'elles comprennent et apprécient l'accueil qui leur est réservé. Le deuxième rôle consiste à rappeler les attributs du roi. Cette deuxième phase s'accompagne le plus souvent d'un danseur qui exécute une danse que le monde moderne nomme la *danse parlante*. Avant cette exécution le danseur salue le tambour et, la danse montre l'importance du corps comme moyen de communication. Le danseur traduit, en effet, par des gestes, le message du tambour qui rappelle, à la mémoire de l'assemblée, l'étendue du pouvoir du roi, l'attention, le soin et la protection qu'il apporte à son peuple et, par conséquent, l'intérêt de la soumission de ce peuple. Cette danse est le plus souvent pratiquée par les chefs. Cette forme de parole est au service du pouvoir royal ; aussi trouve-t-on le tambour uniquement dans les familles princières et chez les grands dignitaires qui sont tenus eux-mêmes de savoir pratiquer la *danse parlante*.

Les pratiques orales qui rythment la vie sociale africaine sont riches et constituent des éléments de gestion de la société. La parole, dans ces pratiques, revêt une importance extrême. Moyen de contact et de communication, elle joue un rôle primordial dans la cohésion sociale. En effet, par la conservation de la culture et de l'histoire de la communauté, la parole

³⁹ *id.*

ne peut être banalisée. Elle inspire confiance et par conséquent sa profération est lourde de conséquence. Toute parole proférée a valeur d'acte. Il faut comprendre le sens du mot acte à la fois comme l'action posée et comme une réglementation sociale. La parole a alors force de lois et donne au Négro-africain un rapport spécial à la communication. La bonne parole doit être belle par ses effets et sa contribution à la cause commune. La bonne parole c'est donc celle qui sera proférée sous le regard et le contrôle de toute la communauté d'êtres visibles et invisibles en vue d'œuvrer à la cohésion. Les pratiques orales assurent pour la communauté sa progression et sa pérennité. On peut se demander dans cette société si imprégnée des valeurs orales ce qu'il en est de la communication écrite.

1.4.2. La place de l'écrit dans la société akan

Le *Dictionnaire Hachette* définit l'écrit comme ce qui est *tracé*, ce qui est *couvert de signes d'écriture*, ce qui est *consigné, noté, exposé par écrit*. Il oppose *langue écrite et langue parlée*. Cette définition se fonde sur deux approches qui sont la manifestation de l'écrit et son rôle. L'écrit se manifeste sous la forme de signes et son rôle est de noter, de présenter un exposé ou de consigner. Dans cette définition apparaît aussi le terme *écriture* qui est présenté comme :

*« (La) représentation des mots, des idées, du langage au moyen de signes. Écriture alphabétique, idéographique, phonétique. Caractères écrits, formes des lettres tracées. Écritures rondes, bâtarde, anglaise, gothique. Manière particulière à chacun de former les lettres. Reconnaître l'écriture de quelqu'un. »*⁴⁰

L'écriture est dans cette perception une représentation du langage à partir de signes et ne se différencie pas de l'écrit. Seulement un sens plus large permet d'étendre cette notion à la graphie particulière que réalise un individu de ces signes. Le *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde* s'inscrit dans cette logique définitionnelle. Toutefois, il donne une définition plus précise et plus riche :

*« L'écrit désigne dans son sens le plus large, par opposition à l'oral, une manifestation particulière du langage caractérisé par l'inscription sur un support d'une trace graphique matérialisant la langue et susceptible d'être lue. (...) un écrit constitue une unité du discours établissant de façon spécifique une relation entre un scripteur et un lecteur, dans l'instantané ou le différé dans l'ici-et-maintenant ou dans l'ailleurs, selon sa nature »*⁴¹

⁴⁰ *Dictionnaire Hachette*, 2010, *op.cit.*, p. 513.

⁴¹ Cuq J.-P., 2003, *op. cit.*, p. 78.

Deux idées nous paraissent fondamentales dans cette définition : d'une part l'idée de graphique sur un support en référence à une langue et de l'autre la mise en relation que crée l'écrit entre des acteurs. L'écrit s'inscrit dans le cadre d'une altérité et même de l'énonciation (ici-et-maintenant). L'idée que l'écrit relève du graphisme est reprise et confirmée par F. Neveu, dans le *Dictionnaire des sciences du langage* :

*« L'écriture est un système de notation procédant de l'image, qui sert de véhicule graphique à la parole. L'écriture peut privilégier la représentation du signifié, ce qui est le cas des écritures pictographiques et idéographiques. Elle peut privilégier la représentation du signifiant, ce qui est le cas des écritures phonographiques, représentées principalement par les systèmes de notation syllabique et alphabétique. Qu'elle exploite les pictogrammes, les idéogrammes, les syllabaires ou les alphabets, l'écriture n'a pas vocation à reproduire la parole mais à la rendre visible ».*⁴²

Deux constats peuvent être faits dans cette présentation de l'écriture qui s'éloigne des définitions déontiques supposant papier/crayon : son rapport à l'image et son rapport à la parole. Si l'écriture est conçue comme une représentation graphique servant de support à la parole, nous pouvons dire que le peuple akan possédait une écriture. La civilisation akan possédait un système d'écriture sous la forme de pictogrammes qui lui servait de support pour exprimer certaines vérités existentielles et orienter par des conseils les individus. Ces pictogrammes avaient surtout pour rôle de consigner la sagesse du peuple. Aussi souscrivons-nous à la thèse de Battestini que cite A. Menigoz :

*« Il n'est aucune culture africaine qui n'ait eu un système (...) de conservation et de communication de certains messages. Le support de cette mémoire collective et le matériau de la communication codée sont des conditions essentielles à la cohésion du groupe, à l'identité collective, à la permanence de toute société ».*⁴³

L'écriture chez les Akans prend la forme de symboles désignés sous l'appellation *Adinkra* au Ghana ou *Adingra* en Côte d'Ivoire (**fig. 5** et **fig. 6**). Ces symboles sont notés dans les pagnes tissés et notamment le grand pagne que portent les hommes en guise de tenue est tissé de ces symboles et porte le nom *Adingra*. L'apprentissage de cette sagesse se réalise dans l'interaction quotidienne comme d'ailleurs presque tous les apprentissages. Ce que souligne T. Gozé dans cette citation :

⁴² Neveu F., 2009, *op. cit.*, p. 113.

⁴³ Menigoz A., 2001, *Apprentissage et enseignement de l'écrit dans les sociétés multilingues, l'exemple du plateau dogon au Mali*, Paris, L'Harmattan, p. 55.

« L'enfant apprend par le contact avec l'adulte, par observation et imitation de ses modèles comportementaux. La situation concrète d'apprentissage fait que le questionnement de l'adulte ou de l'enfant occupe une place secondaire ; ce qui importe, c'est l'adoption des conduites de celui qui sait. Les interactions verbales adulte-enfant sont assez rares et, lorsqu'elles existent, elles utilisent le canal du 'code restreint' ; l'adulte explique l'activité à l'enfant par démonstration en disant : 'fais comme moi' ; l'évaluation s'exprime aussi par des phrases courtes ; 'c'est ça, continue' ». ⁴⁴

L'apprentissage de cette forme d'écriture se fait de façon informelle et ainsi, chaque jour, l'enfant et même les adultes s'instruisent aux côtés de ceux qui détiennent l'information. Cependant, plus qu'une écriture, l'apprentissage de ces symboles ont une valeur éthique parce qu'ils forment l'individu en lui indiquant les 'principes régulateurs' de la vie pour une meilleure insertion sociale. De ce fait, chaque symbole constitue à lui seul un texte se référant à une situation de l'existence comme on peut le noter à travers les deux exemples ci-dessous dont nous présentons également certaines des compréhensions :



Figure 5 : Gye Nyame ou Dieu est l'être suprême ⁴⁵



Figure 6 : Sankofa bird ou l'oiseau Sankofa ⁴⁶

Le terme *sankofa* renferme trois syllabes akan qui sont : *san-kô-fa*. Ces syllabes proviennent des verbes suivants : *san* provient de *sahossi* qui veut dire retourne d'où tu viens ; *kô* qui

⁴⁴ Gozé T., 1994, *op. cit.*, p. 112.

⁴⁵ <http://images.google.fr/images?hl=fr&client=firefox-a&channel=s&rls=org.mozilla:fr:official&um=1&q=adinkra+symbols&sa=N&start=36&ndsp=18>, 30 janvier 10.

⁴⁶ <http://www.adinkra.org/htmls/adinkra/gven.htm>, 30 janvier 10.

signifie *va ; fa* qui équivaut à prendre. Le tout revient donc à *retourne d'où tu viens et prends*. Soit replonge-toi dans la culture, elle t'offre ce qu'il te faut pour aller de l'avant.

Avec le souci de préservation des cultures, ces symboles sont maintenant consignés dans des documents écrits publiés notamment en anglais. On pourra trouver en annexe un plus grand nombre de ces symboles Adingra que, grâce à internet, on connaît de plus en plus. Cependant, en vue de montrer comment cette forme de sagesse contribue à la formation morale de l'individu, nous allons expliquer les deux symboles ci-dessus.

Le premier symbole, désigné sous le terme de *Gye Nyame* magnifie la suprématie de Dieu et selon les circonstances de son émission, il peut transmettre une multitude de messages. Avoir recours à ce symbole revient à reconnaître que Dieu seul est capable de résoudre tous les problèmes : défendre un être faible, rétablir quelqu'un dans son droit, apporter le bien-être à l'homme, etc. Dans le même temps, ce symbole peut être l'expression de la menace de Dieu qu'encourt celui qui se conduit contrairement aux normes sociales d'existence. Dieu est donc l'être suprême de qui dépend toute chose et que craint tout être.

Quant au deuxième symbole, très connu également, il désigne le recours aux sources. Cet oiseau qui se retourne pour récupérer un œuf est l'expression de la valeur de la culture logée dans le passé. Elle est utile à tout être qui voudrait réussir son parcours à venir. Il doit pouvoir prendre appui sur une culture comme cadre de référence. Le symbole indique à l'individu l'intérêt de ne pas abandonner sa culture qui reste ce qui lui appartient quand il a tout perdu. Aussi les Akans se plaisent-ils à indiquer à toute personne en difficulté hors de chez elle, que :

« Si tu perds ton chemin en avançant, tu ne perds cependant pas le chemin de retour. Soit, la voie pour retourner chez soi et revivre dans sa culture reste ouverte si celle qui devrait permettre d'avancer ne s'ouvre pas ou se ferme ».

En d'autres termes la culture possède les moyens de secourir tous les membres de la société et on doit y recourir pour mieux s'orienter dans l'existence.

Ces symboles qui renvoient aux situations de la vie quotidienne, embrassent tous les champs de la société. Dans les milieux culturellement marqués comme chez les Akans du Ghana, ils existent encore et sont utilisés comme logo des entreprises. Cette utilisation vise à donner à la clientèle avisée, les buts et les principes de l'entreprise. Ainsi le symbole ci-dessous (**fig. 7**) est utilisé pour exprimer l'entente nécessaire entre clientèle et entreprise :

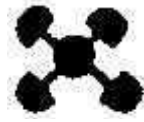


Figure 7 : Akoma Ntoaso ou symbole d'entente, d'union, de collaboration⁴⁷

Ces symboles sont très vivants chez les peuples akans du Ghana car le type de colonisation auquel ils étaient soumis a laissé aux populations la possibilité de conserver leur culture, contrairement à ce qui s'est passé avec la politique française de l'assimilation. Cette familiarité qu'ils ont gardée avec leur culture justifie les indications qui accompagnent ces symboles et leur publication en langue anglaise. C'est à cet environnement akan du Ghana que nous avons eu recours pour présenter le passé culturel du peuple akan de la Côte d'Ivoire. Dans l'environnement ivoirien, en effet, ces symboles ont disparu, du fait d'une déculturation qui se poursuit avec une acculturation chez les jeunes générations pour qui ces symboles ne paraissent que comme ornement. Il n'en reste qu'un souvenir d'ailleurs très nostalgique chez les personnes âgées et chez certains intellectuels qui ont pris conscience de la progressive disparition d'une sagesse qui aurait pu intervenir dans le développement de la Côte d'Ivoire à partir de la formation de l'individu. L'écrit connu, en Côte d'Ivoire, reste l'alphabet hérité de la colonisation française. Dans ce cadre, le statut de l'écrit reste, dans un sens plus traditionnel très fort avec un taux de scolarisation estimé à 75% en 2002-2003 et celui de l'alphabétisation à 53%.

1.4.3. Le rapport actuel des populations aux formes traditionnelles de l'écrit

L'écrit et l'oral en Afrique traditionnelle ont essentiellement un but utilitaire. Au service de la communauté et de ses besoins quotidiens, ces deux formes de communication véhiculent toute la sagesse du peuple. Avec la politique coloniale de l'assimilation, il y a une régression nette de la culture traditionnelle qui n'est plus perçue que comme élément de sous développement. Pendant longtemps, il est apparu comme une faute de parler sa langue maternelle à l'école ; faute que l'institution scolaire se chargeait de vite corriger par des punitions (porter au cou un collier fait d'ordures ménagères ou nettoyer la cour ou la classe). Parfois, l'attachement à certains symboles peut paraître comme une sorte de fétichisme que dénonce la foi chrétienne qui considère cela comme relevant de l'animisme. La seule forme d'écrit valorisante reste l'écriture alphabétique sur papier ; aussi, quel que soit le niveau

⁴⁷ www.africawithin.com/.../adinkra_symbols.htm, 30 janvier 10.

d'instruction des individus en Côte d'Ivoire cet écrit constitue un support essentiel. Même s'il donne l'impression de fragiliser le travail de la mémoire, il est reconnu comme un élément essentiel dans la mesure où il offre une fiabilité et une exactitude que l'oral n'a pas toujours. Mais l'Ivoirien va vers cet écrit en tant qu'être appartenant à une culture spécifique et ayant un mode de pensée particulier que révèle Senghor cité par T. Gozé :

*« La pensée négro-africaine est 'enceinte d'images'. Pour lui c'est au moyen de l'image que le négro-africain arrive à traduire sa vision du monde, à graver sa sagesse. On ne saurait donc comprendre la pensée africaine traditionnelle abstraction faite des images qui la révèlent ».*⁴⁸

La pensée dans la pratique traditionnelle se construit sur la base d'images qui, tout en traduisant la vision du monde, émaille l'existence et notamment sont présentes dans l'expression. L'image semble traduire davantage la pensée et justifie l'importance des proverbes et des symboles. On comprend alors notre préoccupation de découvrir la manière dont l'Ivoirien s'approprie la langue française dans l'écrit administratif, document qui, en principe, exige une expression très précise et très claire. On peut donc le considérer comme une rencontre de la mémoire culturelle et de la culture de la colonisation.

Cette préoccupation est d'intérêt et A. Menigoz y a réfléchi dans le cadre scolaire et dans un contexte multilingue. Son étude, qui est axée sur le cas de l'apprentissage et de l'enseignement de l'écrit, nous paraît importante pour notre sujet parce qu'il montre comment les élèves du plateau dogon au Mali s'approprient le français. Cette étude pose assez nettement, comme on le notera dans le chapitre sur le cadrage théorique, la question de l'interaction des cultures à travers le processus d'acquisition des langues, comme c'est le cas pour notre étude. Le plateau dogon, au Mali, fait géographiquement et historiquement partie des colonies françaises comme la Côte d'Ivoire. Ces deux espaces ont donc vécu la même politique linguistique coloniale. En outre, le statut de l'oral est aussi important dans ce milieu tout comme dans la Côte d'Ivoire traditionnelle. Ces similitudes nous conduisent à faire une lecture de l'ouvrage d'A. Menigoz afin de noter s'il existe des spécificités régionales et surtout les différences d'appropriation en milieu scolaire d'une part et milieu professionnel de l'autre.

Pour conclure ce chapitre, nous pouvons noter que le peuple de Côte d'Ivoire s'est enrichi de pratiques administratives héritées de la colonisation. Cependant, malgré la politique coloniale française d'assimilation et la politique linguistique adoptée par la Côte d'Ivoire

⁴⁸ Gozé T., *op. cit.*, 1994, p. 92.

indépendante, l'Afrique ancienne existe toujours et côtoie une Afrique nouvelle inspirée des pratiques occidentales. Cette double présence culturelle a son empreinte sur l'individu qui le restitue tant dans sa pratique langagière que dans ses habitudes comportementales. L'Afrique traditionnelle laisse notamment entrevoir l'importance du rôle communautaire ainsi que la perception qu'elle a de la parole comme un art social utilitaire. En plus de son rôle conventionnellement reconnu, la parole, traditionnellement, y est un moteur de cohésion et elle se manifeste sous la forme d'images qui en font la richesse et la particularité. Le cadre de rédaction de la lettre et de l'acte administratifs à Abidjan est celui de la rencontre à la fois de deux langues et de deux cultures.

Après cette présentation des perceptions de l'oral et de l'écrit dans notre contexte d'étude pour mieux le faire comprendre, nous allons nous intéresser au cadrage théorique de notre étude.

Chapitre 2

Cadrage théorique

« Le visage me demande et m'ordonne. Sa signification est un ordre signifié. Je précise que si le visage signifie un ordre à mon égard, ce n'est pas de la manière dont un signe quelconque signifie son signifié ; cet ordre est la signifiante même du visage ».

Emmanuel Lévinas

L'intérêt du cadrage conceptuel de notre étude réside dans l'importance pour nous de préciser quelles notions fondent notre recherche et quelles orientations nous lui donnons. Aussi allons-nous, dans un premier temps procéder par la définition des notions qui nous semblent utiles et essentielles puis, dans un deuxième temps développer le cadre théorique de notre réflexion.

2.1. Définition des notions clés : éthique, esthétique, communication, identité et altérité

A ce niveau de nos travaux, nous tenterons de définir les termes clés qui fondent notre étude. Ces termes sont : éthique, esthétique, identité, altérité et communication. Pour cela, nous partirons des définitions que proposent les ouvrages spécialisés puis nous dirons dans quels sens nous les prenons dans nos travaux. Une telle démarche nous permettra de cerner ces notions qui, en principe appartiennent à des champs scientifiques spécifiques.

2.1.1. Les notions d'éthique et d'esthétique

Nous traitons ensemble les notions d'éthique et d'esthétique parce que, comme nous allons le noter à partir des différentes perceptions qu'en ont les philosophes, elles se rapprochent énormément. L'éthique, dans la Grèce antique provient de deux racines : *ethikos* qui signifie moral et *ethos* qui signifie mœurs. Du latin ce terme proviendrait d'*ethicus* qui signifie aussi morale. Dans l'antiquité, éthique signifiait vertu et renvoyait à des valeurs sociales pratiques. Aujourd'hui, de façon générale, l'éthique est perçue comme :

*« La science qui traite des principes régulateurs de l'action et de la conduite morale ».*¹

En philosophie, l'éthique s'inscrit généralement comme la recherche du pur, du bien, du bonheur et du beau. Quant au terme d'esthétique dérivé également du grec, il signifie « sensation » et indiquerait la science du sensible. Liée à l'objet d'art, l'esthétique réfère à la sensibilité et vise à étudier l'œuvre d'art pour en juger de la beauté et des effets de cette beauté sur l'être humain. Ces deux notions appartenant au domaine philosophique, nous allons en donner l'idée que s'en sont faite les philosophes à travers les époques avant d'indiquer le sens que nous adoptons dans le cadre de notre étude. Pour cela, nous nous fondons sur les sources documentaires ainsi des fiches numérisées qu'offre le site *wikipedia* à propos de ces deux termes.

¹ <http://www.cnrl.fr/definition/ethique> du 17 janvier 2010.

2.1.1.1. L'éthique

J.-F. Matéi écrit à propos du terme éthique identifié par celui de vertu dans la Grèce antique:

*« Le terme grec que le français rend par le mot 'vertu' formé sur l'adjectif 'bon', 'bien' dérivé du verbe 'admirer' 'honorer' exprime l'excellence d'un être ; c'est cette excellence qui fait de lui le meilleur de tous dans l'optique traditionnelle de la civilisation grecque ».*²

En rappelant le terme à l'origine du mot éthique qui nous concerne, Matéi présente la source grecque de ce terme. Dans la philosophie grecque antique, l'éthique renvoyait à la vertu qui signifiait globalement, pour un individu la capacité de se distinguer par des faits et actions remarquables. Les Grecs employaient ce terme surtout dans l'armée et lors des guerres. Initialement, donc, le mot vertu est en relation avec l'idée d'exceptionnelle et d'excellence. C'est aussi un terme concret qui appartient à la vie quotidienne même s'il n'était pas facile de rencontrer souvent l'exceptionnel et l'excellence. L'appropriation du terme par les philosophes à travers les époques connaît des variations qui ont en commun l'homme et sa recherche de bonheur dans le monde.

Dans les fiches numérisées, l'éthique est l'objet d'un classement que nous voudrions adopter du fait des différences perceptibles. Cette classification regroupe les philosophes selon trois approches :

- les philosophes des éthiques concrètes ;
- ceux des éthiques abstraites ;
- ceux des éthiques dites originales.

2.1.1.1.1. Les philosophes de l'éthique concrète

Les philosophes des éthiques concrètes sont encore l'objet d'un classement en éthique du juste milieu (Aristote, 322 avant J.C.), hédoniste (Epicure 270 avant J.C.) sensualiste (Diderot 18ème siècle, Locke 18ème siècle) et utilitariste (John Stuart Mill 19ème siècle).

Aristote prône, dans la recherche du bonheur l'idée de mesure et de juste milieu dans *Ethique à Nicomaque* et *Ethique à Eudème* :

« Mais puisqu'on a établi que la vertu est cette disposition qui nous rend capables de poser les meilleurs actes et qui nous dispose le mieux possible à l'égard de ce qu'il y a de meilleur, le meilleur et le plus parfait étant 'ce qui est conforme à la droite raison' c'est-à-dire le milieu entre l'excès et le défaut par rapport à nous, il

² Matéi J.-M., 2007, *Platon*, Paris, PUF, « Que sais-je ? » n° 880, p. 86-87.

*s'ensuivra que la vertu du caractère sera une médiété propre à chacun et qu'elle portera sur certains intermédiaires dans les plaisirs et les peines, dans le plaisant et le pénible ».*³

La médiété ou le juste milieu d'Aristote se traduit de façon concrète par une opposition qu'il établit dans les actes posés par l'homme. Entre témérité et lâcheté par exemple, la vertu sera le courage ; entre irascibilité et impassibilité, ce sera la douceur et Aristote en cite un certain nombre pour montrer la relation entre la vertu et la modération. Ainsi il exclut insuffisance et excès pour opter pour la mesure. Epicure, quant à lui, pense que l'homme devrait gérer ses désirs afin qu'ils le conduisent à l'équilibre et au repos, signe de bien-être. De leur côté, Diderot et Locke considèrent que pour accéder au bien-être, l'être devrait se fonder sur ses sens qui seuls peuvent détecter les éléments sources de son bonheur. Diderot note en effet :

*« La soumission à la volonté générale est le lien de toutes les sociétés sans en excepter celles qui sont formées par le crime. Hélas ! la vertu est si belle, que les voleurs en respectent l'image dans le fond même de leur caverne ».*⁴

On perçoit que la vertu que révèlent les sens est en relation avec le sens commun et général qui devrait satisfaire les êtres humains. Pour sa part, Stuart Mill, philosophe anglais comme Locke et connu pour sa conception d'une morale utilitariste, perçoit le bonheur de l'homme en relation avec la communauté où il vit. Selon lui, ne pourra procurer du bonheur que ce qui est utile au plus grand nombre.

Les philosophes classés comme philosophes des éthiques concrètes relient leur conception de l'éthique à l'idée de bien, de bien-être, de satisfaction générale et d'utilité commune. Bien que leurs moyens diffèrent, ils donnent une vision très pratique et accessible de l'accès au bonheur : soit que le bien-être de l'homme est lié à sa capacité à être mesuré, soit qu'il se réalise par une maîtrise des sens, soit enfin qu'il est utile à la majorité.

2.1.1.1.2. Les philosophes de l'éthique abstraite

Le groupe des philosophes de l'éthique abstraite renferme Marc Aurèle, Epictète, St Augustin, St Thomas, Hegel et Bergson. Dans leur conception, Marc Aurèle et Epictète, postulent que, peut être source de bonheur ce sur quoi l'individu peut avoir une prise ; ce qui est extérieur à lui et sur quoi il n'a aucune emprise ne dépend pas de lui et ne pourrait être considéré ni comme un bien ni comme un mal. Leur conception est désignée par l'expression 'éthique de la vertu'. L'être doit pouvoir distinguer ce qui dépend de lui et sur quoi il peut agir

³ Aristote, 1978, *Ethique à Eudème*, Paris, Librairie Philosophique J. Krin, p. 95.

⁴ Dictionnaire Robert, 1990, *Langue et culture*, Paris, édition Robert, p. 244.

pour acquérir son bien-être. Quant à St Augustin, St Thomas, Bergson et Hegel, ils lient la recherche du bonheur à l'existence de l'Esprit qui guide toute chose. C'est pourquoi leur éthique est qualifiée de spiritualiste. St Thomas s'inspire de l'idée de Platon qui perçoit le Bien comme lumière et possibilité d'accéder à la connaissance, et pense que « *le christianisme est un platonisme actualisé* ». ⁵ Il inscrit ainsi la perfection dans l'ordre du divin :

« Pour lui (St Augustin), philosophie et morale ne sont que deux aspects d'une seule et même sagesse, et si la spiritualité se situe dans le prolongement, ou, plutôt au sommet de la connaissance, c'est parce que l'un et l'autre émanant d'une même source, sont un don de Dieu, un effet ou plutôt une expansion de la même illumination ». ⁶

A cette vertu correspond l'idée d'extase vécue dans l'illumination divine. Pour lui la vertu n'est pas isolée.

« (Elle) Concourt avec d'autres dispositions 'la raison, la joie, l'amour, la connaissance au Bien, à l'extase, à l'élévation' ». ⁷

Chez Bergson aussi se distingue cette conception de la vie morale :

« Il distingue deux formes de la vie morale qui correspondraient, selon lui, à deux niveaux de l'évolution. L'une exprime les exigences de la vie d'un groupe. L'autre, pénétrée de générosité et d'amour, exprime l'essence de l'élan créateur, et s'ouvre à tout homme et au monde entier : c'est contre tous ces hommes qu'on aime les hommes de son pays ». ⁸

L'éthique spiritualiste pense donc la vertu dans la relation que l'homme établit avec l'Être suprême détenteur de toutes les connaissances et créateur. L'idée commune à ces philosophes des éthiques abstraites est celle de l'existence d'une idée pure ou d'un Esprit qui sert de référence et de guide. Cependant cet Esprit est tantôt perçue comme une présence utile pour son rôle de guide, tantôt comme une présence dont on ne doit pas tenir compte parce qu'inaccessible. Elles ont aussi en commun avec les éthiques concrètes l'idée de bonheur et de bien-être.

2.1.1.1.3. Les philosophes de l'éthique originale

Ils se subdivisent en *quatre groupes* selon la même source de données : les éthiques sceptiques, du progrès, pessimistes et révolutionnaire.

⁵ Plinval G. De, 1954, *Pour comprendre les pensées de St Augustin*, Paris, Bordas, p. 76.

⁶ *id.*, p. 224.

⁷ *id.*, p. 224.

⁸ Laupies F., 2000, (*dir.*), *Dictionnaire de culture générale*, Paris, PUF, p. 98.

Elles indiquent d'abord que les *éthiques dites sceptiques* considèrent que l'homme peut atteindre le bonheur s'il parvient à un degré d'insensibilité tel que rien ne le touche.

S'agissant de *l'éthique du progrès* avec Leibniz et Auguste Comte, elle conçoit le bonheur comme le fait de s'en remettre au sort prescrit par Dieu qui ne peut choisir que ce qu'il y a de bien pour l'homme. L'homme devrait vivre ce qui lui arrive comme ce qu'il peut y avoir de mieux pour lui. Auguste Comte cependant y adjoint la science dont le progrès devrait permettre à l'homme d'agir sur son univers et son bonheur.

Dans *l'éthique pessimiste* dont Schopenhauer est l'un des membres, le monde est absurde. Aussi, pour atteindre le bonheur, l'homme doit s'en éloigner et nier ses désirs. Pour ces philosophes on ne peut prétendre au bonheur dans le monde.

Enfin les philosophes de *l'éthique révolutionnaire* lient, quant à eux, le bonheur à l'engagement et à l'action de l'homme qui a à charge de construire son monde.

Que retenir ? De prime abord, quelle que soit l'école ou l'idéal philosophique, l'éthique est une théorie dont l'objet est le bien-être, le bonheur et la satisfaction de l'être. Les moyens et méthodes pour accéder au bien-être que fournit le bonheur varient allant de l'inaction au refus de ce monde, à l'absence de désirs et à la reconnaissance d'un esprit guide de l'homme. Elle reste cependant une vue du monde et des principes de vie des hommes

Quelle relation ont-elles avec l'esthétique ? Pour y répondre, nous allons présenter ce concept dans ses compréhensions au fil des siècles depuis la création du mot par Baumgarten.

2.1.1.2. *L'esthétique*

Contrairement au terme éthique né depuis la Grèce antique et bien qu'ayant une étymologie grecque, le mot d'esthétique est d'apparition récente.

*« Du grec 'aisthetikos' qui peut être perçu par les sens. Le mot est introduit par Baumgarten en 1754 dans l'ouvrage Aesthetica. Il a le sens de la science de la connaissance sensible ».*⁹

Cette définition est confirmée par J. Caune dans *Esthétique de la communication*. Il situe la naissance du terme au 18^{ème} siècle et en montre l'appropriation par Kant :

*« Au XVIIIème siècle, l'esthétique est devenue l'étude d'une activité humaine spécifique qui fait intervenir la perception et l'appréciation des qualités sensibles des objets qu'ils soient naturels ou produits par l'homme. Kant, dans la Critique de la faculté de juger, montre que le jugement esthétique trouve sa justification dans le plaisir désintéressé qu'il est censé procuré ».*¹⁰

⁹ Laupies F., 2000, *op. cit.*, p. 1093.

¹⁰ Caune J., 1997, *Esthétique de la communication*, Paris, PUF, « Que sais-je ? » n° 3259, p. 11.

Dans cette définition du terme, est mise en exergue la relation entre l'esthétique et la procuration d'un plaisir perçu par les sens. Ce plaisir est, pour Kant, désintéressé. L'esthétique en fait renvoie à la connaissance du beau ou à la théorie du beau.

Deux approches de cette théorie du beau sont offertes par les fiches wikipedia : l'esthétique classique et l'esthétique moderne. Ces deux différences sont également présentées par J. Caune :

« La conception qui fait de l'expérience esthétique une catégorie générale comprenant l'expérience de l'art superpose deux problématiques qu'il convient de distinguer :

- *la première cherche à identifier une attitude spécifique du sujet dans sa relation aux choses ou aux êtres ;*
- *la seconde, qu'on peut qualifier de problématique institutionnelle, s'interroge sur la rapport complexe à un objet particulier, considéré comme relevant du monde de l'art et qualifié de ce fait d'œuvre d'art ».*¹¹

La première perception montre les interrogations sur le beau relativement à l'environnement dans lequel il se produit. Ce beau pourrait rejoindre la vision moderne. La deuxième perception, qui ne s'inscrit que dans le monde de l'art, rejoint l'esthétique classique dans son intérêt porté sur l'analyse de l'œuvre d'art.

2.1.1.2.1. L'esthétique classique

Les perceptions classiques de l'esthétique sont notamment celles de Platon, Kant et Hegel pour qui le beau est un concept idéal visant à produire une satisfaction désintéressée à l'être. Ils ont une vision non utilitaire du beau. La conception de Kant que présente Jean Caune est la suivante :

« Son approche dans La Critique de la faculté de juger, peut se rapporter à trois orientations :

1/ Kant limite l'usage du concept de goût au domaine de la beauté, domaine dans lequel le goût peut prétendre à une activité autonome et indépendante.

2/ L'universalité subjective du goût esthétique ne comporte pas de connaissance de l'objet. Celui-ci propose un sentiment de plaisir chez le sujet qui établit une relation sensible avec lui.

*3/ L'art comme 'belle représentation d'une chose' ne présente pas des idées, le sentiment du beau existant à priori ».*¹²

Dans cette approche l'esthétique kantienne reste idéale ; le beau transcendant est perçu par l'être qui, en son contact, vit une satisfaction sensuelle.

¹¹ *id.*, p. 24.

¹² *id.*, p. 12.

2.1.1.2.2. L'esthétique moderne

A l'opposé, les esthétiques modernes perçoivent dans le beau un moyen de libération des difficultés de l'existence, des déterminations sociales et un moyen d'accéder à la « *Vérité de l'être* ». En ce sens ils innovent et placent le beau au centre de la réalité de tous les jours. Ils offrent un but au beau que les sens perçoivent. On notera, par exemple, l'intérêt pour Marx que le beau s'inscrive dans l'amélioration de la vie des citoyens à travers sa philosophie sur la lutte des classes. Son esthétique inclut une idée d'action et d'engagement pour l'homme à se libérer. Cette idée de l'œuvre d'art libératrice s'exprime chez le psychanalyste S. Freud qui pense que l'œuvre d'art concourt à libérer l'artiste de ses pulsions et permet d'atteindre des vérités cachées en l'être ; logique dans laquelle s'inscrirait Heidegger pour qui le beau doit permettre d'atteindre la vérité de l'être.

Au total, l'esthétique, pour les philosophes, concourt à produire pour l'homme un bien-être par l'effort de libération qu'il fournit. Objet de satisfaction, le beau a une valeur utilitaire. En y regardant de près, les esthétiques modernes apparaissent comme le prolongement des esthétiques classiques dans le monde sensible de l'idée du beau surtout dans sa contribution au bien-être de l'homme.

2.1.1.3. *Difficulté à dissocier éthique et esthétique*

Pourquoi ne peut-on pas dissocier éthique et esthétique ? Trois points justifient une telle approche : leur sphère de manifestation, leur objet et leur visée. En effet, ces deux termes appartiennent originellement au débat et à la réflexion philosophique sur le bonheur de l'homme et la conduite pour accéder à ce bonheur. Si l'éthique se présente comme une théorie de la morale sociale, ce sur quoi elle réfléchit est en définitive l'homme. Toutes les interrogations des philosophes sur cette notion se font par rapport à l'être humain et son bien-être dans la société et les actes et choses qui pourraient concourir à ce bonheur. On notera la même préoccupation dans les réflexions des philosophes sur l'esthétique. Le beau, dans sa valeur transcendante ou immanente, est lié à la satisfaction humaine, à la contemplation par les sens et à la perception de cette satisfaction ou de ce plaisir par les mêmes sens. Le beau alors devient pour l'homme ce qui lui procure du bien. Sans entrer dans des considérations religieuses, nous pensons que cette référence à Saint Augustin traduit le caractère inséparable du Bien et du Beau :

*«J'ai interrogé la terre, et elle m'a répondu : 'je ne suis pas ton Dieu'. Tout ce qui vit à sa surface m'a fait la même réponse (...)
Alors j'ai dit à tous ces êtres qui entourent les portes de mes sens :
'Parlez-moi de mon Dieu puisque vous ne L'êtes point ; dites-moi*

*quelque chose de lui' Et ils m'ont crié d'une voix éclatante : 'C'est lui qui nous a faits'. C'était par ma contemplation que je les interrogeais, et, leur réponse, c'était leur beauté ».*¹³

Tous les êtres dont parle Saint Augustin, ce sont les êtres qui permettent la construction du bonheur humain parce qu'ils lui sont utiles ; ils ont été merveilleusement construits pour réaliser ce bonheur. Ils sont à la fois manifestation du bien et du beau. On pourrait dire à la fois, ce sont de beaux outils réalisés par un grand artisan pour œuvrer à construire le bonheur de l'homme par l'usage qu'il devra en faire. Le beau, l'agréable et l'utile se mêlent et paraissent difficilement dissociables. A partir du bien se découvre le beau. L'éthique est un chemin vers la rencontre du beau. C'est pourquoi, nous pensons que le philosophe contemporain qu'est E. Morin, fournit par sa perception de l'éthique que nous qualifions de rationaliste, une compréhension qui est assez intéressante :

*« Le sens que je donne finalement à l'éthique (...) c'est la résistance à la cruauté et à la barbarie humaine ».*¹⁴

Dans la mesure où il fonde son idée d'éthique sur la raison de l'homme comme faculté de distinguer le bien et de le préférer à la « barbarie » il s'ouvre sur la beauté comme résultat du bien. La beauté est, par conséquent, à construire à partir du bien que l'être humain réalise et auquel il ajoutera une dose d'harmonie telle celle qu'offre Boileau dans *l'Art poétique* auquel nous faisons référence dans notre étude. Notre compréhension de l'éthique et de l'esthétique au cours de cette analyse de l'écrit administratif est donc purement utilitaire. Nous cherchons à déterminer la spécificité de la jonction de l'utile à l'agréable qui organisent les interactions verbales écrites.

2.1.2. La notion de communication

Etymologiquement, la communication vient du latin *communicare* qui veut dire *mettre en commun* ou *partager*. Une mise en commun et un partage supposent au moins deux interlocuteurs autour d'un sujet, d'une cause ou d'une action. L'objet qui les rassemble devient le troisième élément d'une tripartition que, de façon habituelle, représentent ces trois éléments : *un émetteur* est relié à *un récepteur* par le biais d'*un canal*. A cette tripartition, le *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde* ajoute (**fig. 8**) :

« En sciences du langage, la notion de communication a été l'objet d'une première théorisation par Roman Jakobson (...) il conçoit la communication comme un transfert d'information. Son fameux

¹³ Plinval de G., 1954, *op. cit.*, p. 224.

¹⁴ Morin E., 2004, *La méthode 6. Ethique*, p. 224.

*schéma s'attache ainsi à montrer la circulation d'un message entre un émetteur et un récepteur, via un canal, au moyen d'un code ».*¹⁵

C'est ce schéma que nous représentons ci-dessous :

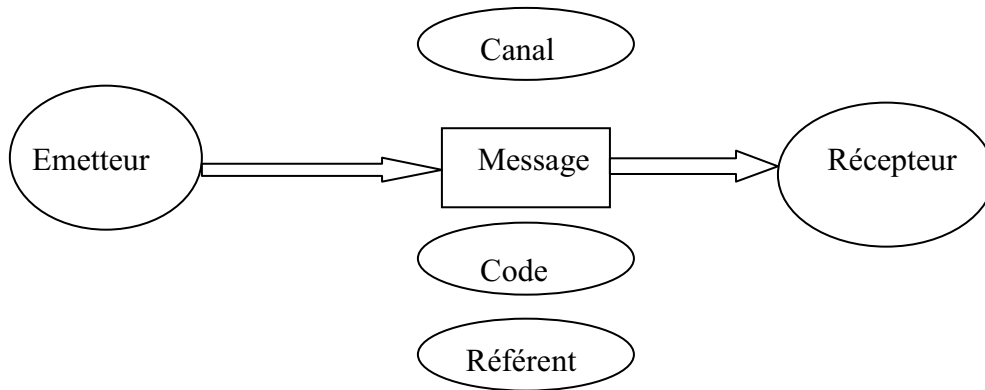


Figure 8 : Schéma de la communication selon Roman Jakobson

Jakobson, à travers ces six éléments retient que la communication s'établit tout au moins entre deux ports : l'émetteur et le récepteur par le biais d'un canal. Pour que se réalise cette communication, émetteur et récepteur ont recours à un code commun et se réfèrent à un même référent pour que le message puisse être recevable. Ce schéma, par la suite sera développé et enrichi par de nombreux chercheurs qui y ajouteront notamment les idées de réflexivité et d'interaction qui évitent de donner l'impression qu'un seul individu transmet sans attendre de retour et que le destinataire soit confiné dans ce rôle. Les recherches dans la linguistique énonciative, notamment, ont montré que les rôles d'émetteur et de récepteur sont interchangeables, interchangés dans un processus de communication et aussi que le référent influence le processus de communication.

Ainsi selon les domaines d'intervention de la communication et selon ce qu'elle vise, de nombreuses interprétations sont faites du schéma de communication. Cependant, deux conceptions distinctes peuvent être dégagées selon L. Sfez. D'une part la communication représentative qui se caractérise par sa linéarité du fait qu'elle est assez mécaniste. Décrite à travers l'image du jeu de billard, cette communication, bien que mettant en rapport deux joueurs, donne l'image d'un échange simpliste du fait de l'absence d'une interaction réelle. La communication, dans cette représentation a besoin de deux éléments selon L. Sfez :

¹⁵ Cuq J.-P., 2003, *op. cit.*, p. 47.

« Deux sujets parlants, ayant un minimum de stock lexical et syntaxique commun, échangeant dans une aire sémantique commune avec l'intention de communiquer ». ¹⁶

La communication représentative qui fonctionne dans un cadre de hiérarchie cloisonnée se différencie de la communication expressive par le fait que celle-ci opte pour l'enchevêtrement. Selon L. Sfez, sujet et objet sont liés de sorte qu'on y assiste à une relation circulaire source de l'interaction et donc d'action. La communication en situation professionnelle s'inscrit dans cette logique de circularité et d'interaction.

De façon particulière, communiquer, selon A. Etchegoyen dans *Le capital lettres* :

« C'est d'abord rendre commun quelque chose comme l'âme d'une entreprise pour la faire partager ». ¹⁷

Etchegoyen met ici l'idée de consensus au cœur de la communication puisqu'il en fait un instrument de communion et de partage. Autour d'objectifs professionnels communs, les individus œuvrent, de concert, à travailler pour une meilleure production. La communication, vue sous l'aspect de communion et de partage, présente l'avantage de prendre en compte l'autre dans sa dimension spirituelle et intellectuelle. Autrement dit, l'autre est pris dans toute sa complexité. C'est donc par la communication que l'administration met en relation et entre en relation avec d'autres administrations et des personnes physiques et morales. La communication dans les écrits administratifs, est donc une mise en relation dominée par l'action ; c'est-à-dire que dans ce cas de figure, on constate que deux locuteurs, alternativement émetteurs et récepteurs, dont les tâches successives sont d'effectuer l'encodage et le décodage d'un message, s'engagent dans un processus de production. Dans ce processus, on assiste, en plus de l'altérité, à une interaction, notions que nous définissons davantage au point suivant.

Cependant, on pourrait noter brièvement que la rencontre de l'autre, dans le cadre administratif, est, en principe, une rencontre orientée vers les résultats et la résolution des conflits. Par conséquent, en situation professionnelle, la communication se définit aussi comme le fait d'aller vers autrui pour échanger des connaissances et des informations. Elle vise à permettre à l'action commune de conduire à des résultats bénéfiques à l'entreprise et à la communauté professionnelle. Aussi retiendrons-nous de la communication la définition qu'en donne le *Dictionnaire de psychologie* parce qu'elle nous paraît montrer pour l'homme d'où vient la nécessité de communiquer:

¹⁶ Sfez L., 1991, *La communication*, Paris, PUF, « Que sais-je ? » n° 563, p. 18.

¹⁷ Etchegoyen A., 1990, *Le capital lettres, des littéraires pour l'entreprise*, Paris, édition François Bourin, 1990, p. 52.

*« Un processus par lequel les congénères interagissent, dans le cadre des finalités de survie du groupe, au moyen de signaux plus ou moins spécifiques. Le processus de communication se réalise toujours en un épisode comportemental : un acte (déclencheur) produit par un membre du groupe entraîne une modification de comportement chez un congénère ».*¹⁸

La communication est un processus dynamique c'est-à-dire un ensemble d'enchaînement d'opérations internes et mentales qui évoluent dans le cadre d'une interdépendance et qui naît pour combler un besoin. Communiquer en situation professionnelle n'est donc pas un acte isolé. C'est un acte de dimension large dont les influences sont perçues par tout le groupe professionnel. La communication est donc inhérente à l'administration où ses enjeux sont nombreux et variés. Moyen de transmission des connaissances intellectuelles, sociales, culturelles et professionnelles, elle vise, au sein d'une communauté, à établir des relations, créer des normes, inciter à l'action, persuader, influencer et gérer les situations qui s'imposent. La communication s'inscrit donc dans une perspective complexe. Elle est à la fois reliance et *déliance*¹⁹, organisation et destruction, refus et acceptation. Dans l'acte de communication s'impose surtout la notion d'enchaînement ordonné qui vise à atteindre un résultat. Il s'agit également d'échanger avec autrui en vue de résoudre un problème.

Aussi pouvons-nous abonder dans le sens selon lequel :

*« Communiquer, ce n'est donc pas seulement savoir s'exprimer, ou faire savoir quelque chose ; c'est procéder à une série d'interactions, à travers des codes précis et en harmonie avec une situation définie-laquelle induit, en retour, chez les différents partenaires de la communication, un certain nombre de comportements et de manières de communiquer ».*²⁰

Cette citation met en relief la dimension interactionnelle de la communication. Elle exprime la nécessité pour les interlocuteurs de posséder un référent commun. Nous notons avec J. Cortès que les influences qui interviennent dans la communication peuvent être facteur de domination et source de conflit :

*« L'idée que la communication participe de la communion, c'est-à-dire d'une union spirituelle et intellectuelle forte, ne peut que favoriser le partenaire dominant ».*²¹

¹⁸ Bronckart J.-P., 1991, *op.cit.*, pp. 131-132.

¹⁹ Terme emprunté à Edgar Morin dans *La méthode 6. Ethique* et qui, à l'opposé de Reliance traduit l'idée de séparation et d'opposition qui apparaît dans les relations humaines qui ne sont pas toujours faites de cohésion.

²⁰ Fintz C., Rispaill M., 1997, *Le français dans le supérieur*, Paris, Ellipses, p. 9.

²¹ Cortès J., *op. cit.*, p. 5.

L'idée que les influences se transforment en conflit dans la communication nous semble essentielle parce qu'elle justifie la prise en compte de l'éthique en tant que théorie philosophique de la morale. Si l'administration doit fonctionner, et ce, dans l'intérêt général de ses usagers, la communication qui s'y déroule devra se traduire comme une sorte de négociation continue devant assurer le bien-être des uns et des autres. Pour ce faire notre étude va viser à s'interroger sur les réalisations de ces efforts de négociation dans ces échanges du point de vue administratif. Dans toute situation de communication verbale comme dans toute interaction interviennent les notions d'identité et d'altérité. Quelles définitions peut-on retenir dans le cadre de notre étude ?

2.1.3. Les concepts d'identité et d'altérité

F. Cavallier dans *Le langage et la pensée* écrit :

*«Ecrire peut bien être, comme le disait Roland Barthes, un verbe intransitif, il n'en demeure pas moins que même le journal intime et le monologue intérieur supposent dans la façon même dont ils s'en méfient ou s'en écartent, l'existence des autres. Si le flatteur de La Fontaine peut vivre de sa flatterie, c'est qu'il vit aux dépens de celui qui l'écoute comme dans le corbeau et le renard ».*²²

En s'exprimant ainsi, F. Cavallier révèle comme obligatoires les présences de *je* et de *tu* dans l'écrit. Ces présences peuvent être source de coopération ou de conflit. Sa citation montre surtout que la communication qui est le propre de l'homme, perçu comme un individu social, est aussi la manifestation de son existence d'une part et de l'autre de son ouverture et de son appartenance au monde et spécifiquement à une communauté. D'où les notions d'identité et d'altérité.

2.1.3.1. L'identité

Le terme *identité* revêt une pluralité de sens dont nous relevons certains afin de préciser la compréhension que nous en avons dans notre étude. *Le dictionnaire Hachette* en donne ces premières approches définitionnelles (sens général, point de vue psychologique et étymologie) :

*« Caractère de ce qui est identique ou confondu...Etat d'une chose qui reste toujours la même. PSYCHO Conscience de la persistance du moi. Ensemble des éléments permettant d'individualiser quelque chose(...) ETY Du latin idem, 'le même' ».*²³

²² Cavallier F., 1997, *Le langage et la pensée*, Ellipses, édition marketing, Paris, p. 29.

²³ Dictionnaire Hachette, 2010, *op. cit.*, p. 797.

L'identité renferme ainsi l'idée d'une absence de changement, d'une entité qui conserve son état initial ; ce qui permet qu'on le distingue parmi d'autres entités. Cette impression du statique que semble véhiculer la notion d'identité est réfutée dans l'*Encyclopedia Universalis* qui nous en livre des approches philosophiques. Il précise d'emblée que « *l'identité et l'identique résistent à une définition directe* »²⁴ et fait le tour de la notion dans les perceptions philosophiques. Environ 500-440 avant J. C., Parménide que cite cette encyclopédie avait cette idée de l'identité :

« *Le problème de l'identité se conjugue avec celui de l'un et du multiple, de l'être et du devenir. Dans la compréhension parménidienne de l'être, celui-ci est identique à lui-même, ce qui lui confère une immuabilité soustraite au changement* ». ²⁵

La compréhension parménidienne de l'identité véhicule deux notions qui semblent importantes : le devenir et l'immutabilité. L'identité de l'être se mesure en rapport avec la pluralité mais elle se distingue par une stabilité et donc une absence de mouvement. Tandis que chez Aristote (env.385-322 av. J.-C.), le principe de l'identité se situe « *au même titre que le principe du tiers exclu et le principe de la contradiction* ». ²⁶ Selon cet auteur, Aristote ne fait pas qu'opposer identité numérique à identité plurielle mais il y ajoute « *l'identité qualitative qui admet des degrés* ». ²⁷ De ce principe déjà apparaît l'idée de variation qui indique un changement et que suggère l'expression *l'admission de degrés*. Cependant le changement dans l'identité se réalise en l'être lui-même. C'est pourquoi Aristote dira selon cet auteur :

« *Qu'il soit debout ou assis, Socrate demeure le même ; le même individu est tantôt bon et tantôt méchant* ». ²⁸

Les réflexions sur l'identité se poursuivront notamment sur « *le principe d'individuation qui confère à un homme sa singularité unique* »²⁹ avec Thomas d'Aquin (idée de matière), J. Duns Scot (la qualité individualisante) et G. d'Ockham (la capacité qu'a le langage de désigner des individus). Ces interrogations sur ce qui fait de l'être sa singularité se prolongent chez Leibniz (1646-1716) pour qui le principe que « *chaque chose est ce qu'elle est* »³⁰ est essentiel ; principe que rejette John Locke (1632-1704) pour qui cela relève

²⁴ *Encyclopedia universalis, Notions*, E.U. France, p. 493.

²⁵ *id.*, p. 493.

²⁶ *id.*

²⁷ *id.*

²⁸ *id.*, p. 494.

²⁹ *id.*

³⁰ *id.*

« d'une simple banalité »³¹. Locke inclut en fait l'idée de mouvement dans la notion d'identité et se fonde sur des exemples de transformations dans une même matière :

*« Pour Locke, l'identité d'une chose avec elle-même fait problème, comme le montrent les exemples classiques du navire dont toutes les pièces ont été changées, ou du gland qui devient chêne. La difficulté s'accroît encore avec le problème de l'identité personnelle : jusqu'à quel point peut-on dire que la mémoire en est la gardienne. Un prince dont la mémoire a été transplantée dans le corps d'un savetier est-il un prince ou un savetier ? ».*³²

Devant ces difficultés à répondre de façon nette à la question sur l'identité, David Humes (1711-1776) estime que « l'identité est une simple illusion due à l'imagination et à la croyance. Idée que reprend D. Parfit en 1986 qui conclut que « l'identité personnelle n'est pas ce qui importe ». On est tenté de se demander ce qui importe alors dans une interrogation sur l'identité ? Deux notions retiennent alors les préoccupations dans cette tentative de définition : mêmeté et ipséité. On distingue identité-mêmeté (*stabilité du caractère*) et identité-ipséité (*maintien de soi*) en se fondant sur Paul Ricœur qui prend appui sur les expressions latines *idem* et *ipse*. Ces discussions en arrivent à convenir que :

*« Ce n'est qu'en reconnaissant que l'altérité est constitutive de l'ipséité même que la question 'qui suis-je ?' peut trouver une solution satisfaisante ».*³³

Ces approches philosophiques de la notion d'identité aboutissent à la question de l'altérité comme permettant une meilleure saisie de l'identité personnelle.

Le dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde est conscient des définitions plurielles de cette notion d'identité et note particulièrement :

*« Notion transversale aux sciences humaines, l'identité a été étudiée en psychologie sociale, mais aussi en sociologie et en ethnologie (...) Les sciences du langage s'interrogent donc sur la façon dont la langue et le discours, compris dans leurs dimensions sociale, historique, politique, etc. participent à la construction des identités collectives et sur la façon dont se négocient les langues, les frontières, et à travers elles les appartenances ».*³⁴

L'identité, en sciences humaines, s'inscrit dans le cadre de la langue et du langage et développe l'idée de collectivité. Dans la mesure où une langue particulière renvoie d'emblée à une communauté particulière, l'identité se réalise dans cette langue et dans cette

³¹ *id.*

³² *id.*

³³ *id.*

³⁴ Cuq J.-P., 2003, *op. cit.*, p. 123.

communauté. Le locuteur de français, par exemple, s'inscrit dans la communauté francophone. Son identité personnelle rejoint une collectivité, d'où la question d'appartenance. Cependant, la définition de l'identité, du point de vue didactique est davantage centrée sur la question d'enseignement/apprentissage et de langue majoritaire et minoritaire. Ainsi dans les rapports entre les langues apparaît la question de négociation. Aussi Cuq retient-il que :

*« L'identité est conçue comme le résultat de constructions et de stratégies ; elle est toujours en évolution et en recomposition, d'où la notion de 'dynamiques identitaires' qui vaut aussi bien au niveau de l'individu qu'à celui des sociétés ».*³⁵

Les notions de mouvement, d'évolution et de changement se retrouvent aussi dans la compréhension de l'identité. Elle ne se conçoit donc que comme situation en constante transformation. Le terme recomposition traduit bien cette dynamique qui s'inscrit au centre de la question de l'identité. L'identité se compose chaque fois dans la communauté, au contact de l'autre, au contact de l'environnement, de ses changements et au contact de soi-même c'est-à-dire de sa croissance, de son état physique, psychologique, moral et dans les actes que l'on pose. La notion d'identité intègre donc soi-même et une multitude d'autres. C'est pourquoi, dans notre étude, la question de l'identité nous semble importante. Dans chaque écrit s'identifie un locuteur précis dont le nom et la signature témoignent de son identité personnelle. Mais cette identité personnelle qui s'affirme à travers *je* s'est réalisée au fil du temps au contact de bien d'autres *je* et dans un cadre particulier. Il est donc difficile de croire qu'elle est intrinsèquement elle-même et qu'elle n'évolue intrinsèquement que par elle-même et pour elle-même. Elle s'insère dans une communauté qui la compose et la recompose de façon permanente. Il s'y manifeste une dynamique identitaire qui est liée à la notion d'altérité que nous définissons d'ailleurs dans l'étape ci-dessous.

2.1.3.2. L'altérité

Provenant de « autre », altérité tire son origine du latin « alter », et signifie celui qui n'est pas moi et qui, tout en se différenciant de moi, me rappelle mon identité, notre similitude et sa présence. Cette compréhension est donnée par le *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde* qui fait remarquer que :

« L'altérité, c'est l'autre en tant qu'autre, c'est-à-dire, comme moi, un sujet (responsable et absolument singulier, incomparable) ; il est à la fois différent de moi et identique à moi

³⁵ *id.*

*en dignité. L'altérité est le concept qui recouvre l'ensemble des autres considérés eux aussi comme des ego, avec droits et devoirs. Pour être moi j'ai besoin que les autres (altérité) existent ».*³⁶

L'altérité est le domaine de l'autre en tant qu'un autre moi égal en dignité mais différent de moi dans la mesure où chaque individu est unique. La notion d'altérité se comprend aussi par rapport au 'moi' parce que ce 'moi' n'a conscience de lui-même que dans son rapport à l'autre. L'altérité renvoie donc aux notions de semblable et de dissemblable. D. Jodelet fait remarquer dans « Formes et figures de l'altérité » que :

*« Les termes qui ont pour racine alter (altérer, altération, alternatif, alternative) sont associés aux idées de changement d'état, ou de changement qualitatif en bien ou en mal, de succession, d'opposition et de choix. L'identité, la diversité, la hiérarchie, le conflit, la transformation sont au cœur de l'altérité et vont se retrouver dans la façon dont elle se décline socialement. Propriété assignée, l'altérité s'oppose à l'identité et pose la diversité, la pluralité qui implique la différence. Située au sein du même, elle suppose une certaine rupture et parfois une menace pour l'intégrité ».*³⁷

Dans l'altérité se construisent l'image de l'autre semblable et celle de l'autre différent et parfois même très lointain. Cependant, qu'il soit proche ou lointain, semblable ou non, l'autre établit une relation avec soi dans le système social. Cette relation semble obligatoire dans l'espace de vie humain et peut s'avérer parfois complexe. En effet, l'être dans sa relation à tout autre être se définit avant tout comme un être en situation qui, pour s'affirmer, a besoin de l'existence de l'autre car c'est celle-ci qui constitue l'environnement de la sienne. Qui suis-je sans les autres, ou encore comment me définirais-je sans les autres ? Les autres à propos de qui, J.-P. Sartre fait dire à Garcin dans *Huis clos*:

*« Alors, c'est ça l'enfer. Je n'aurais jamais cru... Vous vous rappelez : le soufre, le bûcher, le gril... Ah ! quelle plaisanterie. Pas besoin de gril : l'enfer, c'est les Autres ».*³⁸

De cette citation nous notons que l'expérience de soi est vécue à travers la relation à autrui. L'autre se pose comme un opposant à mon bien-être, me renvoyant mon image et me rappelant aussi le regard critique qui peut anéantir et briser tout élan créateur ou alors le stimuler. Que cette relation soit vécue sous forme d'exclusion parce que son regard est pour moi un enfer comme c'est le cas avec Garcin ou sous forme de rapprochement parce qu'il me

³⁶ *id.*, p. 17.

³⁷ Jodelet D., 2005, « Formes et figures de l'altérité » in *L'autre : regards psychosociaux*, les Presses de l'Université de Grenoble, Collection Vies sociales, chap.1, pp. 23-47.

³⁸ Sartre J.-P., 1979, *Huis clos* suivi de *Les mouches*, Paris, Folio, p. 92.

permet de me retrouver et d'exister, l'autre semble indispensable. En effet, c'est la présence de l'autre qui invite à s'interroger sur soi-même. Aussi que peut-on sans les autres ? Cette préoccupation est essentielle car sans les autres et sans la prise en compte du regard et de la pensée de ceux-ci par rapport à ceux de *je*, l'existence pourrait n'avoir aucun sens parce que *je* se définit toujours par rapport à *tu*. C'est de l'altérité que provient toute idée de changement.

Mais notre perception de l'altérité, dans l'écrit administratif, se réfère davantage à la pensée de Levinas. Dans *Altérité et transcendance*, il note :

*« Toute rencontre commence par une bénédiction contenue dans le mot bonjour. Ce bonjour que tout cogito, que toute réflexion sur soi présuppose déjà et qui serait la première transcendance. Ce salut adressé à l'autre homme est une invocation. J'insiste donc sur la primauté de la relation bienveillante à l'égard d'autrui. Quand bien même il y aurait malveillance de la part de l'autre, l'attention, l'accueil de l'autre, comme sa reconnaissance marque cette antériorité du bien sur le mal ».*³⁹

Cette image quotidienne et apparemment simple de la rencontre de l'autre permet à Levinas d'inviter à prendre conscience de la valeur et de la force du terme « bonjour ». Venir à l'autre avec une prédisposition au bien et offrir à cet autre, non au parent mais à l'étranger, une disposition au bien en toute situation devrait militer en faveur d'une rencontre réussie quelles que soient les dispositions de l'accueilli. L'altérité pourrait être vécue en termes de changement mais de changement qualitatif positif et bénéfique pour les deux interlocuteurs et en définitive pour le milieu professionnel.

L'altérité dans le cadre de notre étude doit son importance au cadre socio-culturel, l'Afrique traditionnelle, qui donne à l'individu une éducation centrée sur le groupe :

*« On éduquera donc l'enfant d'abord et avant tout en fonction de la vie qu'il est destiné à mener au sein de la collectivité familiale, comme membre d'un groupe chez qui les motifs sociaux devront toujours l'emporter sur ceux qui lui sont personnels et qui ne pourra se concevoir lui-même qu'en fonction de l'ensemble auquel il est intégré ».*⁴⁰

T. Gozé cite ici Erny pour montrer qu'à la base de la formation et de l'intégration sociale, il y a la notion de groupe. L'individu ne se conçoit pas seul. Il ne peut atteindre et réussir son plein épanouissement que dans le groupe. Or c'est la somme des « alter » qui fait le groupe. Comment l'individu formé à l'idée que toute réussite ou toute action se réalise dans le groupe

³⁹ Levinas E., 1995, *Altérité et transcendance*, Paris, Fata Morgana, p. 109.

⁴⁰ Gozé T., 1994, *op. cit.*, p. 109.

et formé à la bienveillance à l'égard de l'autre le restitue-t-il dans l'écrit administratif ? Quelles sont les types d'interaction qui se réalisent dans la rencontre de l'autre ? Pour y répondre, nous allons à présent préciser ce cadre de référence théorique de notre étude qui est la communication sociale sous l'angle de l'interaction.

2.2. Etat de la question

L'analyse de l'état de la question nous conduit à une recension des réflexions réalisées tant dans le domaine de la rédaction administrative que dans celui de l'appropriation de la langue française comme langue seconde.

Les réflexions portant sur l'appropriation du français langue seconde en Afrique au Sud du Sahara sont nombreuses et relèvent tant du champ de la didactique que de la littérature. Nous nous intéresserons essentiellement à l'ouvrage d'A. Menigoz intitulé *Apprentissage et enseignement de l'écrit dans les sociétés multilingues, l'exemple du plateau dogon au Mali*, à celui de V. Feussi *Parles-tu français ? Ça dépend...* et aux actes des premières journées scientifiques communes des réseaux de chercheurs concernant la langue, sur le thème « Penser la francophonie, concepts, actions et outils linguistiques » coordonnées par M. Daff. De plus, étant donné le contexte culturel de notre étude et son rapport à la parole, nous rendrons compte de l'ouvrage *La parole* de Gudorf qui nous permettra de voir la spécificité de l'Afrique noire dans ce domaine.

S'agissant des ouvrages qui offrent des analyses théoriques dans le domaine des écrits professionnels, ils apparaissent en nombre réduit et sont le fait des travailleurs sociaux comme c'est le cas de l'ouvrage de P. Besandon intitulé *De l'écriture aux écrits professionnels, contrainte, plaisir ou trahison*.

Nos lectures nous permettent également de noter que, dans le domaine de la rédaction administrative, beaucoup de recettes existent. Ces recettes sont en relation avec une forte demande de la population. Cette demande se traduit par la publication d'un nombre innombrable d'ouvrages pratiques et montre que le malaise est réel chaque fois que les individus sont confrontés à ces écrits. Leurs interrogations sont diverses : question de normes, question d'expression, question de mise en page, question liée au destinataire et donc question de milieu et d'environnement. Malheureusement ces recettes sont vite dépassées du fait du cadre de référence qui évolue constamment soumis qu'il est à l'évolution des pratiques quotidiennes. Cependant, dans les écoles nationales d'administration d'Afrique, un ouvrage apparaît comme un document de référence qu'il conviendrait de présenter. Il s'agit de

Rédaction administrative Afrique sous titré *Maghreb-Afrique subsaharienne* de J.-M. Roussignol et J. Gandouin.

2.2.1. Lecture de quelques réflexions théoriques sur l'appropriation du français, langue seconde en Afrique francophone

Les interrogations sur les manifestations identitaires et culturelles dans l'appropriation du français langue étrangère et seconde constituent une préoccupation essentielle pour l'univers de la francophonie dont notamment l'Organisation Internationale de la francophonie. C'est pourquoi cette institution soutient et coordonne les activités de chercheurs en sciences du langage. Loin de vouloir ramener tous les francophones à un usage normé du français, ces travaux mettent en relief la diversité des appropriations qui montrent le caractère vivant de la langue mais aussi et surtout œuvrent à reconnaître l'intérêt de la diversité et donc du respect des identités.

Individuellement aussi, certains chercheurs montrent non seulement ces diversités culturelles dans les pratiques langagières des peuples francophones mais ils traduisent le degré de créativité des populations jeunes, notamment, dans la naissance de nouvelles pratiques langagières autour du français. Cependant, ces travaux ne se sont pas réellement intéressés au français pratiqué dans le cadre administratif parce que les pratiques langagières, dans ce cadre, semblent obéir à la norme et aux pratiques conventionnellement instaurées.

2.2.1.1. Apprentissage et enseignement de l'écrit dans les sociétés multilingues, l'exemple du plateau dogon au Mali d'A. Menigoz

L'étude menée par A. Menigoz en pays dogon, au Mali, soulève un certain nombre de préoccupations intéressantes dans l'appropriation de la langue française par des locuteurs africains dans un contexte multilingue. Le pays dogon, au Mali, se présente comme un espace riche de plusieurs variétés dialectales d'une même langue, le dogon :

*« Certains de nos interlocuteurs évoquent quatre-vingts dialectes ; Gérard DUMESTRE et Germaine DIETERLEN en signalent environ vingt bien répertoriés. Au moins cinq groupes de langues dogons subsistent : les dialectes du Nord (autour de Kindié) que l'on regroupe sous le terme diamsay, les dialectes de la zone intermédiaire (les villages de Dè, Ningari, Ondougou, Kani-Gogouna, Wadouba...), le tommo-so, les dialectes autour de la zone de Sanghz, le toro-so, et les dialectes du Sud (autour de Bankas), le togo-so ».*⁴¹

⁴¹ Menigoz A., 2001, *op. cit.*, p. 39.

Dans ce contexte pluri-dialectal, A. Menigoz indique l'importance que revêt, pour les populations, leur culture à laquelle ils sont très attachés. Cette culture, essentiellement orale, est transmise par le biais de ce que l'auteur appelle « *une théologie de la parole* ». Il exprime que la relation du Dogon à la parole est de l'ordre du sacré parce que la parole donne vie et elle réside en toute chose :

*« Les Dogons comparent la parole à l'eau que l'on doit donner aux graines pour qu'elles expriment leurs potentialités. Si on représente les objets ou les êtres, ces représentations ne sont que des substituts de la parole ; peintures, sculptures, objets, mots sont des symboles. Dire, sculpter, tisser sont des manières identiques de faire. Et les objets, comme les mots, constituent des forces ».*⁴²

La culture dogon est ici identique à toutes les cultures africaines au sud du Sahara pour lesquelles la parole constitue l'essentiel de l'existence. Elle ne fait pas que dire, mais elle fait naître, elle donne forme, et elle gère l'existence dont elle consigne les données. Tout l'enseignement de cette existence repose sur la parole et justifie toutes les ressources de celle-ci qu'A. Menigoz énonce en parlant de « *langage métaphorisé* ». Le français dans un tel environnement reste la langue étrangère dans laquelle viennent se perdre les langues locales ou à laquelle elles viennent se heurter. En effet, la volonté de faire de la langue française la langue maternelle du Dogon, ou de la lui présenter comme la langue du développement et d'accession à la considération sociale, est source de perturbations. Parce qu'une telle perception conduit à un enseignement exclusif du français qui se solde par une perte de la culture locale qui n'implique pas forcément l'acquisition de la culture française comme l'énonce cet interviewé de Menigoz :

*« J'ai perdu beaucoup, car je suis acculturé en français. Je ne suis pas comme mon frère qui est resté au village et n'est pas allé à l'école ».*⁴³

Ce constat pourrait être généralisé pour tous les Africains francophones, même ceux qui, parfois, semblent avoir la langue française comme langue maternelle. Car même si, dans la pratique langagière, le français semble maîtrisé, il reste que la culture dans laquelle baigne cette langue n'est pas réellement connue des locuteurs africains. Un malaise s'installe forcément qui laisse aux apprenants un sentiment d'échec. Aussi Menigoz, pour remédier à ces difficultés, penche pour une pédagogie convergente :

⁴² *id.*, p. 42.

⁴³ *id.*, p. 167.

*« En renonçant au dogon, ils renoncent à une partie de leur vie. Et c'est peut-être là que se situe un des problèmes de l'alphabétisation et de la scolarisation en général. L'enfant dogon semble bien adapté à sa langue et à son milieu : bien avant sept ans, son ingéniosité (confection de jouets par exemple) est remarquable, on lui demande moult petits travaux. L'école peut venir le déraciner de tout cela. La pédagogie convergente devrait éviter ce déchirement social et culturel ».*⁴⁴

Ce constat est identique à la situation de la Côte d'Ivoire. La renonciation à la langue maternelle imposée de fait dans les établissements scolaires a notamment conduit à un abandon de la culture qui constitue le socle sur lequel se repose l'individu. D'où l'importance, pour restaurer un équilibre, de recourir à son passé et à sa culture. Dans la mesure où la disparition totale d'une culture dans laquelle on a pris l'habitude de penser n'est pas possible, il s'observe des usages surprenants qui, selon le lecteur, seront des formes d'*étrangeté*⁴⁵ ou d'*étrangéité*. Aussi A. Menigoz propose-t-il un enseignement du français comme une langue seconde dans un environnement qui valoriserait les langues maternelles et les cultures locales. Le rôle de la scolarisation est certes essentiel dans le processus de développement mais une approche de l'enseignement/apprentissage du français s'inscrivant dans le cadre de la '*transculturalité*'⁴⁶ serait plus efficace. A. Menigoz conclut alors que :

*« La scolarisation de tous les enfants est donc bien nécessaire, mais elle doit être performante. Accueillir tous les enfants, mais aussi donner à tous la maîtrise de leur(s) langue(s) et du français, mais surtout de l'écrit, compétence indispensable pour agir dans et sur leur société ».*⁴⁷

A. Menigoz décrit une situation d'appropriation de la langue française en Afrique francophone et insiste sur l'intégration de la culture locale dans le processus d'enseignement/apprentissage. Une telle disposition contribuerait à améliorer la qualité de l'apprentissage. Cependant, ses préoccupations se situent au niveau de l'enseignement/apprentissage et donc dans un cadre différent de notre étude. Mais, dans cette analyse, nous relevons, comme points de convergence avec notre préoccupation, la question de la rencontre de deux cultures et celle de la place de la parole dans l'Afrique traditionnelle. Nous pensons que malgré le constat pathétique fait par certains interviewés d'A. Menigoz, de la perte de la culture dogon, les signes de l'interaction culturelle sont toujours présents dans les manifestations langagières. L'un des interviewés

⁴⁴ *id.*, p. 171.

⁴⁵ Référence au colloque organisé par le CELEC-CEP à l'Université Jean Monnet-Saint Etienne du 13 au 15 janvier sur le thème : « L'étrangeté des langues ».

⁴⁶ Le terme est emprunté à Alain Menigoz.

⁴⁷ Menigoz, A., 2001, *op. cit.*, p. 248.

rappelle un proverbe africain très connu qui révèle cette présence continue de la culture en l'individu :

« *Un morceau de bois a beau séjourner dans l'eau, il ne se transformera jamais en caïman* ». *Seydou aura beau faire cent ans en France, il ne sera jamais français* ». ⁴⁸

Ailleurs on dira « crocodile » en remplacement de caïman. Mais la situation est identique : communiquer en français, pour un Africain, c'est aussi révéler un peu de sa culture, de son univers culturel. D'où notre intérêt pour la découverte de l'esthétique communicationnelle dans les écrits administratifs produits à Abidjan, en Afrique au sud du Sahara.

2.2.1.2. *Parles-tu français ? ça dépend... de V. Feussi*

Le contexte de l'étude de V. Feussi est Douala la capitale du Cameroun et ville francophone. Cette ville constitue un espace multilingue où les habitants se caractérisent par leur plurilinguisme. Le français y est en contact avec l'anglais, les langues nationales que sont le fulfulde, l'ewondo, le bulu, le duala et les langues nées des contacts que sont le pidgin-english et le francanglais.

L'usage des langues y obéit, selon V. Feussi, à des fonctions très variées. Pour les fonctions véhiculaires interviennent le fulfulde, le pidgin-english, l'ewondo et le bulu. En ce qui concerne 'les fonctions de *jure*', elles sont assumées par l'anglais et le français. Quant aux fonctions vernaculaires, elles concernent le français, le francanglais, le pidgin-english et toutes les langues locales. Tandis que la fonction communautaire est assumée par le duala. Selon la situation, un individu aura recours à la langue qui lui sied le mieux.

Dans cet environnement où le français apparaît tant en situation officielle qu'en usage vernaculaire, Feussi pose le problème de la pratique de cette langue et du positionnement identitaire. Son étude vise à « *comprendre l'ethnométhode des habitants de Douala et à théoriser l'hétérogénéité comme cadre pertinent de recherche en sociolinguistique* ». Pour cela, le cadre de référence de son étude est celui de la notion de représentation sociale. En se fondant sur l'approche constructiviste dialogique, il montre que les différentes variétés du français sont en relation avec une quête identitaire. Dans la pratique du français, il retient quatre préoccupations chez le locuteur :

« *Le premier schéma sera la volonté de valorisation sociale dans la présentation de soi, qui s'inscrit dans la logique de la pratique des langues officielles. Le deuxième schéma sera construit autour*

⁴⁸ *id.*, p. 293

*d'un objectif défini par le(s) participants. Le troisième schéma portera sur un autre mode d'opposition de langues, les registres paritaire et disparitaire. Enfin je veux montrer que le désir de positionnement du locuteur pourrait faire oublier une hiérarchisation des langues, toutes pouvant être interpellées dans un cadre en fonction des échanges interactifs auxquels participe le locuteur ».*⁴⁹

L'observation de ces quatre préoccupations permet de retenir que la pratique du français conduit le locuteur à la construction d'une image positive. Aussi dès lors que ce dernier ne maîtrise pas la langue, il se sent dévalorisé et abandonne le français pour une autre langue dans laquelle il se sent davantage en sécurité. En outre, il révèle que l'anglais prend le pas sur le français dans les milieux professionnels et scolaires parce qu'il véhicule l'image d'une langue internationale et de travail :

*« Langue d'ouverture, l'anglais serait aussi une langue qui faciliterait le travail à l'aide des nouvelles technologies de l'information et de la communication. En ce sens, ce serait la langue la plus moderne ».*⁵⁰

Le français est ici en rapport conflictuel avec l'anglais. Sa version francanglais, cependant est du domaine de la jeunesse. Ceux-ci y ont recours pour borner leur espace et s'isoler des adultes. C'est pourquoi ceux qui voudraient s'inscrire dans ce groupe identitaire l'utilisent. Les adultes y ont recours notamment pour aider à résoudre les problèmes auxquels les jeunes sont confrontés. Par ailleurs, Feussi constate que selon le cadre d'usage, et en général quand on passe du cadre professionnel à un espace privé et intime, un locuteur passe du français soutenu et standard à un français populaire.

De son étude se dégagent deux pôles du français à Douala :

*« Dans l'ensemble (je généralise un peu la chose), francanglais et bon français, voilà les seuls pôles du français vers lesquels aspirent les Doualais dans l'ensemble. (...) Quel que soit le jugement apporté à la pratique des français dans les différents pôles, on perçoit un rapport plus ou moins étroit avec les locuteurs qui déploient des stratégies diverses pour s'inscrire pour ou contre le français, ce qui suppose que cette langue reste très importante dans le quotidien du Doualais ».*⁵¹

La pratique du français à Douala permet de rendre compte de la représentation que l'individu se fait de cette langue et aussi de l'identité même de cet individu. Mais cette identité est

⁴⁹ Feussi V., 2008, *Parles-tu français ? Ça dépend...*, Paris, l'Harmattan, p. 159.

⁵⁰ *id.*, p. 172.

⁵¹ *id.*, p. 197.

instable dans la mesure où elle varie en fonction des cadres d'usage, des individus et de leurs désirs.

V. Feussi termine son étude en montrant que parler le français à Douala offre d'accéder au pouvoir. En effet, le statut du français en fait la langue officielle à l'exclusion des langues locales :

*« Sur le plan interlinguistique, la politique officielle du Cameroun vise implicitement, pour l'instant, l'exclusion des langues locales de la sphère scolaire, e qui a eu comme implication sociale une minorisation desdites langues. Cet état chang e légèrement depuis le début des années 1990. L'avènement de la démocratie et de la pluralité politique a eu comme conséquences entre autres, le réveil du sentiment ethnique et donc l'usage à découvert, par des groupes dominants, des langues locales. Cela n'occulte toutefois pas leur absence sur le plan institutionnel et la nécessité de les voiler, si on veut se donner une face valorisée dans la hiérarchie sociale ».*⁵²

Le Cameroun, à l'image de nombre de pays colonisés, a offert au français un statut qui le valorise par rapport aux langues locales ou nationales. Aussi à Douala le bon français est-il la langue de référence qui montre du citoyen sa culture urbaine. A Douala, selon Feussi :

*« La langue utilisée a en fait une influence sur l'image sociale du locuteur, car elle renseigne sur des aspects contextuels de son identité ».*⁵³

Dans un tel contexte, parler français, langue officielle et langue des institutions, octroie de la distinction, de la considération et surtout permet d'avoir de l'ascendance sur autrui dans les différentes interactions quotidiennes. Parler français ne revient cependant pas toujours à parler le bon français mais à être à même d'avoir recours aux différents usages de cette langue en fonction des cadres, des objectifs et des situations langagières.

Cette réflexion de Feussi porte sur les représentations sociales. Elle tire cependant son intérêt de ce qu'elle porte sur les types d'appropriation auxquels le Doualais soumet la langue française ainsi que les différentes représentations qui sont faites selon ces pratiques langagières. Elle montre aussi que le français est perçu comme une langue de travail et de scolarisation. Ce français est alors appelé le *bon* français comparativement au francanglais ou au français camerounisé. Ce *bon* français serait alors la norme à laquelle se soumettrait l'individu qui voudrait véhiculer une image revalorisante de lui-même.

Cependant Feussi note fort judicieusement au début de son étude que :

⁵² *id.*, p. 236.

⁵³ *id.*, p. 213.

*« Les tendances de l'analyse du discours et de l'analyse conversationnelle devraient être relativisées par une inscription dans la culture. Chacun des participants arrive en effet dans les échanges discursifs avec une histoire. Ils vont ainsi s'influencer mutuellement dans un processus collectif complexe. C'est-à-dire que les éléments du contexte comprendront tout ce qui pourrait entourer le discours (non) verbal produit. Il n'est donc pas seulement énonciatif, il porterait même l'histoire qui englobe l'expérience et les projets des interactants, ancrés dans la culture ».*⁵⁴

Cet impact du contexte culturel sur le locuteur africain dans sa pratique langagière que relève le chercheur dans cette citation, n'est pas étudié. S'il tente de le montrer dans le français camerounisé, ce n'est pas le cas de ceux qu'il classe comme *bilingues parfaits* par le fait qu'ils pratiquent un français dans des situations formelles et officielles. Ce bilingue parfait a-t-il la même pratique langagière qu'un natif français ? L'appropriation du français par le locuteur africain s'inscrit-elle hors de la culture en fonction du niveau de maîtrise de la langue ? Autrement dit ne peut-on pas parler d'une pratique du français différente de la pratique francophone étant entendu que la francophonie s'identifie à des aires culturelles multiples ? C'est à cette préoccupation que nous essayons de répondre dans la présente réflexion.

2.2.1.3. C. De Féral, *« Français et langues en contact chez les jeunes en milieu urbain : vers de nouvelles identités »*

Dans cet article, C. de Féral part d'une pratique du français dénommée *camfranglais* au Cameroun pour s'interroger sur la place du français dans un tel environnement : le français serait-il en danger ou alors cette forme d'expression n'est-elle qu'une pratique dont l'école devra tenir compte pour un meilleur enseignement/apprentissage ?

Au Cameroun, le français possède un statut de langue officielle à côté d'une multiplicité de langues (l'auteur en dénombre près de 280 vernaculaires) et, les domaines où s'exerce ce statut, sont l'administration, l'école et les médias :

« Le français partage le statut et la fonction de langue officielle avec l'anglais. (...) Le français est donc sorti des domaines impartis à la fonction officielle (école, administration, médias) pour s'épanouir dans la rue et ses lieux de loisirs (marchés mais aussi stades, bars, restaurants etc.) et même à l'intérieur des foyers de telle sorte que pour certains citoyens, le français est la

⁵⁴ *id.*, p. 55.

langue principalement parlée, que ce soit en contexte formel ou informel ». ⁵⁵

Les analyses de C. De Féral portent sur un public de jeunes urbains qui, comme dans toutes les capitales d'Afrique francophone, se construisent, à partir du français, un parler propre à eux pouvant leur permettre de résoudre leurs problèmes quotidiens. Elles visent à montrer que la camfranglais constitue une pratique identitaire. Par ce phénomène qu'elle dénomme « vernacularisation » du français, empruntant ce terme à Manessy (1994), le français sort de l'espace qui lui était réservé pour s'implanter, avec ce parler, dans des places plus populaires et aux règles moins rigides telles que le marché, la rue et les quartiers. Si ce phénomène connaît un développement et s'intensifie, c'est surtout qu'il octroie une nouvelle identité à ces locuteurs et qu'il abolit les classes sociales. Il naît ainsi une nouvelle identité qui ne se fonde pas sur l'appartenance à une ethnie ou à une classe sociale particulière mais sur l'urbanité de l'individu par sa pratique langagière.

Répondant à la problématique de son étude, C. De Féral reconnaît que le français reste une langue difficilement destabilisable compte tenu des fonctions qui lui sont assignées au Cameroun.

« On sait à quel point il est difficile de faire des pronostics dans le domaine de la langue mais, de toute façon, l'émergence d'un système autonome comme parler identitaire interethnique (toutes classes d'âge confondues, pourquoi pas ?), s'il pouvait mettre en cause l'existence du français dans sa fonction vernaculaire ne pourrait le faire dans sa fonction officielle car le français reste une grande langue de culture ainsi que la langue du pouvoir politique et économique et des relations internationales ». ⁵⁶

Cependant, elle recommande la prise en compte de cette pratique langagière comme système autonome, par une étude contrastive afin qu'il serve de tremplin dans l'enseignement du français. Une telle disposition devrait conduire le locuteur à pouvoir se détacher de ce phénomène en situation scolaire. En outre, elle indique que la formation des enseignants devrait porter sur deux éléments :

*« - une meilleure connaissance de la variation (variation régionale, sociale et stylistique) en français langue première (français de France et hors de France) ;
- une meilleure connaissance du français au Cameroun, dont les usages ne doivent pas être comparés au seul français 'standard' mais aussi au français ordinaire tel qu'il est pratiqué*

⁵⁵ Féral De C., 2004, *Français et langues en contact chez les jeunes en milieu urbain : vers de nouvelles identités*, in Actes du colloque sur *Penser la francophonie. Concepts, actions et outils linguistiques* pp. 583-597.

⁵⁶ *id.*

*quotidiennement (Blanche-Benveniste, 1986 ; Gadet, 1986) : analyses sur le code mais aussi sur les pratiques discursives. L'intégration des différents types de variation, dans une approche communicative de l'enseignement du français, langue seconde au Cameroun, et la reconnaissance des pratiques vernaculaires des élèves comme point d'appui de cet enseignement, devraient faciliter l'accès de ceux-ci au français normatif exogène ».*⁵⁷

Dans ses conclusions, C. De Féral soulève une question qu'elle n'aborde pas mais sur laquelle elle invite à porter la réflexion, qui, nous pensons, constitue la nouveauté de notre préoccupation : quelles sont les variations régionales, sociales et stylistiques en français langue première hors de France ? Autrement dit, dans l'appropriation du français dans les espaces francophones, il est important que soient étudiées les variations dans la mesure où dans tout acte d'appropriation se réalise un phénomène identitaire. Contrairement à l'étude de C. De Féral qui se penche sur un usage du français dont la différence est tout de suite perceptible chez le locuteur à travers ce qu'il convient d'appeler transgression par rapport à la norme, notre étude s'intéresse à des écrits généralement très bien rédigés respectant les normes d'usage de la langue. Comment, dans de tels écrits, se réalisent les variations socio-culturelles et régionales en français ?

2.2.1.4. C. Noyau, « Appropriation de la langue et construction des connaissances à l'école de base en situation multilingue : du diagnostic aux actions »

Devant les difficultés d'apprentissage scolaire observées chez un public d'apprenants togolais, l'étude de C. Noyau vise à atteindre l'objectif suivant :

*« Influencer sur le cours des choses et de redynamiser l'institution scolaire. (Son) étude souhaite contribuer à fournir aux maîtres et aux institutions qui les encadrent des perspectives concrètes pour redonner des chances au système scolaire francophone ».*⁵⁸

Elle se penche pour cela sur quatre idées principales qui se résument en :

- « 1. Aménager la double tâche à laquelle font face les enfants : construire une nouvelle langue tout en l'utilisant comme outil pour acquérir des connaissances.*
- 2. Placer les enfants en situation d'apprendre à réfléchir, à structurer leurs connaissances, alors même que les apprentissages se font dans une langue qui est encore à apprendre : leur développement cognitif est à ce prix.*

⁵⁷ *id.*, p. 593.

⁵⁸ Noyau C., 2004, « Appropriation de la langue et construction des connaissances à l'école de base en situation multilingue : du diagnostic aux actions », in Actes du colloque sur *Penser la francophonie. Concepts, actions et outils linguistiques* pp. 473-485.

3. *S'appuyer sur les connaissances linguistiques et culturelles des enfants dans leur milieu, acquises hors de l'école, pour créer des ponts entre le monde social et culturel auquel ils appartiennent et le monde de l'école avec ses savoirs clichés.*
4. *Repenser les modalités d'évaluation des apprentissages selon les mêmes priorités ».*⁵⁹

A partir de ces quatre idées fortes, elle note que pour que le principe de la pensée convergente soit efficace, il faudrait coordonner le travail de l'apprenant entre les champs disciplinaires et encourager la libre communication en situation d'apprentissage. Cette pratique permet aux apprenants non seulement de résoudre eux-mêmes les problèmes auxquels ils sont confrontés mais les conduit à réfléchir par eux-mêmes. Ainsi, ils agissent pour apprendre.

En outre, l'école doit prendre appui sur la culture des apprenants en L1 pour leur permettre de conserver leurs repères sociaux et culturels ; parce que ces repères constituent des ponts et des sources de sécurité dans le cadre du développement durable. Elle précise à cet effet :

*« Il semble essentiel de trouver les moyens permettant aux élèves de s'appuyer sur leur expérience du monde construite dans leur entourage social et dans leur langue première pour structurer leurs connaissances transmises par l'école-et cela est particulièrement évident pour ce qui est des disciplines portant sur la connaissance de l'environnement, qui sont pourtant catégorisées comme 'sciences d'observation'. Cet appui devrait être conçu de façon à permettre aux enfants de garder leurs repères, de greffer les connaissances transmises par l'école sur un univers pourvu de sens. Pour cela l'enseignement doit s'appuyer sur des compétences qu'ils possèdent et qui puissent être valorisées afin de construire de nouvelles connaissances ».*⁶⁰

C. Noyau milite pour un enseignement du français qui prenne appui sur les acquis des apprenants en vue de réaliser une acquisition solide et durable. Elle s'oppose ainsi aux pratiques existantes qui ont tendance à présenter des langues et cultures nationales une image dépréciative. Car, la culture étant l'ensemble des connaissances acquises par un individu, elle reste enfouie en chaque être et surgit pour lui permettre de faire face à des situations particulières. Elle n'est donc jamais hors de soi. Vouloir la rejeter ne peut qu'être source d'insécurité. Il faut, pour un meilleur enseignement/apprentissage, que soient articulés les « systèmes de valeurs et les influences éducatives » des deux cultures en présence. Dans ce cadre, elle affirme :

⁵⁹ *id.*, p. 474.

⁶⁰ *id.*, p. 478.

*« Oui, le recours à L1 lors de l'apprentissage potentialise les acquisitions. Et cet effet est d'autant plus fort que l'enfant est au début de sa scolarisation. (...). La capacité de compréhension d'un texte en L2 passe par l'acquisition de la capacité à traiter le niveau de la surface textuelle en L2 ».*⁶¹

Elle donne également sa conception de l'évaluation qui ne doit pas faire primer la correction orthographique sur les contenus scientifiquement développés par les apprenants. Elle devrait mettre l'accent sur la capacité que manifeste l'apprenant dans la compréhension du sujet qui lui a été soumis.

Elle conclut que dans l'apprentissage, l'apprenant doit être pris comme un tout ainsi que l'éducation qui lui est donnée. Car, affirme-t-elle :

*« Un individu clivé est en position de faiblesse face aux problèmes à résoudre ».*⁶²

C. Noyau est consciente de ce que chaque langue véhicule une fonction sociale et constitue un élément de consolidation sur lequel s'appuie tout apprentissage nouveau. Cette situation qu'a occulté l'enseignement/apprentissage dans les pays francophones constitue un frein et ne contribue pas à l'amélioration du système scolaire.

Son étude, bien que s'intéressant à un public d'apprenants et particulièrement d'enfants, est intéressante pour notre réflexion dans cette affirmation qu'elle relève et qui constitue l'une des idées-force des Etats généraux de l'enseignement du français en Afrique francophone à Libreville :

*« L'enseignement/apprentissage devra s'appuyer sur les connaissances linguistiques et culturelles des enfants dans leur milieu, acquises hors de l'école, pour créer des ponts entre le monde social et culturel auquel ils appartiennent et le monde de l'école avec ses savoirs calibrés ».*⁶³

Ce constat reconnaît que chaque individu est porteur d'une culture qu'il met en valeur sciemment ou inconsciemment quand il entre en contact avec une autre culture dans le cadre de l'apprentissage d'une nouvelle langue.

Contrairement au public d'élèves chez qui se constate une insécurité dans la non prise en compte de cette culture première acquise, le public de notre réflexion est un public responsable. Il s'agit de responsables travaillant dans des administrations mais qui portent une culture de façon inconsciente par le fait du non enseignement des systèmes de valeur de

⁶¹ *id.*, p. 480.

⁶² *id.*, p. 483.

⁶³ *id.*, p. 474.

cette culture. Il est bon d'étudier chez ces personnes comment, dans leur pratique quotidienne, elles s'appuient sur leur identité culturelle pour résoudre les problèmes qui se présentent à elles. Y-a-t-il insécurité chez elles ? Si oui comment cela se traduit-il ? Sinon en quoi la présence inconsciente de la culture constitue-t-elle un gage de sécurité pour eux dans leur appropriation du français en situation administrative ?

2.2.2. Lecture de La parole de Gusdorf

Les raisons du choix de cet ouvrage sont d'une part que notre cadre de réflexion se caractérise par un rapport particulier avec la parole. L'Afrique de l'ouest a un rapport sacré avec la parole. D'une part, l'écrit administratif est un substitut de la parole. Dans l'administration, il remplace les échanges que les interlocuteurs devraient avoir face à face. Ce sont donc des prises de parole décalées. Cet échange décalé reste donc une parole avec toute sa force de réalisation et de production d'actes.

Dans cette réflexion, Gusdorf présente la parole comme la donnée qui permet de passer à l'acte. Il rappelle la magie de la parole notamment dans la création du monde : c'est, écrit-il :

*« La parole de Dieu qui a appelé le monde à l'existence. Dieu dit et les choses sont ; le Verbe est en lui-même créateur ».*⁶⁴

Par la parole se réalise l'acte de création comme également, dans les sociétés primitives, le fait de nommer octroie pouvoir et domination. Cependant, il fait remarquer que le problème de la parole semble prendre tout son sens dans l'ordre moral et que la parole appartient à un univers qui est en mouvement constant. Aussi est-elle :

*« L'effort d'une création continuée, en chaque instant reprise. Ainsi la parole définit une instance suprême de la personne, le dernier mot, ou le premier... ».*⁶⁵

Ce renouvellement constant de la parole se note dans la communication qui offre un paysage fait de :

*« Plans successifs sur lesquels se profile la réalité actuelle de l'entretien ».*⁶⁶

La parole est dynamisme et perpétuelle création. Selon G. Gusdorf :

*« La seule finalité est finalité immanente, nécessité d'assurer dans le comportement total de l'homme la coïncidence de l'être et du faire ».*⁶⁷

⁶⁴ Gusdorf G., 1952, *op. cit.*, p. 18.

⁶⁵ *id.*, p. 117.

⁶⁶ *id.*, p. 63.

Il retient que la parole humaine est toujours un acte dont l'horizon est l'autre que l'on rencontre même dans le silence d'une retraite ou d'un lit d'hôpital. Aussi peut-on dire que l'être humain ne peut pas ne pas parler et ne peut pas ne pas rencontrer autrui. Si toute parole a pour visée autrui, peut-être conviendrait-il de l'intégrer pour réussir cette rencontre ? Mais cette intégration doit être guidée par une éthique de la parole qui se résume en ces termes :

*« La parole en sa plus haute efficacité prend la signification d'un serment, ou encore d'un sacrement, parole en acte, parole qui est une action sacrée ».*⁶⁸

Cette réflexion sur la parole est riche pour deux raisons : la première concerne l'objet même de la réflexion c'est-à-dire la parole. L'univers socio-culturel de notre étude est un univers qui accorde une large place à la parole, le cadre de sa profération et ses effets sur les interlocuteurs et la communauté. La présentation de la parole comme relevant du sacré est une croyance ancrée dans l'univers africain. Sa présentation comme le verbe créateur aussi nous semble intéressante parce qu'elle permet de découvrir les manifestations de ce pouvoir de la parole. La deuxième raison porte sur la valeur d'actes qui assure chez l'homme « *la coïncidence de l'être et du faire* ».

Seulement, Gusdorf reste trop attaché à la sacralité et ne soulève pas la question de l'interaction dans un tel univers. Devant le sacré, quelles sont les types d'influences qui apparaissent dans le discours et dans leurs relations les uns avec les autres ? Quelles images se construisent-ils de l'altérité ? Comment se manifeste la prise en compte d'autrui ? L'autre est-il perçu comme un simple semblable ou est-il l'incarnation d'une communauté, d'une divinité ? Comment les individus, dans un tel environnement conçoivent-ils les relations hiérarchiques ? Sont-elles des relations simplement conventionnelles ou des rencontres de dominants à dominés, des relations de soumission du fait de la sacralité qui sous-tend les échanges ? Autant de questions qui justifient que nous interroguions l'écrit administratif comme un discours inséré dans le micro contexte de l'administration, certes mais dans un macro contexte qui englobe la culture des interactants.

2.2.3. De l'écriture aux écrits professionnels : contrainte, plaisir ou trahison de P. Besandon : analyse critique d'un ouvrage

Des réflexions théoriques sur les écrits administratifs proprement dits, nous avons été confrontée à un vide que rappelle P. Besandon à qui nous nous référons pour son ouvrage intitulé *De l'écriture aux écrits professionnels, contrainte, plaisir ou trahison*.

⁶⁷ *id.*, p. 47.

⁶⁸ *id.*, p. 119.

Dans cet ouvrage, l'auteur part du constat que les travailleurs sociaux ont du mal à rédiger les écrits professionnels et s'interroge sur les raisons qui fondent une telle attitude. Devant ce qu'elle qualifie de profond malaise, elle se fonde sur la technique d'entretien avec ces travailleurs sociaux et note cette question centrale autour de laquelle elle construit son analyse :

*« Qu'est-ce qui empêche l'écriture ? S'agit-il de difficultés personnelles face à elle ? S'agit-il de difficultés inhérentes à la position paradoxale dans laquelle se trouve le travailleur social, sollicité et pressé par des exigences institutionnelles faisant fi du temps nécessaire pour penser et pour agir ? Cette difficulté se situant dans celle de produire un acte, il est issu du latin 'actum' qui signifie chose faite ».*⁶⁹

Ses interrogations portent également sur ce qui est réellement attendu du travailleur social dans la rédaction professionnelle :

*Demande-t-on au travailleur social d'être auteur selon les termes de Michel Foucault dans sa conférence à la société française de Philosophie du 22 février 1969, intitulée : Qu'est-ce qu'un auteur ? La question fondamentale est de savoir si cette position et cet écrit sont des œuvres fondatrices ou bien exige-t-on de celui qui écrit, l'exécution d'une commande institutionnelle ? ».*⁷⁰

Ces interrogations de P. Besandon posent le problème de la liberté du locuteur dans la rédaction de l'écrit professionnel. C'est un écrit lié à la fonction qu'exerce l'individu, c'est donc un écrit que commande l'institution qui l'emploie. De ce fait cet écrit s'inscrit dans un cadre juridique qu'elle présente en première partie de son ouvrage : il s'agit des mesures de prévention et de la protection de l'enfance, cadre géré tant par l'autorité judiciaire que l'autorité administrative.

Le travailleur social travaille essentiellement sur la question de la prise en charge du mineur qui se trouve, selon l'auteur, en général dans trois situations :

*« Le premier cas est celui où le mineur commet une infraction pénale, ce qui met en mouvement la Protection Pénale des Mineurs (c'est le passage à l'acte). Le second cas est celui où le mineur court un danger, du fait des carences éducatives de son milieu familial. Le troisième cas est celui où le mineur est mis dans des conditions matérielles d'existence insuffisantes (notion d'intérêt de l'enfant) ».*⁷¹

⁶⁹Besandon P., 2005, *op. cit.*, p. 59.

⁷⁰*id.*, p. 21.

⁷¹*id.*, p. 32.

La difficulté dans la rédaction réside dans la manière de rédiger l'écrit professionnel à soumettre au juge des enfants afin qu'un processus de prise en charge puisse être déclenché. Car, pour le travailleur social, si l'enfant commet un acte dangereux pour autrui, cet acte même symbolise qu'il est lui-même en danger.

L'autre difficulté rédactionnelle que relève l'auteur porte sur les archives. Conduits à suivre des enfants et des familles en difficulté, le travailleur social conserve ce suivi dans des archives consultables par les intéressés. Ce sont, en principe, ces documents archivés qui auront conduit à des prises de décisions devant orienter la vie de ces individus. P. Besandon note, dans ce cadre, l'absence de modèle rédactionnelle pour le travailleur social :

*« La façon de faire émane d'un savoir acquis par l'expérience, nul ne recèle dans ses tablettes de mode d'emploi de ces écrits professionnels : tout devrait donc se faire comme si tout était su par chacun, sans jamais oser clairement le demander. L'écrit professionnel n'existerait-il que lorsqu'il est réalisé ? Sa trame, son objet ne s'élaborant qu'au fur et à mesure de sa rédaction ? N'est-ce pas un exercice de voltige en liberté surveillée pour reprendre la terminologie juridique ? ».*⁷²

Les sources de frein à la rédaction sont nombreuses et portent, en plus de l'inexistence de modèles de référence, sur l'idée de contrainte qui réside dans cet acte ainsi que le détachement émotionnel dans l'écriture. C'est la loi qui ordonne l'écriture et le travailleur social doit se soumettre à cette exigence professionnelle. Intervient alors la question de la gestion du temps pour des rencontres suffisantes et un compte rendu efficace de la situation. Par ailleurs Besandon note :

*« Une différence entre trahison et lâcheté impliquerait qu'un propos livré abandonné, participe forcément d'une volonté de nuire. Car là est bien la question : la fidélité fait-elle toujours preuve de bienveillance, être fidèle n'est-il pas le pire ennemi de la vérité lorsqu'elle se confond dans le silence et l'immobilité ? ».*⁷³

Le travailleur social est ainsi confronté, dans les confidences qui lui sont faites à une situation délicates dans la mesure où il devrait pouvoir bénéficier de la confiance des enfants qui lui livrent leur secret en espérant qu'il les garde jalousement. Comment garder pour soi ces confidences tout en restant professionnel en vue d'aider à la prise en charge de l'enfant ? Comment ne pas trahir cet enfant qui est plein de confiance ?

En définitive, P. Besandon retient dans cette écriture qui fixe pour soi et pour autrui ce que doit viser l'écrit professionnel pour le travailleur social :

⁷² *id.*, p. 33.

⁷³ *id.*, p. 116.

*« Offrir à ce lecteur futur (c'est-à-dire l'enfant pris en charge) un savoir questionnant plus qu'une vérité factuelle, reste la condition d'une possible écriture professionnelle. La vérité à transmettre sera celle des questions. Le reste pour l'écrivain est ce qu'il doit sauver du naufrage : une fécondation des miettes. L'écrit professionnel est là pour faire cesser une jouissance qui ne cesserait de ne pas s'écrire, il prend place pour assurer une symbolisation manquante, une métaphore paternelle ».*⁷⁴

L'acte d'écrire s'apparente donc, pour le travailleur professionnel, à un acte de contribution à la construction de l'enfant. Partant du principe qu'aucune vérité n'est prouvée, une chance est laissée à l'enfant pour une meilleure réconciliation avec son passé et une insertion sociale plus réussie. Paulette Besandon souhaite, par conséquent, pour la formation des formateurs :

*« Réfléchir sur la pratique d'un écrit incisif qui permettrait d'entrer dans la posture et dans l'espace d'invention de ces écrits qu'on nomme au Japon des Haïkus. Ni trop pleins ni trop vides de sens, les Haïkus laissent des arrières-mondes se deviner dans l'acuité d'une lumière qui défait les effets contemporains d'un trop de réalité ».*⁷⁵

P. Besandon inscrit son étude dans le cadre de la prise en charge de l'enfant mineur en difficulté sociale par le travailleur social. Il est vrai que le cadre de son étude est différent du nôtre bien qu'ils aient en commun l'espace professionnel. En effet, dans son analyse des difficultés rédactionnelles rencontrées par le travailleur social, elle soulève la question de l'absence de formation à la rédaction en situation professionnelle. Cette difficulté n'est pas propre aux travailleurs sociaux dans la mesure où elle se rencontre également chez tous les professionnels administratifs. Sur quoi doivent-ils se fonder pour écrire et réagir face aux préoccupations qui leur sont exposées ? D'où la prolifération d'ouvrages proposant des modèles de rédaction administrative et professionnelle.

Cependant, un problème majeur aurait pu être soulevé par P. Besandon. Étant donné que toute rédaction part d'une situation problème inhérente au cadre professionnel, les modèles proposés par les ouvrages sont très vite dépassés. Dès lors quels sont les cadres de référence qui s'offrent au rédacteur ? L'auteur parle « d'un savoir acquis par l'expérience ». Or qu'est-ce que cette expérience si ce n'est le recours à son vécu propre et à sa culture comprise comme les modes de penser et de gestion hérités de la société ? De telles dispositions sont alors source de manifestation de son identité dans la mesure où aucune possibilité réelle de différenciation ne s'offre à l'individu pour pouvoir faire la part réelle des

⁷⁴ *id.*, p. 121.

⁷⁵ *id.*, p. 125.

choses. Tout comme dans l'enseignement/apprentissage du français en Afrique francophone, l'individu a recours de façon inconsciente à sa culture pour résoudre ses problèmes. Etant donné que les langues nationales ne sont pas enseignées, il ne possède pas les ressources nécessaires pour distinguer l'identitaire du professionnel. C'est à cette question que ne traite pas P. Besandon dans son analyse, que nous nous intéressons dans la présente étude.

2.2.4. *Rédaction administrative Afrique-Maghreb-Afrique subsaharienne de J. Gandouin et J.-M. Roussignol : analyse critique d'un ouvrage*

Les ouvrages pratiques sont les plus nombreux, tant en librairie que dans les maisons d'édition et dans les bibliothèques. Mais, notre objectif n'est pas de travailler à offrir des modèles techniques de rédaction au public d'Abidjan. Cependant nous nous sommes intéressée à un ouvrage au titre assez évocateur et constituant une sorte de classique de la rédaction administrative en Afrique francophone : il s'agit de *Rédaction administrative Afrique* sous titré *Maghreb-Afrique subsaharienne* de J. Gandouin et de J.-M. Roussignol. Notre intérêt pour cet ouvrage réside dans l'espace dont il se réclame : l'Afrique au sud du Sahara où se situe Abidjan, notre terrain d'étude.

Cet ouvrage vise à initier ses lecteurs à la rédaction administrative, à leur mettre à disposition des modèles de référence en vue de perfectionner leur pratique quotidienne. Le public visé est celui des fonctionnaires et des étudiants des écoles nationales d'administration d'Afrique francophone. Sa publication répond au constat d'un besoin d'exemples pratiques et à la nécessité de combler ce besoin afin de rendre le rédacteur plus performant dans ses tâches.

Pour ce faire, l'ouvrage est organisé en cinq parties que sont, d'abord, comment se préparer à la rédaction administrative, puis la lettre, ensuite les documents de liaison, en outre les documents d'information interne et les documents d'injonction et enfin les actes administratifs.

La première partie, « comment se préparer à la rédaction administrative » montre la nécessité de produire un discours clair, concis et précis en vue de favoriser le décodage chez le récepteur. Pour cela les auteurs prennent appui sur la citation ci-dessous de Boileau :

*« Cent fois sur le métier remettez votre ouvrage
Polissez-le sans cesse et le repolissez
Ajouter quelquefois et souvent effacez ».*⁷⁶

⁷⁶ Gandouin J., Roussignol J.-M., 2009, *Rédaction administrative Afrique, Maghreb-Afrique subsaharienne*, p. 9.

Ces auteurs indiquent que la rédaction administrative prend appui sur une base de données existante qui est la correction de la langue. Cependant, avant toute rédaction le locuteur doit procéder à une collecte de données et à leur organisation en plan. La phase rédactionnelle invite à l'observance d'un ton, d'un rythme et d'une aptitude à l'autocorrection. Comme caractères spécifiques de la rédaction administrative, ces auteurs retiennent 'la dignité, le respect de la hiérarchie, la responsabilité, l'objectivité, la courtoisie, la prudence, la précision, l'exactitude, la clarté, la concision, l'efficacité et un traitement particulier de la majuscule'. Du sens de la responsabilité, ils font spécifiquement la remarque ci-dessous :

*« La correspondance sera rédigée à la première personne du singulier : le Je marque la responsabilité de celui qui s'exprime. Alors que le « Nous » est habituellement employé dans la correspondance des sociétés commerciales qui sont constituées de plusieurs associés, il n'est pas d'usage dans l'administration ».*⁷⁷

Dans la deuxième étape de cet ouvrage, les auteurs font une présentation de la lettre qu'ils classent selon deux formes : la lettre à forme personnelle et la lettre entre services administratifs. De la lettre à forme personnelle, ils distinguent trois catégories : les lettres entre fonctionnaires de niveaux hiérarchiques différents, les lettres adressées à des personnalités et les lettres courantes (lettres d'une autorité administrative à une personne privée et les lettres de réclamation de demande d'audience).

S'agissant des lettres entre services, ils en donnent la définition suivante :

*« La lettre entre services est, comme son nom l'indique, la lettre adressée par un service administratif à un autre service administratif relevant d'un même Etat et d'une même structure gouvernementale. Certains auteurs l'appellent aussi lettre administrative ».*⁷⁸

Ils précisent que, quel que soit le type de lettre à produire, il s'impose au locuteur la prise en compte de la hiérarchie, l'objectivité, la courtoisie, la prudence et la recherche de l'efficacité. En outre, dans la lettre entre services, certaines mentions sont obligatoires tandis que d'autres sont facultatives parce qu'elles n'interviennent pas sur le contenu du document.

Ainsi les mentions obligatoires sont celles permettant l'identification de l'émetteur et du destinataire (l'appellation de l'Etat, le timbre, la suscription ou réclame, le sous-couvert et la signature), celles relevant de l'identification du document (le numéro d'enregistrement, le

⁷⁷ *id.*, p. 14.

⁷⁸ *id.*, p. 65.

lieu d'expédition et la date, les initiales du rédacteur et de la dactylographie, l'objet, la référence).

Quant aux mentions circonstanciées, elles concernent les pièces jointes, les ampliations, les indications relatives à la confidentialité du document, à son urgence et à son acheminement.

Nous passons sous silence les deux rubriques « documents de liaison et documents d'information et d'injonction » pour nous intéresser aux actes administratifs unilatéraux autre objet de notre étude :

*« L'acte administratif est l'acte de l'autorité gouvernementale ; il peut être de portée réglementaire ou de portée individuelle (...) L'acte administratif, sa conception et sa présentation occupent donc une place importante dans l'activité ordinaire des cadres supérieurs de l'administration. (...) On retiendra que l'une des caractéristiques fondamentales de ces divers actes est leur opposabilité aux tiers : leurs dispositions s'imposent aux citoyens, qu'elles leur soient favorables ou individuellement défavorables, puisque globalement elles sont conformes à l'intérêt général ».*⁷⁹

Classés dans l'ordre des actes juridiques, les actes administratifs unilatéraux émanent de la seule volonté de l'Etat que représentent le président de la république, les ministres et les cadres supérieurs de l'administration. Leur but est de réglementer la vie publique ou de diffuser une décision prise à l'égard ou à l'encontre d'un individu. Trois appellations sont retenues dans ce cadre : les décrets, les arrêtés et les décisions. Contrairement aux décrets et arrêtés qui prennent appui sur la constitution, les décisions, selon ces auteurs, se justifient souvent par les circonstances internes de fonctionnement d'un service :

*« La décision n'est normalement employée que pour prendre des mesures d'exécution : réorganisation de services, mesures individuelles ou collectives concernant le personnel administratif ; nomination, affectation, mutation, mise en stage, congés, licenciement (toutes les fois que le niveau des agents n'oblige pas à prendre un arrêté ou un décret) ».*⁸⁰

La décision est par conséquent un acte de portée moins grande que les décrets et arrêtés. Cependant ces trois documents obéissent à une présentation similaire que nous indiquons au chapitre suivant.

Il est tout de même surprenant que cette riche présentation des écrits administratifs (lettres administratives et actes administratifs unilatéraux) ne justifie pas le titre et le sous-

⁷⁹ *id.*, p. 175.

⁸⁰ *id.*, p. 177.

titre : Rédaction *administrative Afrique - Maghreb-Afrique subsaharienne*. Qu'est-ce qui particularise la rédaction administrative en Afrique pour qu'un ouvrage puisse lui être entièrement et exclusivement consacré ? Les règles énoncées par ces auteurs ne sont pas l'apanage de la rédaction administrative en Afrique. Dans tous les espaces où les hommes communiquent, il s'impose à eux des règles de bienséance et d'ordre qui font appel aux qualités recensées par Jacques Gandouin et Jean-Marie Roussignol. Cet ouvrage constitue un bon guide pour la rédaction administrative mais il ne montre nullement en quoi les modèles offerts seraient spécifiques à l'Afrique en dehors du fait que les illustrations proviennent de ce continent où ils ont longtemps exercé en tant qu'enseignants. Il aurait été beaucoup plus enrichissant que les auteurs, en partant du titre donné à leur ouvrage, précisent l'*africanité* dans la rédaction administrative. Y aurait-il une appropriation particulière liée à l'appartenance géographique ou régionale ? Dans une telle perspective, il aurait alors fallu avoir une rédaction administrative par région d'Afrique francophone et peut-être par pays. Car, comme l'écrit Nadim Mourad dans *Quelle francophonie pour le XXIème siècle* :

« A l'intérieur du monde de la francophonie, le problème apparaît plus complexe car il n'y a pas vraiment de culture francophone. Il y a en revanche, autant de culture qu'il y a de pays ou même de groupes humains ».⁸¹

Cet ouvrage qui se veut pratique pour les étudiants et fonctionnaires d'Afrique maghrébine et subsaharienne ne spécifie cependant pas en quoi il reflète l'identité de cet espace et par conséquent les raisons qui devraient conduire un africain de cet espace à le préférer par rapport à un autre.

La question de la rédaction administrative est une question qui renvoie aussi bien aux notions d'identité, d'altérité et traduit la complexité de la communication avec autrui et sur autrui. Elle met en relief les contraintes que génère toute communication s'insérant dans le cadre de l'interaction et donc du rapport à autrui. Aussi nous paraît-il essentiel de préciser ce cadre de production de la rédaction administrative nous servant également de cadre de référence théorique.

2.3. Cadre de référence théorique : l'interactionnisme

Toute science repose sur un cadre théorique de référence. Aussi le cadre théorique de notre réflexion est-il celui de l'interaction au centre duquel se réalise la communication

⁸¹ Mourad N., « Culture, technologies et espaces francophones » in *Quelle francophonie pour le XXIème siècle ?* Collection tropiques édition Karthala-ACCT, p. 232.

sociale. Comme tout concept, l'interaction est sujette à plusieurs définitions. C'est pourquoi la présentation de notre cadre théorique s'organisera en deux temps. Nous allons dans un premier temps définir ce concept d'interaction et dans un deuxième temps en montrer l'application à notre étude.

2.3.1. Définition de l'interaction

L'interaction est ainsi définie par le *Dictionnaire Hachette* :

« Action réciproque de deux ou plusieurs phénomènes. (En physique) Chacun des types d'action réciproque s'exerçant entre particules élémentaires ».⁸²

Cette définition spécialisée développe tout de même l'idée de réciprocité. Cette réciprocité se manifeste par différents types d'actions entre les pôles en question. Le *dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde* fait une belle revue de cette notion qu'il qualifie d'ensemble *touffu*.⁸³ Il explore, en effet, les domaines, en langue et méthodologie qui s'intéressent au concept de l'interaction dont il situe l'origine avec Bakhtine, présenté en 1920 par T. Todorov. L'interaction chez Bakhtine se traduit par le dialogisme :

« S'appuyant sur un corpus littéraire, il (Bakhtine) théorisa la notion de dialogisme en montrant comment tout texte résonne de la parole d'autrui, exhibant les discours hétérogènes de la culture environnante ».⁸⁴

J.-P. Cuq relève également l'approche de l'interaction en sociologie. Il s'agit notamment des courants nord-américains avec H. Garfinkel qui fonde l'ethnométhodologie. L'objectif est de permettre « aux interactants de coordonner leurs actions, de se synchroniser ».⁸⁵ En outre avec G.H.Mead, G. Bateson et E. Goffman dans l'interactionnisme symbolique, l'interaction est :

« Un ensemble d'influences exercées mutuellement dans des situations de face-à-face, comme la conversation, le dialogue, etc. (...) La vie sociale est une scène sur laquelle chacun interprète différents rôles, correspondant à la pluralité des images possibles du moi ».⁸⁶

Contrairement à Bakhtine, l'interaction est étudiée dans le cadre de la conversation. Quant aux chercheurs de Palo Alto, ils situent l'interaction en rapport avec la notion de :

⁸² Dictionnaire Hachette, 2010, *op. cit.*, p. 827.

⁸³ Cuq J.-P., 2003 (*dir.*), *op. cit.*, p. 135.

⁸⁴ *id.*, p. 134.

⁸⁵ *id.*, p. 134.

⁸⁶ *id.*

*« Relation considérée comme constitutive de toute communication, au même titre que le contenu des messages ».*⁸⁷

On notera que la relation en question est étudiée tant dans les codes verbaux que non verbaux. Sur le plan didactique, selon J.-P. Cuq, l'interaction répond à :

*« La nécessité d'intégrer au groupe-classe l'étude de deux grands types de relation (symétrique vs complémentaire), et celle de la socio-affectivité, par les manifestations des affects et des effets qu'elles produisent sur les interactions et les acteurs engagés dans les activités communes ».*⁸⁸

Les sciences du langage voient dans l'interaction :

*« Un lieu ouvert de co-construction et de transformation permanente des identités et des microsystemes sociaux. Les traces verbales, vocales et kinésiques de ces processus sont décrites sur la base de transcriptions d'interactions réelles filmées, dans des lieux et institutions divers (centres de soin, entreprises, systèmes éducatifs, commerce...) ».*⁸⁹

Le préfixe *co-* met dans cette approche l'accent sur l'idée d'union, d'élaboration commune et de simultanéité. Les acteurs construisent simultanément et dans l'union. Enfin, J.-P. Cuq retient en dernière instance le point de vue des psycholinguistes en didactique et psychologie du développement. Ils mettent l'accent sur :

*« Les liens entre interaction, acquisition et apprentissage : acquisition du langage, étude du langage adressé à l'enfant (LAE), développement des conduites interactives et des conduites conversationnelles, effet des interactions sur l'acquisition du langage et l'apprentissage d'une langue, définition de la zone de proche développement, rôle des interactions de tutelle ou entre pairs dans un contexte défini par un contrat didactique, importance des conflits sociocognitifs (dans la nécessaire décentration intellectuelle pour tenir compte d'autrui lors de toute interaction) et enfin, travaux relatifs aux échanges de situations didactiques ».*⁹⁰

Il ajoute que du point de vue du FLE, l'interaction intervient dans l'acquisition d'une compétence communicative et conclut :

« Malgré l'abondance et la diversité des travaux sur l'interaction, la filiation commune avec la pragmatique (en particulier autour

⁸⁷ *id.*

⁸⁸ *id.*, p. 135.

⁸⁹ *id.*

⁹⁰ *id.*

*des notions fondamentales d'actes et de contexte) confère une certaine cohérence à cet ensemble touffu ».*⁹¹

De la revue des différentes perceptions de la notion par J.-P. Cuq, nous notons que l'interaction intervient tant dans un cadre verbal écrit ou oral que dans un cadre non verbal. En outre, elle renvoie à l'idée de relation et de co-présence qui se manifeste dans une production relevant apparemment du monologue et une relation de réciprocité pour construire en commun ou pour apprendre et acquérir des connaissances. Tous ces processus ont en commun d'étudier comment les acteurs agissent les uns sur les autres dans un contexte donné et surtout de montrer que l'interaction se conçoit avec deux notions : identité et altérité. Ce que relève D. Le Breton :

*« Le monde social de l'interactionnisme est d'abord le monde de l'autre. Nombre de sociologues ont insisté sur la réciprocité des perspectives comme une condition nécessaire au fait d'être acteur social. Réciprocité ne voulant pas dire qu'il s'agit d'atteindre par empathie une vérité des intentions de l'autre, mais simplement une capacité à évaluer de manière plausible les raisons de ses comportements afin de pouvoir s'ajuster à lui. Cette attitude permet un mode d'emploi à la fois moral et pratique pour se comporter en public ».*⁹²

La théorie interactionniste embrasse des notions essentielles à l'analyse des écrits administratifs. Elle se situe au-delà du dialogue parce qu'elle inclut l'accomplissement des tâches qui requièrent que l'on ait continuellement à l'esprit la présence de l'autre. Cette disposition conduit à la négociation comme stratégie dans la communication et dans l'accomplissement des actions. En outre, D. Le Breton signale que :

*« L'interaction n'englobe pas seulement les acteurs en coprésence, mais une multitude d'autres invisibles qui imprègnent leur rapport au monde ».*⁹³

Cette vision de l'interactionnisme nous intéresse fortement dans la mesure où notre approche est celle qui consiste à découvrir l'influence des langues en co-présence et le poids culturel et identitaire qui se manifestent dans l'écrit administratif. Le recours à la théorie interactionniste qui stipule que « aucun homme n'est une île » insiste sur le fait que :

« Chaque acteur représente diffusément un groupe : celui des hommes ou des femmes, une classe sociale, une appartenance

⁹¹ *id.*

⁹² Le Breton D., 2004, *L'interactionnisme symbolique*, Paris, PUF, p. 52.

⁹³ *id.*, p. 53.

*régionale, ethnique, une école de pensée, etc., qui conditionne la conduite de l'interaction ».*⁹⁴

Nous constatons la question de la manifestation dans le langage et l'expression des influences connues par les différents acteurs de la communication. Cependant l'interactionnisme s'intéresse de façon effective à la coprésence physique des acteurs en interaction. Ce qui conduit cette théorie à l'étude des conversations quotidiennes par Goffman et dont nous rend compte A. O. Barry :

*« Les concepts d'interaction et de quotidien conduisent la réflexion de Goffman vers une analyse des conversations quotidiennes qui, selon lui, obéissent au principe du respect de la face. Ce principe est régi par un ensemble de conventions et de règles auxquelles a recours chaque locuteur, tout au long d'une interaction particulière au cours de laquelle il tente, à travers des comportements langagiers de préserver sa face, son image sociale et aussi de protéger celle de son (ou de ses) partenaires (s) ».*⁹⁵

Il importe de retenir dans cette citation deux éléments qui nous paraissent importants. D'une part la question de la face et de l'autre celle de la conversation quotidienne. Goffman semble aller au-delà de la conception de D. Le Breton qui écrit que :

*« Les interactionnistes ne pensent nullement la relation à l'autre en termes de cordialité ou de transparence. Ils prennent acte de l'ambivalence des sentiments, des exclusions, des mépris, etc. (...) La parité des significations ne s'impose nullement ».*⁹⁶

Le principe de toute communication est la mise en commun. De ce fait, la première attente dans toute logique de communication est une idée de partage qui ne peut se réaliser que dans un principe de respect mutuel, perceptible dans tout échange s'inscrivant dans une telle logique. Aussi, une étude de l'interaction, tout en exposant les relations qui s'établissent et se développent, permettra de rendre compte des stratégies de protection de « face ». Si « aucun homme n'est une île », nous pourrions ajouter aussi que le sentiment d'humiliation est insupportable à tout être justement par le fait du regard de l'autre. L'interaction est, par conséquent, dominée par ce souci permanent de protection liée à la question de la réciprocité. Nous sommes tentée de faire un rapprochement entre cette perception de l'interaction et la palabre africaine. La palabre entre dans un processus du « vouloir commun » qui conduit donc à être co-responsable de toute décision à prendre. Au bout de ce processus, on retrouve le

⁹⁴ *id.*

⁹⁵ www.laseldi.univ-fcomte.fr/.../f_activite.htm, A. O. Barry « Les outils théoriques en analyse de discours » p.12. 8-01-10.

⁹⁶ Le Breton D., *op. cit.*, p. 52.

consensus. Mais pour y arriver et compte tenu de la volonté commune de réussir ensemble, l'autre bénéficie de bienveillance et de considération qu'il faut lui reconnaître et lui montrer quand il se produit des incidents. D'où l'importance de ce que Goffman nomme « *échanges réparateurs* » :

*« Lorsque ceux qui participent à une entreprise ou à une rencontre ne parviennent pas à prévenir un événement qui, par ce qu'il exprime, est incompatible avec les valeurs sociales défendues, et sur lequel il est difficile de fermer les yeux, le plus fréquent est qu'ils reconnaissent cet événement en tant qu'incident-en tant que danger qui mérite une attention directe et officielle-et s'efforcent d'en réparer les effets. A ce moment, un ou plusieurs participants se trouvent ouvertement en déséquilibre, en disgrâce, et il leur faut essayer de rétablir entre eux un état rituel satisfaisant ».*⁹⁷

Dans la théorie de l'interaction selon Goffman, le principe de la préservation des faces (soi-même et autrui) est en fait lié au regard des acteurs en présence et à leur souci de se voir réciproquement octroyé de la considération.

Le deuxième élément chez Goffman qui nous interpelle est la conversation quotidienne. Sur ce point, Goffman rejoint D. Le Breton. L'analyse interactionniste semble ne s'intéresser qu'aux questions liées à une coprésence physique des acteurs. Cela n'est pas le cas dans l'écrit administratif qui réalise une communication décalée. Les acteurs ne sont pas en présence l'un de l'autre au moment de la rédaction. Cependant la rédaction dans ce cadre est un substitut de la parole et revêt les caractéristiques de l'interaction. Dans l'écrit administratif, en effet, le discours est produit dans le respect du principe de la co-présence et de celui de la préservation de la face comme cela se réalise dans la conversation quotidienne. De plus, il vise à l'accomplissement d'actes ; ce qui apparaît comme l'un des éléments essentiels de l'interaction. Les acteurs sont en relation pour accomplir ensemble des tâches. L'interactionnisme rejoint alors notre problématique dans la recherche du type d'esthétique discursive en présence dans les écrits administratifs, en tant que lieu de rencontre de deux individus, de deux langues, de deux cultures ou de deux civilisations. En inscrivant nos travaux dans ce cadre théorique de l'interactionnisme, nous n'entendons pas présenter l'écrit administratif comme une conversation, mais plutôt comme le lieu de manifestation d'interactions diverses et de production d'actes de parole.

Sous quel angle nous abordons cette notion d'interaction dans notre étude ?

⁹⁷ Goffman E., 1974, *Les rites de l'interaction*, Paris, les éditions de Minuit, p. 20-21.

2.3.2. *L'interaction dans notre analyse des lettres et actes administratifs*

Les écrits administratifs, sujets de notre étude s'inscrivent dans une logique de communication telle qu'elle se présente dans la communication sociale. Ils sont le substitut de la parole dans l'environnement professionnel et reflètent non seulement la relation entre les êtres mais aussi les actions qui contribuent au fonctionnement de l'administration. Dans un tel contexte, les analyser constitue une interrogation aussi bien sur les types d'actes accomplis dans cette relation que sur les types de relations en présence. Il s'agit alors de rendre compte de ce processus dynamique de la relation à autrui: rencontre de l'autre (altérité), rencontre des cultures (interculturalité), influences réciproques et stratégies de négociation. Autant d'éléments qui s'inscrivent dans l'interaction telle que le conçoit Bakhtine :

*« Il n'est pas un seul énoncé verbal qui puisse, en quelque circonstance que ce soit, être porté au seul compte de son auteur : il est le produit d'une interaction verbale entre locuteurs et, plus largement, le produit de toute la conjoncture sociale complexe dans laquelle il est né (...) n'importe quel produit de notre activité linguistique, du propos quotidien résulte non de la réaction subjective du locuteur, mais, de la conjoncture sociale dans laquelle il est prononcé ».*⁹⁸

Il est certain, en effet, que le discours dans l'écrit administratif est pris en charge par un individu remplissant une fonction : celle que lui confère l'administration qui l'emploie. Il est donc soumis aux principes de cette administration qui sont perceptibles dans son « faire » et son « être » quotidiens. En outre, de par son existence et sa vie proprement dite, l'individu possède des données culturelles et sociales qui lui servent d'ancrage en toute situation. Tous ces acquis professionnels et socio-culturels *résonnent*⁹⁹ en lui et se présentent comme des ressources utiles à son expression. Il est donc en dialogue permanent avec ces acquis dans la production de son discours. C'est de cette situation dont parle Bakhtine que cite Laurent Jenny dans son article intitulé : « *Dialogisme et polyphonie* » :

*« Aucun membre de la communauté verbale ne trouve jamais des mots de la langue qui soient neutres, exempts des aspirations et des évaluations d'autrui, inhabités par la voix d'autrui. Non, il reçoit le mot par la voix d'autrui, et ce mot en reste rempli. Il intervient dans son propre contexte à partir d'un autre contexte, pénétré des intentions d'autrui. Sa propre intention trouve un mot déjà habité ».*¹⁰⁰

⁹⁸ Peytard J., 1995, *Mikhail Bakhtine, dialogisme et analyse du discours*, Paris, Bertrand-Lacoste, p. 28.

⁹⁹ Terme emprunté au *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*.

¹⁰⁰ <http://www.unige.ch/lettres/framo/enseignements/methodes/dialogisme/dpinteg/html>, 14 février 2010.

Bakhtine, dans cette citation, présente l'interaction comme intervenant même quand l'individu pense être confronté à lui-même. Il n'est en réalité jamais seul et son langage le prouve car il est marqué par l'empreinte de l'autre. Cet autre, dans la rédaction de l'écrit administratif à Abidjan, est riche d'une culture que véhicule une langue allant à la rencontre d'une autre langue. Les mots seront le reflet de cette rencontre et le témoignage de la présence de l'autre dans le discours comme l'énonce T. Todorov que cite Jenny :

*« Chaque mot sent la profession, le genre, le courant, le parti, l'œuvre particulière, la génération, l'âge et le jour. Chaque mot sent le contexte et les contextes dans lesquels il a vécu sa vie sociale ».*¹⁰¹

En réalité, tout dans la vie est mouvement et la langue restitue ce mouvement qui se manifeste par la révélation d'une sorte d'emprunt et d'échange continu en soi-même mais aussi avec autrui. C'est l'autre qui forge la personnalité du moi. Cet autre, dans l'écrit administratif à Abidjan est d'abord le contexte culturel du locuteur.

2.3.2.1. Exemple de réalisation de l'interaction

La lettre DL2 nous donne l'avantage d'assister à la réalisation de la « paire adjacente » de l'interaction. DL2 est la réponse obtenue par DL1. DL2 permet d'avoir accès aux effets perlocutoires des actes de langage réalisés par DL1. La lecture de DL2 permet de se rendre compte de la colère de l'énonciateur. C'est une lettre qui rentre dans le cadre de ce que Goffman appelle la figuration. Le locuteur, qui se sent vexé, défend sa face non par l'évitement mais par le choix de l'agression ; l'agression fonctionnant alors comme moyen d'attirer l'attention. Cependant, l'introduction de cette lettre administrative ne laisse pas entrevoir cet état d'âme et permet de soutenir qu'en DL1 on *sent* le contexte et surtout que la formation traditionnelle se vérifie.

*« Je me félicite de l'intérêt que vous avez bien voulu accorder à ma lettre...en acceptant d'y répondre ainsi que l'atteste votre lettre... et je vous remercie ».*¹⁰²

Ces lignes d'ouverture de DL2 montrent une politesse qui ne peut pas laisser penser à l'éclatement de la colère manifeste dans les paragraphes qui vont suivre. En cela, mais de façon ironique, l'énonciateur respecte un principe culturel traditionnel qui stipule que :

*« En tout homme coule du sang mais quand on crache, on ne rejette que de la salive ».*¹⁰³

¹⁰¹ *id.*

¹⁰² *Volume annexe, DL2, 1-3.*

¹⁰³ Proverbe emprunté à la culture ano (sous groupe linguistique akan de la Côte d'Ivoire).

Cela signifie que tout individu doit pouvoir contrôler ses émotions dans ses échanges avec autrui et lui offrir, avant toute chose, de la bienveillance, quel que soit le degré de colère qui l'habite. Ces trois lignes sont donc un rituel de mise en contact qui n'empêche pas non plus que par la suite l'individu soit plus agressif. Car la même tradition dit que :

« *Quand on se trouve avec un aveugle, il faut de temps en temps lui marcher sur le pied (le piétiner) pour lui signaler qu'on est toujours présent* ». ¹⁰⁴

C'est ce à quoi se livre le locuteur dans la suite de sa lettre, notamment aux paragraphes 3,4 et 5 :

« *Il me paraît tout de même utile de fournir, et ce par respect pour l'autorité que vous êtes, des informations qui peuvent concourir à une meilleure lecture de mes préoccupations* ». ¹⁰⁵

La modalité assertive que l'on identifie dans la forme impersonnelle utilisée par le locuteur rend compte de sa volonté de montrer à son interlocuteur la véracité de ses propos. Ces propos d'ailleurs montrent bien sa subjectivité avec l'adjectif qualificatif *meilleur* qui laisse entendre implicitement l'insuffisance d'appréhension de ses préoccupations. Face à la menace de sa face, le locuteur a recours à des actes *comportatifs* pour riposter. Cela se justifie par les négations fortes :

« *Nulle part ...je n'oppose quelque résistance, ainsi que le laisse supposer votre lettre d'injonction* » ¹⁰⁶

« *Il est regrettable que ...aucune des préoccupations exprimées* » ¹⁰⁷

« *Nulle part il n'est fait mention de l'analyse objective de mon dossier* ». ¹⁰⁸

A ces négations fortes s'ajoutent un certains nombres d'outils linguistiques que nous montrerons davantage dans l'analyse des données. Ce qu'il convient de retenir cependant c'est que le locuteur semble obéir au proverbe qui prescrit :

« *Dors affamé mais ne dors pas avec la honte* ». ¹⁰⁹

L'écriture administrative proscrit en principe la modalité affective. Aussi une telle rédaction ne réfère t-elle qu'à l'intervention de l'identitaire et du culturel dans l'interaction. Les proverbes auxquels recourt le locuteur et qui lui dictent la conduite à tenir proviennent de

¹⁰⁴ *id.*

¹⁰⁵ *Volume Annexe, DL2, 4-5.*

¹⁰⁶ *Volume Annexe, DL2, 6-7.*

¹⁰⁷ *Volume Annexe, DL2, 17-18.*

¹⁰⁸ *Volume Annexe, DL2, 34.*

¹⁰⁹ *id.*

l'interrogation permanente qu'il fait de sa culture et de son environnement. Cette interrogation n'est cependant pas une activité perceptible physiquement ; elle ne se réalise que mentalement. A travers lui, c'est toute l'institution traditionnelle qui s'exprime. Cette autre phrase traduit le dialogisme :

*« Toute institution de la République peut, pour des raisons justifiées et spécifiques, faire une demande de dérogation sans aucune velléité d'insubordination ».*¹¹⁰

Elle fonctionne comme une vérité générale et donne l'impression que le locuteur ne prend pas en charge son énonciation. Si ce procédé lui permet de convaincre son destinataire, il ne montre pas sa responsabilité dans cette partie de l'énonciation.

L'attitude du locuteur entre également dans le cadre des rites d'interaction tels que l'énonce Goffman :

*« En plus de l'événement qui rend nécessaire un échange réparateur, il semble qu'il y ait quatre mouvements classiques. On trouve en premier lieu, la sommation par laquelle les participants prennent la responsabilité d'attirer l'attention sur la faute commise et indiquent, par implication, qu'ils entendent rester fermes sur les droits mis en danger et exigent un retour à l'ordre ».*¹¹¹

Parfois, dans l'éducation des hommes, la culture inculque une réplique égale ou même supérieure à une injure qu'on a essuyée. C'est une manière d'attirer l'attention de l'interlocuteur, de le mettre en garde en lui montrant la force de nuisance dont on dispose comparativement à la sienne. Dans ce dialogue constant, le langage est le lieu de manifestation de la culture et de tous les adultes qui ont contribué à inculquer cette culture. Ainsi l'interaction verbale dans l'écrit administratif n'est pas que coopération. Elle est également relation conflictuelle comme le présente R. Vion dans *La communication verbale* :

*« Un phénomène intégrant toute action conjointe, conflictuelle et/ou coopérative, mettant en présence deux ou plus de deux acteurs. A ce titre il couvre aussi bien les échanges conversationnels que les transactions financières, les jeux amoureux que les matches de boxe. En un sens, toute action entreprise par un individu, quelle qu'en soit la nature, s'inscrit dans un cadre social, une situation impliquant la présence, plus ou moins active, d'autres individus ».*¹¹²

L'interaction, dans la dynamique communicationnelle fait appel aux notions d'acteurs, d'énonciation, de subjectivités, d'affectivité et de représentations. Elle participe surtout à la

¹¹⁰ Volume annexe, DL2, 15-16.

¹¹¹ Goffman E., 1974, *op. cit.*, p. 22.

¹¹² Vion R., 1992, *La communication verbale, analyse des interactions*, Paris, Hachette, p. 17.

construction du sujet et de son identité qu'elle permet de renforcer ou non. C'est dans le contact d'autrui que l'individu affine sa personnalité du fait des échanges culturels et sociaux. C'est dans l'altérité qu'il retrouve son être et se construit comme l'exprime E. Morin :

*« L'être humain perçoit autrui comme un moi à la fois différent de lui et semblable à lui. L'autre partage ainsi une identité commune avec moi tout en conservant sa dissemblance. Quand il apparaît comme semblable plutôt que comme dissemblable, il porte en lui une potentialité fraternelle. Quand il apparaît comme dissemblable plutôt que comme semblable, il porte en lui une potentialité hostile ».*¹¹³

La relation qui relie les êtres humains les uns aux autres prend la forme soit d'une relation d'adversité soit celle de solidarité. Cependant, l'intérêt est qu'elle reste la manifestation de leur appartenance au monde et surtout de leur reliance. Une reliance active qui se traduit par des actions à accomplir ou à faire accomplir par autrui. Cette idée que l'autre n'est pas qu'un être figuratif se retrouve chez J.-P. Sartre

*« L'homme qui s'atteint directement par le cogito découvre aussi tous les autres, et il les découvre comme la condition de son existence. Il se rend compte qu'il ne peut rien être (...) sauf si les autres le reconnaissent comme tel ».*¹¹⁴

L'interaction présente des valeurs dans la mesure où la relation à l'autre favorise la relation à soi. La relation est donc aussi bien psychologique que sociale. Psychologique, elle relie une personne aux différentes instances de sa personnalité. Sociale, elle la relie à d'autres acteurs sociaux ou à une autre personne. En situation professionnelle, être c'est surtout pouvoir se situer, dans son univers de production, par rapport aux autres. Cependant, dans cette situation par rapport aux autres, l'identité plurielle est omniprésente tel un socle sur lequel l'être est bâti.

L'interaction fait appel à deux notions : l'identité et l'altérité. Ces deux notions sont indissociables dans la mesure où le discours qu'on construit est destiné à un interlocuteur. De plus, la construction du discours elle-même nécessite la convocation non seulement de l'interlocuteur mais, de tout ce qui peut être appelé formateur par le fait des influences exercées en amont. C'est dans ce type d'interaction dialogique que se construit le discours dans l'écrit administratif à Abidjan. Il est inspiré du vécu du locuteur c'est-à-dire du contexte socio-culturel qui l'a formé et qui lui sert de cadre de référence et de support.

¹¹³ Morin E., 2004, *op. cit.*, p. 126.

¹¹⁴ Sartre J.-P., 1996, *op. cit.*, pp. 58-59.

Chapitre 3 :

Cadrage méthodologique

« Si les actes de parole se réalisent dans des activités langagières, celles-ci s'inscrivent elles-mêmes à l'intérieur d'actions en contexte social qui seules leur donnent leur pleine signification ».

CECRL cité par Christian Puren

Dans ce chapitre, nous allons présenter notre protocole de recherche, à savoir la façon dont nous nous y sommes pris pour vérifier nos hypothèses. Cette méthodologie de recherche sera divisée en deux volets :

- d'une part nous exposerons la façon dont nous avons recueilli nos données et constitué notre corpus ;
- d'autre part, nous expliquons quelles entrées d'analyse ont été utilisées pour étudier ce corpus.

3.1. Collecte de données et constitution du corpus

Dans leur ouvrage *Rédaction administrative Afrique*, J. Gandouin et J.-M. Roussignol, qui se sont intéressés aux écrits administratifs en Afrique, les classent selon les quatre rubriques suivantes : *la lettre*, *les documents de liaison* qui incluent les convocations, les invitations et les communiqués, les certificats, les attestations et les bordereaux, les notes succinctes et techniques ; *les documents d'information interne et d'injonction* dont les ordres de mission, les comptes rendus, les procès-verbaux, les rapports, les circulaires, les notes de services et d'information et *les actes administratifs* répartis en décrets, arrêtés et décisions.

Nous rappelons que dans nos travaux, nous nous intéressons principalement à la lettre administrative et aux actes administratifs unilatéraux. Notre corpus comporte au total cent quinze lettres (115) et cinquante et un actes administratifs unilatéraux (51). Ce choix se justifie par le fait que les écrits ont, en principe, une valeur dialogique dans la mesure où ils sont destinés à un récepteur. Cependant, dans la pratique, ils présentent deux caractéristiques distinctes : tandis que certains écrits revendiquent la valeur dialogique, d'autres comme les actes administratifs, la rejettent du fait du caractère unilatéral de l'acte émis. Aussi retenons-nous la lettre administrative comme symbole des écrits à valeur dialogique évidente en situation professionnelle et les actes administratifs unilatéraux comme représentant l'écrit à valeur apparemment unilatérale.

3.1.1. Le choix du public et le terrain de l'étude

Notre corpus s'inscrit dans le cadre des données d'archives et donc relève d'une étude documentaire. Constituant des sources d'information riches et diversifiées, ces archives ont été élaborées selon des règles étrangères à la recherche scientifique. Nous les avons donc soumises aux critères d'inclusion et d'exclusion ci-dessous que nous avons élaborés afin d'obéir au principe de rigueur dans la collecte des données.

- Critères d'inclusion

- avoir été recueilli dans une administration publique ou privée située dans la ville d'Abidjan ;
 - appartenir à l'une des deux rubriques susmentionnées ;
 - avoir été écrit soit en français soit en anglais et être un document authentique produit en situation professionnelle.
- Critères d'exclusion
 - avoir été recueilli dans une administration publique ou privée située hors de la ville d'Abidjan ;
 - se présenter seulement comme un modèle de rédaction ou comme un brouillon.

En fonction de ces critères, nous avons recueilli des données que nous présentons ci-dessous.

3.1.2. Nature des écrits recueillis

Ce corpus d'étude s'inscrit dans le cadre des écrits administratifs mais se limite, comme nous l'avons précisé, à la relation épistolaire dans l'administration et aux actes administratifs unilatéraux pour les valeurs dialogiques et unilatérales dont ces écrits se réclament. La lettre (DL) est l'écrit le plus couramment produit en situation professionnelle. Elle obéit, en administration, à une présentation spécifique incluant, en plus des mentions de date, de lieu, les indications sur le service de l'émetteur, le numéro d'émission, l'objet, le contenu, les civilités, la qualité et la signature du locuteur. Toutes ces données participent d'une très bonne lisibilité du document produit. En outre, la lettre administrative présente des buts variés.

La deuxième rubrique de documents est constituée des actes administratifs (DA) qui relèvent uniquement de la responsabilité des autorités de l'administration publique. Appelés également actes unilatéraux parce que n'appelant pas de dialogue, ces écrits sont orientés vers l'exécution. Or toute imposition d'exécution ne prend pas forcément la précaution de protéger les faces des individus. Les actes administratifs peuvent constituer le lieu le plus évident de la frustration humaine mais aussi de la satisfaction tel le cas des décisions de nomination et de promotion à des postes de responsabilité du fait de leur caractère unilatéral et de la force de l'Etat qui décide pour faire exécuter. Ils se regroupent en trois sous catégories :

- les décrets ;
- les arrêtés ;
- les décisions.

Les décrets sont des écrits qui relèvent exclusivement de la présidence de la République ; les arrêtés et les décisions, par contre, sont des écrits produits par de hautes autorités administratives. La teneur en conflit sera plus élevée, en principe, dans les actes administratifs parce que les décisions qui en émanent sont sans appel.

Ces deux groupes d'écrits offrent d'étudier la communication aussi bien dans sa valeur de symétrie ou de bilatéralité que d'acte unilatéral.

S'agissant de la population cible qui provient tant des fonctions privées que publiques des administrations d'Abidjan, elle est issue d'institutions nationales, internationales et de personnes privées que récapitule le tableau ci-après. Les émetteurs des documents soumis à étude, occupent parfois de hautes fonctions dans l'administration comme l'indiquent les mentions au haut des pages, les entêtes et les signatures, qui sont parfois aussi par délégation ou par intérim.

Ainsi, du point de vue des actes administratifs, les décrets du corpus sont signés uniquement par les quatre présidents que la Côte d'Ivoire a connu depuis son indépendance ; le président Félix Houphouët Boigny, le président Henri Konan Bédié, le général Robert Gueï et le président Laurent Gbagbo.

Quant aux arrêtés, ils proviennent le plus souvent des ministres dont ceux de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, de l'éducation nationale, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, du ministre de la justice, du ministre de la culture et de la francophonie et du ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

S'agissant des décisions, elles proviennent du ministre de la jeunesse et de la formation professionnelle, du ministre de l'éducation nationale, du ministre de l'enseignement supérieur et du ministre de la jeunesse, de l'emploi et de la formation professionnelle et du directeur de l'école normale supérieure. Les actes administratifs de notre corpus d'étude sont donc signés par de hautes autorités administratives de la Côte d'Ivoire.

Du point de vue des lettres, nous constatons des statuts qui sont similaires même si les identités des signataires et les lieux de provenance des écrits changent. En effet, comme public cible de la haute hiérarchie administrative, nous avons des ministres de Côte d'Ivoire et le ministre de l'éducation nationale du Sénégal. Le public cible est constitué aussi

- du directeur de cabinet du président de la république de Côte d'Ivoire,
- des directeurs de cabinet et des chefs de cabinet des ministères de la culture et francophonie, de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique)

- des directeurs d'administrations centrales
 - du ministère de la culture et de la francophonie (Agence Ivoirienne de coopération francophone, directeur des échanges culturels de la francophonie et de la coopération internationale, directeur du centre international des arts et de la culture),
 - du ministère des sports et loisirs (directeur des loisirs),
 - du ministère de l'éducation nationale (directeur régional, directeur de la mutualité et des œuvres sociales en milieu scolaire, directeur des enseignements, inspecteur d'enseignement primaire),
 - du ministère de l'économie et des finances (Directeur des impôts et du trésor public, directeur du recouvrement recette des produits divers, directeur des opérations d'assiette),
 - du ministère de l'enseignement supérieur (directeur des enseignements supérieurs, directeur de la planification et de l'évaluation, directeur de l'ENSEA), du ministère de la justice (Directeur des services judiciaires et des ressources humaines),
 - du ministère de la jeunesse et du service civique (directeur du projet IVC)
 - et du ministère de la fonction publique et de l'emploi (directeur de l'école nationale d'administration).

Elles proviennent également de la sous-direction du ministère de l'administration et du territoire (Sous direction des projets et de la coopération décentralisée) et du ministère de la défense (direction du service des armées de personnel de ministère).

Les lettres sont également le fait de présidents d'institutions privées (Université des temps libres, Groupe MISA, CESTIA-2EP), de responsables d'ONG (ILES à Korhogo, Monde sain à Abidjan, Phenix-Côte d'Ivoire), de directeurs et responsables des ressources humaines, de services de communication, de relations publiques et commerciales de structures privées (SIB, Afriqy Conseil, Futures Group, MK conseil et formation, Eburny leaders, Solibra, Carena, Pharmacie des Tours, NEI, Air Ivoire, SETYM international, FDFP) et de représentants d'institutions internationales (CICR, Ambassade du Bénin en Côte d'Ivoire, OMS-CI, OIF-CI). Elles proviennent également d'individus qui les destinent à des directeurs d'institution ou de service (trois lettres dans ce cadre dont deux manuscrites).

Les lettres, hormis une (1) ainsi que tous les actes sont datées et comportent une mention indiquant le lieu de provenance. Ils ont tous pour destination principale la ville d'Abidjan et proviennent en majorité de cette ville. Cependant, certaines lettres proviennent

d'espaces autres qu'Abidjan. Il y en cinq (5) dans cette catégorie (une (1) de Korhogo, une (1) du Sénégal, deux (2) des USA, et deux (é) de Paris). De façon précise, toutes les données constitutives du corpus, se situent entre 1966 et 2006. Soit une période de quarante quatre ans et juste six années après l'accession à l'indépendance. Les documents de 1966 sont uniquement des décrets signés par le président Félix Houphouët Boigny. Le tableau ci-dessous (*fig. 9*) récapitule les sources de nos données.

Figure 9 : Les sources de l'objet d'étude

a) Administration de type public

N°	Administrations de type public	Année de rédaction	
1	Présidence de la république	1966, 1967, 1993, 1997, 1998, 2000, 2004	
2	Ministère de l'Education nationale	1968, 2000, 2001, 2002, 2004, 2005	
3	Ministère de l'Education nationale	DMPS	2002, 2004
		DMOSS	2005, 2006
		Cabinet	2001, 2002
		DREN 1	2005
		BEP	2004
	Direction des enseignements	2002	
4	Ministère de l'Enseignement supérieur	2003, 2004, 2005	
5	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique	1999, 2000, 2006	
6	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation technologique	1997	
7	Ministère d'Etat, ministère de la Justice	2003, 2004, 2005	
8	Ministère de la justice et des droits de l'homme	2006	
9	Ministère de la lutte contre le SIDA	2006	
10	Ministère d'Etat, ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	2002	
11	Ministère de la Culture et de la Francophonie	2005	
12	Ministère de la Fonction publique	1989	
13	Ministère de la Fonction publique et de l'Emploi	2004, 2005	
14	Ministère de la Fonction publique, de l'Emploi et de la Réforme administrative	2006	
15	Ministère d'Etat, ministère de l'Administration du territoire	2005	
16	Ministère des Sports et des Loisirs	2005	
17	Ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale	2001	
18	Ministère délégué auprès du ministre de la Solidarité chargé de la Santé	2002	
19	Ministère de la Jeunesse et du Service civique	2005	
20	Ministère de la Jeunesse, de la Formation professionnelle et de l'Emploi	2001, 2002	
21	Ministère délégué auprès du premier ministre chargé de l'Economie, des Finances et du Plan		
22	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation professionnelle	1999, 2005	
23	Ministère de la Défense	2005	
24	Ministère d'Etat ministère de l'environnement	2005	
25	Ministère d'Etat ministère de l'économie et des finances	2005	
26	Cabinet de la Présidence de la République	2005	
27	Ecole Nationale de Statistique et d'Economie appliquée (ENSEA)	2005	
28	Ecole nationale d'administration (ENA)	2004	
29	Ecole Normale Supérieure d'Abidjan	2000	

30	Centre National des Arts et de la Culture (CNAC)	2004
31	Port Autonome d'Abidjan	2005
32	Inspection d'enseignement primaire	2005
33	Société ivoirienne de raffinage (SIR)	2003
34	Direction générale des impôts	2005
35	La Poste CI	2006
36	SYDES	2004
37	SYNESCI	2004

b) Administration de type privé

N°	Administrations de type privé	Années de rédaction
1	Université des Temps Libres	2004, 2005
2	International Afriqy Conseil	2005
3	Fonds pour le développement et la formation professionnelle (FDFP)	2004
4	ONG Phenix Côte d'Ivoire	2003
5	CESTIA 2 EP	2003
6	Nouvelles éditions ivoiriennes (NEI)	2004
7	ISFC-Groupe MISA	2005
8	Tech-E-SODEA	2005
9	Solibra	2003, 2005
10	Carena	2003
11	Cabinet MK conseil	2005
12	Pharmacie des Tours	2004
13	ONG ILES	2005
14	SETYM International	2005
15	SGI Côte d'Ivoire	2004, 2006
16	Société Ivoirienne de Banque (SIB)	2003
17	Eburny Leaders	2004
18	ONG Monde sain	2002
19	Futures group	2006
20	Population reference bureau (PRB)	2006
21	Air ivoire	2005
22	Family health international	2006

c) Administration de type international

N°	Administrations de type international	Années de rédaction
1	OMS	2006
2	CICR	2005
3	Ministère l'éducation, République du Sénégal	2006
4	Chambre de commerce et d'industrie de Paris	2006
5	Ambassade du Bénin en Côte d'Ivoire	2006
6	Représentation OIF en Côte d'Ivoire	2005
7	Marché des arts et du spectacle africain (MASA)	2005

d) Personnes physiques

Personnes physiques privées	Nombre	Années de rédaction
	12	2003, 2004, 2005, 2006

Après avoir indiqué les sources et les dates de nos données, fourni des informations sur les émetteurs et leur statut, nous allons montrer les étapes de la constitution du corpus définitif soumis à l'étude.

3.1.3. Des données à la constitution du corpus

Un certain nombre de démarches ont été nécessaires dans la réalisation de cette étude. Nous avons, pour des considérations éthiques, adressé 100 courriers dont 50 destinés aux entreprises privées et 50 à des administrations publiques de la ville d'Abidjan en vue du recueil de données d'archives. Sur ces lettres distribuées, cinq (5) administrations ont accordé une attention à la requête en nous autorisant à accéder au service de leurs archives. Qu'elles soient de type privé ou public, les administrations n'éprouvent pas toujours le besoin de donner des suites à ces types de requête soit pour des raisons de confidentialité soit par manque d'intérêt pour le sujet traité. Elles ne perçoivent pas toujours les retombées immédiates de recherches semblables sur les entreprises. On notera cependant que certaines administrations publiques et privées ayant l'habitude des enquêtes liées aux recherches scientifiques se soumettent volontiers à l'exercice. Ce sont l'université des Temps Libres, le cabinet médical du Manguier, le ministère de l'éducation nationale, le ministère de l'enseignement supérieur et le ministère d'Etat ministère de la justice et des droits de l'homme. Cependant, le plus intéressant c'est qu'en accédant aux archives des administrations de ces structures, on a d'emblée accès à plusieurs autres administrations comme le montre le tableau ci-contre de l'origine des documents faisant l'objet de notre étude.

Notre enquête nous a permis au départ de collecter 837 documents qui sont nos premières données. Ces données étaient constituées de plusieurs types d'écrits professionnels qui, classés, constituaient quatre groupes de documents :

- les lettres,
- les documents de liaison,
- les documents d'information et d'injonction,
- les actes administratifs.

Dans la mesure où notre étude ne porte pas spécialement sur les contenus d'une part et que de l'autre un écrit professionnel respecte, dans sa présentation, une forme spécifique en relation avec son genre, il n'était pas utile de conserver ce nombre élevé de documents. Nous avons alors opté pour un tri raisonné. C'est-à-dire que nous avons retenu de notre corpus les écrits qui contenaient un contenu assez riche pouvant permettre une analyse des données. Nous avons soumis ensuite chaque groupe de documents au test de la symétrie à partir de l'observation du système énonciatif. Cet exercice nous a permis de déterminer ceux dont la transitivité et la symétrie étaient apparentes et ceux qui n'obéissaient pas à ce critère. Cette opération nous paraissait intéressante dans la mesure où l'écrit, dans l'administration, établit un lien entre deux interlocuteurs. Nous avons alors noté que toutes les lettres ainsi que les documents

d'information et d'injonction et ceux de liaison obéissent aux propriétés suivantes : ils sont réflexifs dans la mesure où l'émetteur en est le premier récepteur ; ils sont symétriques parce qu'ils énoncent de façon visible, à travers l'énonciation, le destinataire du message et ils appellent une réponse de la part de ce destinataire. En outre, ils obéissent au critère de transitivité dans la mesure où le récepteur, en situation professionnelle est pluriel. Le message n'est pas destiné qu'au récepteur nommé mais à des individus qui sont parfois sous l'autorité d'un autre faisant office de récepteur immédiat. C'est le cas de la lettre adressée à un chef de service et destinée à tous les personnels de ce service.

Contrairement à ces documents, les actes administratifs étudiés sont des actes unilatéraux qui se présentent comme n'induisant que des exécutions. Seul l'émetteur semble détenir la parole et il s'attend à un comportement physique comme réponse du récepteur. Devant ce constat, les documents sont regroupés en deux classes : ceux ayant une valeur dialogique et ceux qui apparemment sont univoques. Les actes administratifs unilatéraux se sont ainsi imposés comme faisant partie du corpus par leur contraste d'avec tous les autres documents.

Une autre opération nous a permis de noter que les lettres ont une valeur dialogique plus évidente que les autres documents. En effet, dans les lettres, les récepteurs sont explicitement considérés par l'émetteur contrairement aux autres documents. Deux groupes de documents se distinguent donc à l'issue de cette opération : l'un par son fort taux d'univocité et l'autre par la forte implication du récepteur. En outre, comme les autres types de documents n'apportent pas d'informations nouvelles en dehors des critères énoncés, nous avons donc choisi de nous limiter dans un premier temps à ces deux types d'écrit. Ayant exclu les documents appartenant aux deux autres groupes, il nous restait un total de 540 documents dont 150 actes administratifs et 390 lettres.

La troisième étape pour constituer notre corpus a consisté à faire un tirage aléatoire : nous avons tiré un ensemble de 115 lettres et 51 actes administratifs. C'est pourquoi notre corpus est structuré de la façon ci-dessous (*fig. 10*) :

Total échantillon : 166 documents soit 115 lettres et 51 actes administratifs.

Nature	Spécificités	Nombre	Pourcentage
Lettres administratives	D'une autorité administrative à une autre autorité administrative	91	54.82
	D'une autorité administrative à une personne privée	12	7.23
	D'une personne privée à une autorité administrative	12	7.23
Actes administratifs	Décrets	7	4.21
	Arrêtés	30	18.03
	Décisions	14	8.48
Total		166	100%

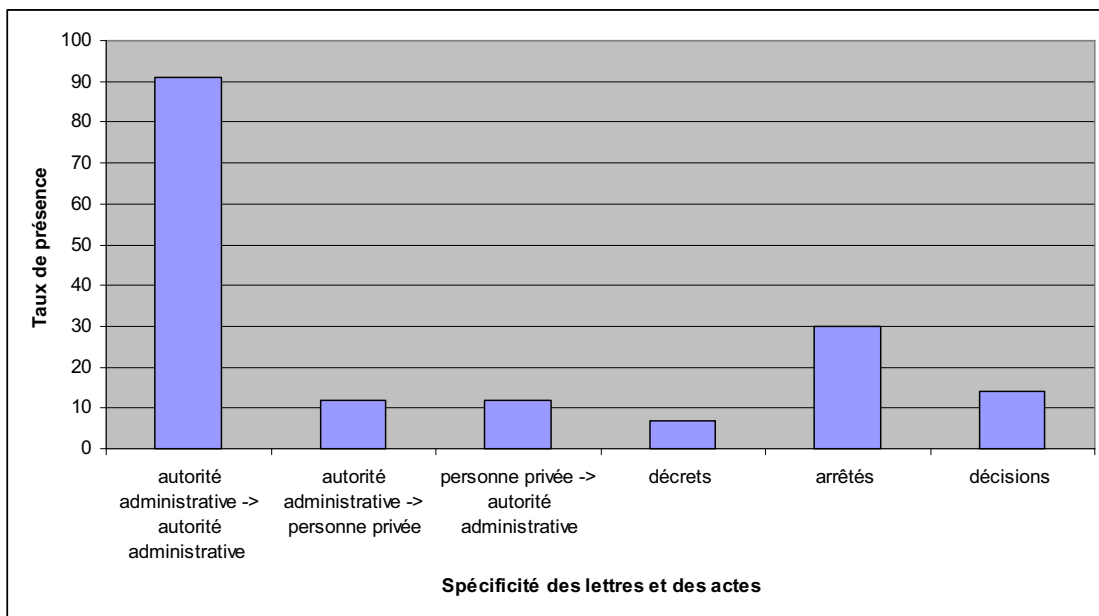


Figure 10 : Structuration du corpus d'étude

- Schémas respectifs des lettres et des actes administratifs unilatéraux (*fig. 11* et *fig. 12*) à Abidjan selon Gandouin et Roussinol.

**MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

République Du Mali
Un peuple - Un but - Une foi

ARRETE
N° 500 MENJS-DE SUP-RST-BB
du 24 juin 1995
fixant le régime des voyages de vacances
des étudiants maliens en France et en
Belgique, boursiers F.A.C et Mali.

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.**

Vu l'ordonnance n° 68-1 du 28 décembre 1994 portant organisation des pouvoirs publics en République du Mali ;
Vu l'ordonnance n° 68-1 du 28 décembre 1994 fixant la composition du gouvernement de la République du Mali ;
Vu le décret n° 69-93/PGP du 13 juin 1995 fixant le régime des bourses d'études ;
Vu la convention du 4 février 1964 passée entre le Gouvernement du Mali et l'Office de la Coopération et d'Accueil Universitaire à Paris.

ARRETE

Article premier. - A partir du 1^{er} juin 1995, le délai donnant droit aux voyages de vacances est fixé à trois années scolaires consécutives avec résultats scolaires normaux pour les étudiants maliens boursiers F.A.C. et boursiers Mali en France et en Belgique.

Article 2. - Les voyages par anticipation restent interdits.

Article 3. - L'attribution des voyages exceptionnels ayant pour cause le décès de l'un des parents (père ou mère) ne se fera que sur production du certificat du défunt.

Article 4. - Le Directeur de l'Office de Coopération et d'Accueil Universitaire à Paris, le directeur de l'Enseignement Supérieur et de la recherche Scientifique et Technique (bureau des bourses) et les ambassades du Mali dans les pays intéressés sont chargés chacun de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 24 juin 1995

Le Ministre de l'Education Nationale
De la Jeunesse et des Sports

Yaya Bagayoko

Figure 11 : Modèle de présentation de l'acte administratif¹ (décret, arrêté et décision)

¹ Gandouin J., Roussignol J.-M., 2009, *Rédaction administrative Afrique, Maghreb-Afrique subsaharienne*, Paris, Armand Colin, p. 182.

Quant à la lettre (**fig. 12a et 12b**), elle obéit aux deux formes ci-dessous selon qu'elles proviennent d'une administration publique ou privée :

a) *Administration publique*

<i>Ministère de l'Education Nationale</i> ----- <i>Direction des Ressources Humaines</i>	<i>République de Côte d'Ivoire</i> <i>Union-Discipline-Travail</i>
<i>Réf:MEN/DRH....</i>	<i>Abidjan, le </i>
<i>Le Directeur</i>	<i>à</i> <i>Madame / Monsieur</i> <i>Abidjan-Côte d'Ivoire</i>
<i>Objet:</i>	
<i>Formule d'appel</i>	
<i>1-----</i> ----- ----- -----	
<i>2-----</i> ----- ----- -----	
<i>3-----</i> ----- ----- -----	
<i>Formule finale et salutations.</i>	<i>Cachet indiquant le rang du signataire</i>
	<i>Signature + identité du signataire</i>
<i>Eventuelles ampliations</i> <i>Cc..... /Pièces jointes</i>	

Figure 12a : Modèle de présentation de la lettre administrative au public

b) Administration privée

Entête comportant le logo, les coordonnées et précisant les références de l'institution	
<i>Direction des Ressources Humaines</i>	
Réf :	Abidjan, le
Le Directeur	à Madame / Monsieur <u>Abidjan-Côte d'Ivoire</u>
Objet :	
Formule d'appel	
1-----	

2-----	

3-----	

Formule finale et salutations.	
	Cachet indiquant le rang du signataire
	Signature + identité du signataire
Eventuelles ampliations Ce...../Pièces jointes	

Figure 12b : Modèle de présentation de la lettre administrative au privé

3.1.4. Traitement du corpus pour notre étude

Dans le volume d'annexe, notre corpus est donc séparé en deux parties : les lettres administratives et les actes administratifs. A l'intérieur de chaque partie, les documents sont référencés de la façon suivante :

- DL pour « Documents lettres » avec une numérotation de 1 à 115 permettant de retrouver aisément chaque document,
- DA pour « Documents actes » avec également une numérotation de 1 à 51.

D'abord, nous avons, bien sûr, anonymé tous les documents de façon à respecter leur confidentialité. Ensuite, pour faciliter la lecture, nous avons numéroté chaque ligne des textes

de façon à pouvoir y renvoyer le lecteur. C'est ainsi qu'une référence telle DL18, 21 signifiera : Document lettre n°18, ligne 21.

Nous allons maintenant présenter la façon dont nous avons abordé ces données pour les analyser. Quelles méthodes avons-nous utilisées ?

3.2. L'analyse des données

Nous avons vu comment nos préalables théoriques et conceptuels ont débouché sur notre recueil de données et sur des notes d'analyse spécifiques. Une recherche n'étant pas, dans notre discipline didactique, une démarche uniquement abstraite ou livresque, nous avons voulu souligner l'importance des paramètres situationnels (histoire, gestion administrative, géographie, etc.) sur notre objet d'étude. Nous avons aussi été amenée à considérer les variables culturelles qui régissent la communication écrite et orale. En effet, comme nous l'avons dit, les lettres administratives, qui constituent la plus grande partie de notre corpus, sont à la croisée de deux mondes culturels :

- le monde africain, dont elles reflètent une partie de la culture, en particulier sur le plan relationnel et hiérarchique ;
- le monde occidental, en particulier français ou francophone, dont l'influence est due à la colonisation.

On trouvera des éléments de ces deux cultures dans nos analyses, ce qui justifie notre point de vue qui consiste à voir, dans les écrits administratifs étudiés, à la fois des objets poétiques, rhétoriques et éthiques, dans la mesure où ils sont le reflet des valeurs des sociétés où ils s'enracinent.

Toutefois, avant d'aborder l'analyse de notre corpus, nous avons encore besoin de préciser les outils d'analyse auxquels nous allons avoir recours.

3.2.1. L'analyse du discours

Dans *Eléments d'analyse du discours*, G.-E. Sarfati écrit que l'analyse du discours est née par le fait de concevoir que les énoncés ne sont pas des phrases ou des suites de phrases mais des textes. Il précise :

« Le texte est un mode d'organisation spécifique qu'il faut éviter d'étudier comme tel en le rapportant aux conditions dans lesquelles il est produit. Considérer la structuration d'un texte en le rapportant à ses conditions de production c'est l'envisager comme discours. »²

² Sarfati G. E., 1997, *Eléments d'analyse du discours*, Paris, Nathan, p. 7.

Il distingue le texte du discours et sa définition de ce dernier terme rejoint ces précisions que donne D. Maingueneau présentant le champ de la linguistique par opposition à celui de l'analyse du discours :

*« Très schématiquement, on peut dire qu'il (le champ de la linguistique) oppose un noyau que d'aucuns jugent « durs » à une périphérie aux contours instables, en contact avec les disciplines voisines (sociologie, histoire, psychologie...). Le « noyau » se voue à l'étude de la langue, d'un réseau de propriétés intégrales dans un modèle formalisé, tandis que la « périphérie » n'a affaire au langage que là où il fait sens pour des sujets inscrits dans des stratégies d'interlocution, des positions sociales ou historiques ».*³

L'analyse du discours a pour objet d'étude des documents attestant d'un langage en relation avec un environnement extralinguistique. Le sens de ce langage est non seulement fonction de ces environnements mais il dépend aussi des types d'interactions en présence. Une telle distinction entre discours et texte est partie des principes de la linguistique. F. de Saussure, fondateur de la linguistique moderne, avait circonscrit la linguistique à l'étude « *des faits de système* » (*constitutifs de la langue*) »⁴. Il excluait, d'emblée, toute relation du sujet parlant à sa production. En 1906, Ch. Bally fait naître dans *Traité de stylistique*, l'idée de la relation entre le sujet parlant et son discours sans utiliser le terme discours qui, selon Sarfati est le fait de Gustave Guillaume dont il dit, parlant de sa conception:

*« (Elle) n'implique en rien un dépassement de l'opposition saussurienne entre société (langue) et individu (parole), et n'induit pas non plus une théorie de l'articulation du discours avec les conditions historiques de sa production ».*⁵

Il situe les premiers pas de l'intérêt de la linguistique pour l'analyse du discours avec le Cercle de Moscou en 1915 et la Société d'étude du langage poétique de Petersburg en 1916. Quant à l'ouverture à l'interlocution, elle serait l'œuvre de R. Jakobson et E. Benveniste. Jakobson notamment élabore, à partir de son schéma de communication, une théorie des fonctions du langage qui montre les deux pôles de l'échange : un émetteur et un récepteur. L'idée d'interlocution part du principe que l'émetteur attend du récepteur une réaction qui peut être verbale ou comportementale. Benveniste élabore la théorie de l'énonciation qui se fonde sur l'idée de la subjectivité dans le langage. La prise en compte du discours comme objet d'analyse part donc de la restriction de l'objet de la linguistique à la langue. Cette restriction a suscité, comme dans toute situation scientifique, des interrogations parce que toute langue est utilisée

³ Maingueneau D., 1991, *L'analyse du discours, introduction aux lectures de l'archive*, Paris, Hachette, p. 16.

⁴ Sarfati G. E., 1997, *op. cit.*, p. 9.

⁵ *id.*, p. 10.

par des locuteurs pour qui elle est le langage servant à être en interaction avec leur milieu dont ils subissent également l'influence. Aussi l'approche de la langue en tant que discours est-elle parue nécessaire.

L'histoire de l'analyse du discours proprement dite est située par les spécialistes du domaine en 1952 à partir de l'article de Z. S. Harris intitulé « Analyse du discours publié dans la revue *Language* vol 8 traduit en français en 1969 dans *Langage* n°13. Il y présente, selon le dictionnaire *Termes et concepts pour l'analyse du discours*, une application de la méthode distributionnelle au discours qu'il nomme « énoncé suivi ». Il définit, selon ce même ouvrage, la méthode distributionnelle comme une méthode qui se fonde sur l'occurrence des morphèmes comme éléments isolables dont l'analyse peut fournir des renseignements que le texte ne donne pas d'emblée. Elle s'appuie sur les corrélations spécifiques des morphèmes du texte pour découvrir « *quelque chose de sa structure, de ce qui s'y passe* ». ⁶

L'analyse du discours vise à étudier le texte comme une séquence de phrases et à tenir compte dans cette étude du rapport entre le comportement social et la langue. Harris pense que l'analyse distributionnelle à l'intérieur d'un seul discours, fournit des renseignements sur certaines corrélations entre la langue et d'autres formes de comportement. Elle considère que chaque discours suivi est produit dans une situation précise et explique l'existence de ces corrélations. Harris affirme chercher à vérifier que :

« Les discours d'un individu, d'un groupe social ou relevant d'un style particulier, ou portant sur un thème, présentent non seulement des significations propres (dans le choix des morphèmes) mais aussi des traits formels caractéristiques ». ⁷

Il pose ainsi la question de la relation entre la langue et la culture et pose aussi que la linguistique distributionnelle pourrait contribuer à faire émerger cette relation. Cependant son approche est fondamentalement structuraliste car, il ne s'intéresse qu'aux unités d'un discours dans le cadre de ce discours lui-même. Il a du moins le mérite d'avoir étendu les procédures distributionnelles à des unités transphrastiques.

A la suite de Z. S. Harris, le champ de l'analyse du discours s'ouvre, selon les auteurs du dictionnaire *Termes et concepts pour l'analyse du discours*, aux problématiques de l'idéologie et de l'inconscient et favorise le développement de divers courants dont l'Ecole française, les courants pragmatiques, les théories de l'énonciation et des courants philosophiques. L'objet initial de l'analyse du discours en France a été le discours politique.

⁶ Harris Z. S., 1969, « Analyse du discours », in, *Langage* n°13, *Analyse du discours*, Paris, Didier, Larousse, p. 8.

⁷ *id.*, p. 11.

L'analyse du discours partage un certain nombre d'idées fortes avec certaines disciplines dont la sémiotique inspirée de C.S.Peirce, la théorie des actes de langage issue de J.L. Austin, la dimension illocutoire du langage (J.R.Searle) et certaines théories de la communication. Quel en est l'intérêt pour notre étude ?

F. Mazière rappelle les principes de l'analyse du discours en ces termes :

- « - Toute AD tient compte de la langue en tant qu'objet construit du linguiste, et des langues particulières en tant que situées dans un espace-temps ;
- toute AD a une relation double aux héritages descriptifs des langues. Elle prend en compte la grammaire, les syntaxes et vocabulaires de langues particulières, contre une syntaxe logique universelle. Elle prend en compte des productions datées, à partir d'un héritage philosophique, celui qui décrit les appariements répétables et modulables qui font de tout énoncé un ensemble sémantique singulier ;
 - elle configure les énoncés à analyser en corpus construits, souvent hétérogènes, selon un savoir assumé, linguistique, historique, politique et philosophique ;
 - elle propose des interprétations qu'elle construit en tenant compte des données de langues et d'histoire, en prenant en compte les capacités linguistiques réflexives des sujets parlants, mais aussi en refusant de poser à la source de l'énoncé un sujet énonciateur individuel qui serait « maître chez lui ».⁸

Cette présentation de l'analyse du discours rappelle qu'elle ne se situe pas en dehors de la linguistique dont elle s'inscrit dans la logique grammaticale et syntaxique. Cependant, l'analyse du discours inclut des données extralinguistiques utiles à la production du sens et son objet d'étude est un corpus construit qui réfère à ses conditions de production. On pourrait noter cette propriété de l'analyse du discours tant au niveau du style que des thèmes.

Si nous nous référons au style, nous notons dans un certain nombre de lettres un usage surprenant du pronom de la première personne du pluriel. En DL56 par exemple, le locuteur se désigne par *nous* à la place de *je* recommandé dans le cadre de la lettre administrative. On pourra voir l'emploi de ces pronoms à DL56, 2 ; DL56, 5 ; DL56, 7 et DL56, 14. Bien que n'altérant pas le sens de l'énoncé, ce style particulier nécessite une interprétation que l'on note dans la culture du milieu. Le locuteur est le président d'une ONG « ONG Monde sain ». Il écrit une lettre au ministre de l'éducation nationale. Du point de vue de la hiérarchie le ministre est une haute autorité à qui il doit de la déférence. L'une des expressions de l'humilité et du respect est l'effacement de sa personne en tant que *je* pour se fondre dans un *nous* qui frise l'anonymat. Il s'agit pour le locuteur de ne pas se mettre en avant par un *je*

⁸ Mazière F., 2005, *L'analyse du discours*, Paris, PUF, « Que sais-je ? » n°3735, p. 5.

et de valoriser le destinataire. En outre, on note que ce souci de valorisation se retrouve dans le lexique utilisé. En effet le recours dans cette même lettre à des adjectifs laudateurs pour parler du ministre et de ses collaborateurs ajoute, au souci de respect, celui de se montrer reconnaissant. Attitude que recommande fortement la culture à travers le proverbe :

*« Même si c'est un enfant qui découvre un trou de rivière poissonneux, on pêche pour lui ces poissons ».*⁹

Traditionnellement, le respect est dû aux aînés, mais cela ne signifie pas que les plus jeunes soient lésés. Alors si le proverbe recommande d'être juste et de respecter le droit de l'enfant. Cela signifie qu'avec les adultes, on devra redoubler ces marques de justice et de respect. C'est ce à quoi participent les termes et expressions « *le dynamisme DL56, 7, l'abnégation DL56, 7, votre grand ministère DL56, 10, s'est investie DL56, 8* ». Ces expressions pourraient paraître pour de la flatterie mais elles sont nécessaires pour marquer le respect, la reconnaissance. Elles traduisent l'implication dans les valeurs culturelles de respect des individus hiérarchiquement supérieur et de surcroît parfois plus âgée que soi. Le discours est de lieu de manifestation du style particulier qui rend compte des rites intervenant dans l'interaction. Nous verrons, dans la partie analyse et interprétation, les manifestations de cette prise en compte de l'autre dans l'écriture.

Nous pouvons noter déjà que le terme de discours prend, dans l'analyse du discours, le sens ci-dessous selon Sarfati :

*« Le discours est un système de contraintes qui régissent la production d'un ensemble illimité d'énoncés à partir d'une certaine position sociale ou idéologique (par exemple le discours féministe) ».*¹⁰

Cette définition du discours nous semble convenir dans l'écrit administratif. L'administration est un cadre d'interaction où l'énonciateur joue un rôle que lui octroie l'institution à l'égard de ses interlocuteurs. Les écrits produits réfèrent à une norme préétablie et sont des documents authentiques c'est-à-dire qu'ils sont produits dans un cadre interactif naturel pour réaliser une tâche précise dans un contexte précis. Ce sont des écrits attestés dans un milieu multilingue (celui de la Côte d'Ivoire) où le français, langue officielle est manipulée par les individus avec non seulement leur subjectivité mais leur culture. L'étude de ce discours invite à la prise en compte de la manière de dire des locuteurs ainsi que les types d'interaction.

⁹ Proverbe ano (sous groupe linguistique akan de Côte d'Ivoire).

¹⁰ Sarfati G. E., *op. cit.*, p. 9.

Aussi, comme outil d'analyse, nous fonderons-nous sur les techniques d'actualisation et de prise en charge de l'énoncé, les outils linguistiques qui montrent les implications du locuteur dans son *dire*, ses effets attendus sur le destinataire. Il s'agira pour nous de nous interroger également sur les degrés d'influence de la culture sur l'identité et ce dans son appropriation du français. C'est pourquoi nous prenons appui sur le système énonciatif, les actes de langage et le discours du locuteur.

3.2.2. *Le système énonciatif*

La théorie de l'énonciation connaît des destins variés mais très proches les uns des autres. E. Benveniste est considéré comme le premier à avoir abordé la question de l'énonciation. Il la définit comme la mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation. Pour O. Ducrot et Anscombre, elle est l'activité langagière exercée par celui qui parle au moment où il parle. Quant à C. Kerbrat-Orecchioni connue également par ses recherches sur la problématique de l'énonciation, elle aborde cette notion dans le cadre de la communication verbale. A la question qu'est-ce que l'énonciation, elle répond, parlant de la problématique de l'énonciation :

*« C'est la recherche des procédés linguistiques (shifters, modalisateurs, termes évaluatifs, etc.) par lesquels le locuteur imprime sa marque à l'énoncé, s'inscrit dans le message (implicitement ou explicitement) et se situe par rapport à lui (problème de la distance énonciative). C'est une tentative de repérage et de description des unités, de quelque nature et de quelque niveau qu'elles soient, qui fonctionnent comme indices de l'inscription dans l'énoncé du sujet de l'énonciation ».*¹¹

On peut retenir de son analyse que l'énonciation se différencie de l'énoncé et se présente comme la trace du locuteur dans le texte produit. Cette trace est l'expression de la manière dont le locuteur s'approprie son propre discours. Aussi parle-t-elle de la subjectivité dans le langage. Cette subjectivité est notable dans les indices que sont les déictiques, les modalisateurs et les évaluatifs. Ces indices s'inscrivent dans un acte communicationnel précis et ne se rapportent qu'à une situation spécifique. Cependant, ces chercheurs s'accordent tous à reconnaître le caractère événementiel de l'énonciation qui ne se produit qu'une fois d'une part, et de l'autre que le locuteur est présent dans son énoncé qu'il prend en charge. L'énonciation est donc à différencier de l'énoncé.

¹¹ Kerbrat-Orecchioni C., 1997, L'énonciation, de la subjectivité dans le langage, Paris, Armand Colin, p. 36.

3.2.2.1. Énonciation et énoncé

De l'énonciation, C. Baylon et P. Fabre retiennent ceci :

« L'énonciation, acte de production linguistique, s'oppose à l'énoncé, résultat de cette production. On peut la définir comme l'actualisation des phrases dans une situation précise ».¹²

On note ainsi que l'énoncé renvoie au contenu *propositionnel* tandis que l'énonciation réfère à l'activité de réalisation ou de mise en route de l'énoncé. Il s'agit de la manière dont le locuteur présente de façon particulière l'énoncé. Cela signifie alors qu'un même énoncé peut avoir des énonciations différentes selon le locuteur, le cadre et le moment où il est produit. Cette particularité de l'acte d'énonciation est bien perceptible dans les lettres dont la symétrie est très ponctuée.

3.2.2.1.1. Exemple d'analyse de l'énonciation

En nous appuyant sur le document DL45, nous pouvons constater que cette lettre obéit d'abord au caractère d'unicité dont se réclame toute énonciation. La situation spatio-temporelle du locuteur est unique ainsi que celle du destinataire : le directeur des services judiciaires et des ressources humaines du ministère de la justice adresse une lettre au secrétaire général du syndicat national des personnels de l'administration pénitentiaire de Côte d'Ivoire. Cette lettre porte sur un sujet précis émis en objet : décoration de certains agents de l'administration pénitentiaire. Le sujet de l'énonciation, le directeur des services judiciaires et des ressources humaines, est connu et identifié par l'embrayeur *nous* DL45, 1, DL45, 3, DL45, 9 et son autre forme *nos* DL45, 11 qui renvoient à *je*. Ce sujet qui prend en charge l'énoncé, s'adresse dans cet échange à un destinataire qui apparaît sous l'embrayeur *vous* DL45, 2 et ses autres formes *vos* DL45, 9 et *votre* DL45, 1, DL45, 9, DL45, 10 ainsi que l'impératif *veuillez* DL45, 11. Ces embrayeurs, dans cet échange entre locuteur et destinataire, ne font pas qu'indexer les acteurs du discours. Ils montrent aussi la distance respectueuse qui s'établit entre eux. Ce sont des embrayeurs saturés parce qu'ils réfèrent à des interlocuteurs réels en situation de communication réelle.

De plus, l'espace de l'énonciation indiqué dans la référence sous le sigle DSJ, c'est-à-dire direction des services judiciaires, et la date de cette énonciation montrent l'effectivité de l'énonciation. La localisation temporelle à travers les temps des verbes et la locution adverbiale *en ce moment* DL45, 8 actualisent l'énoncé. En effet, le locuteur a recours au passé composé *nous avons accusé réception* ... et au présent de l'indicatif *nous partageons* Le

¹² Baylon C., Fabre P., 1990, *Initiation à la linguistique*, Paris, Nathan, p. 45.

passé composé est ici en relation étroite avec l'activité présente du locuteur qui porte sur l'objet déjà énoncé. C'est d'ailleurs sur cet objet qu'il affirme partager l'avis du destinataire. A ces localisations spatio-temporelles on pourrait ajouter les adverbes et locution adverbiales auxquels recourt le locuteur pour traduire sa présence subjective dans son discours. Il s'agit de *justement* DL 45, 7 et *d'autant plus que* DL45, 5.

A travers ces embrayeurs et ces modalisateurs, l'énoncé est traduit en parole comme l'exprime C. Kerbrat-Orecchioni :

*« Les unités déictiques ont ainsi pour vocation, tout en appartenant à la langue, de la convertir en parole. Benveniste le répète inlassablement : le « je » du code appartient à tout le monde ; mais parler, c'est se l'approprier, ainsi que les formes de présent, c'est organiser son discours sur le monde lui-même autour des trois repères du je/ici/maintenant : toute parole est égocentrique ».*¹³

L'acte d'énonciation met en place donc tout un processus au centre duquel il faut relever la situation d'énonciation qui laisse apparaître des instances énonciatives animées par une motivation qui justifie la production de l'énoncé en direction d'un destinataire.

3.2.2.2. *Enonciation et indexicalité*

L'étude de l'énonciation également repose sur la découverte de la place de la modalité indexicale c'est-à-dire l'identification des repères subjectifs, temporels et spatiaux ainsi que les modalisateurs. Elle permet de s'interroger sur ce qu'appellent C. Baylon et P. Fabre *le meneur de jeu dans le langage* ainsi que les actes de langage. Si, dans ce cadre, C. Baylon et P. Fabre, s'intéressant à la valeur illocutoire des énoncés, choisissent comme illustration le décret, ils ne s'y intéressent pas de façon spécifique. Cette incursion est cependant intéressante qui montre que le sujet est d'importance et mérite que l'on s'y attarde.

Dans une telle approche, les lettres et les actes ont pour cadre de référence la théorie de l'énonciation de par certaines propriétés communes à la communication verbale : la réflexivité, la symétrie, l'unilatéralité et la transitivité. A ces propriétés, s'ajoute un univers du discours que Kerbrat-Orecchioni présente comme :

*« Des filtres limitant les possibilités de choix et orientant symétriquement l'activité du décodage, filtres qui relèvent de deux sortes de facteurs :
Les conditions concrètes de la communication ;
Les caractères thématiques et rhétoriques du discours, c'est-à-dire en gros, les contraintes du genre ».*¹⁴

¹³ Kerbrat-Orecchioni C., 2006, *L'énonciation*, Paris, Armand Colin, p. 62.

¹⁴ Kerbrat-Orecchioni C., *op. cit.*, p. 20.

Kerbrat-Orecchioni intègre ainsi à la compétence linguistique, les compétences psychologiques, psychanalytiques, culturelles et idéologiques. Celles-ci apparaissent essentielles dans les actes d'encodage et de décodage dans le cadre d'un acte énonciatif effectif. La théorie de l'énonciation n'omet pas aussi la complexité des instances émettrice et réceptrice. En effet, Kerbrat-Orecchioni note l'existence de chaîne d'émetteurs et de récepteurs directs ou non dont l'influence sur l'encodage et le décodage est réelle. Ces niveaux de réceptions qui renvoient au dialogisme concourent à la complexité des échanges verbaux.

Les lettres et les actes administratifs seront donc abordés dans la perspective de la théorie de l'énonciation parce qu'ils ont recours à un dispositif énonciatif riche qui prend en compte la réalité et la virtualité du récepteur, la relation socio-affective entre émetteur et récepteur, que ceux-ci soient pluriel ou non. De plus, dans notre objet d'étude, ce n'est pas tant l'énoncé qui nous intéresse. C'est surtout comment par l'énonciation se réalisent et se poursuivent l'interaction et l'action.

Pour appliquer à notre corpus cette théorie de l'énonciation, nous avons relevé, dans les documents réunis, certains outils linguistiques comme les embrayeurs de personnes, les embrayeurs spatiaux et de temps. Ils nous serviront à déterminer qui écrit à qui et sous quelle forme dans les deux types de documents rassemblés (lettres administratives et actes administratifs unilatéraux) et éventuellement de les comparer. Toutefois, ces aspects énonciatifs n'épuisent pas la richesse de notre corpus. Aussi avons-nous recours à l'analyse des actes de langage.

3.2.3. La théorie des actes de langage

La théorie des actes de langage part du principe que le langage est action. Née au 20^{ème} siècle, elle ne développe cependant pas, selon C. Kerbrat-Orecchioni, une idée nouvelle. Dans son ouvrage *Les actes de langage dans le discours*, sous titré *Théorie et fonctionnement*, elle en fait le point. Elle situe l'origine de la théorie des actes de langage à l'époque d'Aristote où la rhétorique avait pour but d'influencer par le verbe. Mais comme théorie énoncée, les précurseurs sont, selon C. Kerbrat-Orecchioni, Ch. Bally et A. Reinach, A.H. Gardiner, B.K. Malinowski, Ch. Morris et L. Wittgenstein. Ch. Bally et A. Reinach pour leur théorie des « actes sociaux », A.H. Gardiner pour qui « *le langage est avant tout*

non point miroir de la pensée mais moyen d'influencer la conduite d'autrui »¹⁵, B.K. Malinowski qui « *défend l'idée d'un langage –action : les énoncés peuvent accomplir par eux-mêmes des actions spécifiques* »¹⁶, Ch.Morris dans son développement de l'idée que « *les signes sont envisagés dans les relations qu'ils entretiennent avec les autres signes de la phrase avec leurs référents ou avec leurs utilisateurs* »¹⁷ et L. Wittgenstein qui postule que « *décrire le sens d'un mot ou d'un énoncé (...) c'est décrire l'acte qu'ils permettent d'accomplir* »¹⁸. Ces chercheurs ont en commun d'avoir considéré deux faits qui sont essentiels dans la considération du discours et dans son analyse dans le cadre interactionniste : les actions que le discours permet d'accomplir et les effets produits par ce discours.

Dans le prolongement de leurs travaux C. Kerbrat-Orecchioni situe L. J. Austin et John R. Searle. Le premier, L. J. Austin donne le nom de performatif pour indiquer l'action accomplie par le discours. Selon lui, quand un énoncé vise à accomplir un acte, il peut être dit performatif. C. Kerbrat-Orecchioni rappelle toute l'ambiguïté rattachée à ce terme mais constate que Austin a eu le mérite de contribuer à planter le décor dans lequel se situent les actes de langage. On note précisément les indications ci-dessous :

1. *« L'affirmation selon laquelle tous les énoncés sont dotés d'une valeur illocutoire (c'est-à-dire d'une valeur d'acte),*
2. *Une classification des différentes sortes de « malheurs » (...) qui peuvent affecter les énoncés performatifs, et plus généralement les actes illocutoires en tout genre,*
3. *L'introduction d'une distinction entre trois sortes d'actes, appelés respectivement locutoires, illocutoires et perlocutoires,*
4. *Une proposition d'inventaires et de classification des différentes valeurs illocutoires que peuvent recevoir une énonciation quelconque :*
 - *les verdictifs ou actes judiciaires (comme 'acquitter', 'condamner', 'décréter', etc.)*
 - *les exercitifs formulant un jugement favorable ou non, sur une conduite préconisée (comme 'ordonner', 'exhorter', 'condamner', 'pardonner', etc.),*
 - *les promissifs ou commissifs qui visent à obliger le locuteur à adopter une certaine conduite (comme 'promettre', 'garantir', 'juger' de etc.),*
 - *les comportatifs qui expriment une attitude de locuteur envers la conduite antérieure ou imminente de quelqu'un (comme 's'excuser', 'remercier', 'déplorer', 'critiquer', 'maudire', etc.)*

¹⁵ Kerbrat-Orecchioni C., 2005, *Les actes de langage dans le discours, théorie et fonctionnement*, Paris, Armand Colin , p. 7.

¹⁶ *id.*

¹⁷ *id.*

¹⁸ *id.*

- les *expositifs* enfin qui sont utilisés pour exposer une idée, conduire une argumentation, clarifier l'emploi des mots (comme 'affirmer', 'nier', 'objecter', 'concéder', 'expliquer', etc.) ».¹⁹

Cette classification de J. Austin permet une organisation des actes de langage produits dans le document administratif.

3.2.3.1. Exemple de formulation de l'acte illocutoire

Les actes administratifs, notamment, relèveraient du verdictif dans la mesure où ils fonctionnent comme des verdicts c'est-à-dire des décisions irrévocables. Cette irrévocabilité qui agit sur le destinataire se note dans l'emploi de ces trois verbes toujours au présent de l'indicatif : décréter, arrêter et décider. Que le président de la république *décède* ou que les ministres *arrêtent* ou *décident*, le destinataire reçoit le message et se soumet par son comportement. Dans l'interaction, le destinataire se manifeste par son silence et sa soumission, quitte à requérir au pouvoir judiciaire pour exprimer son point de vue. Ces verbes réalisent des actes illocutoires parce qu'ils agissent sur le destinataire pour changer son comportement. Dans les actes administratifs, le comportement est à la soumission surtout que l'autorité signataire a pour appui la loi comme on peut le noter dans l'extrait ci-dessous :

*« Le ministre de l'éducation nationale,
Le ministre de l'enseignement supérieur,
Le ministre de l'enseignement technique et de la formation
professionnelle,
VU la loi (...)*

Arrêtent

*Article 1 : Il est ouvert au titre de l'année scolaire 2004-2005, une première session normale de l'examen du baccalauréat de l'enseignement général, technique et artistique du second degré ».*²⁰

L'arrêté conjoint pris par les ministres constitue un acte qui doit conduire les destinataires à prendre les dispositions pour son exécution. Ces destinataires sont à la fois ceux qui seront chargés de l'organisation de cet examen et ceux qui devront le subir.

S'agissant des lettres, l'expression de leur valeur d'acte varie selon l'objectif recherché par le locuteur. Ainsi, on note dans l'extrait ci-dessous un acte exercitif que formule le locuteur :

¹⁹ Kerbrat-Orecchioni C., 2005, *op. cit.*, p. 15.

²⁰ *Volume annexe, DA 29, 1-36.*

*« Aussi ai-je l'honneur de solliciter votre contribution, en qualité de personne ressource, en vue d'enrichir les communications relatives au thème de... ».*²¹

Par cet acte, l'énonciateur formule une demande qui reste très polie. L'exercitif ici ne possède pas le pouvoir d'obliger. C'est pourquoi il use des formules de politesses qui font de la demande un ordre indirect. La formulation directe *« je vous demande de contribuer à... »* devrait être associée à un statut pour conduire le destinataire à s'exécuter. Il en est de même de l'usage du futur simple dans *« devra parvenir »* et le conditionnel dans *« vous pourriez »*. Ils apparaissent ici comme moins impératifs que le présent de l'indicatif. Le locuteur donne un ordre en donnant l'impression au destinataire de décider lui-même. Ces précautions adoucissent la force de l'ordre qui ne sied pas dans une demande exprimée à un destinataire autonome par rapport à la structure émettrice du message. Tel n'est pas le cas en DL54 où le ministre de l'éducation lance une injonction à ces collaborateurs : *« je vous demande de prendre part DL54, 1 »* et *« je vous demande de participer DL54, 6-7 »*. La valeur illocutoire de ces expressions repose sur la relation hiérarchique. L'ordre formulé de façon un peu brutale transformera le comportement du destinataire tout en le rabaissant et lui rappelant son statut par rapport à celui du locuteur.

3.2.3.2. La typologie des actes de langage selon J. Searle

Il reviendra à J. R. Searle de poursuivre les travaux de J. Austin et de clarifier davantage les conditions d'accomplissement des actes de langage dans l'énoncé. C Kerbrat-Orecchioni retient comme principe fondamental à la théorie des actes de langage le fait que :

*« Tous les énoncés possèdent intrinsèquement une valeur d'acte et même les assertions, qui ne se contentent pas de faire savoir à A ce que L pense de X, mais visent cependant à influencer d'une manière ou d'une autre sur la manière de voir de A ».*²²

Elle distingue trois groupes d'actes du langage ;

- les actes locutoires, ou actes de dire quelque chose,
- les actes illocutoires, ou actes effectués en disant quelque chose,
- les actes perlocutoires, ou acte effectués par le fait de dire quelque chose.

Si la délimitation entre ces trois groupes n'est pas toujours aisée, elle permet tout de même de comprendre le fonctionnement du discours et ses visées. Cependant, ces trois types d'action

²¹ *Volume annexe, DL 3, 12-13.*

²² Kerbrat-Orecchioni C., 2005, *op. cit.*, p. 22.

décrits comme des actes locutoires, illocutoires et perlocutoires se retrouvent dans les énoncés dits performatifs :

« *Le nom performatif a été donné par Emile Benveniste (...) Ces verbes ont la particularité d'accomplir, par le fait de leur énonciation à la première personne du singulier du présent, l'acte qu'ils énoncent* ». ²³

La notion de *performatif* telle que présentée par *La grammaire d'aujourd'hui*, peut se résumer en l'expression « écrire c'est agir ». Un individu A accomplit un acte ou fait accomplir un acte par le fait de l'écrit. Telle nous semble la situation dans les écrits administratifs qui produisent des énoncés performatifs en vue d'agir sur le réel et de le modifier. L'acte de langage créateur est l'énonciation. L'énoncé qui est le produit de l'énonciation, dans le cadre professionnel, porte les informations tandis que l'acte d'énonciation contribue à la progression de l'action.

L'intérêt de la théorie des actes de langage pour nos travaux est double. Elle inscrit l'idée d'accomplissement ou d'exécution d'un acte par le fait de dire. Or notre objet d'étude s'inscrit dans le cadre de la production d'actes pour faire fonctionner l'institution administrative. En effet, dans cet environnement, l'écrit constitue un moyen privilégié de communication. Il se substitue à la parole en tant que processus dynamique qui se déroule dans un contexte spécifique, intègre les intentions des locuteurs et, est le signe de l'interaction qui se réalise au quotidien et montre comment les individus s'influencent mutuellement. Ce faisant, il est le cadre de prédilection des actes de langage comme la parole. Aussi, notre étude des actes de langage consistera à l'analyse des modalités de l'énonciation, à l'étude des types d'actes formulés et à l'analyse de l'implicite dans le langage. Cette approche permettra de montrer quels types de relations s'établissent entre les interlocuteurs et comment ils s'influencent pour obtenir la réalisation de l'action. Elle s'intéressera en particulier aux spécificités culturelles en présence dans la formulation des actes de langage.

Ces trois approches, analyse du discours, étude du système énonciatif et analyse du langage, se complètent car elles analysent les différents aspects du discours. Elles favorisent une meilleure saisie des types d'interaction qui interviennent dans l'écrit administratif à Abidjan.

Ce chapitre, nous a permis de présenter notre corpus d'étude, de la collecte des données à sa constitution. Si la collecte a présenté quelques difficultés, elle s'est tout de même

²³ Arrivé M., Gadet F., Galmiche M., 1986, *op. cit.*, pp. 493-494.

achevée par la constitution d'un corpus prenant en compte une période vaste de l'histoire de l'administration ivoirienne et tenant compte tant du secteur public que privé (de 1966 à 2006). Nous avons également présenté les outils d'analyse sur lesquels nous nous appuyons pour l'analyse du corpus d'étude. Nous pouvons à présent passer à l'étape suivante qui consiste dans l'analyse de notre corpus et dans laquelle nous utiliserons de façon complémentaire les divers critères contextuels, conceptuels et méthodologiques, présentés dans cette partie.

Deuxième partie
Analyse, interprétation, résultats et commentaires

*« La parole c'est un monde.
La parole est dangereusement nombreuse.
Se lever, cela est une parole ;
Mâcher est une parole ;
Aimer, cela est aussi une parole ;
Parler, cela est aussi une parole ;
Se taire, cela est aussi une parole ;
Toute chose est parole ».*

Anne Stamm

Notre préoccupation ultime, dans cette étude, est de connaître les manifestations de l'appropriation du français dans la lettre administrative et l'acte administratif unilatéral à Abidjan. Il s'agit de découvrir dans quelle éthique et dans quelle esthétique communicationnelles s'inscrit leur rédaction. Il nous paraît, dans ce cadre, essentiel de procéder à l'analyse du corpus d'étude recueilli à cet effet. Cette analyse consiste à examiner le corpus et à procéder à une sorte de décomposition en vue confirmer ou infirmer nos hypothèses de travail.

Pour cela, les trois outils d'analyse sur lesquels nous prenons appui sont l'approche énonciative, l'analyse des actes de langage et l'analyse du discours. Dans les différentes interactions qui se manifestent dans notre corpus d'étude, l'étude du système énonciatif consistera à identifier les éléments linguistiques, marqueurs de l'énonciation. Cette analyse vise à découvrir le traitement spécifique que l'écrit administratif subit chez le locuteur, dans le contexte de la Côte d'Ivoire. L'analyse des actes de langage portera, quant à elle, sur l'usage fait des modalités de l'énonciation, à montrer celles qui sont les plus prisées et à nous interroger sur la relation de cette préférence avec la culture du milieu. Elle visera aussi à étudier le degré de présence de l'implicite dans l'écrit administratif qui, en principe se distingue par la clarté et la précision.

S'agissant de l'analyse du discours dans l'écrit administratif, elle s'intéressera non aux thèmes traités mais à la manière dont ils sont organisés, au degré de présence de la subjectivité et de l'altérité dans le langage. Elle s'interrogera notamment sur les manifestations spécifiques de la polyphonie dans l'écrit en vue de découvrir les marqueurs identitaires et culturels. A partir de ces outils d'analyse pourrait se dessiner la dimension culturelle que véhicule cette appropriation du français dans l'administration à Abidjan.

Dans cette partie, nous organisons l'étude autour de quatre chapitres. Le premier nous permettra, à partir d'une étude macro du corpus, de donner une vue d'ensemble sur les données du point de vue des interactants, de leurs motivations, et des dates de production. Elle identifiera également la longueur des données en vue de découvrir leur influence sur l'acte de langage exprimé par les différents locuteurs. Dans le deuxième, nous procédons à une analyse micro de l'ensemble des données. L'objectif est de mettre en relief les modèles d'interaction les plus en vue dans notre corpus d'étude et leur influence sur l'écrit. Nous faisons tout de même un gros plan sur quelques lettres spécifiques qui donnent une idée précise de la relation à autrui mais aussi à soi-même, en tant que locuteur. Le chapitre quatre énonce les résultats de notre analyse et présente les commentaires qu'elle suscite.

Chapitre 1

Analyse macro du corpus d'étude

« Dans la mesure où tout texte résulte, par nature, d'un acte de parole qui actualise la langue, ce n'est pas trahir que de l'analyser suivant les catégories mises en place par les sciences du langage contemporaines. Comment étudier la signification d'un texte sans s'interroger, préalablement, sur la notion même de signe ? ».

Jean -François Jeandillou

Le corpus d'étude est constitué d'un ensemble de cent quinze (115) lettres administratives et cinquante et un (51) actes administratifs unilatéraux. Ces documents proviennent des archives des administrations d'Abidjan. Ce sont par conséquent, des documents authentiques produits en situation réelle de communication et d'interaction écrite. Bien que s'inscrivant dans un cadre commun qui est la gestion des intérêts des usagers de l'administration, ces écrits abordent des sujets variés qui révèlent la diversité des préoccupations des interactants. En outre, chaque écrit renvoie à une situation d'énonciation précise qui est unique pour les deux interlocuteurs en présence.

La variabilité que nous constatons au niveau de la situation d'énonciation conduit à l'observation d'une unicité de chaque document tant dans sa forme que dans son contenu ainsi que dans les moments et lieu d'énonciation. C'est pourquoi nous pensons utile de mener une analyse macro qui permettra de connaître l'allure d'ensemble des écrits de notre corpus. Cette analyse pourra mettre, par ailleurs, en évidence, le standard auquel les écrits de notre corpus obéissent. Cela aura pour avantage de mettre aussi en relief les aspects excentriques de certains des documents. Cette analyse donnera une meilleure visibilité des spécificités et favorisera l'analyse micro que nous abordons dans le chapitre suivant.

Aussi cette analyse macro s'organisera-t-elle autour des aspects d'ensemble que sont l'objet, la longueur des documents, les interlocuteurs en présence dans l'interaction et les dates de production des énoncés. Pour ce faire, nous distinguerons les lettres des actes administratifs parce que ces deux documents obéissent à des formes et à des logiques différentes.

1.1. L'analyse macro des lettres

La lettre administrative, produite et adressée à un administré, souvent un autre administrateur en situation d'administré ou en situation de co-administrateur, se situe dans le cadre d'une énonciation. C'est-à-dire qu'elle est le résultat d'un acte d'énonciation qui met en présence deux interlocuteurs dans la gestion d'une situation particulière. Sa situation dans le temps est donc essentielle parce qu'elle traduit son unicité, d'une part et de l'autre l'actualisation temporelle de l'énoncé.

En outre, compte tenu de la variabilité des sujets qui intéressent les interlocuteurs au moment de l'énonciation, les lettres du corpus connaissent des longueurs variables. A partir du standard que l'analyse macro nous permettra d'obtenir, nous pourrions nous interroger sur les documents qui paraissent hors norme.

1.1.1. La formulation de l'objet

Étymologiquement, le mot objet provient du verbe latin « *obicere* » qui signifie *placé devant*. De ce sens étymologique, l'objet détient, dans la lettre, la première place, annonçant le contenu. En effet, information mise en avant, l'objet a pour rôle de présenter de façon résumée, la motivation de la lettre. Il permet au locuteur d'offrir au destinataire un aperçu global du sujet de l'interaction.

L'objet (**fig. 13**) connaît des traitements divers dans notre corpus d'étude. Sur la totalité des cent quinze lettres (115) du corpus, onze sont énoncées sans objet, soit un taux de 9.56%. Sur les cent quatre (104) restantes, et qui ont un objet exprimé, soixante trois (63) indiquent les thèmes ou la rubrique à laquelle appartient la lettre en guise d'objet, soit 54.78%. Ces objets ne sont donc pas assez précis pour constituer des résumés succincts des lettres. Quarante et une lettres indiquent un objet résumant la motivation réelle exprimée dans la lettre, soit 35.65%. Cela donne la répartition ci-dessous.

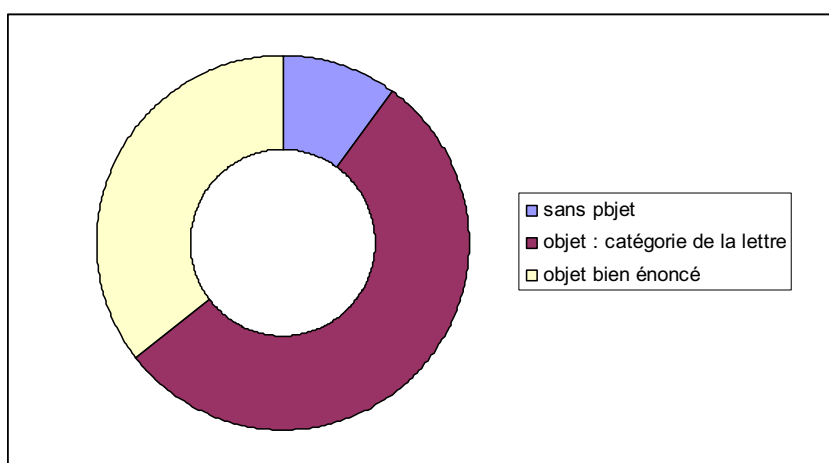


Figure 13 : Présentation de l'objet de la lettre

En outre, seules quarante trois lettres énoncent, dès le premier paragraphe, l'objet de la rédaction qui est l'acte de langage principal, soit 37.39%. Dans les autres lettres il faut attendre en milieu de texte ou dans l'avant dernier paragraphe pour découvrir l'acte qui devrait conduire le destinataire à accomplir l'action.

L'analyse micro permettra de noter en quoi ce traitement infligé à l'objet dans la lettre relève d'une spécificité dans la formulation de l'acte de langage. Cependant, la disparité du traitement à l'égard de l'objet peut être sujet à des interprétations qui portent tant sur la culture que sur la formation académique du locuteur.

1.1.2. La longueur des lettres

Les cent quinze lettres du corpus sont rédigées en mille six cent onze (1611) lignes soit une moyenne de quatorze (14) lignes par lettre. En partant de cette moyenne comme longueur standard pour notre corpus, nous faisons les observations suivantes. Seules douze lettres ont exactement quatorze lignes (14) soit 10.43%. Ce taux, en tant que taux moyen, est réellement faible et montre la grande disparité (*fig. 14*) entre les lettres du point de vue de leurs longueurs comme l'indique le graphique ci-dessous.

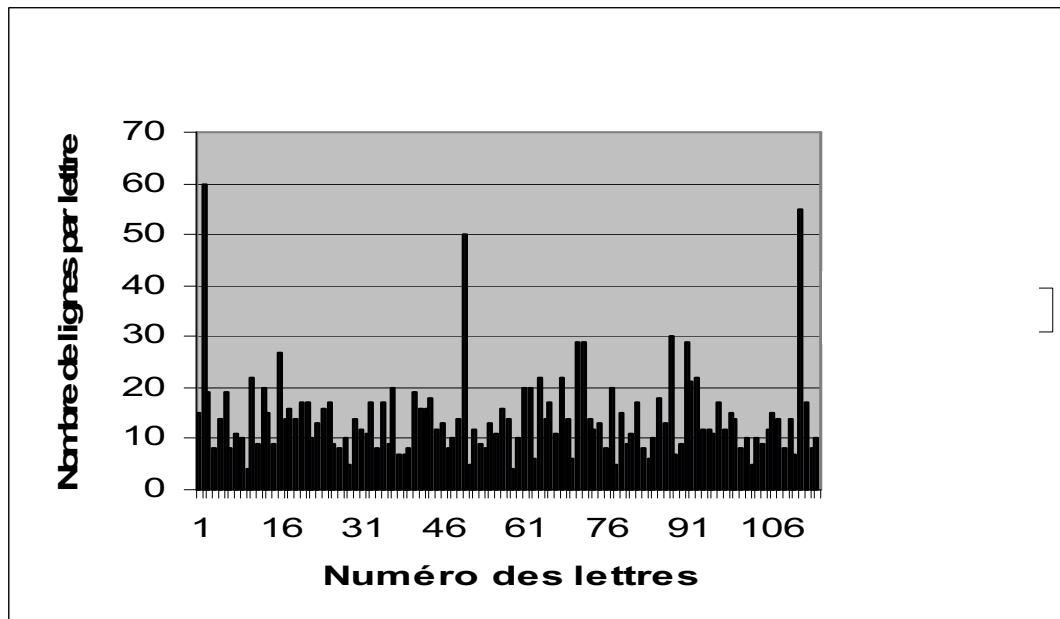


Figure 14 : La longueur des lettres

En effet, deux lettres comportent un nombre de lignes très élevé. Ce sont les documents DL 2 (60 lignes) et DL 112 (55 lignes). Par contre deux (2) lettres ne comptent que quatre (4) lignes, soit le nombre le moins élevé de lignes dans les lettres du corpus. Cela donne un écart de cinquante six lignes entre les deux extrêmes. L'étude micro nous permettra de déterminer certainement la cause de ce grand écart. On pourra noter cependant que soixante deux (62) lettres ont une longueur en dessous de la moyenne soit un taux de 53.91% et quarante et une (41) comptent plus de quatorze lignes soit 35.65%.

Plus de la moitié des lettres se retrouve en dessous de la longueur moyenne. Parmi ces lettres au nombre peu élevé, on note que quarante deux (42) se situent entre quatre (4) et dix (10) lignes. Si la moyenne est élevée, cela est dû au fait que certaines lettres comportent, à elles seules, beaucoup de lignes. Dix sept lettres (17) comptent effectivement entre dix neuf (19) et trente (30) lignes. Elles influent par conséquent sur la moyenne générale.

Nous allons à présent analyser les statuts des interactants dans les lettres.

1.1.3. Le statut des interlocuteurs

L'identification du statut des interlocuteurs, dans une lettre, est nécessaire parce que dans l'écrit administratif, l'être n'est perçu que dans sa valeur fonctionnelle. Il occupe une fonction qui l'autorise à agir en direction des administrés et ceux-ci le reconnaissent comme tel. Il s'établit entre eux une relation de confiance et de crédibilité octroyée par le statut. Ce qui justifie par conséquent qu'ils entrent en interaction, c'est essentiellement parce que dans cette relation, on assiste à une reconnaissance mutuelle des rôles assignés à chacun des locuteurs :

*« L'autorité qui fonde l'efficacité performative du discours est un 'percipi', un être connu et reconnu, qui permet d'imposer un 'percipere', ou mieux, de s'imposer comme imposant officiellement, c'est-à-dire à la face de tous et au nom de tous, le consensus sur le sens du monde social qui fonde le sens commun ».*¹

Bourdieu pose le principe de la légitimité en tant que moteur de l'action dans un groupe constitué. La légitimité est octroyée par le groupe qui reconnaît l'autorité, se reconnaît en elle et lui offre, par ce fait soumission. Cette légitimité constitue l'un des principes essentiels de l'action dans l'écrit administratif.

Notre corpus d'étude offre de voir ce statut des interlocuteurs à trois niveaux (**fig. 15**) : au niveau de la communication ascendante, de la communication descendante et de la communication horizontale. Trente lettres sont issues de la communication ascendante, trente six (36) de la communication descendante et quarante neuf (49) de la communication horizontale.

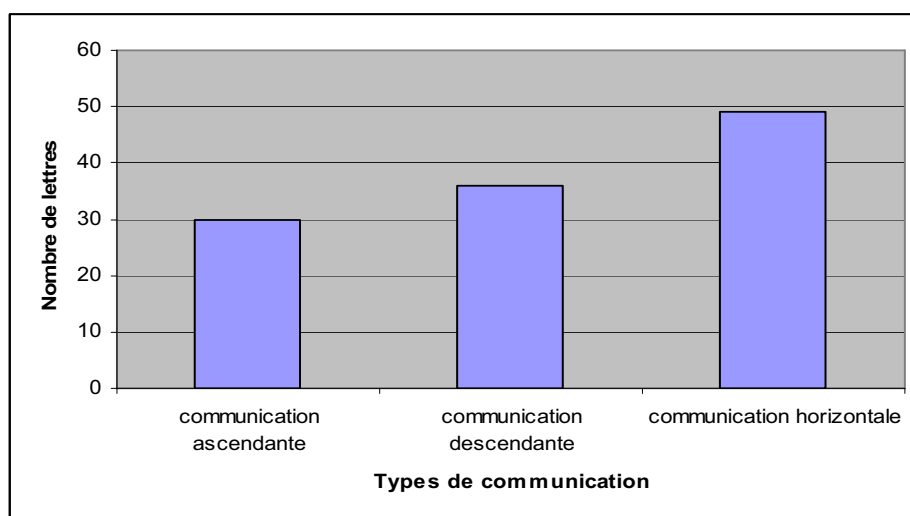


Figure 15 : Taux des lettres en communication ascendante, descendante et horizontale

¹ Bourdieu P., 1982, *op. cit.*, p. 101.

Dans la communication ascendante, douze lettres (12) sont des lettres à forme personnelle rédigées par des individus en direction d'autorités administratives. Les dix sept autres sont des lettres administratives en direction d'autorités administratives supérieures. Nous avons notamment cinq (5) lettres de responsables administratifs d'ONG, onze (11) issues des directions et sous-directions, une (1) d'un président d'université à un ministre et une d'un ministre au président de la république. Par ailleurs, comme récepteurs des lettres, nous notons le président de la république (1 lettre), les ministres de la république (5 lettres), les représentants d'organisations internationales (2 lettres), des directeurs centraux (8 lettres) et des directeurs (14 lettres). Un nombre élevé de lettres est destiné aux directeurs et sous-directeurs. Cela se justifie par le fait que les personnes occupant ce statut sont, dans la hiérarchie administrative, celles avec qui les administrés sont le plus en contact. Les directeurs centraux, généraux et les ministres constituent, en principe le recours lorsque ces directions et sous-directions ne réussissent pas à gérer les situations qui leur sont soumises. Ainsi une seule lettre a pour destinataire le président de la république et cinq à des ministres.

S'agissant de la communication descendante qui montre l'interaction entre des autorités administratives supérieures et d'autres qui leur sont subalternes, elle se manifeste dans trente six lettres. Elle est le fait du directeur de cabinet du président de la république (1), de ministres (10), de représentants locaux d'organisations internationales (2), de directeurs centraux et généraux (9), et de directeurs (15). Dans la communication descendante, on observe que le nombre de lettres en provenance des ministres est le plus élevé. Cela peut être interprété comme la nécessité, pour ces autorités supérieures de la république, de transmettre des demandes et des informations utiles au bon fonctionnement de leur département. Cela montre aussi le suivi régulier des activités et leur implication directe dans l'organisation de l'administration.

En ce qui concerne les récepteurs des lettres en situation de communication descendante, on peut faire les observations suivantes. Trois lettres (3) sont adressées à des récepteurs faisant office de directeurs généraux. Vingt quatre sont écrites en direction de directeurs départementaux, six (6) en direction de chefs de services, de présidents d'association et de syndicat et, quatre (4) à des personnes non prises comme autorités administratives. On note que les directions sont très sollicitées par leurs supérieurs hiérarchiques. Ce nombre élevé traduit non seulement cette sollicitation mais leur place charnière entre les administrés et les supérieurs hiérarchiques.

Quant à la communication horizontale, elle est le lieu où les interlocuteurs ont le même statut dans l'administration. On distingue comme statut de ces interlocuteurs :

ministres, directeurs généraux et centraux, directeurs départementaux, et représentants résidents d'organisations internationales. On observe deux lettres dont les interlocuteurs se désignent par le terme *collègue*. Il s'agit de groupes de travail organisés autour d'un type de sujets communs. On observe également sur les quarante neuf lettres, une grande proportion de lettres échangées par les ministres entre eux et les directeurs entre eux. Sept (7) lettres sont émises par des ministres en direction de d'autres ministres tandis que (36) constituent des échanges entre directeurs. Seules quatre (4) sont échangées entre directeurs généraux et centraux. Ici aussi, nous constatons que les échanges entre directeurs sont intenses. Cela permet d'insister sur leur rôle dans l'administration. De plus, nous constatons une sorte de toile entre eux qui, en principe, découle de leur tâche et de la nécessité pour eux de coordonner les actions décidées par leurs supérieurs hiérarchiques et surtout le conseil des ministres.

Toutes ces lettres, comme nous l'avons indiqué, sont des écrits authentiques référant à une situation de communication précise inscrite dans le temps. C'est pourquoi nous allons identifier les dates de production de ces énoncés. L'identification de ces dates nous donnera une idée de leur contemporanéité et nous permettra de noter si les moments d'énonciation ont un impact sur l'usage fait de la langue française.

1.1.4. Les dates de production des lettres

La date est un élément clé dans la rédaction de la lettre (*fig. 16*). Son rôle est multiple. Sur le plan purement administratif, elle indique le moment de production de l'énoncé et informe le destinataire de son actualité en vue de son traitement. Bien en évidence en haut de page, elle permet également le classement par le service des archives. Du point de vue de l'étude de l'énonciation, la date constitue un des éléments d'actualisation et de situation de l'énoncé dans la situation de l'énonciation.

On observe que les lettres de notre corpus d'étude ont été rédigées entre les années 2001 et 2006. Elles sont ainsi réparties : trois (3) de l'année 2001, quatorze (14) de l'année 2002, dix (10) de 2003, vingt (20) de 2004, trente neuf (39) de 2005, vingt trois (23) de 2006 et six (6) sans indication précise de date. L'année 2005 est celle qui présente le nombre le plus élevé de lettres dans notre corpus d'étude. Cela donne le graphique suivant :

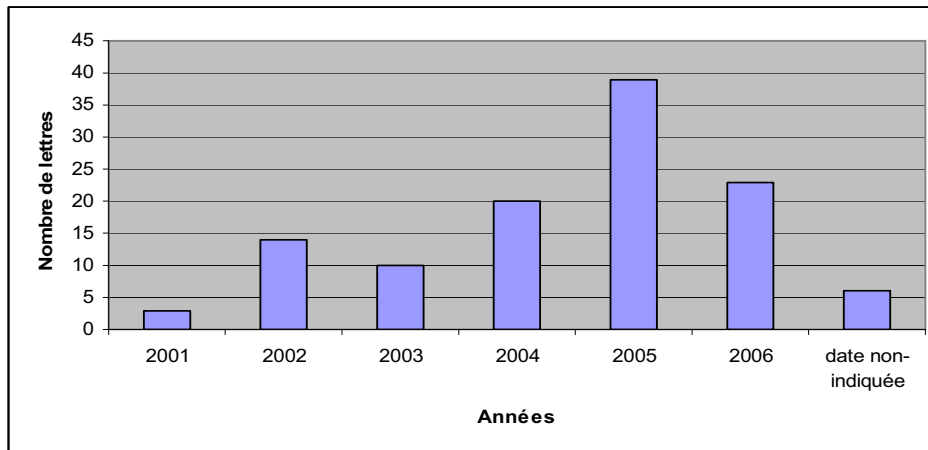


Figure 16 : Date de production des lettres

Cette période (2001-2006) s'éloigne, de la fin de la période coloniale, de quarante (40) années. Elle se situe effectivement dans la Côte d'Ivoire indépendante et, notamment, elle part de la fin du régime militaire au gouvernement actuel. En principe, quarante années de pratique du français dans un environnement où le français est la langue officielle et la seule admise, par conséquent, dans les espaces publics et officiels, devraient avoir produit des individus maîtres dans la pratique langagière et capables d'identifier le français qui correspond à la situation administrative de toute autre pratique.

L'analyse macro des lettres de notre corpus d'étude nous a permis de noter une très grande variation du point de vue de la longueur des textes. En outre, le traitement infligé à l'objet, considéré comme un premier accès au contenu de la lettre, est également intéressant à noter. Tous les locuteurs ne semblent pas en avoir la même vision. Par ailleurs, du point de vue du statut des interlocuteurs, il est important de noter que certains statuts sont énormément sollicités en situation administrative dont celui de directeur. Jouant le rôle d'interface entre la haute hiérarchie et les administrés, le directeur produit presque autant d'écrits qu'il en reçoit.

De toutes ces observations, le premier constat est que seulement douze lettres constituent des lettres à forme personnelle. Hormis ces écrits, tous les autres sont rédigés par des autorités administratives. C'est-à-dire des personnes choisies par l'autorité administrative ou le citoyen (dans le cas du président de la république) en fonction de critères dont le premier est la capacité à remplir correctement la fonction attribuée. L'un de ces critères est la formation académique. En effet, la première qualité exigée du personnel administratif est d'avoir bénéficié d'une bonne formation devant lui permettre de rédiger convenablement et de pouvoir comprendre ses interlocuteurs afin de gérer leurs préoccupations.

Après cette présentation des lettres qui nous en a donné une vision d'ensemble, voyons ce qu'il en est des actes administratifs unilatéraux.

1.2. L'analyse macro des actes administratifs unilatéraux

L'acte administratif unilatéral constitue un document administratif essentiel dans la gestion de l'administration et de ses usagers. Son rôle est de réglementer la vie des citoyens en les soumettant à des textes qui leur indiquent le comportement que l'autorité administrative attend d'eux. Aussi s'occupe-t-il d'énoncer des dispositions à caractère général et permanent car seul un acte peut en abroger un autre. En outre il y a une hiérarchie entre les trois actes administratifs retenus dans notre corpus d'étude. Le décret est signé par le président de la république et le chef du gouvernement alors que les arrêtés proviennent des hautes autorités de l'administration telles les ministres et les préfets et sous-préfets.

« (...) l'arrêté, acte du chef de l'Etat ou du chef du gouvernement. C'est aussi le cas pour l'arrêté, acte du ministre et des autorités secondaires (...) D'une manière générale, l'appellation 'décision' est réservée aux mesures d'ordre interne des ministres et des autorités secondaires – préfets, sous-préfets, maires, chefs d'établissements publics ».²

Les décisions sont de portée moins générale que les arrêtés et les décrets selon Gandouin et Roussignol. Cependant, ces écrits ont en commun de s'imposer aux administrés et de leur servir également de repère. Leur étude d'ensemble s'organisera, comme pour la lettre, autour des rubriques que sont l'objet, leur longueur, les interlocuteurs et les dates. On pourra se rendre compte que l'acte administratif, à certains égards, fonctionne différemment des lettres.

1.2.1. La formulation de l'objet

L'objet, comme dans la lettre, a une place essentielle dans l'acte administratif. En relation avec la motivation, il est mis en évidence dès la première ligne de l'acte. Dans notre corpus d'étude, il est bien énoncé et sa formulation obéit à une disposition particulière. Un numéro le distinguant de tout autre acte et la date de sa production sont inscrits, accompagnant le texte, résumé succinct de l'acte :

« Arrêté n° 0104 du 28 mai 1999 fixant les attributions et l'organisation de la Direction de l'Administration et de la Gestion des Ressources ».³

² Gandouin J., Roussignol J.-M., 2009, *op. cit.* p. 177.

³ *Volume annexe*, DA 23.

Trois (3) actes sur les cinquante et un (51) formulent insuffisamment l'objet soit un taux de 5.88%. Ces trois actes énoncent seulement la nature, le numéro et la date à laquelle l'énonciation a eu lieu. Ces trois documents ont en commun d'avoir été produits en 1968 et 1969. C'est pourquoi nous sommes tentée de mettre cette insuffisance en relation avec la jeunesse de l'administration et ses limites dans les débuts de son institution en Côte d'Ivoire. L'analyse de façon détaillée permettra de vérifier cette hypothèse.

L'acte administratif possède donc un objet bien exprimé et mis en évidence qui offre, de façon concise au destinataire une lisibilité nette des motivations de sa rédaction. Dans l'acte, le locuteur semble se soucier davantage du confort du destinataire que dans la lettre où il faut parcourir plusieurs paragraphes avant de découvrir les motivations du locuteur. Cependant, on pourrait lier cette éthique de l'altérité à la rigidité formelle du document qui se soumet à la rigidité du contenu. L'acte administratif est prescriptif et énonce des dispositions qui font office de textes juridiques.

Nous allons à présent voir, du point de vue de la longueur quelle est la norme des actes du corpus et, comme pour la lettre, identifier les actes qui paraissent extra-ordinaires.

1.2.2. La longueur des actes

Nous dénombrons trois mille dix sept (3017) lignes dans l'ensemble des actes du corpus. Cela donne une moyenne de cinquante neuf (59) lignes par acte. L'acte le plus long comporte deux cent soixante treize lignes (273) et, le plus court, dix sept lignes (17). La différence est très grande entre les deux extrémités en termes de longueur. Trente deux (32) actes ont un nombre de lignes inférieur à la moyenne. Ce fait se justifie par la présence d'actes de très nombreuses lignes : DA 4, 234 lignes, DA7, 273 lignes, DA22, 173 lignes, DA 28, 166 lignes, DA 23, 107 lignes. Le tableau ci-dessous (**fig. 17**) montre cette disparité du point de vue de la longueur :

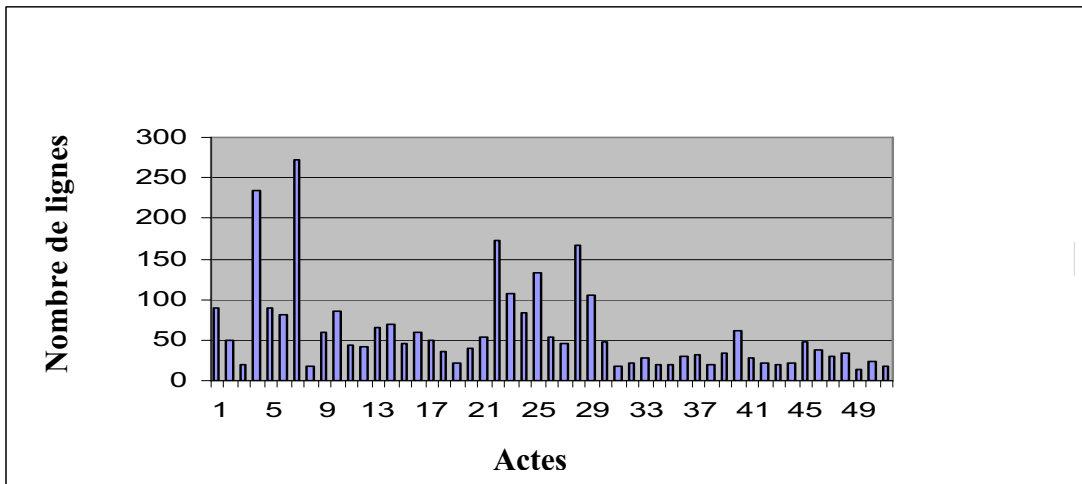


Figure 17 : La longueur des actes administratifs unilatéraux

Seul un acte, le DA 16 compte un nombre de lignes équivalant à la moyenne. Cela traduit la forte disparité et pourrait se justifier par le caractère des contenus de certains actes ou des sujets abordés. Selon que l’autorité ait besoin de détails ou de délivrer un nombre élevé d’informations, l’acte sera d’une longueur qui paraîtra anormale. Ainsi en est-il des actes dont la longueur excède la moyenne. On constatera également que les décisions sont les documents qui comportent un nombre de lignes en dessous de la moyenne. Cela est dû à leur particularité qui est de ne référer qu’à des faits internes au service. De façon générale, elles décident de nomination ou d’organisation interne des services.

L’acte administratif, du point de vue de la longueur, obéit à la même logique que la lettre. Ses variations en termes de longueur sont liées aux contenus et aux motivations de l’autorité émettrice. A l’opposé des lettres, par contre, l’autorité émettrice de l’acte administratif est moins fluctuante ainsi que nous le donne à voir l’étape suivante portant sur les interlocuteurs dans l’acte.

1.2.3. Le statut des interlocuteurs

L’acte est en étroite relation avec le principe de la hiérarchie. Nous y notons la présence de trois catégories d’émetteurs : ceux qui ont l’autorité suffisante pour produire des décrets, ceux dont l’autorité ne se limite qu’à la production des arrêtés et des décisions. Huit (8) décrets sont produits et signés par le président de la république, seul, avec le chef du gouvernement, habilité à signer ce type d’écrit. Ces huit décrets signés visent à l’organisation des ministères de l’enseignement supérieur, de l’éducation nationale, à la précision des grades attendus des fonctionnaires devant occuper certaines fonctions de l’Etat, à l’organisation et au fonctionnement de certaines structures de l’Etat, à la gestion du problème d’indemnités de

salaires pour une catégorie d'enseignants. Les interlocuteurs directs du président de la république, dans ce cadre, sont les ministres dont dépendent les structures en question et leurs collaborateurs chargés de les accompagner dans la mise en œuvre de ces dispositions. En outre et, de façon indirecte, tous les acteurs de la nation sont les destinataires de ces décrets. En effet, comme les autres actes administratifs, le décret est inscrit dans le journal officiel pour être à la portée de tous les citoyens qui ont l'obligation de connaître toutes les dispositions mises en place et de les appliquer ou de s'y soumettre.

Les arrêtés, quant à eux, constituent la catégorie de documents dont le nombre est le plus élevé. Nous en avons vingt neuf (29). Ils émanent tous des ministres et principalement des ministres de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale. Nous aurions pu nous contenter des extraits du journal officiel qui renferme tous les actes administratifs de la république. Mais, c'est en obéissant au souci de l'authenticité des documents que prône l'analyse du discours que nous avons préféré les archives des services. On notera aussi que, quel que soit le destinataire direct de l'arrêté, il présente toujours la même forme et vise à organiser et à préciser aux usagers de l'administration les différentes organisations des ministères et leurs attributions. Il semble donc peu essentiel que la majorité des arrêtés proviennent de deux ministères.

Les signataires des arrêtés de notre corpus d'étude sont donc le ministre de l'enseignement supérieur, le ministre de l'éducation nationale, le ministre de la justice, le ministre de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, le ministre de l'intérieur, le ministre de la fonction publique, et le ministre de la culture et de la francophonie. On observe également que certains arrêtés, dits arrêtés interministériels ou arrêtés conjoints, ont des signatures conjointes de deux ou trois ministres : DA 18, DA 29 et DA 47.

L'identification des destinataires permet de classer les arrêtés en deux groupes : les arrêtés dont les destinataires directs sont des individus. Il s'agit notamment de nomination à des postes de direction dans les ministères où dans les fonctions de l'Etat ou de cas de sanction négative d'élèves. On en distingue huit (8). Tous les vingt et un autres arrêtés présentent des dispositions générales quand bien même celles-ci concerneraient la mise en place de structures qui seront gérées par des individus. Ces arrêtés ont pour rôle d'indiquer le cadre de travail et ses attributions.

S'agissant des décisions, nous en distinguons quatorze (14) dont une (1) émane du ministère de l'enseignement supérieur, une (1) du ministère de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi, une (1) en signature conjointe des ministres de l'éducation

nationale, de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi, neuf (9) du ministre de l'éducation nationale, une (1) du directeur de l'école normale supérieure et une dont l'origine n'est pas mentionnée. Concernant cette dernière décision, une autre irrégularité est constatée qui pourrait permettre de soutenir que ce document a été mal classé. Elle est écrite à la première personne or cela est interdit dans l'acte administratif. De plus, en parcourant rapidement le document, nous constatons que le locuteur lui-même qualifie son acte de 'circulaire' bien qu'ayant pris le soin d'indiquer en haut de page « décision ».

*« Décision n° 28 du 20 novembre 1969.
La décision n°1016 /E/DGSF du 1^{er} décembre 1968 de M le
Ministre de l'éducation nationale définissait en son article 2 le
rôle des conseillers pédagogiques. la présente circulaire a pour but
de fournir certaines précisions se rapportant à cette action
pédagogique ».*⁴

On observe qu'il n'y a pas de concordance entre le titre du document et le contenu. De plus la référence faite à la décision du ministre porte à croire à une erreur de classification du document qui n'est donc pas un acte administratif. Il appartient à une autre catégorie d'écrits administratifs produits pour accompagner l'application et le respect des dispositions énoncées par l'acte cité.

Du point de vue des interlocuteurs, on note que sept (7) décisions ont pour destinataires directs des individus (nommés à des postes de responsabilités et élèves exclus de leur établissement suite à des fautes jugées lourdes). Trois (3) sont destinés à une corporation (celle des conseillers pédagogiques), deux (2) à deux fondateurs de centres de formation et d'établissement et deux (2) à la communauté éducative. Cependant, comme pour tous les actes, les destinataires sont multiples. Le journal officiel est chargé d'atteindre ces destinataires multiples.

Dans notre corpus, les actes administratifs constituent les écrits qui s'étendent sur une très longue période de l'histoire de la Côte d'Ivoire. L'analyse des dates qui le montrent nous permettra de nous interroger sur les spécificités ou les changements en fonction de cette évolution temporelle.

1.2.4. Les dates de production des actes

L'acte administratif crée une situation de droit. C'est pourquoi la date y est importante. Elle permet aux citoyens de s'orienter et de suivre l'actualité de la gestion courante de l'Etat. Les dates, dans l'acte administratif sont donc incorporées à l'objet. Cela

⁴ *Volume annexe, DA 51, 1-4.*

traduit le souci de leur mise en évidence. Les actes administratifs du corpus ont été produits entre les années 1966 (DA6) et 2005. Cela nous donne une période de trente neuf (39) ans incluant les trois gouvernements connus par la Côte d'Ivoire ainsi que la période de transition militaire : celui du président Félix Houphouët Boigny inclut les actes produits de 1966 à 1993 soit six (6) actes ; celui du président Henri Konan Bédié, de 1993 à 1999 soit dix sept (17) actes ; celui de la transition militaire de décembre 1999 à octobre 2000 soit deux (2) actes et celui du gouvernement actuel, d'octobre 2000 à 2005 soit vingt six (26) actes.

Le nombre d'actes produits par le gouvernement de Félix Houphouët Boigny est peu élevé comparativement aux deux autres qui lui ont succédé. Cela se justifie par le fait que les archives elles-mêmes ne disposent plus, pour des questions de rangement, de ces documents. Aussi pourra-t-on constater que ces six documents recueillis au ministère de l'éducation nationale sont eux-mêmes des copies du journal officiel, devenu la seule référence accessible. S'agissant de la transition militaire, son séjour n'a pas été suffisamment long pour permettre la production d'un nombre élevé d'arrêtés.

La figure ci-dessous (*fig. 18*) montre le taux de présence des actes dans le corpus selon les quatre périodes de gouvernance.

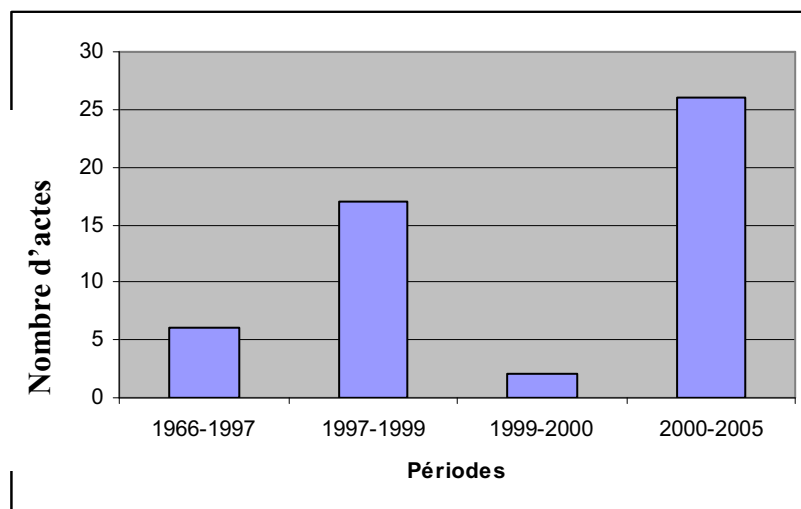


Figure 18 : Présence des actes en fonction des gouvernements

Les actes sont produits depuis l'accession de la Côte d'Ivoire à l'indépendance. Cela signifie que la pratique du français, dans ces textes, bénéficie de cinquante années d'existence. La présence, dans nos données, de copies de ces actes en fonction de l'évolution du temps nous permet de nous interroger sur cette pratique du français. A-t-elle connu des changements, des améliorations en matière de correction de la langue ? A-t-elle intégré suffisamment les principes de la rédaction administrative ? Comment cette pratique s'est-elle comportée par

rapport à la langue acquise au lendemain des indépendances et en fonction de la politique linguistique mise en place ?

Ces interrogations que nous menons à partir de l'analyse de tout notre corpus d'étude (lettres et actes administratifs) nous situent dans le cadre de la rencontre des cultures, à travers la langue. En Côte d'Ivoire, le français constitue la langue officielle. Dans ce cadre, elle constitue la seule langue d'échange dans les espaces officiels dont les administrations. Pour gérer, par conséquent, l'administration, tout individu doit posséder une bonne pratique de la langue devant lui permettre d'en connaître les subtilités et les usages. Cela suppose que les locuteurs des lettres de notre corpus d'étude possèdent une assez bonne maîtrise de la langue française pour réaliser leurs tâches quotidiennes. Il serait a priori impossible d'identifier chez ces locuteurs des pratiques discursives non conformes aux pratiques attendues en situation administratives. De là découle l'intérêt de notre étude dont l'une des hypothèses est que les manifestations de la culture du milieu dans l'appropriation de la langue française ne relèvent pas uniquement des pratiques orales rencontrées dans les capitales africaines ou chez certains auteurs mais aussi dans un espace tel que l'administration et notamment dans l'écrit administratif.

Ces interrogations nous guiderons dans la vérification de notre hypothèse principale qui est que l'appropriation du français dans le contexte culturel de la Côte d'Ivoire et, principalement dans l'analyse micro du corpus d'étude.

Chapitre 2

Analyse micro du corpus d'étude

« Petit à petit on voit ainsi émerger une dimension du langage qui dessine un être-ensemble symbolique, un chez soi quasi spirituel (...), de moins en moins géographique, de plus en plus social et collectif. Ou de plus en plus spirituel ».

Marielle Rispaïl

L'analyse micro des données recueillies se fera en deux étapes. La première consistera dans une étude d'ensemble des données. Elle montrera l'usage que les locuteurs font du système énonciatif dans un écrit administratif, comment ils formulent les actes de langage et enfin de quelle manière ils s'inscrivent ou non dans leur énoncé. A cette étape, nous essayons d'identifier, de façon précise, le type d'appropriation que le locuteur ivoirien, porteur de sa culture, réalise dans sa pratique quotidienne de la langue française. Nous pourrions ainsi interroger les pratiques culturelles dans l'apparition des signes d'étrangeté pour voir dans quelles mesures elles s'installent dans un univers, en principe neutre et éloigné des habitudes traditionnelles.

2.1. Analyse du système énonciatif : la dimension éthique de l'interaction

En situation administrative, un écrit tient lieu de moyen de contact, d'échange d'information, de partage et de moyen de communication entre un individu ou un groupe d'individus qui fabrique ou forge et un autre groupe qui reçoit et vice versa. Ces rôles s'intervertissent dans le système d'interaction dans lequel ils vivent et se réalisent parce qu'une relation symétrique ou bilatérale se construit autour de l'action professionnelle. Dans l'émission du message, le locuteur accomplit un acte individuel d'utilisation de la langue en fonction de sa culture, de son éducation, de sa formation, de son rôle professionnel c'est-à-dire sa fonction qu'il exerce au sein de l'administration. L'analyse de ce processus en tant que système d'énonciation répond à la mise en valeur des instances en présence dans la communication.

Dans l'ouvrage, *La pragmatique, outils pour l'analyse littéraire*, J.-M. Gouvard présente ainsi l'énonciation :

*« L'énonciation est l'acte par lequel un énoncé est effectivement réalisé, à un moment donné, dans un lieu donné par un locuteur donné ».*¹

Il illustre cette définition par l'exemple de deux personnes, Pierre et Marie, à la recherche de leur chien en forêt. Chaque fois que Pierre aperçoit le chien filer, il produit l'exclamation suivante : « *vlà* ». Cet énoncé n'est pas le même toutes les fois qu'il est produit puisque le moment et le lieu de son énonciation changent à chaque fois. L'énonciation véhicule ainsi une idée d'unicité.

¹ Gouvard J.-M., 1998, *La pragmatique, outils pour l'analyse littéraire*, Paris, Armand Colin, p. 50.

L'écrit administratif s'inscrit dans cette logique de production de l'énoncé qui reste toujours rattaché à une situation particulière et unique de l'énonciation. Cependant, l'énoncé produit présente, contrairement à Pierre qui s'adresse directement à Marie, une caractéristique particulière : il est différé parce que ne parvenant pas au destinataire en même temps que se réalise sa production. Tout un processus de transmission concourt à permettre au destinataire d'accéder à l'énoncé et de donner à l'énonciation différée une valeur d'énonciation directe. Pour cela, la production de l'énoncé se réalise dans une convocation du destinataire que le locuteur considère comme présent mais muet lors de l'acte d'énonciation.

De ce fait, l'énonciation dans l'écrit administratif revêt les caractéristiques de l'énonciation telle l'ancrage ou l'enracinement de l'énoncé dans la situation d'énonciation, la prise en charge de l'énoncé par l'énonciateur et son implication dans son énoncé. Ces caractéristiques se traduisent par la présence d'un ensemble d'outils linguistiques étroitement liés à l'instance du locuteur au moment où il produit son énoncé et la manifestation d'une prise en charge subjective de l'énoncé.

Conformément à l'enjeu majeur de l'écrit administratif qui est d'obtenir un type de comportement du destinataire, l'énoncé y prend une valeur de discours. On comprendra par le terme discours le langage mis en situation et assumé par le sujet parlant. Le discours équivaut, dans ce cadre, à la parole qui est l'usage qu'un sujet fait de la langue dans une situation et un but précis. L'énonciation dans l'écrit administratif est, par conséquent, une énonciation discursive, une prise de parole dans laquelle le locuteur assume la validité de ses propos et entend agir sur le destinataire du propos. Par ailleurs, dans cette prise de parole, le locuteur se manifeste dans son entièreté, c'est-à-dire par l'implication de son être, de son savoir et de sa culture.

L'énonciation soulève alors deux préoccupations essentielles qui sont celles du *moi* et de la relation à autrui comme l'écrit E. Benveniste que cite A. Herschberg Pierrot :

*« L'énonciation peut se définir, par rapport à la langue, comme un procès d'appropriation. Le locuteur s'approprie l'appareil formel de la langue et il énonce sa position de locuteur par des indices spécifiques d'une part, et au moyen de procédés accessoires de l'autre. Mais immédiatement dès qu'il se déclare locuteur et assume la langue, il implante l'autre en face de lui, quel que soit le degré de présence qu'il attribue à cet autre. Toute énonciation est, explicite ou implicite, une allocution, elle postule un allocutaire ».*²

On pourrait parler dans le cadre de notre étude d'une double énonciation : celle qui se manifeste à partir de l'usage de la langue française et cette autre qui prend appui sur la

² Herschberg Pierrot A., 1993, *Stylistique de la prose*, Paris, édition Belin, p. 9.

culture. En effet, dans l'énonciation, le *moi* se pose par sa parole qui traduit quelque chose de lui et qui provient de son environnement, de sa culture, en somme de ses croyances. Avec ce quelque chose de soi qui est autre chose que l'énoncé, il va à la rencontre de l'autre qui se pose comme une nécessité dans l'interaction professionnelle qui s'établit. L'autre est donc une nécessité pour que la parole de l'énonciateur puisse en être véritablement une et prendre du sens.

Comment, à travers le système énonciatif, se traduisent, dans l'interaction et l'appropriation du français par le locuteur ivoirien, les influences contextuelles et culturelles ? Autrement dit quels sont les marqueurs d'appropriation de la langue par le locuteur ivoirien porteur de sa culture ? Nous tenterons de répondre à cette question à partir de l'analyse de l'usage des embrayeurs (personnels, spatiaux, temporels).

Pour l'étude des embrayeurs personnels, nous nous intéresserons aux pronoms personnels marqueurs de première et deuxième personnes, aux déterminants possessifs de première et deuxième personnes et aux noms propres renvoyant à ces personnes grammaticales. Ensuite l'étude des embrayeurs spatiaux inclura les déterminants démonstratifs, les adverbes et locutions adverbiales ainsi que les références directes aux espaces de l'énonciation. Enfin, celle des embrayeurs temporels s'organisera autour des temps verbaux utilisés dans l'énonciation et les indications temporelles en relation avec le moment de l'énonciation. Ces éléments nous permettront de découvrir comment se manifeste l'éthique de l'altérité dans l'écrit administratif à Abidjan.

2.1.1. L'étude des embrayeurs personnels : une éthique de l'altérité

Cette étape de notre travail s'organise en trois points principaux : l'étude des pronoms personnels, des déterminants possessifs, des noms propres renvoyant aux personnes de l'énonciation, celle des démonstratifs et les indicateurs spatio-temporels. Pour cette analyse du comportement des pronoms personnels, nous prenons le soin d'étudier séparément les lettres administratives et les actes administratifs. Cette procédure se justifie par le fait que les deux types d'écrit qui constituent notre corpus obéissent à deux formes différentes : d'une part l'écrit bilatéral ou symétrique et de l'autre l'écrit unilatéral. Nous procéderons d'abord à l'analyse de la lettre administrative puis à celle de l'acte en second lieu.

2.1.1.1. L'étude des indicateurs de présence des interlocuteurs dans la lettre

La lettre est, par principe, le lieu de la manifestation de la responsabilité de la personne qui écrit et qui dit *je*. C'est ce que notent Gandouin et Roussignol dans leur ouvrage

Rédaction administrative Afrique. Aussi la prise en charge de l'énoncé devrait-elle constituer une évidence. Comment cela s'exprime t-il dans notre corpus d'étude ?

Le tableau ci-dessous (**fig. 19**) de la distribution en nombre de ces pronoms nous permet de répondre partiellement à cette préoccupation.

N° d'ordre	Pronoms				
	je	Vous	nous pour je	nous généralisant	nous (groupe d'actionnaires, de partenaires, organisations)
DL1	3	4	-	-	-
DL2	20	36	-	-	-
DL3	3	2	1	1	-
DL4	3	3	-	-	-
DL5	5	7	-	-	-
DL6	5	9	-	-	-
DL7	10	4	-	-	-
DL8	3	6	1	-	-
DL9	5	6	-	-	-
DL10	8	4	-	-	-
DL11	3	5	-	-	-
DL12	-	2	3	-	-
DL13	11	4	-	-	-
DL14	11	4	-	-	-
DL15	-	5	5	-	-
DL16	8	5	4	-	-
DL17	5	3	1	-	-
DL18	2	6	3	-	-
DL19	0	6	3	-	-
DL20	11	8	-	-	-
DL21	11	2	-	-	-
DL22	7	4	-	-	-
DL23	1	3	1	-	-
DL24	5	6	-	-	-
DL25	6	8	-	-	-
DL26	3	4	-	-	-
DL27	2	3	4	-	-
DL28	-	7	4	-	-
DL29	4	4	-	-	-
DL30	-	3	2	-	-
DL31	3	6	-	-	-
DL32	10	7	-	-	-
DL33	2	2	-	-	-
DL34	-	4	5	-	-
DL35	3	3	5	-	-
DL36	-	6	6	-	-
DL37	13	6	-	-	-
DL38	-	3	1	-	-
DL39	1	2	1	-	-
DL40	-	4	11	-	-
DL41	4	8	5	-	-
DL42	2	1	-	-	-
DL43	2	4	-	-	-
DL44	5	5	-	-	-

DL45	-	6	4	-	-
DL46	5	5	-	-	-
DL47	4	2	1	-	-
DL48	-	2	-	-	-
DL49	-	4	4	-	-
DL50	2	7	2	-	-
DL51	2	1	-	-	-
DL52	4	2	-	-	-
DL53	1	2	-	-	-
DL54	3	2	1	-	-
DL55	3	9	-	-	-
DL56	3	4	-	-	-
DL57	6	4	-	-	-
DL58	3	4	2	-	-
DL59	1	1	-	-	-
DL60	3	6	2	-	-
DL61	2	2	1	-	-
DL62	9	7	5	-	-
DL63	1	3	-	-	-
DL64	5	6	1	-	-
DL65	2	1			
DL66		2	2	-	-
DL67	7	4	-	-	-
DL68	-	17	-	-	11
DL69	3	2	-	-	-
DL70	1	1	-	-	-
DL71 FIPF	5	14	8	-	-
DL72	-	3	-	-	-
DL73 ANG	1	6	3	-	-
DL74	2	4	-	-	-
DL75	11	5	-	-	-
DL76	4	7	2	-	-
DL77	8	3	-	-	-
DL78 SENEG	3	5	-	-	-
DL79		3	2	-	-
DL80	4	8	3	-	-
DL81 CICR	-	5	-	-	2
DL82	-	5	-	-	6
DL83	-	3	-	-	4
DL84	-	4	4	-	-
DL85	-	2	8	-	-
DL86	-	4	7	-	-
DL87	-	2	2	-	-
DL88 CCIP	4	5	1	-	-
DL89		2	1	-	-
DL90	9	6	-	-	1
DL91		5	5	-	-
DL92	6	6	-	-	-
DL93	2	10	9	-	-
DL94 AM BE	8	7	-	-	-
DL95	2	4	-	-	-
DL96	1	4	1	-	-
DL97	-	2	-	-	2
DL98	4	3	-	-	-
DL99	-	2	-	-	1
DL100	2	4	-	-	-
DL101	-	3	-	-	4
DL102	2	6	-	-	-

DL103	3	2	-	-	-
DL104	4	5	-	-	-
DL105	3	3	-	-	-
DL106	4	5	2	-	-
DL107	8	4	1	-	-
DL108	15	7	-	-	-
DL109	8	2	-	-	-
DL110	9	3	-	-	-
DL111	4	4	-	-	-
DL112	3	3	-	-	-
DL113	-	1	2	-	-
DL114	8	5	-	-	-
DL115	1	3	-	-	-
Total	418	507	156	1	31

Figure 19 : Distribution en nombre des pronoms *je*, *nous* et *vous* et de leurs formes dans les lettres

A partir de ce tableau, nous pouvons constater que sur le total de 115 lettres de notre corpus d'étude, les énonciateurs sont présents. En effet elles comportent, toutes, les pronoms personnels de deuxième personne et de première personne référant aux énonciateurs. Les lettres constituent par conséquent des documents à l'altérité déclarée.

S'agissant du traitement infligé à ces pronoms par les énonciateurs, nous constatons une variation. Cinquante neuf lettres (59) soit 51.30% utilisent, pour référer à l'énonciateur le pronom *je* et pour référer à l'énonciataire le pronom personnel *vous*. Quarante huit lettres (48) soit 41.73% ont recours à ces deux pronoms (*je* et *vous*) tout en associant le pronom personnel *nous* avec le même rôle que *je*. En outre 7 lettres, soit 6.08% ont recours au pronom *nous* pour référer à *je*. Enfin une lettre fait, en plus de *je* et de *vous*, un usage de *nous* pour renvoyer, dans l'énoncé, aux deux énonciateurs, soit 0.86% et une (1) lettre soit 0.86% ne fait pas référence à *je* ; seul *vous* est notable.

Nous distinguons une distribution en pourcentage (**fig. 20**) de ces pronoms dans le graphique ci-dessous :

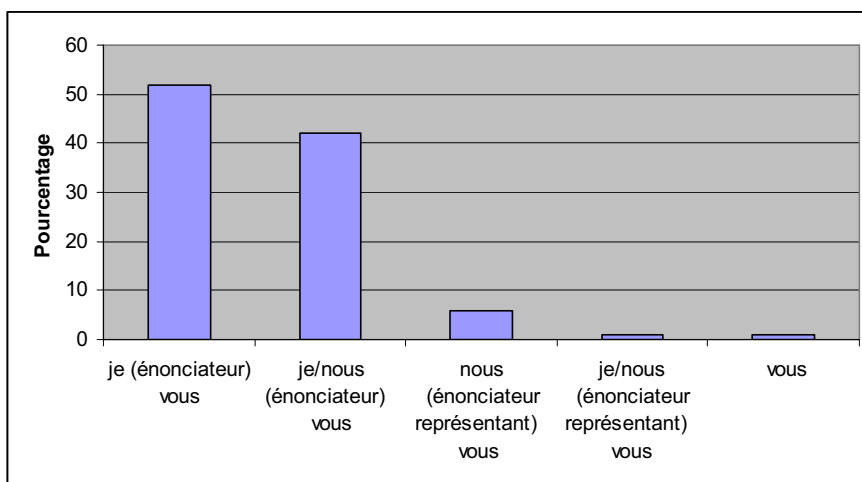


Figure 20 : Distribution en pourcentage des pronoms personnels

La présence de ces embrayeurs est également quantifiable dans les lettres. Dans les cent quinze lettres du corpus, nous dénombrons la présence totale de mille cent vingt trois pronoms référant aux énonciateurs. Nous notons également la répartition ci-dessous de ces pronoms : *je* est employé 418 fois soit un pourcentage de 37.22%. Quant à *vous*, il est présent 507 fois soit 45.14%. S’agissant de *nous* à valeur de *je*, il apparaît 156 fois soit un pourcentage de 13.89%. Enfin les *nous* d’association sont au nombre de 31 soit 2.76%. Si nous associons *je* et *nous* à valeur de *je*, l’énonciateur a une présence qui équivaut à 574 soit 51/11%.

Les deux représentations graphiques ci-dessous, indiquent le taux de lettres dans lesquelles *je* et *nous* réfèrent à la personne du locuteur (**fig.21**) d’une part, et de l’autre le taux de lettres dans lesquelles *nous* est exclusivement employé pour référer à la même personne du locuteur (**fig.22**).

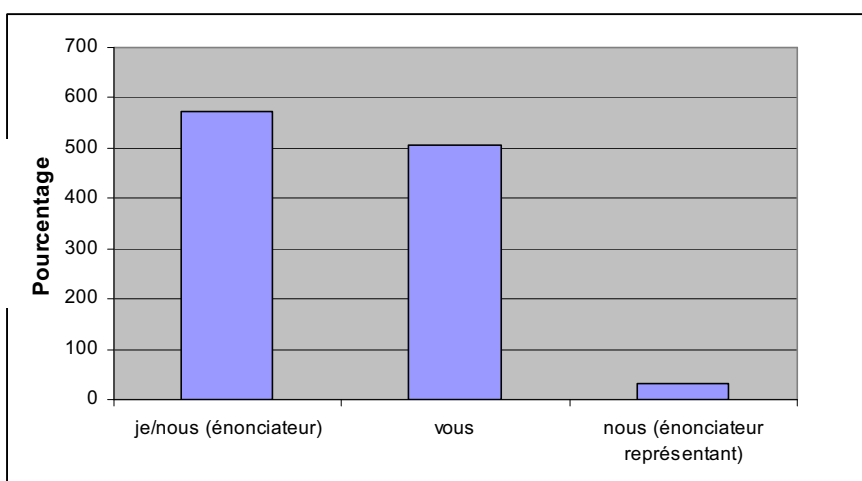


Figure 21 : Nombre de *je/nous* en tant qu’énonciateur (colonne1)

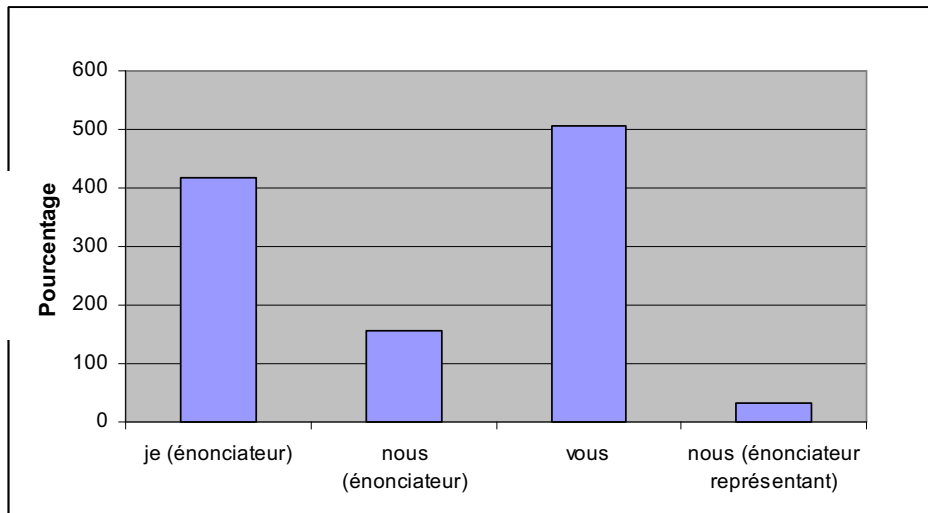


Figure 22 : Nombre de *nous* en tant que énonciateur (colonne 2)

Le changement de l’embrayeur *je* référant à l’énonciateur par *nous* dans cent cinquante six (156) lettres administratives, ne se justifie pas dans le cadre de la responsabilité administrative. *Je* ne peut pas s’autoriser à se désigner à la fois par *je* et par *nous* sur le plan grammatical d’une part. De l’autre, du point de vue de la logique rédactionnelle, aucune raison ne pourrait expliquer ce changement qui enfreint au souci de la responsabilité tel que l’énoncent les auteurs de *Rédaction administrative Afrique* que nous avons cités dans les chapitres précédents. A l’intérieur d’un même énoncé, le passage de *je* à *nous* devrait indiquer une inclusion directe de l’énonciataire comme c’est le cas dans le DL 90 :

*« Par la présente je voudrais à quelques deux semaines de la rencontre que nous avons prévue à Lomé, m’informer de l’effectivité de la tenue du séminaire sur la certification ».*³

Nous est ici employé pour désigner les deux énonciateurs non le locuteur uniquement. Par ailleurs, sept (7) lettres utilisent *nous* pour renvoyer au locuteur et *vous* pour l’interlocuteur. Comment faut-il lire l’usage de *nous* ? Equivaut-il à *je+je+je+je* ou à *je + tu* ou encore à *je+il* ? Contrairement aux lettres précédentes, ces lettres émanent d’administrations privées constituées par des groupes d’actionnaires. Dans ce cas, *nous* renvoie aux associés auxquels fait référence l’énonciateur. L’énonciateur distingue bien sa fonction du groupe dont il est le représentant. Gandouin et Roussignol écrivent que cet usage est correct :

*« Le ‘nous’ est habituellement employé dans la correspondance des sociétés commerciales qui sont constituées de plusieurs associés ».*⁴

³ Volume annexe, DL 90,1-3.

⁴ Gandouin J., Roussignol J.-M., *op. cit.*, p. 14.

Nous est un embrayeur qui peut être lu comme *je+je+je* ou *je+tu+tu*. *Nous* constitue une somme de *je* ayant pour référence le groupe d'associés dont la responsabilité est engagée dans ces échanges. L'énonciateur s'exprime ici, certes en tant qu'individu, mais davantage comme sujet occupant une fonction : celle qui lui permet de prendre la parole au nom du groupe. Ce *nous* ne peut être assimilé au *nous* de majesté. Il réfère, en tant qu'embrayeur sujet, à travers la personne directe de l'énonciateur, à l'entité qu'il représente.

Une seule lettre est écrite avec un usage de *nous* à valeur généralisante. L'énonciateur, dans cette lettre, réfère aux pays d'Afrique en général ; c'est pourquoi il écrit :

*« L'objectif de ce colloque est de renforcer le processus de démocratisation dans nos pays ».*⁵

Le taux de présence, dans cette lettre, d'indice de présence des embrayeurs est moins d'un pourcent (0,86%).

De façon globale, ces différents schémas ci-dessus montrant l'usage des personnes renvoyant à l'énonciateur appellent les observations suivantes. D'une part l'indexation de l'énonciataire est évidente et montre sa prise en compte par l'énonciateur. Il a un taux de présence très élevé. Cette présence est d'ailleurs assurée dans la mesure où le locuteur peut choisir de s'effacer comme c'est le cas de DL 72 mais ne peut par contre pas ignorer celui qu'il convoque à travers l'écrit.

Je, dans ces lettres, positionne les énonciateurs prenant en charge l'énoncé produit. Comme embrayeur sujet, *je* réfère directement aux personnes initiatrices de l'interaction et exclut toute confusion en ce qui concerne leur identification. Le pronom de la deuxième personne du pluriel *vous* indexe le destinataire de l'énoncé dans cette situation particulière d'énonciation. Ce destinataire, comme le destinateur, est unique et précis. Identifiable, il ne peut être confondu avec un autre destinataire. C'est pourquoi de tels embrayeurs sont dits saturés par les linguistes. Ils ne réfèrent à personne en dehors des énonciateurs et énonciataires. Ainsi, la situation d'énonciation définit, autour d'une préoccupation particulière, deux sujets en interaction.

Cette situation d'énonciation accorde à l'énoncé une valeur discursive et montre également comment l'énonciataire est impliqué dans l'énonciation. Ainsi, le pronom personnel *vous* et ses autres formes, le possessif *votre*, ne permettent pas que d'identifier l'énonciataire ou le destinataire de l'énoncé. Le choix du pronom de la deuxième personne du pluriel en lieu

⁵ *Volume annexe, DL 3, 6.*

et place de celui de la deuxième personne du singulier, traduit la distance respectueuse excluant toute familiarité qu'établit l'énonciateur. *Vous* apparaît donc comme un emploi poli et conventionnel de *tu* en situation professionnelle. Il permet à l'énonciateur de convoquer son destinataire pour lui dédier son énoncé et obtenir de lui la coopération dans la réalisation de la tâche attendue. Pour ce faire, *vous* est assumé comme présent ; cependant, cette présence reste muette.

L'implication de l'énonciataire est courtoise mais semble également très active si l'on s'en tient aux nombres de fois que *vous* est employé dans les lettres. On note une moyenne de 4,40 de présence des marqueurs de la deuxième personne dans les lettres. Certaines lettres sont spécifiquement remarquables à ce niveau. DL 2 convoque l'énonciataire 36 fois alors que la présence de l'énonciateur y apparaît 20 fois. La même situation se note en D68 avec 17 présences de l'énonciateur contre 11 pour l'énonciateur.

Il est cependant à noter que si l'énonciataire semble occuper dans certaines lettres une place privilégiée dans l'interaction verbale par son taux de présence, dans d'autres, il apparaît en situation moins abondante. En DL 7 par exemple, il se manifeste 4 fois contrairement à celui qui le convoque qui se signale 10 fois ; soit deux fois et demi de présence. Cette même situation est notable en DL20 et DL21 où les énonciateurs se signalent 11 fois chacun contre 4 fois pour les énonciataires. La parole semble centrée sur la personne de l'énonciateur.

En plus des pronoms personnels qui permettent l'identification des énonciateurs en présence dans l'interaction, les indications des noms propres concourent à davantage fixer l'énonciation dans son unicité. Ces noms propres s'accompagnent des qualités des énonciateurs pour davantage ancrer l'énoncé dans la situation d'énonciation. L'ancrage ici se réalise surtout par ce que N. Garric et F. Calas appellent description définie :

*« Les descriptions définies sont constituées d'un article défini, d'un nom et éventuellement d'un modificateur du nom, adjectif, complément du nom ou proposition subordonnée relative. Elles contiennent des informations suffisantes à la saisie univoque, (1a) spécifique ou (1b) générique, du référent, que celui-ci soit unique ou multiple ».*⁶

Le nom propre réalise une identification des énonciateurs qui se singularisent aussi par leur qualité. Dans toutes les lettres, cette description définie s'obtient par l'accompagnement des termes *monsieur et madame* d'un complément spécifiant la ou les qualités des énonciataires. Quant aux énonciateurs, il est ajouté à leurs qualités, leur nom propre qu'accompagne également leur signature.

⁶ Garric N., Calas F., 2007, *Introduction à la pragmatique*, Paris, Hachette, p. 41.

Dans chacun des contextes spécifiques des lettres du corpus, le nom propre et la signature sont les manifestations de l'unicité. Prenons l'exemple de DL105. Les indications sur l'énonciateur sont les suivantes : *le *Directeur*. Cette indication est davantage spécifiée par l'inscription du nom ainsi que la signature en bas de page. L'article définit *le* déterminant cette appellation, apporte la précision sur ce directeur tandis que le nom en montre davantage et, dans ce cadre, l'unicité. Celui-ci est en interaction avec un interlocuteur dénommé, en sus du pronom personnel *vous*, par l'expression **Monsieur le Représentant de l'UNICEF*.

Hormis DL10 et DL19 dans lesquels les énonciateurs n'énoncent pas leur qualité, toutes les autres lettres donnent une spécification des noms et qualités des énonciateurs. S'agissant des destinataires, leurs qualités sont, pour la grande majorité des lettres, indiquées. Seules douze lettres (12) ne font pas référence aux qualités des destinataires. Sur ces douze, cinq (5) préfèrent convoquer la structure plutôt qu'un énonciataire spécifique. Ce procédé se réalise comme si, dans la structure en question, le locuteur ne convoquait pas un énonciataire particulier. Ce que d'ailleurs réfute l'appellation qui suit cette indication. Les énonciateurs précisent bien en DL 40 **Messieurs*, en DL 82 **Chers *Docteurs*, en DL 83 et DL 87 **Messieurs* et en DL85 **Docteur*. L'autre est donc présent dans la lettre administrative. Le taux de présence des indices des première et deuxième personnes montre que le destinataire n'est pas convoqué pour être abandonné ou oublié. Autant l'énonciateur a une présence active, autant le destinataire est actif. En témoigne l'importance qui lui est accordée et dont rend compte son taux de présence. L'énonciateur crée ainsi un lien qui devrait contribuer à l'atteinte des objectifs de l'échange.

Les noms propres dans les lettres contribuent à confirmer le cadre interactif dans lequel s'inscrivent les lettres administratives. Par la convocation d'un individu particulier dans une situation précise d'énonciation, ils fonctionnent comme les indices des première et deuxième personnes et permettent de construire et de réaliser l'interaction. En effet, les pronoms personnels des première et de deuxième personnes ainsi que leurs autres formes permettent de découvrir la relation symétrique où bilatérale instaurée entre les énonciateurs. Leur analyse permet cependant de découvrir un usage non conventionnel dans la rédaction administrative. Étant donné le niveau de formation des personnes conduites à rédiger ces écrits, cet usage non conventionnel appelle une interrogation essentielle : quelles peuvent être les sources de cet usage ? Autrement dit qu'est-ce qui conduit à un usage du pronom de la première personne du pluriel à la place de celui de la première personne du singulier ?

Avant de répondre à cette préoccupation, nous allons conduire la même analyse au niveau des actes administratifs unilatéraux.

2.1.1.2. *L'étude des indicateurs de présence des interlocuteurs dans l'acte administratif*

L'acte administratif unilatéral a un comportement différent de celui de la lettre administrative en ce qui concerne la présence des embrayeurs dans le discours. Dans l'acte, en effet, n'interviennent ni les références de première personne ni celles de deuxième personne. On y note des indications à la troisième personne du singulier dont des noms et des pronoms. Les noms, dans l'énoncé, font référence à des personnes qui sont à percevoir comme objet du discours et non comme sujet y participant. Ces personnes subissent l'action réalisée par l'acte administratif unilatéral. Ainsi, l'acte administratif unilatéral présente un fonctionnement quelque peu ambigu du point de vue énonciatif. En effet, le signataire du document s'y présente à la troisième personne et on ne peut que le deviner d'un premier abord. Il ne se positionne pas directement comme produisant l'énoncé ou prenant en charge son discours bien qu'il en soit l'énonciateur.

L'acte administratif semble se situer hors du champ d'interlocution : il se présente comme annonçant, dans un cadre d'où le vrai énonciateur serait absent, une décision à un destinataire dont aucun indice personnel ne marque la présence. La troisième personne du singulier qu'il utilise, en principe, n'inscrit pas l'énoncé dans une situation d'énonciation. On serait tenté d'affirmer qu'il y a un degré zéro de l'énonciation qui rapproche l'acte administratif de l'énonciation historique. Or ce n'est visiblement pas le cas parce que nous n'avons pas une pure absence de l'énonciateur. Cela se perçoit du point de vue des noms, des signatures et du recours à l'article défini.

En effet, le traitement des noms propres permet de réaliser qu'un énonciateur existe qui ne se manifeste pas par les pronoms personnels de la première personne du singulier comme c'est le cas dans les lettres administratives. A la fin de l'acte administratif, l'énonciateur signale sa présence par l'indication de son nom et de sa signature. Cela traduit qu'il s'y manifeste un énonciateur unique pour l'événement précis se réalisant dans cet acte.

En outre, on assiste à une description définie avec, en début d'énonciation de l'acte, l'article défini accompagnant les qualités de l'énonciateur. Par exemple en DA1, décret signé par le président de la république, nous pouvons noter :

*« Le président de la république....décrète... ».*⁷

Le même procédé existe dans les arrêtés et les décisions :

⁷ *Volume annexe, DA 1, 1-14.*

*« Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ... arrête... ».*⁸

*« Le ministre de l'enseignement supérieur ...décide... ».*⁹

Il convient, cependant, de souligner la présence, dans la liste des actes, d'une décision, le DA 49, qui fait usage des pronoms personnels de première et deuxième personne.

*« J'ai l'honneur de vous rappeler ce qui suit... ».*¹⁰

Ce document produit en 1969 ne tient pas compte du principe rédactionnel que recommandent Gandouin et Roussignol en ce qui concerne les actes administratifs :

*« La troisième personne du singulier est employée dans les actes réglementaires (décrets, arrêtés, décisions) ».*¹¹

Le recours aux pronoms de l'énonciation dans cet acte pourrait être lié aux tâtonnements d'une administration naissante et traduire la difficulté de l'exercice qui se présentait aux nouveaux administrateurs d'Afrique. Cependant, une seule distorsion sur la totalité des actes du corpus pourrait permettre de penser davantage à une erreur de classification du document.

En ce qui concerne l'énonciataire, l'acte administratif le convoque à travers les verbes *décréter, arrêter et décider*. En principe, l'on ne décrète que par rapport à autrui. De même un arrêté et une décision ne sont pris que par rapport à autrui. L'acte constitue un document d'information, de recommandation et d'imposition. Or informer, recommander ou imposer supposent la manifestation d'une entité autre que l'énonciateur.

On pourrait donc accorder une valeur d'embrayeur à la troisième personne du singulier en nous appuyant sur cette réflexion de Jean-Michel Gouvard :

*« Il est possible d'analyser comme 'déictique' certains emplois très particuliers des pronoms personnels de troisième personne, si l'on définit la deixis comme une procédure qui renvoie directement à une entité présente dans la situation de communication ou, du moins, représentée comme telle ».*¹²

L'acte administratif unilatéral s'inscrit dans un cadre où l'autorité administrative s'adresse aux administrés. Dans son entendement, ces administrés sont présents dans la mesure où c'est dans un cadre interactif que fonctionne l'administration. La seule différence est, qu'étant un acte unilatéral, l'acte administratif attend une réaction comportementale de la part des destinataires.

⁸ Volume annexe, DA 10, 1-9.

⁹ Volume annexe, DA 39, 1-21.

¹⁰ Volume annexe, DA 49, 2-3.

¹¹ Gandouin J., Roussignol J.-M., 2009, *op. cit.*, p. 15.

¹² Gouvard J.-M., 1998, *op. cit.*, p. 16.

L'exemple ci-dessous permet de montrer le comportement de la troisième personne comme celui d'embrasseur. On y constate la présence de l'énonciataire :

*« Est nommé régisseur de la maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (MACA), Monsieur..., matricule ..., régisseur de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon, précédemment en service à la maison d'arrêt et de correction de Dimbokro, en remplacement de Monsieur... mis à la disposition de la direction des services judiciaires et des ressources humaine ».*¹³

Dans cet extrait de DA 27, les deux personnes intéressées par la question de nomination traitée par cet acte sont perçues comme présentes et participant à l'énonciation. Cette participation se traduira par l'exécution dans la mesure où l'acte est un document exécutoire.

La construction des verbes à la troisième personne, dans l'acte administratif unilatéral, pourrait être interprétée comme l'expression de l'autorité qui ordonne aux administrés en prenant à témoin toute la population qui observe en tant que témoin de l'interaction. En effet, malgré l'absence d'indices personnels, l'usage de la troisième personne dans ces écrits est semblable à celui des documents produits par la noblesse et qui, sans référer directement à l'énonciateur, permettent à tout interlocuteur de le deviner.

L'acte administratif unilatéral et la lettre administrative produisent un cadre interactif avec des renvois directs aux énonciateurs et dans lequel ils entrent en contact. Dans la lettre, la fonction conative est développée contrairement à l'acte administratif. L'énonciataire y a une part active dans l'action en cours de réalisation. L'acte administratif ayant pour but de réglementer, il convoque toujours un énonciataire passif. C'est pourquoi il efface toute trace visible des énonciateurs tout en ne les ignorant pas pour autant.

Dans l'acte administratif, l'interaction existe. L'acte obéit à la logique de communication descendante qui vise principalement à donner de l'information à un destinataire présent mais volontairement effacé. Cet effacement traduit la vocation exécutoire de l'acte qui intègre l'altérité. L'acte s'adresse en effet à des destinataires :

*« Les actes administratifs unilatéraux sont des actes pour les quels l'expression de la seule volonté, celle de l'Etat, d'une collectivité locale ou d'un établissement public, est suffisante pour créer une situation de droit, pour rendre des décisions obligatoires ».*¹⁴

Nous comprenons pourquoi dans ce type d'interaction, la convocation de l'interlocuteur ne signifie pas prendre la parole. L'interaction ici se traduit plutôt par la réception de l'information.

¹³ *Volume annexe, DA27, 27-32.*

¹⁴ Gandouin J., Roussignol J.-M., 2009, *op. cit.*, p. 177.

De plus l'unicité de l'événement dans la situation de l'énonciation est évidente dans la lettre administrative et l'acte administratif unilatéral qui spécifient des énonciateurs uniques pour les événements précis que présente chaque écrit. Cette spécification est notamment rendue par les indications de noms propres et des qualités des énonciateurs ainsi que les signatures. Chaque signature réfère à un être unique qui l'appose dans une situation unique qui, même si elle est renouvelée sera toujours différente de la première.

Les indices de présence du locuteur sont notables dans l'écrit administratif. La lettre, constituant un écrit autorisant l'emploi des indicateurs des personnes de l'énonciation, laisse davantage noter la prise en compte de l'altérité dans le discours. Le taux moyen de présence du destinataire est sensiblement identique à celui de la présence du destinataire et permet de montrer que, dans l'interaction, l'autre est pris en compte. En outre, on peut noter un usage non conventionnel de la première personne du pluriel (pronoms personnels et déterminants possessifs confondus) qui relève de la spécificité de l'environnement. L'autre, (aîné, maître ou autorité), mérite d'être mis en valeur et au premier rang. L'éthique de l'altérité se perçoit donc par le fait de faire de l'autre le point central de l'échange.

L'analyse de l'énonciation porte également sur les embrayeurs spatiaux dont l'étude de la présence devrait montrer comment le destinataire assure le confort d'écoute du destinataire et sa prise en charge. Ces embrayeurs spatiaux se déclinent en déterminants démonstratifs et référence directe à l'espace de l'énonciation.

2.1.2. Les embrayeurs spatiaux dans la recherche du confort du destinataire

L'acte d'énonciation se déroule dans un cadre qui entre dans le *ici* des locuteurs. C'est dans un espace X que destinataires et destinataires se situent pour produire leur énoncé et interagir. Dans ce cadre, Gouvard écrit :

*« De même que je me perçoit directement comme moi-même, et que je perçois directement mon interlocuteur comme un autre, je perçoit immédiatement le lieu dans lequel je suis et le présent qui est le mien (...). J'appellerai 'Concept Hic' le concept attaché à ici et concept Nunc' le concept attaché à 'maintenant' ».*¹⁵

L'énonciateur réalise son énoncé à partir d'un espace déterminé comme cadre de référence. Ce cadre est unique dans chaque énonciation et son analyse vise à montrer le degré d'ancrage et sa mise en relief dans l'interaction.

¹⁵ Gouvard J.-M., 1998, *op. cit.*, p. 75.

2.1.2.1. *Les démonstratifs dans la lettre administrative et l'écrit administratif unilatéral*

Les déterminants démonstratifs constituent des marqueurs de l'actualisation de l'énoncé dans la situation d'énonciation par l'unicité des noms qu'ils déterminent d'une part et de l'autre par la référence directe qu'ils réalisent. Dans notre corpus d'étude, ils obéissent à deux types d'emploi : on les retrouve, en emploi *d'embrayeur total*, en emploi *anaphorique* et aussi en emploi *partiel d'embrayeur*. Ces démonstratifs prennent la forme de pronoms démonstratifs, de déterminants démonstratifs, adverbess et de locutions adverbiales.

En emploi partiel d'embrayeur, ils renvoient à des données déjà énoncées dans l'énoncé et qu'ils reprennent mais ils présentent l'avantage d'indiquer à l'énonciataire, dans le cadre de cet échange particulier, des éléments précis qui n'ont d'actualité qu'en relation avec l'*ici* de l'énonciateur. En emploi d'embrayeur total, ils sont saturés et contribuent essentiellement à l'actualisation de l'énoncé.

Certains pronoms démonstratifs se retrouvent dans notre corpus d'étude en emploi notamment partiel :

*« Art. 3.- Lorsque deux conjoints bénéficient des dispositions de l'article 2 ci-dessus, celles-ci ne s'appliquent qu'à celui des conjoints ayant le grade le plus élevé ».*¹⁶

Le pronom démonstratif 'celles-ci' renvoient aux dispositions énoncées dans les articles précédents l'article 3. Sa compréhension ne se suffit pas à lui-même. Il en est de même de cet autre extrait :

*« Convaincu de votre intérêt pour le bien-être de la population, je voudrais associer vos services à la réalisation de cet ambitieux projet. Ce qui permettrait de lutter efficacement contre les problèmes socioprofessionnels qui minent notre système éducatif. L'école ivoirienne retrouvera ainsi son éclat d'antan ».*¹⁷

Ce, dans l'expression *ce qui*, qui signifie *cela*, renvoie à l'idée émise précédemment qui consiste à installer des centres d'écoutes avec l'aval du ministère de l'intérieur et de la décentralisation. Son usage permet d'assurer la continuité de l'échange et d'en favoriser le suivi par l'interlocuteur.

Les déterminants démonstratifs sont également en emploi d'embrayeurs pour assurer la continuité des idées :

¹⁶ *Volume annexe, DA 5, 39-41.*

¹⁷ *Volume annexe, DL 64, 13-16.*

*« Aussi avons-nous sollicité de son excellente monsieur le président de la république de Côte d'Ivoire, le haut parrainage de cette rencontre internationale et de monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'administration territoriale, la présidence effective de ce symposium ».*¹⁸

Les déterminants démonstratifs *cette* et *ce*, en plus d'actualiser l'énoncé, montrent que l'énonciateur réfère toujours aux mêmes entités dans l'échange. Ces entités sont la *rencontre* et le *symposium*. En général, ces noms apparaissent, dans l'énoncé, déterminés par un article défini ou accompagné d'un article indéfini. L'usage du démonstratif permet d'installer le nom énoncé comme faisant partie de la chaîne de l'échange et surtout comme actuel. L'extrait ci-dessous nous le montre également :

*« Il est créé au sein du ministère un comité de lutte contre le SIDA. Ce comité va s'étendre aux régions, départements, IEP et CAFOP ».*¹⁹

Le déterminant démonstratif *ce* permet de référer à une donnée déjà énoncée : la création d'un comité de lutte contre le SIDA. Son emploi contribue à la localisation de l'énoncé et à le situer par rapport à l'énonciateur. Ce déterminant joue donc un rôle double : celui de la référence anaphorique et celui d'embrayeur.

Parfois, les démonstratifs ne réfèrent pas à des données déjà émises comme c'est le cas dans l'extrait suivant :

*« Ainsi, à ce jour, mon sens prononcé du travail bien fait et mon expérience cumulée riche et variée dans les échanges interpersonnels me motivent à solliciter, auprès de vous, un poste d'enseignant vacataire ou d'intervenant lors des séminaires, dans un domaine en rapport avec mes compétences telles que indiquées dans mon curriculum vitae ci-joint. ».*²⁰

Dans l'expression *à ce jour*, *ce* est totalement saturé. Il renvoie à l'espace-temps précis de référence de l'énonciateur au moment où il parle et ne se comprend que dans ce cadre particulier de l'énonciation. Dans cette séquence verbale, *ce* apporte une localisation précise et ne pourrait désigner de lieu autre que celui dans lequel se réalise cet acte énonciatif.

En dehors des démonstratifs, les références spatiales sont aussi données et perçues dans les emplois adverbiaux ayant pour fonction complément circonstanciel. Ces emplois réalisent une référence directe à l'espace de l'énonciation.

¹⁸ *Volume annexe, DL 91, 21-23.*

¹⁹ *Volume annexe, DA 30, 11-13.*

²⁰ *Volume annexe, DL20, 7-12.*

2.1.2.2. La référence directe à l'espace

Les embrayeurs spatiaux formés à partir de l'adverbe de lieu *ici*, se retrouvent dans le corpus et permettent la localisation. Ce sont les locutions suivantes : *ci-joint*, *ci-annexé*, *ci-dessus*, *ci-dessous* et *ci-après* comme c'est le cas dans les phrases suivantes extraites des documents DL :

« *Nous vous prions de nous informer de la disponibilité des pièces ci-dessus citées dans les plus brefs délais* ». ²¹

« *Aussi vous saurais-je infiniment gré de bien vouloir me communiquer la liste des travailleurs sociaux en fonction dans votre ministère, selon la fiche ci-jointe* ». ²²

« *Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après une copie de la déclaration d'embauche à la CNPS de ... dont le N° est le suivant* ». ²³

Abréviation d'*ici*, *ci* est un adverbe de lieu qui ne désigne d'autre lieu que celui dans lequel s'effectue l'acte d'énonciation. Les locutions adverbiales formées avec cet adverbe de lieu sont des embrayeurs saturés qui fixent l'énoncé dans l'*ici* de l'énonciateur et rendent compte de l'ancrage de l'énoncé. Les espaces de production de l'énoncé visés par cet adverbe sont ceux auxquels réfère le *je* de l'énonciateur. Ainsi dans DL46 où *je* réfère au cabinet du ministre des affaires sociales, *ci* fixe l'échange juste dans ce même espace et y renvoie exclusivement. C'est dans cet espace que le ministre des affaires sociales convoque son homologue de l'éducation nationale. C'est ce cadre de référence qui donne à l'énoncé toute sa force et son actualité. Il en est de même de DL86 où *je* réfère uniquement au lieu précis de cette énonciation particulière : celle du cabinet MK dans son échange différé avec le docteur du cabinet médical du Manguier. Le sens de l'énoncé voulu par l'énonciateur ne peut être obtenu qu'en se situant dans ces espaces précis.

Que ce soit en emploi saturé ou en emploi anaphorique, les démonstratifs s'inscrivent dans une logique de l'altérité. En effet, servant à guider l'écoute du destinataire, ces emplois permettent de suivre l'échange par le rappel du sujet et un effet de monstration nécessaire à la réception de l'information. Ainsi, le confort est assuré pour le destinataire.

On notera aussi un autre aspect de la localisation de l'énoncé. Il s'agit des noms propres référant directement aux lieux de l'énonciation. Ancrage spatial de l'énoncé, ils

²¹ *Volume annexe, DL 86, 15-16.*

²² *Volume annexe, DL 46, 10-11.*

²³ *Volume annexe, DL. 84, 1-2.*

figurent dans chaque écrit administratif. Ils partent d'espaces plus vastes pour arriver, par rapprochements progressifs, aux lieux précis de production de l'énonciation. Ainsi peut-on noter, à titre d'exemple, les extraits ci-dessous :

Extrait 1 :

« CARENA
COMPAGNIE ABIDJANAISE DE REPARATIONS NAVALES ET DE TRAVAUX INDUSTRIELS
Société à responsabilité limitée au capital de ... de francs CFA
N° Contribuable ...»²⁴

Extrait 2 :

<i>« MINISTERE D'ETAT MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES ----- DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ----- DIRECTION DES OPERATIONS D'ASSIETTE ----- Le Directeur »</i> ²⁵	<i>REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Union-Discipline-Travail ----- Décision N° 2002/100/MJFPE/DFPP/S.DRCP Portant autorisation d'ouverture de six (06) Cabinets Privés de Formation Professionnelle.</i>
--	--

Extrait 3 :

<i>« MINISTERE DE LA JEUNESSE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI</i>	<i>REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Union-Discipline-Travail ----- Décision N° 2002/100/MJFPE/DFPP/S.DRCP Portant autorisation d'ouverture de six (06) Cabinets Privés de Formation Professionnelle.</i>
<i>LE MINISTRE DE LA JEUNESSE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI»</i> ²⁶	

Dans ces trois extraits, les indications de lieu donnent des informations sur les lieux originels de production des séquences verbales. Inscrits dans le péritexte, ils explicitent également les conditions d'énonciation. Ainsi peut-on observer que dans l'extrait n°2, l'approche progressive, permet par restriction, de partir d'un macro espace pour aboutir à un micro espace qui est l'espace direct d'énonciation. Ainsi, le lieu direct de production de l'énoncé est le bureau du directeur des opérations d'assiette qui est sous le couvert du ministère d'Etat,

²⁴ Volume annexe, DL 85.

²⁵ Volume annexe, DL 24.

²⁶ Volume annexe, DA 40.

ministère de l'économie et des finances. Cette approche pyramidale obéit à l'organisation pyramidale de l'administration et à l'avantage de sécuriser les interlocuteurs.

Les indicateurs spatiaux jouent un rôle dans l'actualisation de l'énoncé. Leur emploi dans l'écrit administratif donne de la cohésion à l'ensemble de l'échange et apporte du confort utile à l'interaction. Leur renvoi direct au lieu de l'énonciation dont les noms propres marquent l'unicité, constitue une prise en charge du destinataire et traduit le respect d'une éthique de l'altérité.

C'est aussi à travers des indices temporels que se notent l'actualisation et l'ancrage de l'énoncé dans la situation d'énonciation.

2.1.3. L'actualisation temporelle dans la lettre administrative et l'écrit administratif

On appelle embrayeurs temporels, les indices de temps qui, dans le discours, permettent de noter l'attitude de l'énonciateur par rapport à son propre discours. Leur présence dans l'énoncé contribue à révéler qu'une interaction s'établit et est en cours entre un énonciateur et un énonciataire en un instant précis. On pourra distinguer, dans notre corpus d'étude, les temps verbaux des indicateurs de temps dont les adverbes de temps, les groupes nominaux, les groupes prépositionnels exprimant le temps et les mentions de dates.

2.1.3.1. Les indicateurs temporels dans la lettre administrative et l'acte administratif unilatéral

Les dates sont les premières indications temporelles perceptibles dans l'écrit administratif. Inscrites dans les lettres et les actes administratifs unilatéraux, elles inscrivent l'énoncé dans un repère chronologique. Les mentions de dates fonctionnent, en effet, comme des actualisateurs de l'énoncé et apparaissent le plus souvent en haut de page (le cas des lettres) et parfois à la fois au début et à la fin des documents (le cas des actes administratifs unilatéraux). Du fait du caractère différé de l'énonciation dans ces écrits, les indications de dates apportent des éclaircissements sur les conditions d'énonciation. C'est ainsi que fonctionne l'extrait ci-dessous :

« Arrêté No 0096 du 26 Mai 1999 fixant les attributions et l'organisation du Service d'Information et de Communication ».²⁷

Cette date du 26 mai inscrite au début de l'arrêté administratif est reprise à la fin de l'arrêté dans la formule *fait à Abidjan, le 26 MAI 1999*. Ces deux dates concordantes présentent

²⁷ Volume annexe, DA 11.

l'ancrage de l'énoncé dans la situation d'énonciation. Elles permettent à l'interlocuteur de comprendre l'actualité du document en vue d'y apporter la réaction convenable dans le cadre de l'action commune dans l'administration. Tous les actes administratifs s'entourent ainsi des références de date.

Hormis les indications de dates, certains groupes prépositionnels fonctionnent comme des embrayeurs temporels qui contribuent à l'actualisation de l'énoncé. Ce sont les expressions contenues dans les extraits ci-dessous :

*« En conséquence, je vous mets en demeure de vous exécuter dans un délai de 48 heures ».*²⁸

*« Cette communication devra parvenir au secrétariat du comité scientifique sis à l'Agence Ivoirienne de Coopération francophone le 15 avril 2005 au plus tard ».*²⁹

*« J'ai l'honneur de vous informer que la réunion-bilan de la campagne 2004 des centres de vacances et de loisirs éducatifs se tiendra à la salle de conférence du ministère des sports et loisirs, sise au 2^{ème} étage de l'immeuble SOGEFIHA, le samedi 05 mars 2005, à 9 heures précises ».*³⁰

Dans ces phrases, le groupe prépositionnel *dans un délai de 48 heures* et les groupes nominaux, *le 15 avril 2005 au plus tard* et *le samedi 05 mars 2005 à 9 heures précises*, ne prennent appui que sur les situations d'énonciation. Ils sont en relation directe avec l'acte de langage exprimé dans l'énoncé qu'ils actualisent parce que ces dates inscrivent l'action par rapport au présent de l'énonciation. *Le 15 avril* par exemple, projette l'action future par rapport au moment présent où ont lieu l'échange et l'interaction.

Un usage du terme *présent*, tantôt comme nom et tantôt comme adjectif qualificatif, permet aussi d'assurer l'ancrage de l'énoncé dans le moment de l'énonciation. Comme nom, ce terme est à noter dans les extraits ci-dessous :

*« En conséquence, je marque, par la présente, mon accord et vous souhate, par avance, de réussir comme vous savez si bien le faire cette autre activité ».*³¹

*« Monsieur, par la présente, le groupe MISA tient à vous traduire toute sa gratitude et son infini remerciement à la suite de votre intervention durant le séminaire du lundi 27 juin au samedi 02 juillet, tenu dans ses locaux ».*³²

²⁸ Volume annexe, DL 25, 12-13.

²⁹ Volume annexe, DL 3, 15-16.

³⁰ Volume annexe, DL 4.

³¹ Volume annexe, DL 32, 7-9.

³² Volume annexe, DL 28, 1-3.

Le groupe nominal *La présente* a l'avantage de renvoyer à la fois au concept *hic* et au concept *nunc* présentés par J.-M. Gouvard. Il pourrait être remplacé par :

« *Le document que je tiens ici en ce moment et en ce lieu précis et que je vous donne en ces mêmes moment et lieu précis* ».

Ce groupe nominal est alors le substitut d'un groupe qui réfère à la fois au lieu et au moment de l'énonciation. Il allie l'idée de monstration à l'idée de moment.

En emploi d'adjectif, « présent » réalise le même effet d'ancrage et d'actualisation de l'énoncé. Cet usage, très peu présent dans les lettres, est surtout prisé dans les actes administratifs unilatéraux :

« *Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire* ». ³³

Cet extrait du décret signé en novembre 2000 par le président de la république de Côte d'Ivoire porte sur l'organisation du ministère de l'éducation nationale. Il énonce par conséquent l'organigramme de ce ministère ainsi que les cahiers de charge du ministre et de ses collaborateurs. L'énonciateur invite le ministre de l'éducation à assurer l'exécution des tâches énoncées. Pour le président de la république, le ministre et ses collaborateurs, le terme *présent* prend le sens de *les ordres qui sont donnés en ce lieu et en ce moment précis*. Une toute autre interprétation de l'énonciation ne peut se faire dans ce cadre particulier de l'énonciation.

Un autre usage de l'adjectif *présent* vise à marquer une différence et à mettre en valeur le cadre présent de l'énonciation :

« *Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées* ». ³⁴

« *Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires* ». ³⁵

Les références directes dans ces extraits visent à montrer le document particulier en question dans l'échange à l'exclusion de tout autre document et donc de toute autre disposition. Ce souci de la mise en valeur du document et des décisions par des indications temporelles précises, participe aussi du confort du destinataire chez qui les risques de confusion sont ainsi minimisés. Les temps verbaux constituent des embrayeurs dont le rôle dans l'actualisation de l'énoncé est essentiel.

³³ *Volume annexe DA 4, 233-234.*

³⁴ *Volume annexe, DA 17, 48.*

³⁵ *Volume annexe, DA 36, 28.*

2.1.3.2. Les temps verbaux dans l'énonciation de la lettre administrative et l'acte administratif unilatéral

Le constat que l'on peut faire au niveau des temps verbaux est que les écrits administratifs s'appuient essentiellement sur le présent de l'indicatif qui sert de base à l'énonciation. Il sert d'appui non seulement à l'actualisation de l'énoncé mais aussi il est lié au caractère performatif des énoncés.

Dans les extraits ci-dessous, se note ce caractère performatif des énoncés :

*« Nous accusons réception de votre courrier N° 2209/MEMEF/DGI/DOA/SDIRG/DK/DA en date du 23 septembre 2005 portant notification de mise en demeure suite à droit de communication »*³⁶

*« Nous partageons avec vous l'idée de rendre hommage aux agents ayant valeureusement servi l'administration de Côte d'Ivoire ».*³⁷

*« Je porte à votre attention que mademoiselle ... assistante sociale, matricule..., mise à la disposition du Ministère de l'éducation nationale a été affectée à la direction de la mutualité et de la politique sociale par note de service citée en référence, en date du 02 janvier 2004 ».*³⁸

« Par la présente je marque mon accord et vous prie de trouver ci-joint :

- les grands traits de ma communication que je présenterai sur power-point ;

- une copie de mon curriculum vitae.

*Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma parfaite considération. ».*³⁹

Les verbes *accusons*, *partageons*, *porte*, *marque* et *prie* actualisent l'énoncé dans l'instant de l'énonciation et réalisent l'action énoncée par le fait du dire. Avec le présent des verbes, s'effectue une coïncidence des repères temporels. En effet, le moment de réalisation de l'action est inséparable de celui de l'énonciation.

Le recours aux verbes performatifs revêt une importance extrême dans les écrits administratifs car ils donnent à la parole une valeur d'acte.

L'actualisation de l'énoncé est également réalisée par le futur simple de l'indicatif qui, prenant appui sur le présent, situe l'action comme devant se réaliser dans un avenir

³⁶ *Volume annexe, DL 26, 1-3.*

³⁷ *Volume annexe, DL 45, 3-4.*

³⁸ *Volume annexe, DL 70, 1-5.*

³⁹ *Volume annexe, DL 7, 4-6.*

proche. L'action exprimée au futur simple de l'indicatif anticipe, en effet, sur l'événement et marque l'engagement de l'énonciateur comme c'est le cas dans l'extrait ci-dessous :

*« La Direction de la Mutualité et de la Politique Sociale (DMPS) organise le lancement officiel 'de la Noël de solidarité' au bénéfice des enfants orphelins et déplacés de guerre de la famille de l'éducation nationale. Différentes cérémonies se feront de façon éclatée dans les autres DREN et DDEN situées dans les zones d'accueil des populations déplacées. Celle d'Abidjan se déroulera le mercredi 18 décembre 2002 de 9h 3à à 12 heures à l'EPP AMON D'ABY au Plateau ».*⁴⁰

L'énonciateur, dans sa prise de parole, présente deux actions qui prennent appui sur le présent pour se réaliser dans un futur proche. L'énonciateur présente pour son organisation de la fête de Noël pour les enfants orphelins et déplacés de guerre, le programme qui sera suivi. Dans cette énonciation, la valeur du futur simple est d'actualiser l'énoncé en le situant par rapport au présent. Les temps verbaux sont donc essentiels dans l'actualisation des énoncés. Ils traduisent notamment l'action se faisant et l'action à faire. Comme pour les indicateurs de l'espace, l'emploi des temps corrects dans l'énonciation joue un rôle important dans le maintien du contact avec le destinataire par la mise en valeur de l'ancrage de l'énoncé.

L'encrage de l'énoncé dans la situation d'énonciation, en ce qui concerne les écrits professionnels, repose sur les embrayeurs qui se déclinent en déictiques, en indexicaux et en embrayeurs spatio-temporels. Leur usage révèle la présence des instances énonciatives et permet d'insérer l'écrit administratif dans le domaine du discours interactif. En effet, l'acte discursif est essentiellement ancré dans le présent qui constitue le temps de référence de l'énonciation. De plus, le présent a l'avantage de mettre le texte en relation avec l'action du fait de l'usage de verbes performatifs qui assurent l'accomplissement de l'action exprimée.

L'étude du système énonciatif dans l'écrit administratif permet de noter la prise en compte de l'altérité. Cette prise en compte se traduit par des outils grammaticaux et lexicaux qui actualisent l'énoncé et en assurent l'ancrage dans un lieu précis et unique à chaque écrit. Cette disposition qui assure le confort de l'autre traduit la dimension éthique de cette écriture. En effet, ces outils linguistiques guident continuellement l'échange et assurent le lien entre les énonciateurs. A l'emploi conventionnel de ces outils et particulièrement aux

⁴⁰ Volume annexe, DL 48, 5-8.

embrayeurs personnels, s'ajoute le recours particulier au pronom personnel *nous* ayant valeur de *je*.

Ce procédé non conventionnel est une stratégie d'effacement de soi pour davantage mettre en valeur l'autre, indiqué par *vous* dans l'interaction. Il nous conduit dans l'univers culturel traditionnel de l'interaction où, comme nous l'énoncions au début, le rapport à autrui tient compte de l'âge et du statut social. Ainsi on ne s'adresse à l'aîné et à l'autorité qu'avec humilité et déférence et après lui avoir demandé pardon d'oser le déranger. A l'écrit, c'est l'effacement de *je* qui rend compte de cet état de fait.

L'étude de l'énonciation montre ainsi une éthique de l'altérité qui combine les principes rédactionnels hérités du système scolaire colonial et ceux de l'environnement culturel. Afin de mieux nous rendre compte de cette spécificité de l'écriture dans l'écrit administratif à Abidjan, nous allons procéder à l'analyse des actes de langage.

2.2. L'analyse des actes de langage : l'arrière plan culturel de l'interaction

Parler d'actes de langage dans la lettre administrative et l'acte administratif unilatéral pourrait surprendre dans la mesure où dans un acte de langage, on distingue en principe un couple d'énonciateurs :

*« Un échange étant par définition produit par deux locuteurs, qui sont chacun responsables d'un acte au moins, tout échange doit normalement comporter au minimum deux actes ».*⁴¹

La question de la nécessité de deux locuteurs pour que se réalise un acte de langage et qui est identifiée aussi sous le terme de « *paire adjacente* », nous paraît cependant résolue dans l'écrit administratif. En effet, le rôle social de la lettre administrative et de l'acte administratif unilatéral les inscrit au cœur de la relation humaine en vue de gérer, par les interactions, les situations quotidiennes. Un écrit administratif se présente alors comme le produit d'une interaction ; il suppose par conséquent la présence de deux locuteurs.

Notre analyse des actes de langage dans l'écrit administratif vise à découvrir l'arrière plan culturel qui se dégage de l'interaction. Elle reposera sur l'étude des modalités de l'énonciation afin de mettre en évidence la manière dont l'énonciateur marque sa présence dans l'énoncé, la recherche des types d'actes illocutoires en présence et les recours à l'implicite dans l'énonciation.

⁴¹ Kerbrat-Orecchioni C., 2005, *op. cit.*, p. 61.

2.2.1. La modalité d'énonciation

La modalité est une notion dont le sens n'est pas d'emblée fixé. Selon J.-M. Gouvard, ce terme est polysémique. Il précise qu'on peut en retenir cinq qui sont fonction des domaines d'étude :

*« En logique modale, on distingue deux modalités ; la nécessité (modalité épistémique) et la possibilité (modalité déontique) afin de penser la vérité des propositions (...) En grammaire de la phrase, la modalité désigne les types de phrase, analysés en fonction de l'attitude que manifeste le locuteur envers son énoncé(...) En analyse du discours, la notion de modalité vise(...) à cerner l'attitude que manifeste le locuteur à l'égard de son énoncé mais en ne se limitant pas aux types de phrases (...) Dans l'analyse des formes verbales, on parle parfois de la modalité du verbe pour désigner le mode (...) Enfin la modalité peut référer à la manière dont une procédure quelconque est réalisée ».*⁴²

Notre activité d'analyse de l'écrit administratif s'inscrivant dans le cadre d'une analyse du discours administratif, l'étude de la modalité se fondera sur la recherche de l'attitude que manifeste le locuteur à l'égard de son énoncé. Cette démarche tire son intérêt du fait que, c'est à partir de cette attitude du locuteur à l'égard de son discours qu'il compte agir sur le destinataire. L'énoncé, sans la manière de le dire, ne pourrait produire les effets attendus. Le changement de comportement du destinataire découle de cette attitude.

Dans notre corpus d'étude, l'analyse nous donne de noter que les locuteurs s'inscrivent dans trois modalités principales. Dans la production de leur discours, ils expriment des assertions, des désirs et des commandements. Aussi cette étape de notre analyse va-t-elle s'organiser autour de ces trois modalités en vue d'identifier l'arrière-plan culturel qui apparaît dans l'énonciation.

2.2.1.1. L'expression des désirs

Le désir est en relation avec le souhait. Un locuteur exprime dans son discours le vœu que quelque chose se réalise. L'expression de ce souhait ou de ce vœu se perçoit à trois niveaux dans notre corpus d'étude. Elle est le fait de responsables administratifs, chefs hiérarchiques qui expriment la demande à l'endroit de leurs homologues, d'une part, de l'autre à leurs collaborateurs, puis le fait de personne sollicitant les services de personnes en position hiérarchique ascendante.

⁴² Gouvard J.-M., 1998, *op. cit.*, p. 52-53.

Ces demandes ne se réalisant pas de la même manière, nous allons étudier l'expression du désir d'abord dans le cadre de la relation ascendante, ensuite du point de vue de la relation descendante et enfin dans la relation horizontale ou transversale.

2.2.1.1.1. L'expression des désirs dans la relation ascendante

Est dite ascendante la communication qui part de l'employé subalterne vers le supérieur hiérarchique. Les stratégies d'expressions de la demande se fondent sur une extrême courtoisie. Cette courtoisie prend diverses formes dont la recherche de la plus belle forme langagière, le souci de l'humilité et la déférence et le souci du détail.

2.2.1.1.1.1. La recherche de la plus belle forme

La recherche de la plus belle forme langagière conduit à un manque de sobriété que traduisent les envolées observables dans la lettre DL35. Lettre de demande d'inscription sur une liste de grands conférenciers, DL35 présente une envolée lyrique qui devrait viser à montrer ses capacités de grand orateur et convaincre, par conséquent, le locuteur à accéder à sa demande :

*« En effet, nous pensons fermement que l'heure est enfin arrivée pour que l'Afrique en général et la Côte d'Ivoire en particulier se libèrent par la science. Ce pari nous le réussissons quand les intellectuels que nous sommes seront des coureurs. Lesquels coureurs iront dans tout le monde entier pour prononcer des conférences ».*⁴³

Dans cet extrait, on pourrait remarquer le recours à un ensemble de termes dont le locuteur aurait pu se passer mais dont l'usage présente ce texte comme celui du beau parleur chargé de louer les mérites de l'autorité traditionnelle. L'adverbe modalisateur *fermement* et la locution *en particulier* traduisent la volonté de mise en relief d'une part de la foi qui anime le locuteur et de l'autre de l'espace qu'est la Côte d'Ivoire. Ce faisant, il se présente comme très attaché à son pays et à son développement.

En outre, l'adverbe *enfin* lui permet d'exprimer à l'initiateur de ce projet de création d'une liste de grands conférenciers que l'idée est géniale et qu'elle était attendue. Sa réalisation est un *pari* (ce terme est antéposé afin de le mettre davantage en relief) dont la réussite est certaine dans la mesure où elle s'inscrit dans un futur proche avec le verbe *réussissons*. Ces grands conférenciers seront *des coureurs*. Cet adjectif qualificatif, répété dans l'extrait, assimile les intellectuels africains à l'image des coureurs dont le but est toujours de

⁴³ Volume annexe, DL 35, 4-9.

relever un défi qui consiste dans la réalisation constante de nouvelles performances. De plus ces performances ne se limiteront pas à l'espace ivoirien mais au monde *entier*. L'adjectif qualificatif *entier* traduit l'idée d'absence de limite tant le projet est viable.

Comment résister à une personne qui, de façon aussi lyrique, montre que le projet que l'on a initié était très attendu et qu'il y adhère pleinement ? Comment ne pas accéder à ses propos laudateurs à l'allure d'éloges qui frisent la flatterie ? Nous prenons le terme *flatterie* dans le sens de faire la cour mais non celui d'œuvrer de façon hypocrite et basse pour arriver à ses fins.

Ce type de langage dont on use dans les cours et lors des cérémonies pour louer, vise à bien disposer l'interlocuteur à son endroit et à lui témoigner la bonne éducation dont le locuteur a bénéficié. Il est le propre des maîtres de la parole c'est-à-dire griots et porte-canne. Dans cette appropriation, se perçoit ce que M. Bakhtine appelle dialogisme.

*« Tout énoncé se rapporte aussi à des énoncés antérieurs, donnant lieu à des relations intertextuelles (ou dialogique) ».*⁴⁴

L'énoncé est dialogique tant par son ancrage dans un énoncé antérieur que par ce qu'il subit face au destinataire dans l'interaction qui s'établit. C'est aussi par le souci de la grande soumission que les locuteurs espèrent faire accéder le destinataire à leur demande.

2.2.1.1.1.2. Le souci de la déférence et de la soumission

La déférence est définie comme une politesse respectueuse. Sa manifestation est le signe de l'effet du destinataire sur le locuteur mais aussi elle sert au locuteur à exprimer sa demande.

Dans le document DL 114, le locuteur, souhaite devenir le collaborateur du ministre de la justice. Pour ce faire il rédige un écrit qui lui est adressé et dont nous relevons un extrait :

*« Je voudrais cette mise à disposition auprès de votre structure afin d'accroître mon expérience professionnelle. Je me soumettrai à tout ce qu'il vous plaira de décider pour m'accueillir »*⁴⁵.

Le complément d'objet indirect du verbe soumettre : *à tout ce qu'il vous plaira de décider* traduit la déférence mais surtout la foi que ce locuteur a en la personne du destinataire. Pour être accepté comme le collaborateur du ministre, le locuteur exprime sa bonne connaissance de la culture et la prise en compte des valeurs liées à la hiérarchie. Ce faisant, il exprime sa

⁴⁴ Todorov T., 1981, *Mikhaïl Bakhtine, le principe dialogique*, Paris, Seuil, p. 77.

⁴⁵ *Volume annexe, DL114*, 6-8.

soumission et lui témoigne, dans le même temps qu'il a bien intégré les valeurs culturelles. Même si cette formulation, en français, entraîne des connotations, elle montre que la personne est respectueuse de la hiérarchie et de l'autorité. Elle sera par conséquent un très bon collaborateur.

Le chef possède, traditionnellement, d'énormes droits sur ses sujets. En transposant ce principe culturel dans l'espace administratif, le locuteur atteste de son ancrage socio-culturel. Cependant, ce comportement totalement lié à la culture dans un environnement qui semble obéir à d'autres principes ne comporte-t-il pas des risques ?

La déférence est également perceptible dans les salutations finales. Comment prendre congé de son interlocuteur ? A cette question, la réponse que donnent la communication ascendante est encore une politesse respectueuse qui se traduit par l'expression de la gratitude. Comme pour obéir à ce principe culturel qui indique qu'il ne faut pas déranger les plus âgés et qu'il faut s'excuser de les déranger quand on est obligé de leur adresser la parole, certaines lettres témoignent d'une gratitude qui ne se justifie pas à l'égard du destinataire.

« Nous avons l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance, l'obtention dans la mesure du possible d'un agrément auprès de votre Ministère pour diverses prestations telles que : (...) »

*Dans l'attente d'une suite favorable, veuillez agréer monsieur le directeur, l'expression de toute ma reconnaissance ».*⁴⁶

« Je viens solliciter auprès de vous mon inscription sur la liste des experts et grand conférenciers (...) »

*Dans l'attente d'une suite favorable, veuillez agréer, M. le Directeur, l'expression de ma profonde gratitude ».*⁴⁷

Dans ces deux extraits de lettres de sollicitation, les locuteurs traduisent une reconnaissance qui ne se comprend logiquement pas. Cependant, en nous référant aux divers freins liés à toute prise de parole, nous pouvons comprendre que ces expressions de reconnaissance constituent la transposition d'une habitude sociale. Elle consiste à considérer comme un dérangement le fait d'adresser la parole à un interlocuteur considéré comme une autorité. Aussi convient-il de le remercier pour l'écoute qu'il a accordée. Les débuts de paragraphe expriment, en effet, que les locuteurs sont en situation de demandeurs. Cela veut dire nettement qu'ils sont en attente d'une réponse du destinataire. La stratégie de remerciement pourrait être perçue aussi comme une manière d'influencer pour aboutir à une réponse positive. Cependant en DL 30, notamment, le groupe prépositionnel *Dans la mesure du*

⁴⁶ Volume annexe, DL 30, 1-14.

⁴⁷ Volume annexe, DL 14, 1-15.

possible permet de penser le contraire. Il révèle une sorte de crainte qui pourrait exprimer le souci de la discrétion, marque de respect face à l'autorité.

La déférence est donc le signe d'un dialogisme manifeste dans l'écrit administratif. Parfois aussi si le locuteur accepte de déranger l'autorité, il lui offre le plus de détail possible pour l'emmenner à l'action.

2.2.1.1.1.3. Le souci du détail

Dans l'écrit administratif se note une disposition des locuteurs à reporter des discours de moindre importance pour le destinataire. Ce souci du détail se note dans la construction de longues phrases qui parfois constituent à elles seules un paragraphe.

*« Ces éminentes personnalités dont nous nous employons à obtenir l'adhésion à notre projet, constitueront le panel de cette rencontre d'envergure internationale, laquelle a pour objectif d'aider au renforcement des capacités managériales des élus locaux et offrir à ceux-ci des perspectives nouvelles d'actions de développement au bénéfice de leur localité dans le cadre de la coopération bilatérale Ivoir-italienne ».*⁴⁸

Ce document est adressé au directeur de l'administration territoriale en vue de le convaincre de fixer un rendez-vous au locuteur. Pour y arriver celui-ci accumule les informations qui pourraient, selon lui, plaider en sa faveur. Dans toutes ces informations une seule constitue un acte et est susceptible d'intéresser le destinataire. C'est celle qui est contenue dans la phrase *nous nous employons à obtenir leur adhésion*. En réalité aucun acte illocutoire n'a été posé qui pourrait convaincre le destinataire. Par conséquent le locuteur ne possède pas d'argument pouvant contribuer à l'acte envisagé. Seule sa mise en valeur personnelle par un cumul d'informations constitue son arme pour convaincre.

En effet, ces informations traduisent, par le nombre de projets à réaliser, le dynamisme du locuteur à travers *nous nous employons à* qui montre toute l'application dont il fait preuve. C'est un grand effort dans la mesure où les personnes attendues sont *d'éminentes personnalités* et que la rencontre est *d'envergure*. C'est également un projet louable dans la mesure où il ne demande rien pour lui-même et qu'il ne fait qu'*aider* et *offrir*. Il œuvre, charitablement, à réduire les charges du directeur de l'administration du territoire en contribuant au développement des localités dont il a la charge. Tout ceci, dit dans un seul et même souffle, exprime le mérite de l'individu et montre que, le recevoir constitue un devoir pour l'autorité.

⁴⁸ *Volume annexe, DL 91,16-20.*

Dans la communication ascendante, les locuteurs sont conscients qu'ils n'ont aucun pouvoir pour contraindre le destinataire à accéder à leur demande. C'est pourquoi ils procèdent à un usage de la langue susceptible de bien disposer le destinataire. Cet usage prend appui sur les ressources culturelles dont usent les plus jeunes et les plus faibles pour faire accepter leur vue ou se faire accepter. Il s'agit de l'ancrage culturel dont le premier indice est le respect allant jusqu'à la déférence. Il s'agit aussi de la valorisation de l'interlocuteur en lui reconnaissant son caractère exceptionnel et parfois son génie. De plus une des pratiques consiste à donner le plus de détails possibles sur les actions entreprises pour montrer son dynamisme et surtout son inscription dans la droite ligne des idées de l'autorité. Dans la communication ascendante, le locuteur s'appuie, en réalité sur l'établissement d'une alliance affective avec le destinataire. La communication descendante fonctionne autrement.

2.2.1.1.2. L'expression des désirs dans la relation descendante

Sont classés dans la communication descendante les écrits administratifs qui partent de la hiérarchie ou de l'autorité vers les administrés ou les employés subalternes. Si tous les actes administratifs unilatéraux s'inscrivent dans ce type de communication, il n'en est pas de même pour les lettres. Seulement certaines s'inscrivent dans ce cadre interactionnel. Cependant les écrits administratifs expriment des actes illocutoires qui relèvent des commandements. Aussi ne nous y intéressons-nous pas à cette étape de notre analyse.

Dans la relation descendante, le désir s'exprime sans grand détour tant il est soutenu par la qualité du locuteur qui se traduit par son statut dont rend compte la signature. Le désir prend parfois la forme de menace. Dans ce cas le désir devient un ordre. Nous traiterons cela à l'étape suivante de notre étude.

2.2.1.1.2.1. La qualité comme stratégie suffisante à l'expression du désir

La qualité est un terme qui renvoie à deux sens. En effet une qualité peut être bonne ou mauvaise. Elle traduit l'état d'une chose. Dans le cadre de cette étude, la qualité est prise dans le sens de titre donnant certains droits. Ces qualités reflètent la relation hiérarchique instaurée dans la relation avec les administrés.

Dans l'écrit administratif, cette qualité se perçoit dans les titres qui sont déclinés et qu'accompagne la signature. L'indication des titres et l'apposition de la signature indiquent le refus de l'anonymat et le souci de la responsabilité. En relation avec le timbre du service, elle concourt à indiquer le statut de l'émetteur. C'est par ce statut que le locuteur influe irrémédiablement sur le destinataire et accède à la demande exprimée.

*« En vue d'une plus grande efficacité et cohérence, je vous demande de vous joindre à Monsieur ..., Président de ... et à son équipe pour établir un programme commun conformément à l'esprit et aux recommandations des différentes réunions tenues sur le projet ».*⁴⁹

Cette lettre provient du cabinet du président de la république. Le locuteur formule une demande à l'endroit du locuteur. Il s'agit de se joindre à une équipe pour la réalisation harmonisée d'un projet en cours de préparation. Ce désir est motivé par la recherche d'une *plus grande efficacité et cohérence*. Cette motivation montre qu'il s'agit moins d'un ordre que d'une requête. Cependant, cette requête sera, en temps normal, entendue par respect pour l'autorité. Cela est une attitude citoyenne.

Ainsi fonctionne également cet autre extrait :

*« Vous êtes désignés pour participer activement à cette émission. Par conséquent, vous êtes priés de bien vouloir la préparer selon le pré-conducteur qui vous est transmis ».*⁵⁰

La demande formulée par le ministre à ses collaborateurs ne présente aucun signe de menace. Au contraire sa rigueur est atténuée par l'expression *bien vouloir*. Comme l'indiquent Gandouin et Roussignol, cette expression est une marque de déférence à l'égard de l'interlocuteur. Mais la signature ne représente-t-elle pas une menace même si le contenu de la lettre est très cordial ? Elle donne en effet, pouvoir à l'autorité et exige soumission du collaborateur.

L'importance accordée au statut hiérarchique est davantage amplifiée par la tradition culturelle dans la mesure où elle a mis en place un système relationnel qui favorise la soumission à la hiérarchie. L'élément le plus évident de ce système est l'âge qui impose, avant tout autre statut, que le plus jeune s'exécute. Associée à l'âge, la fonction renforce chez le locuteur le sentiment d'influence ou de soumission.

Parfois, tout de même, la menace est mise en évidence dans l'expression de la demande ou du souhait du locuteur.

2.2.1.1.2.2. La menace comme stratégie d'expression du désir

La menace, dans l'administration, est, en principe, le dernier recours pour faire exécuter une tâche. Par son caractère hostile, elle est source de malaise et de dégradation des relations humaines. L'autorité n'en use que quand certaines situations risquent de créer des

⁴⁹ *Volume annexe, DL 9, L. 4-8.*

⁵⁰ *Volume annexe, DL 63, 4-6.*

distorsions dans le fonctionnement de l'administration. Elle est donc une autre stratégie de réalisation de l'acte illocutoire.

En nous référant au corpus d'étude, nous notons que par l'emploi récurrent du pronom personnel *je*, l'émetteur met en avant son autorité. Cette mise en avant qui signale sa présence en tant qu'instance de contrôle et de régulation se double d'un usage de la langue qui vise à soumettre le destinataire à l'action.

Les extraits ci-dessous attestent du recours à la menace par l'autorité hiérarchique :

« *Je vous invite à prendre connaissance des dispositions en vigueur pour une éventuelle correction...J'attache du prix au strict respect de la présente information* ». ⁵¹

« *En conséquence, je vous mets en demeure par la présente de vous exécuter dans un délai de 48 heures. Passé ce délai, je me verrai contraint de vous appliquer les dispositions pertinentes du L.P.F. précitées* ». ⁵²

« *Je vous informe à toutes fins utiles qu'à défaut de réponse de votre part à la présente convocation, et sauf erreur de notre part, je me verrai contraint de faire procéder au paiement des sommes en souffrance par toutes les voies de droit* ». ⁵³

Dans ces extraits, les indices de la menace résident dans les expressions ci-dessous :

- *J'attache du prix et strict respect*
- *Je me verrai contraint de vous appliquer les dispositions pertinentes du LPF précitées ;*
- *Je me verrai contraint de faire procéder au paiement des sommes en souffrance par toutes les voies de droit.*

Dans le groupe nominal, *strict respect*, se note la fermeté du locuteur qui ne tolérerait aucun manquement au vœu qu'il exprime. Ainsi cette demande a plutôt valeur d'ordre. De même la formule consacrée *j'attache du prix* montre l'intérêt du supérieur hiérarchique pour la tâche qu'il souhaite voir exécutée et indique, de façon implicite, que des sanctions pourraient être prises si les dispositions énoncées ne sont pas respectées. Par principe, aucun individu, à moins de vouloir volontairement encourir des sanctions, ne saurait, face à des menaces aussi évidentes, refuser de s'exécuter. *J'attache du prix* fonctionne également comme un élément stimulant l'action si une alliance affective peut être établie entre émetteur et récepteur par le biais du lexique.

⁵¹ *Volume annexe, DL 42, 2-16.*

⁵² *Volume annexe, DL 25, 12-15.*

⁵³ *Volume annexe, DL 60, 8-10.*

Dans *je me verrai contraint de vous*, par contre, le locuteur joue sur deux champs : celui de la contrainte que lui impose son statut et celui de la menace que véhicule le texte de loi. A travers ces deux champs, il se présente à la fois comme victime et comme bourreau. Il en est de même de l'expression dans l'extrait trois (3). Construit sur le même modèle, il présente aussi une relation ambiguë du locuteur à l'égard de son discours. Ainsi, nous notons que dans la menace, l'altérité est grande parce que les locuteurs veillent à se protéger la face en se présentant comme soumis à la tâche qu'ils exécutent. Cette attitude pose aussi la question de la responsabilité dans l'action entreprise du point de vue administratif.

La menace ne peut réellement fonctionner que si le locuteur est doté de l'autorité et du pouvoir nécessaires. Cependant, il convient de noter qu'elle est source de malaise pour le locuteur qui n'en use que face à la contrainte. La qualité constitue donc un élément suffisant pour l'autorité en situation de relation descendante pour accéder à sa demande. Dans la relation de type horizontal, l'expression de la demande est davantage centrée sur le texte.

2.2.1.1.3. L'expression du désir dans la relation horizontale

Dans la relation horizontale, les interlocuteurs possèdent le même statut. Ils sont conscients que la menace ne peut pas être utilisée comme stratégie d'accession à leur demande. Ils ont, par contre, conscience que seule l'organisation de leur discours leur permettra d'atteindre leur but. Ils n'obtiendront le pouvoir sur leur destinataire que par le discours comme l'écrit A. Etchegoyen :

*« Le pouvoir est au bout du discours tout autant qu'au bout des résultats ».*⁵⁴

En s'exprimant ainsi, Alain Etchegoyen montre la force du langage qui octroie de la puissance tout comme les résultats obtenus à la suite d'efforts fournis. Le langage apparaît comme une source de pouvoir tant par sa forme que par le contenu qu'il véhicule et qui doit rimer avec le mot qualité. C'est notamment dans la communication horizontale que le langage réalise cette performance. Elle repose sur la notion de *qualité* d'autant plus qu'émetteurs et récepteurs sont supposés occuper une position hiérarchique identique.

Dans ce type d'échange, l'expression de la demande s'appuie sur la manière de dire. Etant donné, en effet, l'absence de supériorité ou de subordination, le discours se dote des conditions nécessaires à l'obtention de l'action. Ces conditions sont présentes dans l'expression où le souci de la précision des données et la courtoisie constituent une exigence morale pour l'émetteur.

⁵⁴ Etchegoyen A., 1990, *Le capital lettres*, Paris, François Bourin, p. 103.

2.2.1.1.3.1. Le souci de la précision

Le souci d'offrir un confort de lecture se traduit à la fois par l'apport du maximum d'informations et le recours à la brièveté. Ce souci conduit à des lettres plus longues que celles adressées aux subordonnés ou, à l'opposé, très courtes.

La lettre DL 64 du ministre de l'éducation nationale au ministre d'état ministre de l'intérieur et de la décentralisation, comporte six (6) paragraphes pour un objet qui est énoncé au cinquième paragraphe en trois (3) lignes :

*« Dans ce cadre, je vous saurais gré des dispositions qu'il vous plaira de prendre pour amener les maires à faciliter l'installation des centres d'écoute, en octroyant des locaux à mes services pour les abriter ».*⁵⁵

Les cinq premiers paragraphes ont servi à rappeler longuement le contexte afin d'apporter le maximum d'éclaircissements sur la question des centres d'écoute et sur le contexte de leur installation. En effet, le paragraphe 1 présente le cadre général de l'échange : les questions liées à l'école comme sujet d'importance. Le paragraphe 2 s'intéresse quant à lui à la création d'une direction pour s'occuper principalement de cette question. Au paragraphe 3, le locuteur affirme sa foi dans les bons résultats que cette direction pourrait atteindre. Cela justifie que soit implantées des antennes dans toutes les régions de la Côte d'Ivoire. Le paragraphe 4 exprime le vœu du locuteur d'associer le destinataire à ce projet d'implantation des antennes sous la forme de centre d'écoutes. C'est seulement après toutes ces précisions que la demande réelle est exprimée. Elle intervient juste avant les salutations finales.

En DL 46, le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale procède de façon identique. La lettre comporte cinq (5) paragraphes. L'objet n'est exprimé qu'au quatrième paragraphe parce qu'il est précédé de la précision du contexte de la demande et des motivations de celle-ci.

*« Aussi vous saurais-je infiniment gré de bien vouloir me communiquer la liste des travailleurs sociaux en fonction dans votre ministère selon la fiche ci-jointe ».*⁵⁶

Nous notons que les locuteurs refusent la demande directe et procèdent par un long détour. Ainsi, ils essaient de créer un cadre commun d'échange et de référence susceptible de créer entre les interlocuteurs et eux une alliance affective. La longue mise en contexte fonctionne

⁵⁵ Volume annexe, DL 64, 17-19.

⁵⁶ Volume annexe, DL 46, 10-11.

comme un conditionnement devant conduire à l'adhésion. Notamment, la précision en DL46 selon laquelle le recensement profitera également au ministre de l'éducation pourrait faire accéder facilement à la demande :

*« Ce qui permettra d'élaborer avec les structures utilisatrices un manuel de profil de poste du travailleur social selon le milieu d'exercice et d'identifier les besoins de mise à niveau ».*⁵⁷

Le locuteur tisse une alliance par l'inclusion du destinataire dans le réseau de ceux qui ont intérêt à ce que se réalise cette activité. Il montre ainsi que son travail n'est pas isolé et qu'il s'inscrit dans le cadre de la communauté administrative. Cela relève aussi de la prise en compte de l'autre en tant que co-constructeur de l'action mais aussi en tant qu'individu à bien disposer pour obtenir son adhésion.

Nous notons aussi le souci de la brièveté dans l'extrait ci-dessous :

« Ainsi la nouvelle attribution des numéros est la suivante :

- *Carnet n°1 :.....*
- *Carnet n°5 :....*
- *Carnet n°9 :.....*
- *Carnet n°15 :...*
- *(...)*

*Recevez, Docteur nos meilleures salutations ».*⁵⁸

Cette lettre, telle que présentée dans son contenu, a la même valeur qu'un bordereau de transmission. La seule différence réside dans la présentation formelle. Elle se limite en effet aux informations à transmettre montrant ainsi que la seule relation qui lie émetteur et récepteur est l'existence de ces données.

Le souci d'éviter l'étalement en longueur, à travers des détails, constitue une forme de distanciation respectueuse qui témoigne de la prise en compte du pouvoir de la parole. Il se note dans la transmission uniquement d'informations. Ainsi, bien que peu prolixes, certains des documents en communication horizontale tiennent compte dans leur élaboration, des récepteurs à qui les cordialités sont d'ailleurs transmises en formules finales. Lorsque cette formule est omise soit par erreur soit à dessein, la communication paraît très brutale et manque totalement de sociabilité.

L'expression du désir dans l'écrit professionnel n'est ni un acte neutre ni un acte isolé. Elle s'inscrit dans la volonté des locuteurs d'accéder à leur besoin en tenant compte de l'autre qui peut être le supérieur hiérarchique, le subordonné ou l'homologue. Les stratégies

⁵⁷ *Volume annexe, DL 46, 7-9.*

⁵⁸ *Volume annexe, DL 87, 6-13.*

d'expression de ces désirs, afin qu'ils soient comblés, varient selon le type de relation qu'entretiennent les interlocuteurs. On notera cependant que l'alliance affective semble être celle qui est utilisée à tous les niveaux de la relation qu'elle soit horizontale, descendante ou ascendante. Cette préférence de l'alliance affective conduit le locuteur à avoir recours aux ressources culturelles sur lesquelles il se fonde pour bien disposer le destinataire dans l'interaction. En effet, le refus de l'expression directe et le recours à des contours avant l'expression de l'idée ou encore la manifestation de la distanciation, traduisent la conscience du pouvoir de la parole. Cela met également en relief le poids du silence non comme signe d'insuffisance mais comme force pour celui qui parvient à le gérer. Parler est certes le signe de la détention d'une forme de pouvoir mais, le recours au silence aussi. En outre, la brièveté de l'expression montre la capacité à trouver, pour son interlocuteur, les termes justes qui ne le gêneraient pas. Cette attitude répond au souci de bien disposer autrui.

Nous allons, à présent, nous intéresser à la deuxième modalité la plus utilisée par les locuteurs dans l'écrit administratif, c'est-à-dire la modalité assertive.

2.2.1.2. L'expression de l'assertion

Est dit asserté ce qui est affirmé et donc avancé comme vrai. Par l'assertion, le locuteur pose ses propos comme une vérité. La modalité assertive est l'une des modalités les plus utilisées par les locuteurs dans l'écrit administratif en plus de l'expression du désir. Elle se traduit sous la forme de constats dont rendent compte le présent à valeur de présent actuel, le présent à valeur de présent de vérité générale et le futur simple à valeur de futur proche.

2.2.1.2.1. L'assertion par le présent d'actualité et le futur simple

Le présent d'actualité est très présent dans les écrits administratifs parce que dans l'énonciation, il permet la coïncidence entre le temps de l'énonciation et le moment de production du message. Il n'est donc pas réservé exclusivement à la modalité assertive. Cependant il concourt à son expression par la réalisation de constat et l'expression de la foi des locuteurs :

*« J'accuse réception de votre courrier datant du 13 janvier 2006 et portant sur une demande d'affectation à la direction de la mutualité et de la politique scolaire (DMPS) dans le cadre de vos travaux de recherches ».*⁵⁹

⁵⁹ Volume annexe, DL80, 1-3.

La modalité assertive permet dans cet extrait, au locuteur, de faire constater comme vrai la réception qu'il fait du document qui lui est transmis. Cet usage du présent se retrouve dans les documents de demande de mise à disposition où les locuteurs posent également comme vrai leur parcours professionnel ou académique :

*« Je suis fonctionnaire en service depuis le 12 décembre 2003 au ministère de l'intégration africaine aujourd'hui ministère de la coopération et de l'intégration africaine en qualité de deuxième secrétaire du ministre d'état ».*⁶⁰

A défaut d'un échange oral ordinaire, cette modalité permet d'exprimer, dans l'écrit, la crédibilité dont les locuteurs voudraient bénéficier auprès des destinataires.

Le présent de l'indicatif est intéressant surtout pour la valeur performative qu'il accorde à l'énoncé. Nombre de locuteurs y ont recours pour l'accomplissement des actes de langage. Ainsi en est-il des présents dans les constructions ci-dessous :

*Je me félicite*⁶¹, *Je vous prie d'agréer*⁶²/*de croire*⁶³, *Nous vous prions d'honorer*⁶⁴, *Je vous remercie*⁶⁵, *Je me tiens à votre disposition.*⁶⁶

La formulation de ces verbes au présent s'accompagne de l'accomplissement des actes. En effet, la coïncidence se réalise entre le moment de l'énonciation et l'acte. On ne peut dire *je me félicite* sans se féliciter. Il en est de même de *je vous remercie* dont la formulation coïncide avec l'action. Le présent est donc manifestement le temps de base de l'écrit administratif qui repose sur l'action pour le fonctionnement de l'administration.

Avec le futur simple, la modalité assertive permet au locuteur de poser un acte futur comme une affirmation :

*« A compter de l'année universitaire 1999-2000, tous les enseignements en première année du premier cycle et en année de Licence du second cycle seront organisés sous forme d'Unités de Valeur capitalisables ».*⁶⁷

Comme dans la construction passive au présent de l'indicatif, le futur simple actualise également le procès et permet au locuteur de le présenter comme une certitude. Cela traduit

⁶⁰ *Volume annexe, DL 107, 4-6.*

⁶¹ *Volume annexe, DL 2, 1.*

⁶² *Volume annexe, DL 96, 10.*

⁶³ *Volume annexe, DL 93, 22.*

⁶⁴ *Volume annexe, DL89, 6.*

⁶⁵ *Volume annexe, DL 90, 10.*

⁶⁶ *Volume annexe, DL 98, 11.*

⁶⁷ *Volume annexe, DA 22, 152-154.*

aussi la foi qu'il a en la future réalisation du projet en question. Pour cela, le futur simple prend également comme point d'ancrage le présent simple :

*« Je souhaite être retenu dans votre structure pour convenance personnelle. En outre cela me permettra d'enrichir mon expérience professionnelle. (...) Vous trouverez joints à ma demande, mon certificat de première prise de service et mon arrêté de nomination dans l'emploi ».*⁶⁸

Une promesse et une foi sont exprimées dans cet extrait à l'aide du futur simple et à partir du présent simple. Le futur simple sert, en réalité, à la construction d'un acte que le locuteur considère réalisable dans un avenir proche.

Nous constatons, dans cette analyse, qu'on ne rencontre pas, dans l'écrit administratif, la construction du futur immédiat qui est le plus couramment utilisé dans les conversations. En outre, les temps présent et futur simple de l'indicatif sont au service du locuteur pour transmettre l'information dont il dispose ou le savoir qu'il détient par le fait du statut qu'il occupe. Par ce fait il présente des assertions.

2.2.1.2.2. L'assertion par le recours au présent de vérité générale

Le présent de vérité générale, comme la forme impersonnelle, se caractérise par l'absence des embrayeurs. Construit à la troisième personne, ces deux formes permettent au locuteur de présenter des affirmations considérées comme ancrées dans la croyance populaire de tout un peuple ou de toute une communauté. Elles sont porteuses, en principe, de la véracité des faits. Ainsi dans l'extrait ci-dessous, l'autorité a recours à ce présent pour rappeler un fait admis par toute la communauté de l'enseignement supérieur et attesté par un arrêté ministériel.

*« Conformément aux dispositions de l'arrêté n° 220/MESRS/DESUP du 09 septembre 2002, déterminant les modalités de création, d'ouverture et d'agrément d'un établissement (...) Aucun enseignement ne peut être dispensé avant l'obtention de l'autorisation d'ouverture du ministre de l'enseignement supérieur ».*⁶⁹

A l'auxiliaire modal *peut*, s'ajoute la forme négative pour modaliser le procès et surtout affirmer un interdit. Le locuteur procède ainsi pour octroyer du pouvoir à son propos qui a besoin de cette force illocutoire pour faire adhérer le destinataire. En rappelant un principe et en le présentant comme une règle générale admise, les chances d'influences positives sont grandes.

⁶⁸ Volume annexe, DL 108, 11-12.

⁶⁹ Volume annexe, DL 1, 8-10.

*« Une telle politique ne peut avoir de résultats probants que s'il y a une gestion rapprochée de la population cible ».*⁷⁰

Dans l'extrait ci-dessus, le locuteur procède de manière identique. Seulement, contrairement au premier énoncé qui est institutionnalisé par le décret, son propos reste de l'ordre de la suggestion et du probable même s'il le présente comme une affirmation. Il y croit et témoigne de cette foi en inscrivant son propos dans l'ordre de la conscience générale.

L'assertion, dans la lettre administrative, par le recours à la vérité générale, s'apparente au recours au proverbe, sorte de pensée populaire admise par toute une communauté. Elle fonctionne comme une manière de prendre l'interlocuteur à témoin et de l'impliquer dans son projet. La modalité assertive est le support non seulement de l'action actuelle mais surtout de l'action dont le locuteur affirme la véracité. Dans l'écrit, elle est utilisée parce qu'elle inscrit le procès comme réel dans une situation où l'action est essentielle.

Qu'en est-il du commandement qui constitue, en principe, une modalité inhérente au statut hiérarchique ?

2.2.1.3. L'expression du commandement

Le commandement renvoie à l'idée de manifestation de pouvoir. Il s'agit pour le locuteur d'ordonner au destinataire et de l'emmenner, par la façon d'exprimer l'ordre, à s'exécuter. Cependant, tout commandement se réalise en vertu d'un statut détenu par le locuteur. Ainsi dans les écrits administratifs, les commandements se retrouvent dans la relation de type descendant c'est-à-dire celle qui provient du sommet de la pyramide vers le bas. Nous notons cependant que le commandement se réalise différemment selon qu'il s'agit de l'acte administratif unilatéral ou de la lettre administrative.

2.2.1.3.1. Le commandement dans les actes administratifs

Les actes administratifs constituent, d'emblée, des commandements de par leur définition. Ils sont émis par l'autorité en vue de réglementer la société. En tant que commandements, ils ont une valeur exécutoire. Le commandement tient son existence et sa force d'une part de la formulation de l'acte et de l'autre de la citation de toutes les lois qui raffermissent le pouvoir de cet acte.

⁷⁰ *Volume annexe, DL64, 9-10.*

Pour la formulation de chaque acte administratif unilatéral, le représentant de l'Etat prend appui sur les principales lois et actes existant et sur le contexte qui justifie l'énonciation de l'acte ainsi qu'on peut le noter dans l'extrait ci-dessous :

*« Décret n° 98-740 du 22 décembre 1998
Fixant les grades minima d'accès à certaines
Fonctions de l'Etat
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
SUR rapport du ministre de l'emploi, de la fonction publique et de
la prévoyance sociale ;
VU la constitution notamment en ses articles 12 et 24 ;
VU la loi n° 70-486 du 3 août 1970 portant établissement de la
liste des emplois supérieurs de l'Etat ;
(...)
Le conseil des ministres entendu,
DECRETE
Article 1^{er} : Sauf dispositions particulières, les grades minima
d'accès à certaines fonctions de l'état visées au présent décret
sont fixés comme suit (...) ».*⁷¹

La situation qui motive ce commandement est le rapport provenant du ministre de l'emploi, de la fonction publique et de la prévoyance sociale. Pour renforcer le commandement, la constitution, loi fondamentale à laquelle tous les citoyens sont soumis est rappelée. Il s'agit implicitement de soutenir que l'acte pris ne sort nullement du cadre constitutionnel établi d'un commun accord. En outre, le rappel des autres lois et décrets, présentés sous une forme anaphorique, contribue à montrer le caractère complémentaire et nécessaire du nouvel acte. La présentation particulière des actes participent aussi de leur force de persuasion comme l'écrivent Perelman et Olbretch-Tyteca :

*« D'une manière générale, tout l'apparat dont on entoure la promulgation de certains textes, le prononcé de certaines paroles, tend à rendre leur répudiation plus difficile et à augmenter la confiance sociale ».*⁷²

L'apparat apparaît dans toutes ces lois et autres textes de droit auxquels l'autorité a recours pour promulguer un autre acte à travers les constructions anaphoriques pour contribuer à la crédibilité nécessaire à leur usage et application. Ainsi, même si les actes administratifs unilatéraux sont dotés d'une valeur exécutoire, le respect de l'autre (altérité) conduit à entourer leur promulgation de précautions qui en garantissent le respect et l'acceptation.

⁷¹ Volume annexe, DA 2, 1-20.

⁷² Perelman C., Olbretch-Tyteca L., 1992, *Traité de l'argumentation*, Bruxelles, Editions de l'université de Bruxelles, p. 141.

Dans les actes administratifs, le commandement paraît à la fois rigide et souple. De façon souple, il est énoncé dans les dispositions pour indiquer l'autorité chargée du dossier et l'inviter à s'exécuter. On assiste, dans ce cas, à un emploi du présent à la forme passive et du futur simple.

*« Article -24 Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la république de Côte d'Ivoire ».*⁷³

Cette construction passive n'occulte pas cependant la valeur performative de l'énoncé. En le prononçant, le président de la république accomplit l'acte de nommer le ministre de l'éducation comme personnalité en charge de l'exécution des tâches énoncées dans le décret. Il donne aussi l'ordre de publier le décret au journal officiel. Le commandement dans l'acte administratif ne prend donc pas la forme d'une menace qui pèserait sur le citoyen mais d'une sanction motivée. Cela conduit à la soumission à la décision énoncée comme nous pouvons le voir dans l'extrait suivant :

*« Article 1^{er} :
Les élèves dont les noms suivent sont exclus définitivement du Lycée Moderne d'Anyama et mis à la disposition de la Direction Régionale d'Abidjan-2 pour transfert dans d'autres établissements ».*⁷⁴

Contrairement à la joie qui suit une nomination par un acte administratif, une sanction est vécue comme une humiliation publique. Cela du fait du caractère cérémonieux de l'acte qui en amplifie la force exécutoire.

Dans la lettre administrative, le commandement est moins cérémonieux.

2.2.1.3.2. Le commandement dans la lettre administrative

Le commandement se réalise dans la lettre par le mode déclaratif et le mode conditionnel. Le mode déclaratif est le support des actions certaines. Son utilisation, en remplacement du mode impératif est liée au respect et à la protection de la face du destinataire.

*« Aussi vous prierai-je de bien vouloir poursuivre la procédure entamée ».*⁷⁵

L'atténuation de l'ordre est rendue par le mode et le recours à l'auxiliaire modal. De cette façon, le locuteur atténue la brutalité qui affecterait la face du destinataire. Il en est de même dans l'extrait suivant ;

⁷³ Volume annexe, DA 4, 233.

⁷⁴ Volume annexe, DA 42, 10-11.

⁷⁵ Volume annexe, DLI, 11.

« Vous êtes désignés pour participer activement à cette émission. Par conséquent, vous êtes priés de bien vouloir la préparer selon le pré conducteur qui vous est transmis ». ⁷⁶

Le présent du verbe employé à la forme passive permet de formuler. Dans la première formulation, l'ordre est très présent et est accentué par le choix du verbe *désigner*. Ce verbe induit, selon la définition qu'en donne le *Dictionnaire Hachette*, deux idées :

« Indiquer d'une manière distinctive, par un signe, un geste, une marque... ». ⁷⁷

Il véhicule l'idée d'indication mais cette indication vise à rendre distinct et à particulariser. Aussi, l'ordre est-il mieux pris en compte par le locuteur qui comprend qu'on attend particulièrement de lui une action. Cet ordre est beaucoup plus direct que celui formulé dans le deuxième verbe construit et accompagné de la formule « *bien vouloir* ». Cette formule est moins directive et revêt un caractère plus déférent.

Ces éléments grammaticaux réduisent, dans le discours, sa charge de violence et visent à créer un climat de coopération. La règle de la réciprocité semble guider les locuteurs dans leur discours. Comme tout est en transformation constante dans l'administration, les hommes qui représentent l'autorité sont, aussi, souvent changés. Le respect de la loi de la réciprocité est, donc, une protection pour soi-même.

Le mode conditionnel est également présent dans l'expression du commandement. Mode du souhait, il apparaît comme le mode le plus utilisé après le mode déclaratif. Il présente l'action de façon nuancée en lui ôtant ou en atténuant le poids de son autorité. On ne le retrouve que dans les lettres.

« Je souhaiterais que cette séance de travail se déroule entre le 18 et le 20 mars 2002 ». ⁷⁸

Au service de l'ordre courtois, le conditionnel permet d'accorder au récepteur une grande marque de respectabilité qui dilue la rigueur par une forme de détour. Cela montre la forte subjectivité qui intervient dans le discours administratif. Le mode conditionnel permet de mêler à un énoncé classé objectif et neutre des caractères affectifs et émotionnels.

L'étude de la modalité d'énonciation nous a permis de noter la présence du locuteur dans son énoncé. Elle se traduit par une forte présence de la modalité assertive dont le rôle est d'appuyer la légitimité du locuteur. Il se situe, en effet, comme celui qui détient un savoir en

⁷⁶ Volume annexe, DL 63, 4-6.

⁷⁷ Dictionnaire Hachette, 2010, *op. cit.*, p. 490.

⁷⁸ Volume annexe DL 52, 9.

relation avec les responsabilités qui lui sont confiées. C'est fort de ce savoir et de cette légitimité que le locuteur peut exprimer les ordres à l'endroit du destinataire. Les désirs constituent aussi un acte très présent dans le texte. Leur expression prend différentes formes selon que la communication s'établit dans une relation descendante, ascendante ou horizontale.

L'arrière plan culturel dans l'expression de la modalité, dans l'écrit administratif, est davantage perceptible dans la lettre. Elle se manifeste dans l'organisation des échanges et la manière de les conduire. Dans l'organisation des échanges, nous constatons que le locuteur intègre dans son discours beaucoup d'assertions dans le but soit de créer un cadre de référence commun et d'établir une alliance affective soit de préparer le destinataire à la réception de l'acte. Cette stratégie discursive repose sur ce qui est culturellement identifié à travers l'expression *les nouvelles* dans les échanges sociaux. De plus, dans la manière de présenter le discours, le locuteur prend appui sur la beauté de la forme et la précision qui se traduit, contrairement à l'entendement habituel, par le souci du détail. Tout ceci témoigne du souci de l'autre par la déférence, la soumission et l'offre d'une certaine amitié dans le langage. Nous notons ainsi que la beauté du langage seule ne suffit pas et qu'il est essentiel, pour le locuteur, de lui adjoindre le bien dire pour que s'établisse une relation éthique durable. Le bien dire, culturellement, intègre la notion d'altérité dans la mesure où le discours n'est bien que par ses effets sur les membres de la communauté et à partir du regard de l'autre. L'expression de la modalité d'énonciation dans l'écrit administratif intègre ainsi les habitudes culturelles.

La formulation des actes de langage bénéficie, elle aussi, d'un traitement particulier qui est lié aux pratiques culturelles. Nous pouvons le constater dans l'analyse des actes de langage à l'étape ci-dessous.

2.2.2. La formulation des actes de langage illocutoires

Notre étude des types d'actes de langage et leur classement dans la lettre administrative et l'acte administratif prend appui sur les actes illocutoires. Cela se justifie par le fait que le discours émis dans notre corpus constitue des actes locutoires. En effet, dans la mesure où chaque écrit résulte de la production d'un énoncé par un énonciateur, il revient à dire quelque chose :

« J'effectue un acte locutoire dans la mesure où je combine des sons et des mots, auxquels vient s'associer un certain contenu sémantique (identifiable au contenu propositionnel) ; j'effectue un acte illocutoire dans la mesure où cette suite a pour but avoué d'obtenir du destinataire une certaine information ; j'effectue enfin un acte perlocutoire si cette énonciation sert des fins plus

*lointaines et plus cachées, comme embarrasser l'interlocuteur ou lui manifester de l'intérêt ».*⁷⁹

L'évidence du caractère locutoire du discours dans la lettre et l'acte administratif invite à réfléchir davantage sur le caractère illocutoire pour identifier les types d'action que les locuteurs attendent des destinataires par la manière dont ils profèrent leurs propos. Le perlocutoire ne sera pas non plus l'objet de notre analyse dans la mesure où il se mesure à partir du comportement du destinataire. Or nous n'avons accès qu'à deux comportements de destinataires dans notre corpus. Cela n'est pas suffisant pour qu'une analyse puisse permettre des données objectives.

Poursuivant les travaux de J. Austin sur la classification des actes de langage, Searle retient une classification des actes de langage qui ne se fonde pas sur le performatif. Il part du principe qu'on doit distinguer dans chaque acte de langage le contenu propositionnel de l'intention et c'est de cette intention que provient la force illocutoire. Dans sa perception, sont importants pour la force illocutoire d'un énoncé, le but, le statut du locuteur ainsi que la manière dont il exprime cet acte.

Partant de ce principe, il classe les actes de langage en cinq groupes. Il distingue les actes assertifs, les directifs, les promissifs, les expressifs et les déclaratifs. Cette classification en cinq groupes des actes avait déjà été faite par Austin qui parlait de véridictifs plutôt que de directifs et de comportatifs plutôt que d'expressifs. Cependant, si nous nous appuyons sur la classification selon Searle, c'est en raison du cadre dans lequel il présente la réalisation des actes de langage. En effet la question du statut de l'énonciateur nous paraît primordiale dans le cadre de l'écrit professionnel qui se réalise dans un environnement institutionnel où le statut joue un rôle essentiel dans la réussite ou l'échec de l'acte de langage.

Dans notre étude, par contre, nous organisons autrement les actes de langage. En effet, les écrits administratifs présentent l'avantage d'énoncer un objet qui exprime l'intention de l'énonciateur. Cet objet constitue par conséquent l'acte principal dont la formulation doit conduire au changement de comportement chez le destinataire. Les autres actes de langage présents apparaissent, bien qu'importants, en position secondaire. Aussi allons-nous organiser notre travail autour de deux points : la formulation des actes principaux et la formulation des actes secondaires. Cette organisation qui partira des actes administratifs unilatéraux pour s'intéresser aux lettres, devrait nous permettre de noter comment les actes illocutoires sont énoncés.

⁷⁹ *id.*, p. 22.

2.2.2.1. La formulation des actes illocutoires dans l'acte

Les actes administratifs unilatéraux ont la particularité de formuler des dispositions imposables à tous les citoyens. Aussi l'acte principal qu'ils énoncent relève-t-il toujours du directif. En effet, dans l'acte administratif, les trois verbes *décète*, *arrête* et *décide* qui introduisent les ordres de l'autorité, permettent de montrer le caractère exécutoire de l'acte de langage énoncé. Dans cette formulation, nous constatons que l'acte de langage apparaît toujours en milieu d'énonciation, précédé d'autres actes qui énoncent les cadres dans lesquels s'insèrent l'acte principal. Les actes précédents sont considérés comme des actes secondaires dans le cadre de la situation d'énonciation.

Nous notons que dans les cinquante et un actes administratifs du corpus, sont formulés cinquante et un actes directifs à travers lesquels l'autorité donne des ordres aux administrés. L'exécution est le comportement attendu de ces administrés. Les actes assertifs qui les précèdent permettent à l'autorité d'affirmer l'existence d'un contexte dans lequel s'insère le nouvel ordre. Ces affirmations ont pour visée d'instruire les administrés mais aussi, elles sont utiles pour l'obtention de leur adhésion à l'exécution de la tâche.

« LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

VU le décret n° 96-PR/02 du 26 janvier 1996, portant nomination des membres du gouvernement, tel que modifié par le décret n° 98-PR/005 du 11 août 1998 ;

VU le décret n° 98-PR/006 du 1^{er} octobre fixant les attributions des Membres du gouvernement,

VU le décret n°98-PR/674 du 25 novembre 1998 portant organisation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

A R R E T E

*Article premier- La cellule de contrôle, de gestion et de suivi es investissements et des équipements (CCGSIE), placée sous l'autorité du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, a pour mission la mise en œuvre de la politique du ministère en matière de contrôle de l'exécution des budgets de fonctionnement et d'investissement (...).*⁸⁰

A la suite du cadre, perceptible dans le rappel de trois décrets existants, l'ordre est présenté de façon détaillée, comme le permet de noter l'indication *article 1^{er}*. Cette numérotation montre qu'il en existe d'autres. Selon l'importance de l'acte directif, les actes assertifs sont nombreux. Cela explique la longueur de certains actes administratifs. Parfois aussi, c'est la formulation de

⁸⁰ *Volume annexe, DA 12, 1-13.*

l'acte directif qui est longue comme c'est le cas dans le décret en DA 4 qui comporte 234 lignes. Il s'agit des dispositions à prendre pour l'organisation du ministère de l'éducation nationale. Le détail des tâches à exécuter par le ministre en charge de ce département justifie cette longueur de l'acte.

Dans l'acte administratif unilatéral, l'acte principal est donc l'acte directif qui est précédé d'actes secondaires qui ne sont que des assertions. Ces assertions ont constitué des actes directifs et continuent de l'être dans la pratique. Cependant, dans l'énonciation en cours, elles ne sont que des actes assertifs. Le cas des lettres administratives est différent parce qu'une plus grande liberté est accordée au locuteur.

2.2.2.2. *La formulation des actes de langage dans la lettre*

Dans la lettre administrative l'objet donne un bref résumé du contenu. De ce fait il donne une idée de l'acte de langage formulé dans l'énoncé. La difficulté, cependant, dans les lettres du corpus provient du fait que tous les objets ne sont pas énoncés de façon précise. En outre, contrairement aux actes administratifs unilatéraux dont la place exacte de l'acte de langage principal est fixe, dans la lettre chaque locuteur choisit, selon l'organisation de son discours, l'emplacement de l'acte de langage principal qu'il veut exprimer.

Quarante trois lettres présentent, dès le premier paragraphe, l'objet de la rédaction qui est l'acte de langage principal, soit 37.39%. Dans les autres lettres, il faut attendre le deuxième ou l'avant dernier paragraphe pour découvrir l'acte de langage qui devrait conduire le destinataire à accomplir l'action. En outre, l'objet, censé donner une idée de l'acte de langage, est exprimé de façon insuffisante. Il se réduit soit au thème soit à la catégorie à laquelle appartient la lettre. En DL 42 et DL89, par exemple, il est seulement indiqué *information* et *invitation*. Or ces termes renvoient aux catégories dénommées *lettres d'information* et *lettre d'invitation*. Ces formulations restent, par conséquent, imprécises. Elles devraient être davantage explicites pour offrir une bonne lisibilité au destinataire.

Dans le document DL 46, par contre, l'objet est réduit au thème : *Recensement des travailleurs sociaux*. L'objet ainsi exprimé offre une idée du sujet non de l'acte de langage attendu. S'agit-il de la transmission d'un document portant sur les travailleurs sociaux ou des interrogations sur les travailleurs sociaux ? Le seul thème ne peut permettre une perception rapide de la lettre et contribuer rapidement à son traitement.

A la réflexion ce traitement infligé à la lettre par une énonciation incomplète de l'objet et à son apparition en milieu ou en fin de paragraphe fait penser à la relation que culturellement le locuteur a avec la parole.

En effet, pour qu'il y ait acte de langage, il faut au moins deux interlocuteurs. C'est cette situation que l'on observe dans la lettre administrative. Culturellement, l'interaction entre deux personnes commence toujours par une pratique appelée *les nouvelles*. Les nouvelles, comme nous l'avons indiqué, respectent trois étapes au cours desquelles l'énonciation de l'acte intervient au milieu. L'acte de langage n'est jamais énoncé dès la rencontre. En effet, la rencontre commence par les *nouvelles* dites *préambule* qui consistent, pour le visiteur, à donner des informations d'ordre général. Ces premières nouvelles se résument, en général, en des expressions telles que :

*Il n'y a rien de grave, je suis venu vous saluer.
J'ai effectué un bon voyage, Etc.*

La vraie raison de la visite, incluant l'acte de langage principal, intervient dans la deuxième étape des échanges et est appelée les nouvelles-substance ou les vraies nouvelles. Il est donc maladroit de délivrer du premier coup l'objet de la visite. Cette pratique culturelle pourrait justifier son omission ou l'imprécision qui apparaissent dans sa formulation dans la lettre administrative.

L'autre aspect qui invite à ce traitement de l'objet pourrait être lié à la perception de la parole et à l'influence du statut du locuteur. Pour le Négro-africain, la parole est lourde et sacrée. Elle bénéficie d'un traitement spécifique en présence de l'autorité. Pour cela il faut préparer l'interlocuteur afin qu'il soit disposé à la recevoir. Ce rapport à la parole est donc projeté sur l'écrit, créant une rencontre de la culture de l'oralité et celle de l'écrit à travers l'écrit administratif. Ce transfert se réalise facilement parce que l'écrit administratif est un genre social qui intervient dans un environnement dont l'organisation hiérarchique est semblable à celle de la société traditionnelle.

En ce qui concerne les types d'actes, nous observons une prédilection pour les assertifs du fait de la nécessité de bien disposer l'autre. C'est après de nombreuses assertions que le locuteur formule l'acte de langage principal. Permettant d'émettre des affirmations, les actes assertifs servent surtout aux locuteurs à la présentation des contextes d'élaboration de leur discours. Les paragraphes énonçant des actes assertifs visent à trouver les mots justes pour bien disposer le destinataire et le conduire à la réussite de l'acte principal. Par exemple dans l'extrait ci-dessous, nous notons que le locuteur s'appuie fortement sur les actes assertifs qui ne constituent cependant pas l'acte illocutoire primordial :

« Par courrier en date du 10 septembre 2003, vous m'avez saisi de l'accident de la voie publique qui a occasionné des blessures à

quatre (04) agents des établissements pénitentiaires en partance pour M'Bahiakro, leur premier poste d'affectation.

En application de la législation sur les accidents de service, le fonctionnaire atteint d'une invalidité résultant d'un accident de service ayant entraîné une incapacité permanente, peut prétendre à une allocation temporaire d'invalidité cumulable avec son traitement.

Pour que la situation des agents concernés soit examinée, il y a lieu de me faire parvenir :

- *les copies du constat d'accident ;*
- *votre rapport circonstancié ;*
- *le certificat médical évaluant les conséquences de l'accident ;*
- *le certificat de guérison ».*⁸¹

Dans cet extrait, l'acte assertif consiste, pour le locuteur, à rappeler, à partir d'affirmations, les informations sur lesquelles il prend appui pour la réussite de l'acte principal. Nous identifions deux assertions : dans la première, le locuteur affirme qu'il a été informé de l'accident ayant occasionné des blessures ; la deuxième affirmation est que la loi prévoit une indemnisation dans le cadre de l'accident de service. Ces deux assertions livrées par le directeur des services judiciaires, invitent implicitement le destinataire à accomplir l'acte attendu : transmettre les informations dont le locuteur a besoin dans le cadre du fonctionnement du service.

De la même manière, le DL 60 procède par des assertions avant d'en arriver à l'acte principal :

*« L'examen de votre situation au regard du Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP) fait apparaître que votre entreprise n'est pas à jour de sa cotisation au titre de la taxe FPC (Formation Professionnelle Continue) en 2003 et en 2004 ».*⁸²

Cette affirmation crée et situe le cadre de référence dans lequel l'acte illocutoire se réalise. Qu'ils soient longuement détaillés ou brefs, les assertifs jouent un rôle essentiel dans la lettre administrative. S'ils sont nombreux, ils ne sont pourtant pas toujours les principaux actes. Les principaux actes sont surtout des actes promissifs et expressifs.

Nous retrouvons les actes promissifs dans les invitations et les lettres d'acceptation de demandes. Dans ces lettres, les locuteurs, en acceptant d'accéder aux demandes ou en acceptant d'inviter des destinataires à des séances de travail ou à des activités, font la promesse de les recevoir ou de faire le don nécessaire :

⁸¹ *Volume annexe, DL 65, 1-14.*

⁸² *Volume annexe DL 60, 1-4.*

*« Je vous prie de bien vouloir honorer de votre présence, avec le point focal, la cérémonie de lancement qui aura lieu le 24 novembre 2005 à 9 heures à la salle Foyer 2 de l'Hôtel Ivoire ».*⁸³

A partir de cet acte de langage, le locuteur fait une promesse qui est celle d'être en mesure de recevoir le destinataire. La crédibilité de l'acte réside dans son statut de directeur national du projet IVC et surtout de sa *légitimité* comme l'écrit Bourdieu. Ce statut contribuera à la modification du comportement du destinataire. Il en est de même de l'offre de financement exprimé dans le document DL 76 dans lequel le locuteur accède à la demande de financement qui lui a été exprimée :

*« Votre requête a attiré toute mon attention. En conséquence, je vous prie de bien vouloir inviter vos services concernés à prendre contact avec le Dr ... point focal santé familiale dans notre institution en vue de procéder à l'analyse de votre requête, afin d'identifier les activités pouvant être ciblées par un financement sur notre budget programme ».*⁸⁴

Dans ce cas précis, l'offre tient sa validité du statut du locuteur en tant que représentant d'une structure solvable, capable d'identifier l'utilité d'un dossier et d'en octroyer réellement le financement.

Quant à l'acte expressif, il se retrouve dans presque chacune des lettres et principalement dans les formules finales. Il s'exprime à travers des formules qui partent du simple *je vous remercie* à des formules plus complexes. On notera cependant que neuf (9) lettres ne possèdent pas de formule finale. Une notamment s'achève par l'expression d'une menace :

*« Je vous informe à toutes fins utiles qu'à défaut de réponse de votre part à la présente convocation, et sauf erreur de notre part, je me verrai contraint de faire procéder au paiement des sommes en souffrance par toutes les voies de droit ».*⁸⁵

La menace fonctionne aussi comme de l'expressif dans la mesure où le locuteur exprime son état d'insatisfaction. Il traduit son sentiment de colère par la menace qu'il brandit au destinataire afin de l'amener à changer de comportement.

Une seule lettre peut être classée comme comportant un acte déclaratif.

⁸³ Volume annexe, DL 74, 10-11.

⁸⁴ Volume annexe, DL 76, 4-7.

⁸⁵ Volume annexe, DL. 60, 8-10.

*« Ainsi vous tombez sous le coup de l'article 58 qui stipule entre autres que 'le défaut de communication par correspondance avec accusé de réception de renseignements dans les 30 jours d'une demande de l'administration est sanctionné par une amende fiscale de 1 000 000 de francs sans préjudice des amendes complémentaires ».*⁸⁶

Dans cet extrait, nous notons une condamnation du destinataire par le locuteur. Cet acte le contraint à payer une amende. La force illocutoire de cette condamnation, comme dans tous les autres actes de langage, réside dans le statut du locuteur. Seulement, une condamnation nécessite une force plus grande. Aussi le locuteur est-il contraint de se munir de la force de la loi en citant l'article qui régit ce type de situation. Cette double association consolide l'acte de langage et en assure la force illocutoire.

La formulation des actes de langage n'est pas gratuite dans l'écrit administratif comme le laissent voir les diverses réalisations qui en sont faites. Les actes administratifs présentent tout de même un usage bien codifié qui donne une meilleure visibilité des actes illocutoires. Dans les lettres, cependant, l'énonciation de l'acte principal est soumise à la progression que chacun des locuteurs donne à ses idées. Cette manière de procéder pourrait être rapprochée des usages culturels du milieu ivoirien comme nous l'avons déjà indiqué.

Dans ce milieu, l'objet d'une visite n'est livré qu'à la deuxième étape des échanges. Il s'agit de préparer, d'une certaine manière, le destinataire à recevoir le message pour son accomplissement. Cette façon de procéder intervient aussi dans la force illocutoire de l'acte parce que le locuteur agit, en amont, sur le destinataire. Une telle pratique inhabituelle paraît paradoxale pour un locuteur non ivoirien tout comme l'usage fait du lexique français ainsi que nous allons le constater dans l'étape ci-dessous.

2.2.2.3. Quelques paradoxes dans la pratique langagière

L'insertion des pratiques du milieu culturel traditionnel dans le français et certaines conceptions personnelles du locuteur des techniques de la rédaction administrative sont sources de paradoxes. Lorsque la culture s'invite dans la langue qui n'est pas son véhicule de départ, et lorsqu'également, du fait d'une insécurité scripturale, certaines présentations sont faites du document administratif, des effets surprenants apparaissent qui ne laissent pas le destinataire indifférent.

⁸⁶ *Volume annexe, DL. 25, 7-11.*

La langue française se retrouve dans un environnement culturel dont les langues ne sont pas enseignées. Cette culture vit par le biais de la langue qui s'offre à elle comme nous l'avions énoncé avec l'usage des embrayeurs. Cependant, nous constatons une appropriation de la culture française à travers des récupérations qui n'ont plus cours dans les pratiques langagières. Ces récupérations surprenantes sont les manifestations de l'appropriation de la culture française. Ces pratiques que le regard d'un natif français permet de distinguer, se notent particulièrement dans le lexique.

En effet, des usages considérés comme dépassés ou trop recherchés sont abandonnés par le natif français alors qu'ils ont cours encore dans les pratiques langagières en Côte d'Ivoire. L'extrait ci-dessous permet de donner une idée de cette pratique langagière :

« *ARTICLE 1^{er} : Les dates des Congés et Vacances scolaires pour l'année scolaire 2001-2002 sont fixées comme suit.*
Congés de Toussaint
Du mercredi 31 octobre 2001 après les cours du soir, au
Dimanche 04 Novembre 2001 inclus.
Congés de Noël et du Nouvel An
Du vendredi 21 décembre 2001 après les cours du soir, au
*Dimanche 06 janvier 2002 inclus ».*⁸⁷

Les dénominations des congés scolaires sont surprenantes pour un natif français et dans sa compréhension de la laïcité d'un Etat. Laïc signifiant qui n'a pas d'appartenance religieuse, un Etat laïc devrait exclure de ses représentations tout signe religieux. La Côte d'Ivoire est aussi un Etat laïc, mais la laïcité pour l'Etat ivoirien semble posséder un sens différent. Il semble signifier qu'il n'existe pas de religion d'Etat et qu'aucune religion n'est au-dessus des autres. La laïcité signifie l'égalité des religions. Cependant, l'égalité des religions ne signifie pas qu'elles ne soient pas apparentes. Tout individu peut ainsi montrer les signes de la religion à laquelle il appartient comme le représentant de l'Etat le fait dans l'extrait d'acte administratif précité. Aussi qu'un terme choisi appartienne à une religion ou à une autre constitue un usage normal. Le mot laïcité a donc pris la couleur de l'espace local.

Il en est de même du terme *écoper*. Ce terme est classé dans le dictionnaire comme appartenant au registre familial :

« *Ecoper : FAM subir, recevoir une punition ».*⁸⁸

Le registre familial est en principe exclu du langage de l'administration. L'autorité administrative est supposée avoir bénéficié d'une formation académique assez sérieuse pour lui

⁸⁷ *Volume annexe, DA 47, 14-20.*

⁸⁸ Dictionnaire Hachette, 2010, *op. cit.*, p. 512.

permettre d'utiliser une langue correcte et souvent soutenue. Aussi la présence de certains mots classés familiers dans certains des écrits administratifs est surprenante.

« **Article 2.*

Les élèves concernés par la présente décision :

- *conservent leurs résultats scolaires du premier semestre 2004-2005 acquis au Lycée....*

- *obtiennent la note zéro à tous les devoirs et interrogations écrites faits du 21 février au 07 mars 2005 inclus ;*

- *écopent de la note de conduite zéro au deuxième semestre de l'année scolaire 2004-2005 ».*⁸⁹

L'emploi du verbe *écoper* dans cet acte administratif est surprenant compte tenu de son statut de terme familier. Cette familiarité que révèle le dictionnaire ne semble pas avoir été prise en compte dans les pratiques langagières. Cela voudrait-il dire qu'un mot peut changer de statut selon son environnement ? Dans tous les cas un sentiment d'étrangeté apparaît devant l'usage paradoxal de la langue.

Les effets de surprise dans les pratiques langagières proviennent aussi des choix personnels de certains locuteurs dans la rédaction de l'écrit administratif. Ces choix portent sur le papier utilisé, la signature et les inscriptions de dates.

Nous notons dans le document DL110, que le locuteur choisit comme support de communication de son message au destinataire, une feuille quadrillée. Dans ce document, le locuteur exprime une demande à l'autorité pour intégrer le service qu'elle dirige. Cette feuille quadrillée présente l'avantage de permettre à l'écriture de suivre une ligne droite et au document d'être bien présenté. Cet avantage qui conduit le locuteur à ce choix présente cependant l'inconvénient de traduire son insécurité et son manque d'assurance. Or une demande doit avoir pour premier atout de valoriser l'individu par la présentation de ses qualités. Le paradoxe naît donc de ce choix du papier susceptible de produire un effet contraire aux attentes du locuteur.

C'est également par la signature que se perçoit le paradoxe. Huit lettres personnelles en direction des autorités administratives, en l'occurrence DL14, DL20, DL35, DL39, DL67, DL109, DL110, DL114, en font un usage surprenant. Nous distinguons que la signature des locuteurs est précédée du terme *intéressé* dans six documents et de *signature* dans deux autres. Ces termes fonctionnent comme un titre que les locuteurs se donnent avant d'apposer leur signature. Deux interprétations peuvent être avancées dans ce cadre. D'une part nous assistons à une imitation quelque peu servile des modèles qu'offrent les ouvrages d'apprentissage de la

⁸⁹ *Volume annexe, DA 42, 15-19.*

rédaction administrative. Ces ouvrages présentent en effet des recettes toutes faites. Cependant, en précisant l'intéressé ou signature, ils invitent les usagers à substituer leur signature à ces termes. D'autre part, cette pratique peut être liée à l'imitation des lettres provenant des autorités. Celles-ci sont invitées à mettre en évidence leur titre avant l'apposition de leur signature. Dans ce cas, ce serait une question d'abus de la part des locuteurs. Ces dispositions sont contraires à la norme et traduisent, comme pour l'usage de la feuille quadrillée une insécurité scripturale. En effet, en se confiant de façon servile à un ouvrage, le locuteur exprime sa méconnaissance des techniques de rédaction. L'ouvrage apparaît comme le recours idéal parce que c'est l'espace du savoir.

La disposition de la date présente également un non respect de la norme dans trois documents : DL16, DL17 et DL75. Contrairement aux pratiques usuelles, ces trois documents inscrivent les dates tout à fait en bas de page, au-dessus de la signature. Alors que DL75 est une lettre personnelle, DL16 et DL17 proviennent d'une autorité administrative. Le paradoxe ici provient de l'imitation de la présentation de la date dans les actes administratifs. Ici aussi, on pourrait penser à une volonté de création de la part des locuteurs.

Ces paradoxes ont en commun de donner du locuteur l'image de quelqu'un qui manque d'assurance et qui, face à l'insécurité scripturale, copie les recettes des ouvrages ou crée sa propre présentation de la lettre. Ils soulèvent également la question de la formation à l'écriture en situation administrative et la formation, chez l'apprenant, d'un esprit critique. Avec un esprit critique, les locuteurs peuvent avoir le recul nécessaire pour montrer leur autonomie dans l'acquisition des pratiques.

Pour compléter notre analyse du corpus du point de vue des actes de langage dans le discours du locuteur, et dans la mesure où aucun discours n'est apparemment neutre, nous avons recherché la présence des implicites. Nous nous intéressons particulièrement aux présupposés et aux sous entendus.

2.2.3. L'analyse de l'implicite dans le discours

L'implicite, dans le discours, relève du non dit. Nous distinguons, en effet, dans un discours, ce qui relève du contenu dénoté (contenu propositionnel) et ce qui relève de la modalité c'est-à-dire du point de vue du sujet parlant sur ce contenu. Un texte est donc à considérer sous deux angles : l'angle de la dénotation et celui de la connotation dont rend compte la modalité et que l'on obtient à travers les déictiques, les évaluatifs et les modalisateurs. Ces angles permettent de réaliser que le texte, tout comme l'individu qui le

conçoit, est aussi le lieu de la matérialisation de la complexité. La personnalité de l'individu dans ses rapports avec lui-même et avec les autres se traduit de façon consciente ou non par l'intervention de l'implicite.

Tout texte est produit dans une intention particulière qui n'est pas toujours explicitement exprimée. Parfois, bien qu'exprimée, il peut en laisser supposer ou suggérer d'autres. Il s'agit des significations secondes relevant soit des présupposés soit des sous entendus. L'intervention des présupposés et des sous entendus dans un discours met en relief la complexité interactionnelle. Elle pose le problème de l'interprétation. Or en situation administrative, le discours s'inscrit dans une logique de neutralité qui devrait en supprimer les implicites. Notre préoccupation sera de montrer comment il est difficile de se détacher de l'implicite dans un environnement culturel où la parole est suggestive du fait des contraintes liées à sa profération.

2.2.3.1. Les présupposés

Les présupposés peuvent être présentés comme ce qui est posé avant. C'est-à-dire l'information première émise qui n'est certainement pas la principale. Cependant, cette information contribue à la compréhension de l'énoncé. Le présupposé est un implicite logique. A son propos, les auteurs de *100 fiches pour comprendre la linguistique* notent :

*« Dans tout énoncé, on pourra ainsi distinguer un posé et un présupposé et dire que le présupposé désigne ce qui peut être impliqué logiquement par le posé ».*⁹⁰

Nous entendons ainsi par présupposé, non le dénoté exprimé mais un non dit qui s'impose comme une évidence ou un fait avéré auquel vient se greffer le dit ou le posé. Le présupposé apparaît comme la base première qui permet et consolide l'existant. Posé et présupposé sont donc à percevoir, dans le discours, comme essentiels pour lui apporter non seulement une précision au niveau du sens qu'il prend dans un contexte précis mais pour suggérer des sens seconds liés à la fonction et parfois à l'état de l'émetteur et du récepteur.

Les locuteurs ont couramment recours aux présupposés qu'ils perçoivent comme des données essentielles à l'émission et à la compréhension du message. Il s'agit, dans ce cadre, d'une sorte d'accord préalable entre les interlocuteurs. Le fait qu'un écrit administratif soit directement adressé à un responsable administratif particulier relève du présupposé. En effet, par le choix du destinataire, le locuteur suppose, à l'avance que celui-ci possède les capacités

⁹⁰ Siouffi G., Van Raemdonck D., 1999, *100 fiches pour comprendre la linguistique*, Rosny, Bréal, p. 180.

nécessaires au traitement de cet écrit. C'est une reconnaissance implicite de ses capacités à réaliser la tâche qui lui est confiée.

Ainsi, dans le document DL 24, l'émetteur réclame la liste des vacataires de l'établissement supérieur auquel le document est adressé en ces termes :

*« Par conséquent, et en application du droit de communication prévu par l'article 33 et suivants du livre des Procédures Fiscales, je vous saurai gré de me faire parvenir sous huitaine selon le modèle joint à la présente, la liste des enseignants vacataires ayant intervenu dans votre établissement au cours de l'année 2004 ».*⁹¹

Dans cet extrait de discours, nous notons que le locuteur part d'un présupposé. En invitant le directeur de l'université à communiquer la liste des enseignants vacataires de son établissement, il avance d'emblée comme certaine l'existence de ceux-ci dans l'établissement. En outre, il prend soin de mettre en gras cette information. Cette précaution est paradoxale parce que si le locuteur peut lire les autres parties du texte, il sera en mesure de lire la partie en gras. Elle traduit aussi, de façon implicite, davantage sa certitude qui explique son exigence. Pour que cette exigence puisse se justifier, il faut que cette autorité ait supposé à l'avance que le fonctionnement de l'établissement obéit à une logique d'emploi d'enseignants vacataires d'une part. Et de l'autre que cet établissement fonctionne au moins depuis l'année 2004 mentionnée dans le discours. L'absence de formulation de l'idée sous la forme d'hypothèse confirme ce présupposé comme une certitude implicitement admise par l'émetteur.

Un autre cas de présupposition est notable dans le document ci-dessous :

*« Article 1^{er} : Est nommé régisseur de la Maison d'Arrêt et de Correction (MACA), Monsiuer... Régisseur de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon, précédemment à la Maison d'Arrêt et de Correction de Dimbokro, en remplacement de Monsieur... mis à la disposition de la Direction des Services Judiciaires et des Ressources Humaines ».*⁹²

Cet extrait informe de la nomination du régisseur d'une maison d'arrêt. Cela suppose à l'avance d'une part que le locuteur lui-même est doté du pouvoir qui lui permet de prendre une telle décision et d'autre part que le destinataire possède les qualités requises pour exercer cette fonction de régisseur. La présupposition, dans ce cas précis, pour être admise par les deux parties, doit prendre en compte leur statut respectif dans la mesure où c'est ce statut qui octroie en réalité le pouvoir et l'existence du présupposé.

⁹¹ Volume annexe, DL24, 6-10.

⁹² Volume annexe, DA 27, 27-32.

La formulation de la présupposition se note également dans certaines formules finales :

*« Assurée de votre appui, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée ».*⁹³

Dans cette formule de politesse, extraite du discours d'une autorité administrative à une autre autorité administrative, le locuteur suppose qu'il entre en contact avec la personne idéale pour le traitement de la question présentée. Il en est tellement certain que la supposition est exprimée pour devenir le fait posé. De la sorte, il lui impose subtilement la décision à prendre. Une telle attitude est possible parce que la communication est conçue comme un acte de partenariat provenant d'une synergie mais aussi un acte d'influence:

*« La communication nécessite deux partenaires (au moins) tacitement d'accord pour accepter de dialoguer. Si par hypothèse, nous admettons que cette condition fondatrice est vérifiée, il reste à se doter des moyens de communiquer dans de bonnes conditions ».*⁹⁴

Dans cette conception de la communication, le terme « partenaires » suggère l'idée d'association. Il s'agit de s'associer pour réussir quelque chose. Cette idée d'association elle-même ne peut être durable que si les partenaires se sentent solidaires dans l'acte de communiquer. La présupposition ici repose sur cette relation de partage d'une communauté de vue et de solidarité qui existe entre les interlocuteurs : ce sont deux ministres appartenant au même gouvernement et qui visiblement sont habités par la réussite du programme de gouvernement qui les oriente.

De façon générale, les écrits administratifs fonctionnent sur la base de présupposés. Un document n'est adressé à un individu que parce qu'il est d'abord supposé être capable de traiter les problèmes qu'il pose. Le présupposé ici est alors en relation étroite avec les fonctions qu'occupe l'individu. Un acte administratif unilatéral qui assigne des charges à un responsable administratif présuppose que ce responsable est non seulement habilité à le faire mais en a les capacités.

Les écrits administratifs présupposent également que les services concernées par le discours fonctionnent et peuvent avoir des bases de données pouvant favoriser la continuité des services et l'application des décisions. C'est pourquoi une lettre administrative n'est adressée qu'au travailleur supposé avoir les capacités professionnelles pour son traitement. En

⁹³ *Volume annexe, DL46, 12-13.*

⁹⁴ Cortès J., « Lignes de partage », *Diversité et Richesse de la Recherche francophone en Afrique Centrale et de l'Ouest*, Synergies Afrique Centrale et de l'Ouest Numéro 1, p. 5.

définitive, tous les écrits professionnels présentent une même présupposition qui provient de leur rôle même au sein de l'administration. Ils doivent être essentiellement à but utilitaire et entrer dans une dynamique de production orientée vers la réussite. Ils ne s'adressent alors qu'à un destinataire susceptible de traiter de façon sûre et en temps requis les informations. Ils permettent déjà une présupposition sur la qualité du récepteur.

Le sous-entendu, contrairement au présupposé, possède une présence moins évidente dans l'écrit administratif. Nous allons donc voir comment cela se vérifie dans le contexte de notre étude.

2.2.3.2. Les sous-entendus

Source aussi de complexité et appartenant au non dit du discours, les sous-entendus ont un fonctionnement différent des présupposés :

*« On dit qu'il y a sous-entendu lorsqu'une assertion apporte un élément d'information qui est indiscutablement posé comme vrai, mais qui n'est pas véritablement pertinent par rapport au contexte, de sorte que l'interlocuteur est amené à lui en substituer une autre qui, elle, est tue ».*⁹⁵

Dans cette présentation, le sous-entendu est le sens non exprimé que développe l'énoncé de façon logique. Cependant, la responsabilité de ce sens ne peut être imputée directement à l'émetteur quelle que soit l'intention perçue dans ses dires :

*« La direction générale tient par la présente à vous rappeler que les horaires de consultation des médecins vacataires sont fixés comme suit : (...) En conséquence, pour le fonctionnement normal de notre infirmerie et des services, nous vous rappelons que nous devons pouvoir compter sur votre ponctualité ».*⁹⁶

Dans cet extrait, les responsables d'une entreprise informent les médecins vacataires de leurs horaires de consultation afin d'obtenir une meilleure programmation des services. L'acte même de fixer des horaires de consultation laisse sous-entendre qu'il y a un non respect en ce qui concerne les horaires de consultation. Il laisse sous-entendre également que le destinataire qui ne se soumettrait pas à ces horaires sera perçu comme un indiscipliné qui empêche « *Le fonctionnement normal de l'infirmerie* ». Ce sous-entendu en entraîne un autre qui est que cet indiscipliné sera ramené à l'ordre étant donné que toute entreprise, pour atteindre ses objectifs, fonde ses activités sur la discipline de ses membres. Dans le cas des médecins

⁹⁵ Siouffi G., Van Raemdonck D., *op. cit.*, p. 181.

⁹⁶ *Volume annexe, DL 83, 1-7.*

vacataires, ce serait le retrait des vacances qui leur sont octroyées. Cependant, cette interprétation ne peut nullement être assumée par les émetteurs qui ne l'ont pas explicitement exprimée.

Les sous-entendus sont perceptibles aussi à travers les mots, expressions et tournures utilisés dans les documents comme nous pouvons le noter dans l'extrait ci-dessous :

*« J'attache du prix au strict respect de la présente information ».*⁹⁷

Quand un supérieur hiérarchique donne un ordre à exécuter, cela constitue pour le collaborateur une priorité et une contrainte à laquelle il est difficile de se dérober. Quand il y ajoute cette formule, le discours prend la forme d'une menace sous-entendue. Autant le supérieur hiérarchique ne revendiquera pas cette menace comme provenant de lui autant le destinataire sait à quoi s'en tenir. *Attacher du prix* prend, comme nous l'avions énoncé plus haut, le sens d'accorder une grande valeur à la prescription. Aussi le non respect d'une prescription aussi précieuse pour l'autorité peut entraîner des conséquences graves. Ainsi le récepteur peut-il deviner implicitement quel sort il lui sera réservé s'il ne s'exécute pas. Le sous-entendu peut, dans ce cadre, créer des difficultés relationnelles dans la mesure où il fait ressentir au destinataire son infériorité et sa faiblesse. C'est pourquoi nombre d'autorités administratives préfèrent le recours aux formulations sous la forme de prière soit au mode indicatif soit au mode conditionnel pour l'expression de leurs ordres. Ce faisant, ils respectent la *face* de leurs interlocuteurs :

*« A cet effet, je vous prie de bien vouloir vous mettre en rapport, dans les meilleurs délais, avec mes services compétents en vue de prendre connaissance des nouvelles dispositions en vigueur ».*⁹⁸

Cette formule du directeur des loisirs aux établissements autorisés à organiser des loisirs sur le territoire de la Côte d'Ivoire pendant les vacances scolaires, semble une prière dans sa formulation et dans le dessein de se protéger. Cependant, les organisateurs sont conscients que ceux qui ne répondront pas à l'invitation se verront retirées leurs autorisations. Cette menace est un sous-entendu que seuls les interactants peuvent découvrir parce que sa formulation est d'une grande politesse.

La menace n'a en principe pas son sens dans un univers hiérarchisé comme l'administration où chaque individu connaît ses limites. Cette pensée est tellement ancrée dans la culture que c'est à chaque instant et à toutes les occasions que les locuteurs énoncent ce proverbe :

⁹⁷ *Volume annexe, DL 42, 16.*

⁹⁸ *Volume annexe, DL 5, 10-12.*

*« On ne connaît pas l'individu qui pourrait attenter à notre vie mais on peut identifier dans tout groupe celui qui a assez de force physique pour nous battre ».*⁹⁹

La force physique dont on parle dans le proverbe renvoie dans la vie quotidienne à toute force en dehors du recours à une arme ; donc à la force intellectuelle ou à l'autorité dont jouit le supérieur hiérarchique. D'où l'intérêt de la soumission du collaborateur affaibli par ses limites intellectuelles ou son statut dans l'administration.

Le sous-entendu fonctionne également par l'ironie dans le discours. Cette ironie se traduit aussi bien par le lexique que par la ponctuation. On le note, par exemple, dans le document DL2 avec la mise entre guillemets du terme étude :

*« La direction où a été initiée l'«étude» de ce dossier ».*¹⁰⁰

Par l'usage des guillemets, le locuteur signale l'usage particulier qu'il fait du mot sans en livrer le sens au destinataire. Cette ironie lui permet d'émettre des réserves sur les compétences du destinataire. Celui-ci comprend, en fonction du contexte, qu'il est tourné en dérision mais ne possède pas les raisons nécessaires pour une plainte. Le contexte est celui de l'expression de la frustration du locuteur dont les attentes ne sont pas comblées par l'administration. Il conçoit que cela est dû au fait que son dossier n'a pas été traité par le service légitime de l'administration qui de surcroît lui adresse une lettre d'injonction :

*« Nulle part je n'oppose quelque résistance ainsi que le laisse supposer votre lettre d'injonction... ».*¹⁰¹

Le document laisse voir des critiques qui portent sur les aspects relationnels avec la dénonciation de complot et d'incompétence tant pour le traitement du dossier qu'en matière de techniques de la rédaction administrative.

Nous notons également le recours à l'ironie dans le document DL62 qui met en présence un ministre et le représentant résident d'une organisation internationale. Ce document présente une réponse à une réaction du destinataire qui, à la place d'un fonctionnaire proposé par le ministre, en préfère un autre comme l'indique l'extrait ci-dessous :

« J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre N°... du 25 novembre 2002, par laquelle vous me suggérez que le Docteur... »

⁹⁹ Proverbe akan.

¹⁰⁰ Volume annexe, DL2, 47.

¹⁰¹ Volume annexe, DL2, 6-7.

**puisse prendre part à l'atelier sur..., en remplacement du Docteur... sur qui nous avons porté notre choix.
Je vous en suis infiniment gré.
Toutefois, je voudrais vous faire savoir que le Docteur...a été désigné :
(...)
En vous remerciant encore une fois pour l'intérêt que vous avez porté à mon département en nous faisant cette proposition que vous estimiez judicieuse, je vous confirme mon choix initial porté ainsi sur le Docteur... ».*¹⁰²

Le locuteur n'est pas du tout satisfait de la proposition qui lui a été faite de changer son choix. On assiste à la naissance d'un conflit lié à la question des *faces* et de leur protection. Le responsable d'un département considère qu'il est plus habilité à choisir ses agents parce qu'il connaît davantage leurs compétences. Le sentiment de frustration qu'il éprouve devant le déni de cette capacité par le destinataire entraîne l'expression ironique *Je vous en suis infiniment gré*. Contrairement à ce qu'on entend qui est l'expression de sa reconnaissance à son interlocuteur pour ce remplacement *judicieux*, le locuteur traduit plutôt son insatisfaction et son refus d'y adhérer. S'il exprime explicitement cette volonté en fin de discours dans la phrase *je vous confirme mon choix initial*, il poursuit son ironie à travers l'usage du terme *intérêt* qui semble montrer l'importance que le locuteur a accordé à son département en s'opposant à son choix. Ici aussi, il faut entendre le contraire du propos qui est que le destinataire ne porte son intérêt que sur un individu mais pas toute la structure. Son choix est par conséquent perçu par le locuteur comme subjectif et non *judicieux*.

Le sens dans les écrits administratifs n'est jamais un pur contenu sémantique. Il est lié amplement au destinataire et au destinataire qui, chacun de son côté, lui octroie le contenu selon les situations dans lesquelles s'effectue l'émission ou la réception. De plus, cette découverte du sens fait intervenir les notions de sous entendu et de présupposé qui ne sont pas toujours maîtrisables. Écrire en situation administrative constitue un acte total mais également complexe de prise en compte de l'autre, de soi-même et de l'environnement. La conception pragmatique selon laquelle le langage est fonction des circonstances de sa production, prend en compte aussi les conséquences du message sur les récepteurs. Elle invite d'emblée à la reconnaissance de l'autre comme un être existant. D'où le recours aux modalisateurs chargés de bien disposer le destinataire et de le persuader à réaliser l'action attendue de lui.

¹⁰² *Volume annexe, DL 62, 1-18.*

L'analyse du discours dans les écrits administratifs prend aussi appui sur l'aspect métalangue. Une telle approche se justifie du fait de l'enjeu principal de l'écrit administratif qui consiste dans la recherche de la qualité et repose sur l'usage de la langue. Comment cette langue est-elle utilisée dans le contexte ivoirien pour parvenir à l'accomplissement de l'acte illocutoire ? C'est à cela que nous allons nous atteler au point suivant.

2.3. L'analyse du discours : vers une esthétique de la relation

Le consensus est le mode de gestion sociale privilégié dans la société traditionnelle africaine. Aucune décision devant gérer la vie de toute la communauté ne provient de la seule volonté des chefs de tribus ou de villages. Toutes les couches sociales y participent. Dans les échanges où la recherche du consensus paraît essentielle, on assiste alors à la mise en place d'un langage axé à la fois sur des arguments rationnels et sur la fonction poétique. Les écrits administratifs n'échappent pas à cette situation parce qu'ils sont parfois le lieu où les interlocuteurs doivent, ensemble, gérer une situation en trouvant la solution qui convient le mieux. Ils sont le lieu d'un consensus auquel le discours rationnel et le discours affectif permettent d'accéder.

2.3.1. L'organisation et la présentation des idées : la recherche d'une élégance langagière

Malgré la légitimité qui accompagne chacun de ses actes, le locuteur, dans l'administration, est contraint, d'un point de vue éthique, de prendre en compte son interlocuteur dans l'interaction qui s'établit entre eux. Cela se traduit dans son discours par l'organisation méthodique de ses idées et une esthétique langagière fondée sur les ressources rhétoriques. L'organisation méthodique la plus présente dans l'écrit administratif est le syllogisme.

2.3.1.1. Le syllogisme

Les syllogismes procèdent des stratégies argumentatives logiques qui interviennent dans le discours. Elles renferment surtout les raisonnements déductifs et inductifs qui font appel aux notions de prémisses et de conclusion ainsi que le raisonnement par analogie :

*« La déduction est un raisonnement qui contraint l'interlocuteur en le conduisant de manière nécessaire des principes aux conséquences ».*¹⁰³

La déduction partirait donc d'un fait général pour en faire admettre un de particulier. Quant à l'induction, elle est ainsi présentée par Duffour que cite G. Declercq :

*« L'induction est l'ascension qui, par les particuliers, atteint au général ; par exemple si le meilleur pilote est celui qui sait, et s'il en est ainsi pour le conducteur de chevaux, c'est donc en général celui qui sait qui est le meilleur pour chaque spécialité ».*¹⁰⁴

L'induction se présente comme le procédé argumentatif inverse de la déduction en allant du particulier pour faire admettre le général. S'agissant de l'analogie, elle se fonde sur la similitude entre les situations pour réaliser l'adhésion.

Ces techniques, parfois, s'imbriquent dans une même stratégie argumentative. Les arguments peuvent apparaître alors soit de façon juxtaposée, soit coordonnée ou par subordination. Nous le notons, par exemple, dans l'extrait ci-dessous :

*« L'adoption de la loi(...) a modifié les modalités de départ à la retraite des agents... Toutefois, en application de ..., le décret n° ...avait prévu que les fonctionnaires comptant trente ans de service pouvaient être maintenus en activité... Cette période est arrivée à expiration. Dès lors, aucune prorogation de service ne pouvait être valablement accordée... Cependant, l'application du départ à la retraite après trente ans de service a eu pour conséquence ...de créer un déficit en ressources humaines... C'est pourquoi, tous les ministères... ont été amenés ...à proroger le temps d'activité de certains fonctionnaires... pour des impératifs de bonne gouvernance, le ministère... a décidé de mettre fin à la pratique des certificats administratifs de prorogation de service ».*¹⁰⁵

Cet extrait d'une lettre du ministre de la fonction publique aux directeurs des ressources humaines et des affaires financières des ministères, fonctionne par déduction et repose, pour cela sur les connecteurs logiques. Elle informe de la suppression de la disposition qui permet aux fonctionnaires retraités de continuer à être en exercice. De façon très organisée, le locuteur construit une argumentation qui vise à convaincre les destinataires du fait qu'une faveur ne constitue pas un droit. Les connecteurs logiques qu'il utilise contribuent à mettre en relief sa stratégie argumentative. Il procède par des concessions pour montrer la situation exceptionnelle dont ils ont bénéficié en restant en service, pour arriver à la conclusion selon

¹⁰³ Declercq G., *op. cit.*, p. 63.

¹⁰⁴ Declercq G., *op. cit.*, p. 59.

¹⁰⁵ *Volume annexe, DL112, 3-31.*

laquelle cette faveur ne peut plus se faire. Cette stratégie permet d'éviter toute réclamation puisqu'une faveur n'est pas un droit.

Ces procédés argumentatifs s'appuient également sur l'abrègement du raisonnement, la qualité de l'émetteur et les procédés de style.

L'abrègement du raisonnement est perceptible de deux manières dans le corpus d'étude. D'une part par l'usage de ce qu'Aristote appelle les enthymèmes qui sont des syllogismes tronqués et de l'autre par des formules qui apparaissent comme des maximes.

L'emploi des enthymèmes se fonde ici sur la conception selon laquelle certaines prémisses sont évidentes et connues de l'univers d'élaboration du discours. Par exemple dans le document DL1, le rédacteur omet volontiers la prémisse mineure pour certainement éviter d'être disgracieux par trop de précisions. La majeure étant :

*« Aucun enseignement ne peut être dispensé avant l'obtention de l'autorisation d'ouverture du Ministère de l'Enseignement Supérieur. Il en est de même pour la signature de convention ».*¹⁰⁶

Présentée comme une règle qui ne connaît aucune exception, cette majeure ne nécessite pas l'expression de la mineure qui devrait être :

« Or votre institution n'a pas encore obtenu du Ministère son autorisation d'ouverture » avant de conduire à la conclusion suivante :
*« Poursuivre la procédure entamée afin de permettre à la commission compétente d'analyser(...) le dossier d'ouverture de votre institution ».*¹⁰⁷

La majeure permet ainsi de faire l'économie de la parole dont l'extension en longueur peut être source de distorsions ou de désagréments. Elle seule peut suffire à imposer et à obliger le destinataire à s'exécuter. Ici, avec l'enthymème, se réalise une argumentation par le statut de l'autorité dont est investi l'émetteur.

L'enthymème se combine également avec la sentence comme dans le document DL2 au paragraphe n°5 :

*« Toute institution de la République peut, pour des raisons justifiées et spécifiques, faire une demande de dérogation sans aucune velléité d'insubordination ».*¹⁰⁸

¹⁰⁶ Volume annexe, DL1, 8-10.

¹⁰⁷ Volume annexe, DL1, 11-13.

¹⁰⁸ Volume annexe, DL2, 15-16.

L'opinion de l'émetteur paraît, telle qu'exprimée, comme une vérité générale et elle s'impose comme telle par l'usage du présent de vérité générale (peut) et du déterminant indéfini (toute). Elle s'impose telle une maxime :

*« La maxime, telle que la décrit Aristote, est bien ce que nous qualifierons aujourd'hui de jugement de valeur. Elle confère, dit-il, au discours, un caractère éthique. Sa signification tient à son élaboration sociale. On l'énonce pour suggérer son applicabilité à une situation particulière. Plus sa forme est traditionnellement reconnue, plus l'énoncé, avec les conséquences qu'il entraîne sera aisément admis ».*¹⁰⁹

La maxime est une conception générale applicable à toute situation particulière que le destinataire utilise pour défendre sa situation particulière qui n'apparaît dès lors pas comme une exception mais comme une norme. Elle apporte la force de persuasion en insérant le propos dans un cadre d'action logique et universel. Ainsi, la prémisse majeure présentée sous la forme d'une sentence suffit pour créer la persuasion. L'absence de la mineure concourt à abrégé le raisonnement et à le rendre plus incisif et percutant. La lettre administrative apparaît ainsi comme un discours organisé qui respecte les règles de la logique argumentative. Elle est également soumise à l'usage des ressources de la rhétorique.

2.3.1.2. Les ressources de la rhétorique

Contrairement aux attentes de la rédaction administrative, l'écrit administratif se soumet à l'usage de procédés de style. L'esthéticité de certains documents réside, en effet, dans l'usage que font les émetteurs des ressources de la rhétorique. Les actes administratifs, y ont notamment recours.

Le document DA7, par exemple, réalise par le choix de la substantivation et des constructions anaphoriques et des énumérations, une mise en relief des informations.

« Article 13 : Les directions centrales sont :

- *la direction de l'information ;*
- *la direction des affaires financières ;*
- *la direction de la pédagogie et de la formation continue ;*
- *la direction des Ecoles, Lycées et Collèges ;*
- *la direction des Examens et Concours ;*
- *la direction de l'Orientation et des Bourses ;*
- *la direction des Ressources Humaines ;*
- *la direction de la Mutualité et des Œuvres Sociales Scolaires*
- *la direction de l'Extrascolaire et des Activités Coopératives ».*¹¹⁰

¹⁰⁹ Perelman C., Olbreth-Tyteca L., *op. cit.*, p. 224.

¹¹⁰ *Volume annexe, DA7, 121-130.*

Sur le plan syntaxique, le choix de la substantivation, génère une harmonie qu'intensifie, du point de vue de la disposition, la structure anaphorique. La reprise du groupe nominal *la direction* constitue une mise en relief qui participe de la recherche d'une belle forme. L'association de ces deux procédés apporte trois atouts au texte : harmonie, lisibilité et concision. Cela relève aussi de la prise en compte de l'autre et apparaît comme une stratégie argumentative. Procédé caractéristique des actes administratifs, l'anaphore, de façon spécifique, est le support de l'argumentation. Construits sur un même modèle, les actes administratifs usent, dans leur première partie, du participe passé *vu* suivi du texte de droit d'appui. Ces constructions anaphoriques retiennent l'attention du récepteur par l'ampleur du texte et lui confère une certaine solennité. C'est ce que confirment Perelman et Olbretch-Tyteca quand ils écrivent :

*« D'une manière générale, tout l'apparat dont on entoure la promulgation de certains textes, le prononcé de certaines paroles, tend à rendre leur répudiation plus difficile et à augmenter la confiance sociale ».*¹¹¹

Les circonstances de l'énonciation contribuent autant que la situation d'énonciation elle-même, à accorder du poids à l'information et à en augmenter la crédibilité. L'apparat apparaît dans toutes ces lois et autres textes de droit auxquels l'on a recours pour promulguer un autre acte. Ces constructions ainsi que le contenu des textes de loi permettent non seulement de noter la typologie particulière des actes mais de leur octroyer toute la crédibilité nécessaire à leur usage et application. Dans notre corpus d'étude les textes de lois construits sous la forme anaphorique et cités avant l'acte de langage principal sont de deux à douze. Quant à l'énonciation de l'acte lui-même, elle se présente sous la forme d'articles numérotés dont le nombre varie entre deux et quarante cinq et qui obéissent à la même construction anaphorique source d'effet d'accumulation et de mise en valeur.

Ainsi, la typologie des documents constitue une démarche argumentative. Le respect de chaque type de présentation convainc avant la prise de connaissance du contenu. De savoir que l'émetteur utilise la forme de document convenable prédispose à entrer en contact avec le texte pour en découvrir l'essence. De plus, la persuasion repose sur la confiance née du recours aux textes de lois comme fondement de l'information à transmettre.

¹¹¹ Perelman C., Olbretch-Tyteca L., *op. cit.*, p. 141.

L'énumération constitue aussi un procédé de prédilection dans les actes :

« *La présente décision, qui ne donne droit à aucune indemnité, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera* ». ¹¹²

Concourant au souci de la précision par le détail, l'énumération, par l'accumulation qu'elle crée réalise un effet d'insistance et de mise en valeur.

Les lettres aussi fonctionnent en usant des énumérations. Elles apparaissent comme une forme d'insistance qui se fonde sur une sorte de litanie :

« *Une soirée de détente, de retrouvailles et de consolidation de la paix* ». ¹¹³

Trois groupes nominaux : *détente, retrouvailles et consolidation de la paix* dont la connotation positive ne peut que retenir l'attention dans l'univers de la Côte d'Ivoire où les germes du conflit ne font que proliférer depuis le coup d'Etat de 1999. L'énumération, parfois, est constituée de termes qui apparaissent comme des gradations. En DL71, l'on note une accumulation des termes :

« *Vos textes, vos suggestions, vos critiques* ». ¹¹⁴

A travers ce procédé, l'émetteur manifeste son souci d'inviter ses collègues à contribuer à l'édification de la revue commune par la diversification des attentes. Il espère de cette façon rencontrer le maximum d'adhésion. Ces termes juxtaposés ont, en effet, en commun de rendre compte d'une réaction : les textes obéiront à l'intention du locuteur qui sera soit une suggestion soit des critiques. Par contre les suggestions semblent un degré supérieur des critiques en ce qu'elles sont des critiques constructives c'est-à-dire qu'elles dépassent le stade de la simple critique pour fournir des outils d'amélioration. Ainsi, cette énumération est intéressante surtout, par la juxtaposition des idées qui traduit le désir de l'émetteur de laisser libre cours à toutes les sensibilités.

En dehors des procédés comme l'énumération, l'écrit accorde une large place aux procédés qui visent à adoucir les échanges et à rapprocher les interlocuteurs. Il s'agit notamment des hypocorismes, et de certains verbes et adverbess et certaines tournures consacrées.

Les hypocorismes sont les procédés qui rendent le discours tendre et affectueux. Ils apparaissent dans l'emploi de certains adjectifs, de certains noms et verbes pour rendre le discours plus humain et créer une proximité avec le destinataire. Ainsi, nous retrouvons, de

¹¹² *Volume annexe, DA46, 36-37.*

¹¹³ *Volume annexe, DL31, 6-7.*

¹¹⁴ *Volume annexe, DL71, 12.*

façon fréquente, dans les formules d'appel et finale des écrits administratifs les expressions telles que *Cher/chère collègue/ami* :

En appel : « *Monsieur le Ministre et Cher Collègue* ». ¹¹⁵

En finale : « *Monsieur le Ministre et Cher Collègue* ». ¹¹⁶

Cette marque d'attachement ajoutée toujours au titre du destinataire est redondante à dessein puisqu'elle concourt à transformer ces relations professionnelles en des relations d'amitié et de fraternité : une fraternité de corporation ou de classe. L'émetteur a le sentiment et la conscience d'appartenir à la même classe que le récepteur et crée une forme d'alliance affectueuse. Le recours aux adverbes *infiniment* et *fort* contribue aussi à adoucir les échanges :

« *Aussi vous saurais-je infiniment gré* ». ¹¹⁷

L'adverbe modificateur *infiniment* permet de traduire la sympathie de l'émetteur qui a conscience que seule une bonne disposition à l'égard du destinataire facilitera la communication.

En outre, la persuasion se traduit par la façon élégante de faire primer les sentiments dans la communication à travers :

« *Je me réjouis de l'honneur que vous nous faites* » ¹¹⁸

« *Je me félicite de l'honneur et de l'amitié que vous avez bien voulu me faire* ». ¹¹⁹

Le témoignage de satisfaction personnelle constitue une stratégie de persuasion du destinataire. Cela lui montre à la fois le degré d'adhésion du locuteur mais aussi l'intérêt que présente le projet qui les lie.

Le discours est également un discours plein de circonspection qui use, à travers le lexique d'un langage modéré. En DL43, le verbe *partager* dans la phrase : *je voudrais vous faire partager* ¹²⁰, met l'accent sur le respect de l'homologue à qui l'on ne donne pas des instructions mais à qui l'on demande des conseils. C'est dans ce cadre des échanges que la conception selon laquelle l'*autre* est toujours un autre *soi-même* prend tout son sens. Cet autre soi-même est alors doué des mêmes compétences et doit mériter le respect que *je* attend pour lui-même.

¹¹⁵ *Volume annexe, DL 78.*

¹¹⁶ *Volume annexe, DL 78, 5.*

¹¹⁷ *Volume annexe, DL46, 10.*

¹¹⁸ *Volume annexe, DL41, 2.*

¹¹⁹ *Volume annexe, DL10, 1.*

¹²⁰ *Volume annexe, DL43, 5.*

Certaines expressions sont aussi la manifestation de cette circonspection. L'on peut noter, entre autres, *dans la mesure du possible* qui exclut toute idée de force et d'ordre en laissant au récepteur la latitude de décider. L'adverbe « *bien* » également contribue à atténuer la force des demandes et à éviter qu'elles soient perçues comme des ordres :

« *Aussi vous prierai-je de bien vouloir poursuivre la procédure...* ». ¹²¹

« *A cet effet, je vous prie de bien vouloir prendre toutes les dispositions utiles afin d'y participer* ». ¹²²

« *A cet effet, je vous prie de bien vouloir vous mettre en rapport, dans les meilleurs délais avec mes services compétents* ». ¹²³

« *Aussi vous saurai-je infiniment gré de bien vouloir me communiquer la liste des travailleurs sociaux en fonction dans votre ministère, selon la fiche ci-jointe* ». ¹²⁴

Nous notons, à ce niveau, que le sentiment de traduire la relation à l'autre qui, dans les échanges oraux, se traduit par une gestuelle et un langage spécifiques, trouve quelque satisfaction dans les principes rédactionnels. Cela se réalise avec l'expression *bien vouloir* qui contourne l'aspect direct de l'ordre. Aussi les locuteurs en usent-ils dans toutes les situations d'expression de l'ordre comme le montre le relevé ci-dessus.

L'un des procédés syntaxiques usuels dans l'écrit administratif est l'antéposition de certains éléments perçus comme intéressants ou essentiels aux échanges. Il est ainsi mis en relief, du point de vue syntaxique le thème qui dès lors prime sur le propos. D'où l'antéposition du complément circonstanciel dans :

« *Aux fins d'instruire et d'échanger avec le public sur les enjeux de cette thématique nationale, je vous prie de bien vouloir intervenir à la table ronde sur...* ». ¹²⁵

Ce complément circonstanciel présente deux intérêts intimement liés : d'une part l'instruction du public et les échanges avec lui puis, implicitement, la possibilité pour le chercheur de divulguer les résultats de ses recherches. En mettant ces deux intérêts en avant, l'émetteur est presque assuré d'atteindre son but qui est d'obtenir un conférencier pour sa manifestation. Cette autre stratégie discursive favorise l'acceptation d'un récepteur à qui l'on ne saurait donner des

¹²¹ *Volume annexe, DL56, 7-8.*

¹²² *Volume annexe, DL4, 5-6.*

¹²³ *Volume annexe, DL5, 10-12.*

¹²⁴ *Volume annexe, DL46, 10-11.*

¹²⁵ *Volume annexe, DL6, 6.*

ordres d'une part parce qu'il s'agit d'un échange d'égal à égal et de l'autre parce que l'émetteur est en situation de demandeur. Ce sont d'ailleurs ces dispositions qui font que cette stratégie intervient le plus souvent en situation commerciale où le vendeur a besoin de mettre en avant l'intérêt de l'acheteur dans l'acquisition du produit.

La lettre en DL72 justifie cette préoccupation :

*« En vue du renforcement des capacités managériales des agents et hauts responsables des entreprises publiques et privées... a le plaisir d'informer ... ».*¹²⁶

Ce qui retient l'attention dans cette lettre, c'est la mise en avant du destinataire à partir des avantages qui s'offrent à lui. L'antéposition contribue au jeu de l'effacement de soi. Elle réussit aussi l'établissement du contact avec le récepteur dont l'intérêt est jugé primordial par ce fait.

Les procédés rhétoriques tels que les métaphores, les parenthèses et les guillemets interviennent aussi dans l'écrit administratif. Dans le document DL 31 l'émetteur présente, de façon métaphorique, les activités de son service :

*« Véritable cocktail » et « Bouquet artistique ».*¹²⁷

Ces deux métaphores mettent en exergue la beauté sensuelle ainsi que la diversité des spectacles proposés. Elles mettent l'accent sur l'intérêt du récepteur et constituent, pour le locuteur, dépourvu de pouvoir d'action sur le récepteur, une force de persuasion.

L'argumentation constitue, dans le discours, une des stratégies discursives auxquelles recourent les locuteurs. Elle vise, à partir d'une construction logique à convaincre les destinataires. Cependant, l'écrit administratif, à Abidjan ne fait pas que présenter de façon rationnelle et brève les idées. Il s'appuie sur les procédés de style dont le rôle est primordial dans le discours persuasif. Mais, ces procédés de style montrent aussi le degré de subjectivité du discours parce qu'ils relèvent davantage de la persuasion que d'une argumentation objective. Ainsi, contrairement aux principes de concision et de neutralité, les procédés de style laissent apparaître une forte implication des locuteurs. Ils donnent également l'impression d'étalement en longueur et d'absence de possession du terme précis. Cet usage réfère aux pratiques orales plus souples dans l'expression.

Le degré de présence du locuteur dans l'énoncé est aussi perceptible dans les choix lexical et syntaxique.

¹²⁶ Volume annexe, DL72, 1-4.

¹²⁷ Volume annexe, DL31, 5-6.

2.3.2. *La subjectivité dans le discours*

C. Kerbrat-Orecchioni, affirme que :

« *L'emploi de toute unité lexicale, et les verbes n'échappent pas à la règle, peut en un sens être considéré comme subjectif* ». ¹²⁸

Elle distingue, dans ce cadre, les verbes subjectifs occasionnels et les verbes intrinsèquement subjectifs. Les occasionnellement subjectifs, selon elle, réfèrent aux verbes qui impliquent une évaluation et intègrent les verbes de sentiment, les verbes locutoires, les verbes d'appréhension perceptive et d'appréhension intellectuelle ou verbes d'opinion. Tandis que les subjectifs purs impliquent une évaluation ayant toujours pour source le sujet d'énonciation. Dans ce groupe l'on distingue les verbes qui véhiculent de façon intrinsèque une idée valorisante ou dévalorisante du procès qu'ils dénotent, les verbes modalisateurs, les verbes d'opinion et certains verbes locutoires.

Appartenant à la catégorie du discours, l'écrit administratif n'échappe pas à la subjectivité malgré le principe d'objectivité qui le distingue. Il est le lieu de la manifestation non seulement de l'expression de l'énonciateur prenant en charge son discours, mais il est également le lieu où se manifestent le sentiment et l'opinion du locuteur par rapport à sa production. L'étude de la subjectivité dans notre corpus s'organise autour de deux points : l'étude de la subjectivité du point de vue du lexique et la subjectivité du point de vue de la construction syntaxique. Cependant en tant qu'écrit obéissant à une norme, l'écrit administratif présente un usage conventionnel de la subjectivité. A cet usage normal et recommandé, les locuteurs parfois intègrent une subjectivité réelle qu'ils vivent par rapport à la situation d'énonciation. Nous nous attarderons davantage sur cette subjectivité réelle qui, en principe, ne devrait pas avoir cours dans un écrit administratif.

2.3.2.1. *La subjectivité du point de vue lexical*

Les manifestations de la subjectivité conventionnelle sont très présentes mais ne dispensent pas les locuteurs de s'investir réellement dans l'énoncé qu'ils produisent. Du point de vue du lexique, la subjectivité conventionnelle et vécue apparaît au niveau de l'utilisation des verbes d'opinion, des adverbes et adjectifs évaluatifs.

Nous pouvons noter quelques usages de la subjectivité conventionnelle avec les verbes exprimant un état affectif du locuteur. En effet, implorer dans *j'implore votre indulgence* véhicule, en plus du fait de dire, une idée de supplication qui ne fait que respecter les

¹²⁸ Kerbrat-Orecchioni C., 2006, *op. cit.*, p. 114.

principes institués par la forme du document. Il en est de même des verbes *remercier* et *se féliciter* dans les groupes *je vous remercie* et *je me félicite*. Ils s'inscrivent comme verbes illocutoires c'est-à-dire qu'ils dénotent un comportement verbal en même temps qu'ils expriment pour l'un, le souci du locuteur de traduire sa courtoisie à l'endroit du destinataire et pour l'autre son indignation.

Cependant, les locuteurs les utilisent à des fins ironiques comme c'est le cas en DL2 et DL62 :

« *Je me félicite de l'intérêt que vous avez accordé à...* ». ¹²⁹
« *Je vous suis infiniment gré* ». ¹³⁰
« *En vous remerciant encore une fois* ». ¹³¹

Dans ces situations, la convention cède la place à une subjectivité réelle qui est implicite. D'où l'usage d'une expression ironique.

Le lexique qui traduit la subjectivité réelle est très présent. Il exprime, en général, le type de relation réel que le locuteur souhaite entretenir avec le destinataire ou son rapport à ses propos. Le choix de l'adjectif *personnelle* et des adverbes *véritablement*, *exclusivement*, *tout spécialement* et *plus particulièrement* dans les extraits ci-dessous en sont des illustrations :

« *Je vous assure de mon implication personnelle pour faciliter la réalisation de cette enquête* ». ¹³²
« (...) *les résultats permettront de comprendre véritablement...* ». ¹³³
« *Article 2*
La deuxième rentrée scolaire concerne exclusivement... ». ¹³⁴
« *Elle consistera, tout spécialement : ...* ». ¹³⁵
« *A ce titre, elle est, tout particulièrement chargée : ...* ». ¹³⁶

Ces termes traduisent l'adhésion du locuteur au projet et son désir de faire savoir au destinataire le sentiment qui l'anime au moment de son énonciation. L'acte administratif comme l'écrit administratif n'est pas exempt de la subjectivité du locuteur. Alors que dans les actes cette subjectivité est beaucoup plus discrète, dans la lettre elle est exposée. Nous le notons dans l'enthousiasme qu'exprime le locuteur dans l'extrait suivant :

¹²⁹ Volume annexe, DL2, 1.

¹³⁰ Volume annexe, DL62, 6.

¹³¹ Volume annexe, DL62, 16.

¹³² Volume annexe, DL57, 5.

¹³³ Volume annexe, DL57, 12.

¹³⁴ Volume annexe, DA 45, 13.

¹³⁵ Volume annexe, DA 50, 4.

¹³⁶ Volume annexe, DA25, 13.

« En effet, à l'occasion de cet événement, votre image associée à cette manifestation et votre qualité d'intervenant ont donné un éclat certain au rayonnement de l'intelligentsia ivoirienne ». ¹³⁷

Trois expressions traduisent la subjectivité dans le discours : *votre image*, *votre qualité* et *éclat certain*. L'association de ces trois expressions permet de noter que les adjectifs élidés, en ce qui concerne image et qualité, sont de connotation positive. Ils connotent la lumière et le rayonnement. L'enthousiasme du locuteur se perçoit ainsi à travers le lexique utilisé.

Le lexique est aussi au service de la connotation négative comme nous pouvons le noter dans ces extraits de DL2, dont nous présentons un gros plan au chapitre suivant. Dans cette lettre, certains termes et expressions comme *outrepasser* dans l'expression « *Outrepassant ses compétences* » et *très insuffisante, velléité d'insubordination, nuisance, sabotage* et *complicité* présentent un trait évaluatif dévalorisant pour le destinataire. Ces termes sont intrinsèquement subjectifs car leur emploi seul entraîne l'idée de jugement et d'évaluation.

Par ailleurs, les adverbes *malheureusement*, *hâtivement*, et le groupe nominal *avec légèreté* présentent aussi ce trait évaluatif dévalorisant. Avec *malheureusement*, le locuteur exprime son insatisfaction parce que ses attentes, à l'égard du destinataire ne sont pas comblées.

Du point de vue de la syntaxe, la subjectivité des locuteurs se perçoit également. C'est pourquoi, nous allons, à présent, nous y intéresser.

2.3.2.2. La subjectivité du point de vue de la construction syntaxique

Du point de vue syntaxique, nous notons la subjectivité à deux niveaux : dans l'usage fait de la ponctuation dans le discours puis dans la construction des phrases. Du point de vue de la ponctuation nous retenons l'usage de la virgule et des guillemets. La virgule est employée en guise de parenthèses dans la mise en apposition. Les deux extraits ci-dessous justifient cela :

« La direction où a été initiée l'« étude » de ce dossier ». ¹³⁸
« Phénix-c.i, ONG d'éducation aux valeurs et de développement humain, inscrit son action dans ... ». ¹³⁹

Les guillemets permettent au locuteur d'exprimer un sous-entendu et montrent ainsi sa présence dans son discours. La subjectivité naît de l'interprétation que fait le locuteur du terme *étude*.

¹³⁷ Volume annexe, DL28, 4-5.

¹³⁸ Volume annexe DL2.

¹³⁹ Volume annexe DL41, 6-7.

Par les guillemets, il souligne cette interprétation particulière. Quant à la mise en apposition, elle apparaît ici comme une parenthèse qui intervient pour contribuer à donner une bonne image de l'ONG présentée. Par les explications qu'elle permet, elle donne une évaluation positive des activités de cette ONG.

Les verbes en construction impersonnelle sont aussi la marque d'une certaine subjectivité dans le langage. On peut les distinguer dans le document DL2 où ils sont employés à trois reprises.

« Il me paraît tout de même utile de fournir, (...) ».
« Il est regrettable que (...), votre correspondance ne prenne en compte aucune des préoccupations exprimées ».
« Il m'étonne que la réponse à ma requête (...) ait été traitée hâtivement par une Sous-Direction de la Direction des Enseignements Supérieurs ».

Ces constructions impersonnelles sont au service de la critique et traduisent à la fois l'affectivité et une interprétation négative et dévalorisante. *Il me paraît tout de même utile* introduit une idée d'insatisfaction. En effet, par le fait de vouloir transmettre des informations, le locuteur montre son désir d'aider le destinataire à mieux percevoir les éléments essentiels qu'il n'a pas été capable de percevoir. Il exprime ainsi son incompetence. Quant aux constructions *il est regrettable que...* et *il m'étonne que la réponse ...*, elles sont au service l'expression de la déception du fait d'un traitement jugé insuffisant du dossier en question.

La négation est aussi au service de l'expression de la subjectivité. Elle relève, par principe, de la modalité épistémique que présente J. Durrenmatt :

*« (La négation) Consiste à poser un jugement sur la fiabilité d'une information et le type de garanties ou d'évidence dont on dispose pour étayer une affirmation (et) apparaît pleinement comme une opération énonciative ».*¹⁴⁰

La phrase négative rend compte d'un jugement qu'émet le locuteur sur des faits. Elle sert à la fois à l'expression de l'enthousiasme et de l'indignation. L'enthousiasme est notamment notable dans l'extrait ci-dessous :

*« Ni le président de la fédération Nationale des Mouvements et Associations de jeunesse de ... qui avait fait de l'action civique son cheval de bataille, ni le Chercheur que je suis ne peut rester insensible à cette amitié et je vous en sais gré ».*¹⁴¹

¹⁴⁰ Durrenmatt J., 2005, *Stylistique de la poésie*, Paris, Belin, p. 17.

¹⁴¹ *Volume annexe, DL 32, 4-7.*

Deux propositions négatives sont réunies ici par l'emploi de la conjonction *ni*. Ces propositions ont en commun de présenter les qualités du locuteur et développent l'idée d'abondance qui permet de véhiculer une image valorisante de soi. Cette impression d'accumulation que créent les négations, semble voulue pour mettre en relief le caractère exceptionnel du locuteur. L'affectif est mis en avant et rompt avec la sobriété recommandée dans la rédaction administrative. Dans ce cadre, se perçoit l'habitude orale qui accepte qu'on montre quelque chose de soit aux interlocuteurs.

Les phrases négatives sont aussi au service de l'expression de sentiments de colère et de déception comme on peut le noter dans ces extraits :

*« Nulle part il n'est fait mention de l'analyse objective de mon dossier ».*¹⁴²

*« Votre correspondance ne prenne en compte aucune des préoccupations exprimées ».*¹⁴³

*« M... me répond sans même daigner indiquer les mentions conventionnelles ».*¹⁴⁴

*« (...) qui, apparemment n'a qu'une connaissance très insuffisante du dossier relatif à la lettre, à lui, soumise pour signature ».*¹⁴⁵

Ces négations fortes *nulle part*, *aucune*, *sans même* et *sans aucune* et la négation restrictive *n'a qu'une*, traduisent l'opinion du locuteur en ce qui concerne la qualité du traitement de son dossier et montrent une attaque de ce service. Elles mettent en relief une subjectivité affective liée à son interprétation des données qui ont été mises à disposition. Il dénonce notamment un vice de procédure et dénie, de façon acerbe, une quelconque compétence au destinataire. Nous notons une évaluation négative.

La neutralisation du subjectif n'est pas réussi dans l'écrit administratif. Certains documents en usent abondamment pour exprimer des évaluations positives et négatives.

Quel en est l'intérêt dans un document administratif dont le taux de neutralité et d'objectivité est en principe élevé ? Hormis l'expression de la présence du locuteur dans son énoncé, ces évaluatifs semblent être en relation avec l'action en situation administrative pour la recherche d'un accord commun. A travers l'étude de la subjectivité du point de vue du lexique et de la syntaxe, nous notons que les échanges en situation administrative sont porteurs de conflits comme dans la société réelle. Malgré toutes les règles conventionnelles

¹⁴² *Volume annexe, DL2, 34.*

¹⁴³ *Volume annexe, DL2, 17-18.*

¹⁴⁴ *Volume annexe, DL2, 48-49.*

¹⁴⁵ *Volume annexe, DL2, 43-45.*

qui visent à maintenir, par l'écrit, un ensemble de comportement qui dénotent la bienveillance à l'égard de l'interlocuteur, les écrits montrent qu'ils s'insèrent bien dans le vécu quotidien et restent un outil au service des besoins sociaux.

Ces conflits, cependant, entrent dans un cadre de recherche du consensus dans la mesure où le préalable du consensus est de permettre à chacun de se libérer par la parole afin de favoriser un nouveau départ pour la communauté. L'établissement d'une relation avec l'autre ne suppose pas que tout se déroule normalement et tous les individus s'entendent parfaitement. Elle suppose la possibilité, pour chacun, de pouvoir s'exprimer et faire comprendre à l'autre ses pensées et lui faire part de son état d'âme. C'est une étape essentielle à la réalisation du consensus. L'écrit administratif est ainsi, à Abidjan, un écrit qui s'insère dans un univers culturel qui lui en imprime ses marques. Cela s'observe également par l'étude de la polyphonie issue de la notion de dialogisme.

2.3.3. La polyphonie : la recherche du consensus

La notion de dialogisme qui a donné naissance à celle de polyphonie est issue des travaux de M. Bakhtine. Elle s'intéresse aux manifestations de la présence de l'autre dans le discours. Elle postule que :

*« Dans la langue il ne reste aucun mot, aucune forme neutres, n'appartenant à personne : toute la langue s'avère être éparpillée, transpercée d'intentions, accentuée. (...) Chaque mot sent le contexte et les contextes dans lesquels il a vécu sa vie sociale intense. Tous les mots et toutes les formes sont habités par des intentions. Dans le mot, les harmoniques contextuelles (du genre, du courant, de l'individu) sont inévitables ».*¹⁴⁶

A travers cette citation, M. Bakhtine énonce le principe de la révélation, par le mot, de son univers. En effet les négations fortes *aucun* et *aucune* expriment l'assertion selon laquelle, à travers la langue et spécifiquement le mot, on prend conscience des intentions qui guident l'énonciateur, de l'idéologie qui l'habite et de son cadre de référence. Le discours prendrait ainsi appui sur l'existant. C'est pourquoi il précise ;

*« L'orientation dialogique est, bien entendu, un phénomène caractéristique de tout discours vivant. Le discours rencontre le discours d'autrui sur tous les chemins qui mènent vers son objet, et il ne peut ne pas entrer avec lui en interaction vive et intense ».*¹⁴⁷

¹⁴⁶ Todorov T., 1981, *op.cit.*, p. 89.

¹⁴⁷ *id.*, p. 98.

On assiste dans ce cadre à un dialogue permanent entre le mot du discours et d'autres mots qui lui préexistent qui, comme des êtres vivants l'influencent et sont en constante relation d'échange. Etudier le dialogisme reviendrait alors à identifier toutes les formes par lesquelles s'identifie la rencontre de l'autre, que cette rencontre se situe en amont ou en aval du discours. L'autre ici serait l'être dans son entièreté, c'est-à-dire être à la fois individuel, culturel et social.

Alors que le dialogisme recherche les formes de la présence de l'autre dans le discours, la polyphonie, quant à elle, s'interroge sur la mise en scène dans un énoncé des voix d'un ou de plusieurs énonciateurs.

*« Lorsqu'un locuteur L produit un énoncé E il met en scène un ou plusieurs énonciateurs accomplissant des actes illocutoires. Ce locuteur peut adopter vis-à-vis de ces énonciateurs au moins deux attitudes : -ou bien s'identifier à eux, en prenant alors en charge leur(s) acte(s) illocutoire(s) ; - ou bien s'en distancier en les assimilant à une personne distincte de lui (plus précisément de lui en tant qu'il est locuteur de l'énoncé), personne qui peut être ou non déterminée ».*¹⁴⁸

Dialogisme et polyphonie se complètent dans notre étude pour l'identification de l'extra, c'est-à-dire de ce qui provient de l'être pris comme un individu ancré socialement et culturellement. Etant donné que les analyses précédentes ont permis de montrer les influences de la culture ainsi que les effets du destinataire sur le locuteur, nous nous intéressons, dans cette partie à la polyphonie sous l'angle de la manifestation de voix dans le discours.

Cette analyse de notre corpus, du point de vue des manifestations de la polyphonie, nous permettra de montrer qu'en tant que genre social, l'écrit administratif s'inscrit dans le cadre des interactions sociales. Aussi obéit-il aux principes d'échanges socialement admis. Les manifestations de la polyphonie se présentent différemment, cependant, selon qu'il s'agit de la lettre administrative ou de l'acte administratif unilatéral. Nous l'étudierons donc du point de vue de l'acte administratif puis du point de vue de la lettre administrative.

2.3.3.1. Le fonctionnement de la polyphonie dans l'acte administratif

L'acte administratif unilatéral a pour vocation d'émaner de la seule volonté d'une autorité administrative. Aussi pourrait-on penser qu'il comporte une seule voix. Dans les chapitres précédents, nous avons noté qu'il ne laisse pas apparaître les indices de présence des

¹⁴⁸ Neveu F. 2004, *op. cit.*, p. 233.

embrayeurs de personnes. En effet le locuteur ne laisse pas apparaître tous les indices de prise en charge de son énoncé mis à part les repères spatio-temporels et les modalisateurs. Cela permet de noter que la polyphonie, dans cet écrit, procède par une sorte de distanciation.

Les voix qui se distinguent dans la promulgation de l'acte pour relayer celle de l'énonciateur sont de trois ordres. Il s'agit des voix de tout le peuple de Côte d'Ivoire, de celle du pouvoir exécutif dont le garant est le chef du gouvernement et du pouvoir législatif. Comment se manifestent ces voix dans l'acte administratif unilatéral ?

La voix du peuple de Côte d'Ivoire s'exprime à travers la constitution ivoirienne. Considérée comme la loi fondamentale, elle est l'émanation de tout le peuple qui, par vote, a accepté que son contenu régit son existence. En la citant dans l'acte, le locuteur lui cède la parole afin qu'elle guide, par l'acte illocutoire formulée, le comportement du destinataire. Cette voix se manifeste, dans les actes administratifs, à travers la construction participiale suivante :

« VU la constitution ».

S'ajoutant à la voix du locuteur, celle de la constitution et, par conséquent celle du peuple, rappelle au destinataire son engagement citoyen à respecter la loi fondamentale.

La voix du pouvoir exécutif est également présente comme manifestation de la polyphonie dans l'acte administratif. Elle est traduite par la dénomination de l'instance supérieure administrative sous le contrôle de qui l'acte illocutoire est énoncé. Cette instance est en principe le locuteur qui garde une distance à l'égard de son énoncé. Cela est rendu par les groupes nominaux :

- *le président de la république,*
- *le ministre de l'enseignement supérieur,*
- *le ministre de l'éducation nationale,*
- *le ministre de la fonction publique, de l'emploi et de la prévoyance sociale,*
- *le ministre de la culture et de la francophonie,*
- *le ministre de la jeunesse, de l'emploi et de la formation professionnelle.*

La voix du pouvoir exécutif est également exprimée par la phrase : *le conseil des ministres entendu*. Ainsi, le conseil des ministres, invité dans le discours, influe sur le comportement du destinataire qui a le devoir de respecter les autorités de son pays et des directives qu'elles lui donnent.

Enfin la voix du pouvoir législatif est également présente avec le rappel des lois et des actes préalablement promulgués dont nous relevons un extrait ci-dessous :

« Vu la loi n°70-485 du 3 août 1985 portant statut des militaires de carrière, modifié par les lois n°74-350 du 24 juillet 1974, n° 78-888 du 28 octobre 1978 et n° 85-576 du 29 juillet 1985 ». ¹⁴⁹

Le pouvoir législatif, mis en place par vote, participe à la réalisation de l'acte illocutoire. Etant donné qu'il est le représentant du citoyen, sa voix est en principe respectée. Le citoyen doit respecter les règles de vie qu'il s'est fixé lui-même.

Ainsi dans l'acte administratif, le degré de polyphonie est très élevé. Par cette polyphonie, se perçoivent davantage les raisons pour lesquelles l'acte administratif relève du réglementaire et possède une valeur exécutoire. L'acte illocutoire est réalisé par une pluralité d'instance à l'autorité reconnue et instaurée avec la participation du destinataire.

2.3.3.2. *Le fonctionnement de la polyphonie dans la lettre*

Dans la lettre administrative, la polyphonie est également manifeste. A la voix du locuteur mise en scène dans la réalité du discours, s'ajoutent les voix du pouvoir exécutif, de l'autorité administrative et de l'environnement culturel. Celle-ci est implicite. L'autorité administrative diffère selon que l'on se situe dans le cadre d'une administration publique ou privée.

Dans l'administration publique, la voix qui relaie celle du locuteur est celle du pouvoir exécutif. Dans la mesure où le responsable administratif est nommé par des décrets, des arrêtés ou des décisions, il supplée le pouvoir exécutif. Celui-ci, en lui cédant une parcelle de son pouvoir, reste présent et se manifeste dans les entêtes des lettres.

« <i>MINISTERE D'ETAT</i>	<i>REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE</i>
<i>MINISTERE DE LA JUSTICE</i>	<i>Union-Discipline-Travail</i>
-----	-----
<i>DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES</i>	
<i>ET DES RESSOURCES HUMAINES ».</i> ¹⁵⁰	

Dans l'entête ci-dessus, trois voix peuvent être identifiées : la voix du peuple dans le groupe nominal « la république de Côte d'Ivoire » ; celle du ministre chargé de la justice et celle du directeur des services judiciaires, locuteur réel. Les voix de la république et du ministre posent l'acte illocutoire en même temps que le directeur des services judiciaires qui ne fait que se substituer à eux par délégation de pouvoir.

¹⁴⁹ *Volume annexe, DA 5, 6-8.*

¹⁵⁰ *Volume annexe, DL 45.*

Dans l'administration privée la polyphonie se traduit par l'ajout de la voix de l'entreprise à celle du locuteur. En effet, le logo dessiné en haut de page permet d'indiquer la direction administrative de l'entreprise d'où émane le discours. Une variété de logos, dans le corpus, permet d'accompagner les discours des locuteurs. Nous ne pouvons que les évoquer sans les reproduire parce que constituant des marques commerciales. Quant aux lettres d'individus, elles mettent en scène les locuteurs et leur milieu culturel. Le gros plan sur quelques lettres mettra davantage en évidence cette implication de la culture dans la lettre administrative.

Nous pouvons noter, dans cette partie de notre étude que l'écrit administratif révèle son appartenance au genre social par la polyphonie qui s'y manifeste. En effet, cette polyphonie retrace bien le schéma de l'organisation sociale. Elle permet de noter toute la réglementation qui conditionne le comportement de l'individu dans la société mais aussi lui permet d'évoluer dans un espace ordonné. Nous notons aussi que les administrations privées semblent moins livrées à cette organisation pyramidale et on pourrait déduire que leur marge de manœuvre est plus grande.

L'analyse du discours, dans le corpus d'étude, a permis de nous interroger sur l'esthétique relationnelle qui se manifeste entre les interlocuteurs dans l'écrit administratif. Nous notons que l'autre est très présent dans le discours des locuteurs qui n'hésitent pas à lui révéler leur état d'âme malgré les conventions qui régissent l'écrit dans ce cadre administratif. Pour cela, le recours aux fonctions expressives et poétiques sont constantes qui n'occultent pas cependant la construction du discours rationnel. Nous notons également que l'univers culturel est toujours présent à travers le discours des locuteurs pour qui le conflit est utile pour la recherche du consensus. En effet, si la communauté est conduite à rechercher un consensus, ce n'est pas pour qu'il n'y ait jamais de conflit. C'est par contre, parce que le conflit existe. Aussi, parfois crée-t-on des conflits pour permettre à ceux qui n'osent pas s'exprimer d'avoir, avec la recherche du consensus, une satisfaction.

Au total, l'analyse micro du corpus d'étude qui a interrogé le système énonciatif, le mode de formulation des actes de langage et l'esthétique relationnelle qui transparait dans le discours permet de faire les observations suivantes. L'écrit administratif, à Abidjan, s'inscrit dans la logique d'une éthique de l'altérité. Contrairement aux dispositions conventionnelles, cette éthique de l'altérité prend appui sur les rites d'interaction traditionnels fortement influencés par les principes de l'âge, du chef et du maître. Le maître et le chef constituent des personnalités qu'aucune fonction hiérarchique supérieure ne peut permettre d'occulter. Les avoir comme destinataires de l'échange constitue une situation complexe pour le locuteur.

L'éthique de l'altérité se note aussi avec l'irruption dans l'écrit du rituel des nouvelles. Ce rituel influe sur la formulation des actes de langage dans la lettre dont la rédaction est moins soumise à des contraintes rédactionnelles que l'acte administratif unilatéral.

C'est aussi sur le plan de la gestion des relations que la lettre s'inspire de l'univers culturel traditionnel. Une analogie est faite par les locuteurs entre l'espace traditionnel et l'espace administratif. Cela conduit les locuteurs à considérer qu'autant l'espace culturel traditionnel constitue un espace d'épanouissement, autant l'espace administratif l'est aussi. Dès lors si un individu se sent frustré dans ces espaces, il doit le faire savoir dans l'optique de la recherche d'un consensus. Aussi, les locuteurs n'hésitent-ils pas à faire éclater le conflit tout en ayant conscience qu'il fait partie du jeu social. Cependant, ces conflits doivent avoir une ampleur mesurée parce que l'éthique de l'altérité prend en compte la beauté du langage et le bien que celui-ci produit pour l'autre. Cela n'est pas toujours respecté du fait de la manifestation de la forte subjectivité de certains locuteurs et donne lieu à des non sens esthétiques.

Nous allons, à présent faire une analyse micro de certaines lettres qui nous semblent extraordinaires soit parce qu'elles reflètent ce non sens esthétique du fait de leur énonciation, soit qu'elles traduisent de façon plus visible que d'autres les rites d'interaction traditionnels.

Chapitre 3

Gros plan sur quelques lettres

« Si le français est de façon évidente une langue étrangère, c'est pour ceux qui se l'approprient autrement que de façon native. Mais ceux-là ont conscience d'apprendre le français et non le français langue étrangère, comme on apprend chez nous l'anglais ou l'italien et non pas l'anglais langue étrangère ou l'italien langue étrangère »

Jean-Pierre Cuq & Isabelle Gruca

Dans cette partie, nous procédons à l'analyse de quatre lettres qui ont en commun d'être extra-ordinaires dans le cadre administratif qui est leur cadre de production. Chacune d'elle présente une spécificité. Ce gros plan sur chacune d'elle pourra mettre en évidence d'une part les manifestations du français dans l'espace ivoirien et de l'autre les immixtions de la culture dans cette appropriation de la langue que fait le locuteur ivoirien. On constatera que tous les échanges ne s'inscrivent pas dans cette logique éthique et esthétique de la communication que développe l'ensemble des écrits. Dans ce cadre, nous nous intéresserons particulièrement aux lettres dont la rédaction laisse une plus grande marge de liberté aux locuteurs. Aussi allons-nous étudier les documents DL 2, DL16, DL21 et DL25.

Le document DL2 appartient à la communication ascendante. Il est rédigé par une autorité administrative, le président d'une structure de formation et est adressé à une autorité qui lui est supérieure, le ministre de l'enseignement supérieur. Ce document tire sa spécificité de son circuit argumentatif. Le document DL16 relève, quant à lui de la communication horizontale. Il est produit par un chef de circonscription pour un directeur ayant le rang de directeur central. Sa spécificité tient du système énonciatif qui transforme la relation transversale en relation ascendante. En ce qui concerne le document DL21, sa particularité réside dans les effets de contraste qui naissent et qui traduisent une sorte de tension entre les cultures pratiquées par le locuteur. S'agissant du document DL25, il se singularise par son non sens énonciatif. Il constitue une exception à l'esthétique langagière. L'analyse de ces quatre documents portera notamment sur la présentation formelle du document, le système énonciatif et le discours.

3.1. Analyse du document DL 2.

Le document DL 2 se situe dans le cadre de la communication ascendante. Il se présente, en objet, comme une réponse à une lettre reçue de l'autorité administrative qu'est le ministre. Son analyse s'organisera en deux parties : une étude macro qui donnera des indications sur la forme globale du document puis une étude micro qui ressortira les spécificités de ce document.

3.1.1. Analyse macro

Le document DL 2 est daté du 29 janvier 2004 et répond à une lettre datée du 27 janvier de la même année, si l'on s'en tient à l'information donnée en objet. On note ainsi qu'il y a deux (2) jours entre les deux dates (émission et réponse). Le destinataire est le ministre de l'enseignement supérieur. Les interlocuteurs en présence sont le directeur d'une structure privée de formation, relevant, apparemment, des services du ministère de l'enseignement supérieur. Comme autres destinataires, nous en notons cinq auxquels nous renvoie, en indication en bas de page, l'abréviation *Cc* soit *copie conforme*. Ces destinataires sont multiples : le directeur de cabinet du ministre, le chef de cabinet du ministre, la DESUP, le S/DU-DESUP et le S/DGEos-DESUP.

Le document DL 2 est composé de douze paragraphes de longueurs variables : quatre (4) lignes pour le paragraphe 1, deux (2) pour le paragraphe 2, quatre (4) lignes pour le paragraphe 3, cinq (5) pour le paragraphe 4, quatre (4) lignes pour le paragraphe 5, six (6) lignes pour le paragraphe 6, deux (2) lignes pour le paragraphe 7, huit (8) lignes pour le paragraphe 8, onze (11) lignes pour le paragraphe 9, six (6) lignes pour le paragraphe 10, huit (8) lignes pour le paragraphe 11 et deux (2) lignes pour le paragraphe 12. La moyenne de lignes par paragraphe est de 5.58 lignes. L'objet de la production du document énoncé en début de texte indique « *Réponse à votre lettre du 27 janvier* » et ne se précise réellement qu'au paragraphe n° 11 dans la phrase :

*« C'est pourquoi, (...) j'implore votre indulgence pour me permettre, pour ce qui relève de la partie 'formation diplômante', d'obtenir de vous que ma requête soit, à nouveau, analysée ».*¹

Dans une lettre administrative, le rôle de l'objet est primordial. Il constitue un résumé succinct du contenu ainsi que le précisent Gandouin et Roussignol :

*« Objet : c'est le résumé très succinct de la lettre »*².

L'expression de l'objet dans l'avant dernier paragraphe ne donne pas une lisibilité immédiate de la lettre transmise et laisse au destinataire un choix qui pourrait être préjudiciable à l'émetteur. Cependant, on pourrait se demander si cette inscription n'est pas délibérée de la part de l'émetteur. Une analyse micro pourra certainement nous permettre de répondre à cette préoccupation.

¹ *Volume annexe, DL 2, L. 52-57.*

² Gandouin J., Roussignol J.-M., 2009, *op. cit.*, p. 32.

3.1.2. Analyse micro

L'analyse micro s'organise autour de l'énonciation, de la modalisation et du circuit argumentatif.

3.1.2.1. L'énonciation dans DL2

Du point de vue de l'énonciation, nous notons une forte présence des embrayeurs de première et de deuxième personnes. Les références à la personne du locuteur apparaissent vingt (20) fois et celles qui indiquent la présence du destinataire sont perceptibles trente six (36) fois. L'interaction est donc intense et le locuteur convoque le destinataire pour effectuer un échange réel. En outre, il ne l'oublie pas et le nombre de présence de la deuxième personne du pluriel l'atteste. Nous assistons à une situation unique d'échange dont rendent compte les possessifs. Nous en relevons quelques uns afin d'illustrer ce constat.

« Votre lettre, mes préoccupations, mon image, leurs compétences, mon institution, ma requête, ma correspondance, votre correspondance, votre rappel, votre cabinet, vos actions, mes dossiers, votre insu, votre attention, nos partenaires ».

Les démonstratifs, de façon particulière, contribuent à situer l'énoncé dans l'espace temps et à montrer son actualité :

« Cette disposition, ce point, ce dysfonctionnement ».

Les indications temporelles sont également présentes pour justifier l'actualisation et l'unicité de l'énoncé. Dans ce cadre, le présent de l'indicatif est le temps de base de l'énonciation. Il est présent à tous les paragraphes tant en emploi de présent d'actualité que de présent à valeur de vérité générale.

En emploi de présent d'actualité, le présent est souvent en emploi performatif et permet au locuteur de poser des actes ou de faire constater certains faits en vue de persuader le destinataire :

« Je me félicite de l'intérêt que vous avez bien voulu accorder à ma lettre (...) et je vous en remercie ».
« J'implore votre indulgence »
« Encore une fois, je vous remercie monsieur le ministre ».

Le locuteur, dans ces phrases ci-dessus, accomplit l'acte en direction du destinataire en même temps qu'il l'énonce. L'action, dans ce cadre se joint à la parole. Cette valeur performative de l'énoncé met en valeur l'ancrage de l'énoncé et montre que le moment de production de l'énoncé est commun aux interlocuteurs en présence.

Le présent de l'indicatif permet aussi au locuteur de faire constater des faits et de les asserter. Les exemples ci-dessous en sont des illustrations.

« *L'université (...) est un laboratoire privé et un cabinet de formation* ».

« *Cette disposition me permet, en conséquence, de procéder à des signatures de convention* ».

« *En effet, du traitement de mon dossier se *dégagent de façon implicite une volonté de nuisance et de sabotage vis-à-vis de vos actions* ».

« *Ce dysfonctionnement sur le plan purement administratif, qu'il soit volontaire ou involontaire, permet d'émettre trois hypothèses* ».

« *Toutes ces observations montrent que mon dossier a été traité avec légèreté* ».

« *Monsieur (...) n'a qu'une connaissance très insuffisante du dossier relatif à la lettre* ».

Les constats à partir du présent de l'indicatif sont d'abord l'affirmation du statut de l'université dont il est question dans la lettre à l'aide du verbe d'état *être* ; ensuite le constat portant sur l'état du traitement du dossier relatif à cette université à travers les verbes *se dégagent*, *montrent* et *a* et enfin le constat de sa liberté d'agir dans *permet* et *me permet*.

Le présent est employé aussi pour exprimer un futur qui prend ancrage dans le présent. Nous notons cela dans l'emploi ci-dessous :

« *Nulle part, dans ma correspondance, je n'oppose quelque résistance ainsi que le laisse supposer votre lettre d'injonction, à l'idée du respect de la procédure engagée à laquelle, pour la qualité de mon image, je tiens à me conformer* »

Dans *je tiens à me conformer*, le locuteur présente l'action comme entamée, se poursuivant dans le moment présent et n'ayant pas pris fin. Aussi peut-on soutenir qu'elle se poursuivra dans le futur. Dans cet emploi auquel s'ajoute la négation restrictive dans la construction du verbe *s'opposer*, c'est davantage, l'idée du citoyen respectueux des règles édictées par l'administration qui transparaît. Le locuteur donne ainsi une idée valorisante de lui-même dans l'expression de ces certitudes. Cette subjectivité est davantage mise en relief par la modalisation.

3.1.2.2. La modalité dans DL2

Dans l'énonciation en DL2, la modalité dominante est la modalité assertive. Hormis le paragraphe numéro 6, tous les autres paragraphes constituent des assertions émises par le locuteur. Elles lui permettent de présenter ses propos comme relevant du vrai, de l'asserté. Ces

assertions sont produites soit par le recours au présent d'actualité soit par des présents de vérité générale comme c'est le cas dans la citation ci-dessous :

*« Toute institution de la république peut, pour des raisons justifiées et spécifiques, faire une demande de dérogation sans aucune velléité d'insubordination ».*³

L'assertion prend ici la valeur d'un fait admis par la conscience populaire en Côte d'Ivoire. Le déterminant *toute* montre que la situation relève du droit attribué à tous les citoyens et à toutes les structures de la république. La demande de dérogation relève donc d'une vérité évidente et ne saurait être perçue autrement. En cela aussi, le locuteur semble ne réclamer que ce qui lui revient de droit en tant que citoyen connaissant les principes de la cité.

L'expression des assertions s'appuie principalement sur le présent d'actualité :

*« Il me paraît tout de même utile de fournir (...) des informations qui peuvent concourir à une meilleure lecture de mes préoccupations ».*⁴

*« Nulle part, dans ma correspondance, je n'oppose quelque résistance... ».*⁵

*« L'université (...) est un laboratoire privé et un cabinet de formation agréé (...) en passe de devenir une université en conservant son statut initial ».*⁶

Par ces assertions, le locuteur situe ses activités dans l'action en cours. Il présente également les caractéristiques de son institution afin qu'elle puisse être située de façon précise par le destinataire. Le présent d'actualité est également utilisé à des fins hypothétiques qui donnent plutôt accès à la subjectivité du locuteur comme nous pouvons le voir dans l'étape ci-dessous.

3.1.2.3. La subjectivité du locuteur dans son discours

En prenant appui sur la modalité assertive, le locuteur exprime un certain nombre de motivations. En effet, l'écrit dont l'objet exprimé est la rédaction d'une réponse, vise à demander une seconde analyse de la requête formulée. Cependant, avant l'expression de cette demande qui se retrouve à l'avant dernier paragraphe de la lettre, il exprime son état d'âme. Il laisse entrevoir principalement les sentiments qu'il éprouve et formule ses souhaits qu'accompagnent des explications. Ainsi nous avons la présence de la modalité affective qui marque la subjectivité dans le langage. Elle se manifeste à travers le recours à un lexique à connotation négative, l'usage d'une négation forte, les adverbes et les adjectifs évaluateurs.

³ *Volume annexe, DL2, 15-16.*

⁴ *Volume annexe, DL2, 4-5.*

⁵ *Volume annexe, DL2, 6.*

⁶ *Volume annexe, DL2, 10-12.*

La négation qui permet la réfutation, est un des moyens auxquels le locuteur a recours pour exprimer son indignation et évaluer l'attitude du destinataire. Le choix de la négation forte traduit de ce fait sa forte présence dans son discours.

« Nulle part dans ma correspondance je n'oppose quelque résistance ».

« Nulle part il n'est fait mention de l'analyse objective de mon dossier ».⁷

« Sans aucune velléité d'insubordination ».⁸

« M... me réponde sans même daigner indiquer les mentions conventionnelles ».⁹

A deux reprises apparaît le groupe nominal *nulle part* qui traduit l'idée d'exclusion totale et, dans ce contexte, permet au locuteur de se présenter comme respectueux des lois établies. L'autre réfutation totale qu'il fait concerne le traitement de son dossier. Aucune objectivité, selon lui, n'a été observée dans l'analyse de ce dossier. En outre la préposition *sans* traduit l'idée d'absence et permet au locuteur d'une part, de se juger lui-même et de l'autre de critiquer l'administration chargée de l'étude de son dossier. En adjoignant *même* à cette préposition, le locuteur insiste sur la maladresse de l'administration émettrice de la lettre qui lui a été transmise et qu'il dénonce. La forme négative est donc au service de la dénonciation de l'attitude du destinataire, représentant de l'administration. Par cette dénonciation, se note la présence du locuteur dans son texte dans la mesure où il s'y positionne comme évaluateur selon ses propres normes et sa perception.

Les adjectifs et les adverbes sont également utilisés dans un but évaluatif.

« Il me paraît tout de même utile de fournir (...) des informations qui peuvent concourir à une meilleure lecture de mes préoccupations ».¹⁰

« Votre rappel, sur ce point, me paraît donc superflu ».¹¹

« Je voudrais appeler votre attention sur deux situations que suggère la lettre-réponse (...) qui pourrait, malheureusement, entamer la crédibilité des actions et décisions de tout votre cabinet ».¹²

« Monsieur (...) qui n'a qu'une connaissance très insuffisante du dossier relatif à la lettre, à lui, soumise pour signature ».¹³

⁷ Volume annexe, DL2, 34.

⁸ Volume annexe, DL2, 16.

⁹ Volume annexe, DL2, 49.

¹⁰ Volume annexe, DL2, 4-5.

¹¹ Volume annexe, DL2, 8-9.

¹² Volume annexe, DL2, 21-24.

¹³ Volume annexe, DL2, 42-44.

La charge affective des termes qu'emploie le locuteur est forte. L'adjectif qualificatif *meilleure* suggère que la première lecture a été mauvaise et mérite d'être corrigée. Cette dénonciation se poursuit avec l'adjectif *insuffisante* que modifie l'adverbe de quantité *très*. Indiquer que le degré d'ignorance du destinataire est très élevé, en dehors de toute évaluation objective, relève du subjectif. Le locuteur émet un jugement qui traduit son indignation qu'il voudrait faire savoir au destinataire. En outre, en qualifiant de *superflu* le rappel qui lui est fait, il marque son implication dans son discours par un jugement négatif de l'action du destinataire. L'adverbe *malheureusement* confirme non seulement l'affectivité présente dans l'énonciation mais surtout la forte subjectivité qui conduit le locuteur à tirer des conclusions catastrophiques pour le département ministériel en question. La subjectivité, dans ce document, se traduit par une évaluation négative ne se fondant pas sur des critères objectifs. Elle constitue plutôt l'expression de l'insatisfaction du locuteur.

Aux adjectifs et aux adverbes, on pourrait adjoindre le lexique dont la connotation négative dévalue également le destinataire et montre l'implication du locuteur dans son propos.

« *Volonté de nuisance et de sabotage* ». ¹⁴

« *Ce dysfonctionnement* ». ¹⁵

« *En complicité* ». ¹⁶

« *Par souci de complicité* ». ¹⁷

« *Avec légèreté* ». ¹⁸

Ce lexique donne une perception négative du traitement accordé au dossier. Nous avons une redondance dans l'emploi des termes *nuisance* et *sabotage* qui renvoient tous les deux à une même signification, en l'occurrence l'idée de destruction ou de détérioration. Le jugement négatif est donc amplifié par cette redondance. Le mot *dysfonctionnement* rejoint ces deux termes pour traduire aussi l'idée de détérioration. Ce champ lexical de la destruction contribue à la dénonciation à laquelle se livre le locuteur. L'évaluation négative se retrouve avec la répétition du terme *complicité* qui relève du domaine de l'accusation. Le groupe nominal *avec légèreté* est à inscrire également dans l'idée d'une évaluation négative et de l'accusation. Ces accusations d'incompétence et de détérioration du service reposent sur sa perception personnelle de l'attitude du destinataire. Son évaluation est donc fortement subjective et se note aussi dans le circuit argumentatif fondé sur l'implicite qu'il construit pour exprimer son accusation.

¹⁴ *Volume annexe, DL2, 25-26.*

¹⁵ *Volume annexe, DL2, 35.*

¹⁶ *Volume annexe, DL2, 40.*

¹⁷ *Volume annexe, DL2, 48.*

¹⁸ *Volume annexe, DL2, 52.*

3.1.2.4. Un circuit argumentatif fondé sur l'implicite

L'argumentation, dans ce texte, repose sur l'implicite qui se perçoit à deux niveaux. D'une part dans le recours aux hypothèses et de l'autre dans la construction ironique.

L'expression de ces hypothèses s'appuie principalement sur les constructions impersonnelles.

« *Il est un conflit de leadership en état de latence entre les différentes Sous-directions de la DESUP* ». ¹⁹

« *Il est un conflit d'autorité en gestation au sein du cabinet qui pourrait être alimenté par ...* ». ²⁰

« *Il est une réelle volonté de créer un incident afin de vous en faire porter la responsabilité* ». ²¹

La reprise du terme *conflit* met en relief le jugement du locuteur ainsi que l'accusation implicite des collaborateurs du ministre. Cette accusation de nuisance est reprise sous une forme plus accentuée à travers l'adjectif *réelle* qualifiant *volonté* et qui, vraisemblablement, éloigne de l'idée d'une hypothèse. Il est vrai que le locuteur prend le soin, dans l'extrait ci-dessous, d'indiquer que ces énoncés ne sont que des hypothèses qu'il émet :

« *Ce dysfonctionnement sur le plan purement administratif, qu'il soit volontaire ou involontaire, permet d'émettre trois hypothèses* ». ²²

Cet aveu montre que son jugement s'appuie sur sa seule perception. Cela met en évidence l'absence d'objectivité du propos qui se fonde sur l'affectif. Cependant, bien qu'annoncées comme des hypothèses, ces idées, dans leur formulation apparaissent comme relevant de la certitude par leur forme assertive. Ces phrases fonctionnent, en effet, comme des constats avec pour seule différence que le locuteur n'apporte pas les preuves de ses affirmations. En définitive, ces affirmations ne sont des hypothèses que parce qu'elles sont dépourvues de preuves. Dans leur forme, elles obéissent à des assertions implicites et traduisent l'absence d'objectivité dans les propos.

On pourrait parler ici d'acte *de pensée*. En effet, ces hypothèses ne se présentent pas comme des actes de parole dans la mesure où elles ne se fondent pas sur une analyse objective mais sur une perception. Le locuteur ne donne aucune preuve tangible du traitement incomplet de son dossier. Il ne donne pas non plus de preuve de l'incompétence des services

¹⁹ *Volume annexe, DL2, 36-37.*

²⁰ *Volume annexe, DL2, 38.*

²¹ *Volume annexe, DL2, 42-43.*

²² *Volume annexe, DL2, 35-36.*

ayant traité son dossier. Il traduit son insatisfaction par des accusations non justifiées. Cela ne relève que de sa pensée. Cependant cette perception peut influencer le ministre dans le cadre de l'organisation de son département.

S'agissant de l'ironie, elle apparaît dans les guillemets et les formules de politesse. La mise entre guillemets du mot étude montre la raillerie dont fait preuve le locuteur :

« (...) à partir de la sous-direction où a été initiée l' « étude » de ce dossier ». ²³

Ces guillemets dits guillemets de condescendance, permettent de sous-entendre le mot étude comme possédant deux sens différents. En effet, ce que le destinataire considère comme étude n'en est pas une pour le locuteur parce qu'il lui trouve des insuffisances. Ces guillemets possèdent donc une valeur de critique et d'ostentation.

La colère qui anime le locuteur amène aussi à lire autrement toutes les marques de déférence qu'il témoigne dans sa lettre. La première phrase de son discours témoigne de cette ironie :

« Je me félicite de l'intérêt que vous avez bien voulu accorder à ma lettre ». ²⁴

Le verbe *se féliciter* véhiculant une idée de satisfaction, n'est qu'une manière d'entrer en contact avec l'interlocuteur. En réalité, son emploi est ironique dans la mesure où le locuteur nous montre, tout au long de son discours, son mécontentement face au traitement de son dossier et use de termes peu courtois à l'égard du destinataire. Il ne traduit, en réalité, que le contraire de sa pensée.

Il en est de même de l'expression dans la formule finale :

« (...) j'implore votre indulgence pour me permettre, pour ce qui relève de la partie formation diplômante, d'obtenir de vous que ma requête soit, à nouveau, analysée ». ²⁵

Il paraît paradoxal que, suite aux invectives formulées, le locuteur implore la clémence pour le traitement de son dossier. Cette attitude semble relever de l'ironie et ne repose, en réalité que sur le conventionnel. Cette interprétation se justifie par le constat que le locuteur possède une bonne maîtrise de la langue et des principes de la rédaction administrative.

²³ Volume annexe, DL2, 47.

²⁴ Volume annexe, DL2, 1.

²⁵ Volume annexe, DL, 56-58.

En effet, il semble très bien au fait des principes de la rédaction administrative si l'on s'en tient aux précisions qu'il donne au paragraphe 11 à propos des principes rédactionnels de la lettre administrative.

*« M. ... me réponde sans même daigner indiquer les mentions conventionnelles qui, dans le cas d'espèce auraient pu être : 'Pour le Ministre et par délégation' ou encore 'Pour le Ministre et par Intérim' ».*²⁶

Cette connaissance, du locuteur, des principes de rédaction se note aussi dans le recours aux expressions qui témoignent du respect dû à l'autorité malgré son état d'âme :

*« C'est pourquoi encore une fois, avec respect et humilité, je voudrais appeler votre attention sur le fait que c'est uniquement dans le dessein de me conformer aux dispositions de l'arrêté (...), et vu la situation de crise de confiance survenue entre certains de nos partenaires et la Côte d'Ivoire que j'implore votre indulgence pour me permettre, pour ce qui est de la partie 'formation diplômante', d'obtenir de vous que ma requête soit, à nouveau analysée ».*²⁷

Ce souci de montrer le respect à l'autorité relève du principe administratif. Il est alors surprenant de constater le traitement fait de l'objet de la lettre et du contenu même de cette lettre. Il n'énonce réellement l'objet évident qu'aux dernières lignes de l'avant dernier paragraphe.

Cette lettre est une réponse officiellement adressée au ministre mais elle est, en réalité, une réponse à l'officier de l'administration qui a traité le dossier au nom du ministre. Cet officier que le locuteur désigne à cinq reprises dans les paragraphes six, huit, neuf et dix de sa lettre est un sous-directeur comme l'atteste l'extrait ci-dessous :

*« Il m'étonne que la réponse à ma requête qui devrait faire appel à beaucoup d'intelligence et à un esprit de prise d'initiative ait été traité hâtivement par une autre Sous-direction de la Direction des Enseignements Supérieurs, en l'occurrence la Sous-Direction des Concours et Examens dont les compétences premières ne semblent pas correspondre à celles du traitement des dossiers de création et d'ouverture des universités privées en Côte d'Ivoire ».*²⁸

Le locuteur se trouve pris entre deux situations et a du mal à se positionner réellement. Le ministre est son supérieur hiérarchique et le sous-directeur par contre, lui est inférieur sur le plan hiérarchique. Comment répondre au sous-directeur tout en montrant le respect dû à

²⁶ Volume annexe, DL2, 49-51.

²⁷ Volume annexe, DL2, 53-58.

²⁸ Volume annexe, DL2, 29-34.

l'autorité qu'est le ministre ? Dans ce dilemme, le locuteur opte pour le jeu des hypothèses et de l'implicite. Ainsi peut-il affirmer sans donner l'impression de le faire.

Ce faisant, nous notons que sa démarche qui relève d'une forte subjectivité s'inspire, à certains endroits, fortement des pratiques culturelles.

En commençant par l'expression *je me félicite*, pour entrer en contact avec son interlocuteur, il répond au principe culturel qui invite à offrir, avant tout échange, la cordialité à ses interlocuteurs. Le locuteur est invité à taire, en début de rencontre, le sentiment profond de colère qui l'anime pour que les échanges puissent avoir lieu. C'est ce préalable qui semble justifier l'ironie du début de discours et la formulation, tout à fait en fin de discours, de l'objet. L'objet, en réalité, se présente dans ce cadre, comme la conclusion à laquelle aboutissent les échanges dans l'interaction entre les deux interlocuteurs.

De plus, en ne donnant comme objet que la phrase nominale *réponse à votre lettre du 27 janvier 2004*, le locuteur se soustrait aux principes de la rédaction administrative pour s'inscrire dans l'interaction sociale. Une *nouvelle* ne se donne pas en une seule fois. Elle se délivre en deux étapes au moins. La première ne donne que de façon vague la motivation. Aussi ne permet-elle pas d'emblée au destinataire de connaître tout de suite les motifs de l'interaction.

En outre, le locuteur est conscient du poids de l'autorité qui détient le pouvoir qu'elle exerce, en principe, dans le respect de l'équilibre et de l'harmonie sociale. C'est pourquoi il en tient compte malgré son état d'âme, avec les marques de respect et les quelques signes de soumission qu'il laisse apparaître dans son énoncé.

Par ailleurs, sur le plan culturel, le poids de la parole est immense. Cela justifie que son usage soit lié à des précautions. Le sachant, et conscient du danger qu'il peut encourir, le locuteur présente ses propos sous la forme d'hypothèses qui, en fait, constituent, implicitement, des affirmations. A travers ces hypothèses, il réussit certes à se protéger la face que la lettre du destinataire a dû mettre à mal mais aussi à embarrasser le ministre.

Au total, l'analyse du document DL 2 permet de montrer comment la lettre prend son ancrage dans la situation de l'énonciation et comment se traduit l'implication du locuteur dans son énoncé. Les embrayeurs de personnes, en présence abondante, ainsi que les modalités assertives et affectives permettent d'avoir accès aux motivations réelles du locuteur. Il s'agit en réalité de dénoncer une situation qu'il trouve inconfortable. Aussi pourrait-on expliquer l'absence de précision dans l'objet comme un choix délibéré.

Ce document qui soulève la question des conflits en situation administrative montre comment, en prenant appui sur certains principes traditionnels, le locuteur parvient à sauver sa face et aussi à se protéger de la colère de l'autorité. Il pose aussi la question du paraître c'est-à-dire ce que l'on offre aux autres. Comment montrer à son semblable qu'on existe et qu'il doit tenir compte de notre présence et offrir le confort nécessaire dans l'interaction ? Comment réclamer le confort quand on se sent lésé ?

Ce document se présente également comme un exemple de contact des cultures et offre de voir comment le locuteur peut témoigner, dans une même situation d'énonciation d'une bonne maîtrise de la langue française et d'une connaissance de sa culture propre. Il est remarquable de noter que la bonne connaissance du français et de sa langue conduit à un bel agencement du discours. Cela évite les tensions perceptibles dans l'énonciation comme l'attestent les analyses suivantes.

3.2. Analyse du document DL 16

Le document DL16 provient d'un inspecteur de l'enseignement, chef de circonscription et est destiné au premier responsable d'une université privée. Cependant, nous y verrons comment le poids de la culture conduit le locuteur à se situer dans le cadre d'une communication ascendante.

3.2.1. Analyse macro

Le document DL 16 date du 22 septembre 2005. Dans sa forme d'ensemble, il sort de l'ordinaire. En effet, la date qu'on s'attend à voir, en principe, aux premières lignes du document, se retrouve totalement en fin de page, juste avant la signature. Cela est une rupture par rapport à la norme. Cette lettre, en dehors du destinataire indiqué au début du document, possède aussi un autre destinataire qu'indique la mention ampliation indiquée en bas de page.

Du point de vue de sa longueur, elle comporte huit (8) paragraphes aux nombres de lignes variables. Le premier paragraphe comporte 3 lignes, le deuxième 1 ligne, le troisième 8 lignes, le quatrième 5 lignes, le cinquième 4 lignes, le sixième 3 lignes, le septième 2 lignes et le huitième 1 ligne. Cela donne une moyenne de 3.37 lignes mais montre un usage surprenant du paragraphe. En outre, l'objet qui explique la rédaction de cette lettre est vaguement exprimé à travers le terme *information*. La vraie motivation de la lettre n'est énoncée qu'à l'avant dernier paragraphe.

« *Nous sommes donc très heureux de venir vers vous, afin de nous aider à obtenir auprès de (...) un financement* ». ²⁹

La différence entre l'objet exprimé et mis en valeur au début du discours et l'objet réel est grande. Tel qu'exprimé, dans ce document, le principe selon lequel l'objet constitue un résumé succinct de la lettre n'est pas respecté. Nous allons en faire une étude détaillée en vue d'identifier l'appropriation faite de la langue dans le document administratif.

3.2.2. Analyse micro

L'analyse de la lettre DL16 s'organise autour de trois points dont le souci du locuteur de créer un cadre de référence commun, les indices culturels et les paradoxes qui naissent dans cette énonciation. Cette analyse nous permettra de nous interroger, à partir de la part de subjectivité réelle, sur l'esthétique particulière en création chez le locuteur ivoirien.

3.2.2.1. Le souci de la création d'un cadre commun de référence

Dans l'énonciation, le souci d'impliquer le destinataire dans l'échange se présente en termes d'identité et d'altérité. Le locuteur met en valeur son identité propre qu'il confronte à celle du destinataire. En effet, le système énonciatif, dans ce texte, montre une grande présence des interlocuteurs dans le discours. La présence du locuteur se traduit, d'abord, par le recours aux indicateurs de la première personne du singulier. Il s'agit des pronoms personnels *je* ou *j'* et leurs différentes formes *moi, me, m'*. Cette référence se constate dans les quatre premiers paragraphes du texte et est remplacée, dans les quatre autres paragraphes, par le pronom personnel *nous* et les formes du déterminant possessif renvoyant à cette personne, *nos, notre*. Ce changement auquel aucun indice ne prépare le lecteur est surprenant et invite à des interrogations. Quant au destinataire, sa présence se manifeste dans l'emploi des indices de la deuxième personne du pluriel qui sont particulièrement visibles dans les trois premiers paragraphes et dans le dernier.

Par ailleurs, l'actualisation de l'énoncé est rendue par les démonstratifs et les indicateurs temporels dont l'usage insère le discours dans le *ici et maintenant* de la rencontre. Les démonstratifs fonctionnent de façon anaphorique pour maintenir l'éveil et l'écoute du destinataire. Dans l'expression *à ce titre*³⁰, le démonstratif *ce* indique qu'un propos a été émis dont il est toujours question dans l'énoncé au moment de l'échange. C'est donc un propos

²⁹ *Volume annexe, DL16, 25-26.*

³⁰ *Volume annexe, DL 16, 10.*

actuel. Ainsi fonctionne *cette* dans *cette double préoccupation*³¹ qui met davantage en relief le sujet dont est question. L'expression *ci-joint* présente l'avantage de référer à la fois au moment et au lieu de l'énonciation. Il est entendu comme signifiant *ici et maintenant*, le *hic et nunc* de l'énonciation. Il constitue par conséquent un indice fort d'actualisation de l'énoncé. A travers ces indicateurs spatio-temporels, le locuteur ménage le destinataire en lui assurant une bonne écoute.

Si, à partir de l'usage des pronoms et des indicateurs spatio-temporels, la présence et la prise en compte des interactants sont notables, nous remarquons davantage que leurs identités respectives (identité et altérité) se déterminent à travers les mots et expressions. Au pronom « *vous* » sont associés les termes *maître*, *professeur* et *ami* tandis qu'à *je* sont associés les mots et expressions *secrétaire adjoint du club littéraire*, *disciple* et *pédagogue*. L'association de ces termes et expressions montre d'une part, que le locuteur se positionne en apprenant, plaçant ainsi le destinataire dans la position de celui qui sait et qui, non seulement a transmis un savoir, mais est maître dans un art auquel il a initié et formé le locuteur. De l'autre, il institue une relation d'amitié qui ne relève, apparemment pas de la même logique que celle du maître et du disciple même si une grande confiance peut créer une relation d'amitié entre l'élève et le maître. De plus, le locuteur œuvre à une valorisation de sa personne avec la précision de son statut de pédagogue. Le terme est, dans le texte, écrit avec une lettre majuscule afin de montrer l'importance de ce statut et son rôle dans la formation de l'enfant au patriotisme dont il parle dans sa lettre.

A partir de la construction de ces identités et aussi de la prise en compte du destinataire avec le recours aux indices de la deuxième personne, le locuteur, en réalité tente de créer un cadre de référence commun. Le rappel de la relation de maître et élève qui a existé entre les interlocuteurs, l'évocation de leurs centres d'intérêt communs et de leur amitié montre que les interactants semblent avoir des raisons de s'écouter et d'échanger. En effet, deux centres d'intérêt les lient : la littérature *club littéraire* et les *alliances interethniques*. Or ce dernier centre d'intérêt entre dans la motivation de la lettre dans la mesure où c'est son application qui conduit à la recherche de financement. En plus de ces deux centres d'intérêt, ces interlocuteurs ont partagé une expérience commune à un festival en 2004. Ces rappels situent le cadre de référence commun qui devrait fonctionner comme un premier élément de persuasion et entraîner l'adhésion. Nous notons ainsi, dans l'interaction, une certaine éthique de l'altérité qui se fonde sur l'implication et l'intéressement de l'autre.

³¹ *Volume annexe, DL16*, 13.

Cependant l'énonciation, dans cette lettre est surprenante par un recours manifeste aux pratiques orales et un contenu un peu paradoxal.

3.2.2.2. *Les indices culturels*

Dans cette lettre, la forte subjectivité personnelle du locuteur le conduit à établir entre son interlocuteur et lui une relation de type maître et disciple qui lui impose un certain usage du pronom de première personne. Le passage de *je* à *nous* dans l'énonciation est la conséquence de ce rapport. Dans la société traditionnelle, le respect dû à l'aîné se traduit par une sorte de soumission respectueuse que le langage traduit par des termes valorisants et aussi par l'effacement du locuteur. Quand l'aîné se présente également comme un maître, le besoin de valorisation et de soumission devient une nécessité. Aussi, ce mélange de pronom traduit cette irruption de la culture dans l'énonciation. A travers *nous*, le locuteur ne s'individualise pas et exprime son humilité devant son maître et son aîné. L'enfant modèle respecte l'aîné en ne le nommant pas, mais en utilisant des termes qui expriment la relation qu'il entretient avec lui. C'est pourquoi le locuteur use des termes *maître* et *professeur*, plus marqués sur le plan relationnel que *monsieur*, par exemple, qui est d'usage. Par ces termes, il réalise un acte de référence direct qui montre davantage cette relation.

La soumission est davantage traduite par la redondance qui apparaît dans la phrase *Je me suis constitué en disciple pour vous*. L'expression *pour vous* qui ressemble étrangement à une traduction littérale, met l'accent sur le degré d'adhésion dans la soumission réalisée par le locuteur. Nous constatons une certaine revendication de son statut de disciple par le locuteur dont la confiance au maître semble aller au-delà des questions de connaissances. La motivation énoncée dans l'avant dernier paragraphe de la lettre montre qu'en réalité, le maître ne devrait servir que d'intercesseur auprès de la structure visée pour le financement. Cette autre pratique est culturelle. Elle consiste, pour un individu, à recourir à un intermédiaire occupant une position élevée ou plus évidente en termes relationnels et en qui il a confiance, pour effectuer une demande ou pour la gestion d'une situation. En agissant ainsi, le locuteur donne beaucoup plus de chance à l'action d'aboutir parce qu'à l'intercesseur choisi, il est parfois difficile de refuser d'accéder à une demande. Si cette pratique traditionnelle est beaucoup plus pratique à l'oral, à l'écrit et dans l'organisation moderne des services, elle s'avère inefficace dans la mesure où les décisions, ne sont, en principe pas prises en fonction du demandeur mais de l'intérêt du projet et du budget dont disposent les structures de financement.

L'intrusion de la culture dans l'écrit administratif se manifeste aussi par le langage. Le locuteur fait un usage du langage qui s'apparente aux pratiques langagières de ceux qui jouent les rôles de maître de la parole en Afrique. Le griot par exemple, traduit l'honorabilité de l'individu par un lexique élogieux traduisant la forte présence des fonctions expressives et poétiques. Cela se retrouve dans cette lettre à travers les appellations de maître et professeur, de la construction syntaxique de la première phrase du texte et le dernier paragraphe.

La charge émotionnelle des termes maître et professeur connaît son couronnement avec le slogan final : *Vive la Culture pour que vive la Paix*³². Avec ce slogan, se perçoit le caractère éminemment social du genre qu'est l'écrit administratif. Le locuteur l'insère alors dans son environnement social dont les usages lui paraissent mieux résoudre le problème auquel il est confronté.

Par ailleurs, la formulation de l'objet entre dans le cadre culturel des rencontres. Toutes les interactions portent, en principe sur un objet précis que le locuteur est chargé de délivrer à son interlocuteur. Cependant, cet objet se fera après des préséances au cours desquelles l'objet réel n'est pas donné. Il n'est délivré qu'après cette étape et après avoir préparé l'interlocuteur à sa réception. Toute la démarche fonctionne comme si le destinataire devait être conduit à deviner, de lui-même, l'objet. Comme l'objet de la rencontre est important, le locuteur doit préparer le destinataire à sa réception. C'est pourquoi il prend le soin de l'inscrire dans l'avant dernier paragraphe.

Nous remarquons que le locuteur est attaché aux marques de respect et d'attention à attribuer au destinataire. Ces marques de respect se doublent d'une soumission qu'il s'impose du fait du type de relation qu'il établit avec le destinataire. Ces considérations éthiques créent une esthétique scripturale fondée sur les stratégies qu'offre la culture en matière de gestion des relations humaines. Cependant, un certain nombre de paradoxes existent dans cette lettre qu'il convient de relever.

3.2.2.3. *Les paradoxes dans l'énonciation*

Dans cette lettre, le locuteur traduit bien son souci d'exprimer au destinataire tout le respect qu'il lui doit en tant que disciple. Aussi certaines constructions syntaxiques et certaines techniques de mise en relief paraissent inadaptées et surprenantes. Ce sont le passé simple, la mise en gras du slogan final, les erreurs d'orthographe et de syntaxe.

Rappelant au destinataire ce qu'il représente pour lui, l'énonciateur écrit :

³² *Volume annexe, DAL16, 27.*

« Maître, parce que vous *fûtes mon Professeur de Français à...
filère Inspecteur ». ³³

L'emploi du passé simple (fûtes) surprend parce que, n'étant pas un temps de l'énonciation, il laisse penser à une oraison funèbre. Les temps de l'énonciation sont le présent, le passé composé et le futur simple. Ces deux derniers temps gravitent autour du présent. Le passé simple est par conséquent inadapté. Il en est de même de la mise en relief du slogan. Si pour le locuteur, cette mise en gras signifie certainement la traduction vive de son intérêt pour la culture et la paix, elle exprime l'impossibilité pour le destinataire de pouvoir identifier de lui-même ce qui importe. Nous réalisons que l'effet recherché ne sera pas atteint et cette situation pourrait être source de conflit.

Sur le plan syntaxique, certaines phrases ne sont pas correctement construites. Dans le paragraphe n°1 précité, la proposition principale est omise. Elle se réduit en l'expression *maître* et il revient au récepteur de deviner ce qui est sous-entendu. Dans le deuxième paragraphe également, la dernière phrase reste difficilement compréhensible :

« A ce titre, le... pourrait décréter un week-end dans l'année où les peuples alliés se rendraient visite au cours de laquelle les conflits seraient réglés définitivement ». ³⁴

Il est difficile d'identifier l'antécédent du pronom relatif « laquelle ». C'est l'interrogation du genre qui permet de se rendre compte qu'il s'agit des visites que se rendraient les alliés. De plus, dans le paragraphe n°5, la dernière phrase comporte une erreur de construction à la fois syntaxique et orthographique. Du point de vue orthographique, nous constatons une mauvaise graphie de la préposition *à*. Cela transforme totalement le sens de la phrase et fait du mot inanimé *reste* un sujet animé.

Ces distorsions sont susceptibles de réaliser l'effet contraire parce qu'ils n'offrent pas tout le confort attendu par le destinataire. Ils sont aussi le reflet de la tension qui existe entre les langues en présence chez les locuteurs. Comment concilier les principes rédactionnels en français et les principes traditionnels de communication ? Ce conflit n'occulte cependant pas les manifestations de la culture qui conduisent à une autre forme d'esthétique fondée essentiellement sur une éthique de l'altérité. La vie communautaire, principe fondamental de gestion de la société, ne se poursuit que parce qu'elle repose sur le principe de l'altérité. Ce principe se perçoit dans une relation pyramidale entre les membres de la société. L'aîné, le maître ou le chef apportent leur bénédiction et leur appui au plus jeune qui leur doit en retour,

³³ Volume annexe, DL 16, 1-2.

³⁴ Volume annexe, DL16, 10-12.

déférence. Or dans l'administration les nominations ne se fondent ni sur l'âge, ni sur l'autorité mais sur la maîtrise du domaine. Ces deux univers se côtoient sans fondamentalement se rencontrer. L'individu y passe en essayant de trouver sa voie qui se traduit par la naissance d'une esthétique particulière dans la rédaction administrative. Cette esthétique se traduit parfois différemment selon les locuteurs comme nous allons le noter dans l'analyse du document DL21.

3.3. Analyse du document DL 21

Le document DL21 tient sa particularité discursive des contrastes. Ecrit par le secrétaire général d'une ONG, il constitue une réponse à une action qu'il a menée pour le compte de son futur partenaire, destinataire de cette lettre. Cette ONG porte le nom d'un saint de la religion catholique. Cette dénomination porte à croire qu'elle est affiliée à cette église ou que ses actions la situent dans ce domaine de la religion. Voyons comment ces contrastes apparaissent dans l'étude d'ensemble et de détail.

3.3.1 Analyse macro

Dans sa présentation formelle, DL21 se présente comme un document bien organisé qui respecte les principes de présentation d'une lettre administrative. Les mentions de date et de lieu, les numéros de référence, l'objet et la signature sont correctement disposés et laissent une bonne lisibilité du document. La longueur du texte n'est pas excessive. Il comporte dix sept lignes et a donc trois (3) lignes de plus que la longueur moyenne qui est de quatorze (14). Par ailleurs, dans la relation entre interlocuteurs, DL21 se situe dans la communication ascendante.

Cette vue globale du document laisse apparaître un contraste cependant qui réside dans l'inégalité des paragraphes et la surprise que crée la formulation de l'objet. En effet, des quatre paragraphes du texte, le premier comporte quatre (4) lignes, le deuxième dix (10), le troisième deux (2) et le quatrième une (1). On observe donc une nette disproportion entre le traitement des paragraphes. De plus, la présence d'une ONG d'éducation et de développement durable à un festival de reines et de rois, comme l'énonce l'objet, paraît surprenante.

Après ces constats, il nous paraît intéressant d'y rechercher les indices du type de relation ascendante et ses manifestations dans l'interaction. Il sera également important de voir comment ces contrastes nous situent dans l'interculturalité.

3.3.2. Analyse micro

L'étude de détail dans le document DL21 vise à mettre en relief les contrastes dans la rédaction. Elle s'attachera aux manifestations d'une subjectivité réelle dans le texte et au maniement de la langue.

3.3.2.1. La subjectivité réelle dans le DL21

La subjectivité est la manifestation du sujet dans son énoncé. Par le subjectif, le sujet s'implique dans son énoncé et livre des informations qui ne relèvent que de sa propre perception et ne pourraient être considérées comme admises d'un point de vue général. Elle part, dans le document, de l'usage des embrayeurs personnels renvoyant aux interactants en présence dans l'énonciation. Si le locuteur use du pronom personnel *vous*, à la fois marque de respect et de distanciation, il fait un emploi surprenant du pronom personnel *nous* dans l'interaction. Cet emploi de *nous* en remplacement de *je* constitue une infraction au principe de la responsabilité qui guide la rédaction d'une lettre administrative. Cependant, comme nous l'avons énoncé dans l'analyse du système énonciatif global, cette infraction est un indice de présence de la culture dans l'énoncé. Le désir d'effacement et le souci de l'autre à qui le locuteur désire exprimer son respect conduisent à cet usage hors norme du pronom personnel « *nous* ».

Nous notons aussi que l'usage des adverbes modalisateurs *très respectueusement* est une des manifestations du souci de l'autre. L'adverbe *respectueusement* en lui-même est éloquent parce qu'il est le signe de l'image que le locuteur se fait de son interlocuteur. Il mérite d'être respecté. En lui associant l'adverbe de quantité *très*, ce respect prend une dimension plus grande. Si cet emploi des adverbes montre un souci d'effacement, il est surtout un souci de protection de soi. Le locuteur est perçu comme un modèle ancré dans sa culture et qui offre respect et sollicitude à la hiérarchie. Cet effacement entre, par conséquent, dans le cadre d'une éthique de l'altérité. Pour que cette éthique se perçoive, c'est d'une esthétique du discours qui se fonde sur la substitution de *nous* à *je* que fait le locuteur.

L'éthique de l'altérité se traduit aussi par le souci du détail qui devrait donner le maximum d'informations au destinataire. Cela justifie la disproportion dans le traitement des paragraphes. Le deuxième paragraphe qui énonce l'acte de langage principal est deux fois plus long que le premier et dix fois plus que le dernier. Dans ce paragraphe, l'objet lui-même n'est exprimé qu'aux deux dernières lignes. Il est précédé par une longue contextualisation qui vise à familiariser le destinataire au cadre de référence. D'où le recours au passé composé dans ce paragraphe :

*« Nous avons profité des différentes missions effectuées dans le cadre de nos activités sur le terrain, pour informer et sensibiliser les chefferies et les notabilités de notre région à propos du festival. Des accords de principe pour leur participation avaient été obtenus et il nous avait même été demandé de faire le nécessaire au plan administratif pour leur faciliter l'obtention des autorisations auprès des autorités militaro-civiles de la région, compte tenu de leur statut particulier. C'est ce que nous étions en train de faire lorsque sont survenus les événements de ... et ... ».*³⁵

Le rappel des actes posés et du cadre de réalisation de ces actes sont des détails qui, en principe, pour le locuteur, constituent des arguments suffisants pour contribuer à la force illocutoire de l'objet réel. Cet objet étant le report de l'organisation du festival à Korhogo, il constitue donc un échec. Or pour montrer le contraire, il est essentiel de mettre en relief son dynamisme à travers ce rappel des actes déjà posés. L'échec ne relève, par conséquent, pas de son fait. La subjectivité se note dans ce cadre, par le souci du locuteur de se donner une bonne image et de se protéger la face.

La subjectivité se manifeste aussi par l'emploi de l'imparfait et du conditionnel dans l'énoncé :

*« Et si tel était effectivement le cas, nous souhaiterions vivement, pour notre part, que la signature de la convention entre ... et ... soit reportée à la 4^{ème} édition, prévue en 2006 à Korhogo ».*³⁶

Avec l'imparfait, le locuteur commente la situation d'impasse dans laquelle il semble se trouver et émet un vœu que traduit le verbe *souhaiterais*. Le conditionnel ici rend compte de ce souci du locuteur d'apporter de la nuance à son propos dans la mesure où ce souhait n'engage que lui. C'est d'ailleurs ce qu'il s'empresse de préciser avec le groupe prépositionnel *pour notre part*. Nous constatons que c'est avec beaucoup de précaution que le locuteur exprime sa pensée et ses idées. Cela aussi rend compte de l'impact culturel puisque la sacralité et le poids de la parole en commandent un usage mesuré qui est plus délicat en présence d'un destinataire hiérarchiquement supérieur.

Le locuteur est donc bien présent dans son énoncé. Les manifestations de cette présence qui se traduit par beaucoup de prévenance à l'égard du destinataire mettent en valeur l'impact de la culture dans la rédaction de la lettre. L'usage surprenant des embrayeurs personnels et le traitement inégal des paragraphes répondent au souci d'une éthique de l'altérité. Celle-ci conduit à une esthétique particulière du langage qui se fonde sur les indications des interactants et la technique de contextualisation. Nous notons aussi, dans la

³⁵ *Volume annexe, DL21, 5-10.*

³⁶ *Volume annexe, DL21, 12-14.*

forme du texte, des contrastes qui sont de réels paradoxes dans l'usage de la langue et des principes relationnels que le locuteur établit avec le destinataire.

3.3.2.2. *Les contrastes formels*

La présentation d'ensemble du document DL21 et le souci de l'autre présupposent un usage correct des règles syntaxiques et lexicales. Cet usage correct contribuerait à la sollicitude du locuteur et à son souci de se préserver la face. Or des contrastes, à la lecture de ce texte créent un effet contraire.

Du point de vue syntaxique, la correction de l'expression constitue un principe de respect de son destinataire. C'est pourquoi, à la ligne douze (12) « *les raison** » et à la ligne quatre (4) « *vous faire le point* » sont en discordance avec l'effet souhaité par le locuteur. L'erreur orthographique apparaît comme un manque d'égard ayant conduit à une absence de relecture du document. Quant à la construction de l'expression « *faire le point auprès de vous* », elle introduit, dans un ensemble correctement exprimé, un niveau de langue familier. Or ce n'est pas ce type de relation que le locuteur souhaite mettre en évidence.

Par ailleurs, il réalise, à son insu, un humour. Le terme « *miracle* » (L.15) est employé dans le sens de :

« *Effet extraordinaire d'un hasard heureux* »³⁷.

L'humour naît du contraste entre le peu de foi que le locuteur a dans la normalisation de la situation qui prévaut et qui explique qu'il suggère le report des activités en projet et la dénomination de l'ONG. L'entête du document, permet de découvrir une dénomination qui devrait conduire à une attitude contraire : *Saint Ignace de Loyola*. Ce saint homme fondateur de la compagnie de Jésus, les jésuites, pense qu'en toute occasion il faut garder le regard tourné vers Dieu. Une telle attitude permet de garder la foi et de résister au découragement. Cette attitude est fondamentalement liée à la foi en l'espérance. La dénomination de l'ONG semble perdre son effet pendant les moments d'incompréhension et cela suscite une sorte de dérision chez le lecteur. Le locuteur, en l'employant a-t-il pensé au sens propre ou se réfèrait-il à une expression qui traduit la désolation générale ?

Comme fait surprenant, nous notons aussi la formulation de l'objet. Un festival est selon le dictionnaire :

« *Une manifestation musicale, cinématographique, théâtrale, etc. organisée à époque fixe. 2 fig. Manifestation éclatante* ».³⁸

³⁷ Dictionnaire Hachette, 2010, *op. cit.*, p. 1047.

³⁸ *id.*, p. 610.

Cette définition du festival en montre les activités qui relèvent davantage des arts et de la fête. Or l'ONG en question s'occupe de l'éducation pour tous et du développement durable. L'objet ne montre pas la relation entre cette ONG et les reines et les rois et encore moins son action dans un festival. Le lecteur de ce document n'a pas la visibilité nécessaire pour comprendre les motivations et les actions de l'ONG dans le cadre d'un festival. C'est pourquoi se perçoit une sorte de contraste dans la réception de ce texte.

Le document DL21 nous donne l'occasion de noter comment le locuteur investit la pratique discursive de ses pratiques culturelles. Ecrire une lettre en français ne paraît pas se différencier de parler sa langue. Nous pourrions soutenir que le locuteur s'insère dans la langue avec toute sa culture. La stratégie d'effacement qui lui permet de mettre son interlocuteur en valeur en lui signifiant tout le respect qu'il lui doit est la reproduction d'une pratique fondamentalement culturelle. Cette pratique consiste à s'excuser de devoir prendre la parole en présence d'un aîné ou d'une autorité parce qu'on le dérangerait par cette attitude. Cette esthétique langagière constitue aussi un moyen de protection de soi au cas où un propos aurait été mal perçu par le destinataire. L'excuse préalable permet d'atténuer la possible colère de cette autorité.

A cette esthétique particulière s'oppose le document DL25 qui apparaît comme un échec de la communication en termes d'éthique de l'altérité comme nous allons le voir dans son analyse ci-dessous.

3.4. Analyse du document DL25

Le document DL 25 est extra-ordinaire parce qu'il montre un cas de dysfonctionnement du système énonciatif et un contre exemple de l'esthétique discursive particulière à l'environnement administratif et perceptible dans l'environnement culturel. Les études d'ensemble et de détail montreront davantage comment se réalise ce dysfonctionnement.

3.4.1. Analyse macro

Le document DL 25 provient d'une direction des services des impôts, dépendante du ministère de l'économie et des finances. Dénommée la direction des opérations d'assiette, cette direction n'est pas une direction centrale. Elle est une direction de département. Le document produit par cette direction est destiné à un président d'université qui occupe le rang de directeur général. DL 25 s'inscrit ainsi dans le cadre d'une communication ascendante.

Cependant, le locuteur s'inscrit dans une logique de communication descendante comme nous le noterons dans l'étude micro.

DL25, de façon globale, comporte seize (16) lignes et ne semble pas excessif du point de vue de sa longueur. Il est constitué de quatre (4) paragraphes dont les nombres de lignes sont variables. Nous notons que du premier paragraphe comportant six (6) lignes, nous passons successivement aux trois autres paragraphes à cinq (5), quatre (4) et deux (2) lignes. Le nombre est donc décroissant. En outre, les différentes mentions attendues dans la présentation de la lettre administrative sont mises en évidence. De plus, l'objet réel est exprimé dès le début de la lettre, contrairement à un certain nombre de lettres du corpus d'étude. Aussi avons-nous une bonne visibilité d'ensemble de la motivation du locuteur. Cependant, cette présentation formelle qui semble inscrire le locuteur dans une logique de l'altérité ne paraît pas être réellement prise en compte dans le contenu comme nous le laissons voir, ci-dessous, l'analyse micro.

3.4.2. Analyse micro de DL25

DL25 constitue un cas de dysfonctionnement éthique et esthétique. Ce dysfonctionnement se note du point de vue du système énonciatif et des contrastes que crée cette énonciation.

3.4.2.1. Le dysfonctionnement éthique

Cette lettre dont l'objet est une notification de mise en demeure, constitue une lettre d'injonction. Elle vise à placer le destinataire dans l'obligation d'accomplir un acte qu'il devrait, en principe avoir accompli. D'un point de vue éthique, le dysfonctionnement se traduit dans l'expression même du locuteur. Au premier paragraphe, nous pouvons lire :

*« Comme suite à ma lettre n°1200/MEMEF/DGI/DOA/SD-IGR/BBK/KA du 26 mai 2005 relative au droit de communication qui vous a été dûment notifié, je voudrais vous faire connaître que votre établissement n'a pas communiqué à l'Administration fiscale, les informations demandées au titre de l'année 2004 malgré les dispositions de l'article 46 du Livre des Procédures Fiscales (LPF) qui vous en fait obligation ».*³⁹

Dans cet extrait, le locuteur rappelle l'existence d'une première lettre transmise au destinataire. Lettre dont il donne les références, dates et numéro d'enregistrement qui témoignent de la production de l'énoncé à cette date. Il informe également qu'il n'a pas eu de réponse à cette première lettre. L'administration procède, dans ces situations, à un rappel

³⁹ *Volume annexe, DA 25, 1-6.*

qu'elle notifie à l'administré à qui un délai de grâce est toujours donné. Or, dans le cas d'espèce, le locuteur ne semble pas tenir compte de ce principe du rappel comme le note le paragraphe n° 2 de sa lettre :

*« Ainsi vous tombez sous le coup de l'article 58 qui stipule entre autres que 'le défaut de communication par correspondance avec accusé de réception de renseignements dans les trente jours d'une amende de l'administration est sanctionné par une amende fiscale de 1 000 000 de francs sans préjudice des amendes complémentaires ».*⁴⁰

Ce paragraphe décrète que le destinataire est condamné à verser la somme de 1 000 000 de francs en réparation de son absence de réaction. Pour livrer cette sanction, le locuteur prend le soin de rappeler l'extrait de l'article de loi qui régit la condamnation. Du point de vue éthique, ce dysfonctionnement naît d'un défaut de procédure et permet de noter un abus d'autorité de la part du locuteur. Or, dans le système hiérarchique, il ne possède pas d'autorité suffisante sur le destinataire. Deux niveaux de dysfonctionnement apparaissent ainsi qui montrent que le locuteur ne prend réellement pas en compte son destinataire et sa capacité de comprendre les termes juridiques et économiques qu'il emploie.

Le dysfonctionnement est également apparent dans le paragraphe n°3 :

*« En conséquence, je vous mets en demeure par la présente de vous exécuter dans un délai de 48 heures. Passé ce délai, je me verrai contraint de vous appliquer les dispositions pertinentes du LPF précitées ».*⁴¹

Cet autre extrait de la lettre véhicule une information totalement différente de celle du deuxième paragraphe. En effet, dans cet extrait, le locuteur énonce le rappel sous la forme d'une injonction. Il exprime l'ordre formel au destinataire de s'exécuter et adjoint à cet ordre un délai. Il y donc une contradiction dans la motivation réelle du locuteur. Comment peut-il condamner d'abord puis faire un rappel qui, en principe, annule la condamnation ? Si les interactants sont en situation de rappel, les termes de la condamnation devraient être énoncés comme une condition en cas d'absence d'exécution à la suite du rappel. Cela voudrait dire que le paragraphe n°2 deviendrait le paragraphe n°3 et vice versa.

Un autre dysfonctionnement, sur le plan éthique, se note dans la formule de salutation finale. Au sujet de cette formule, Gandouin et Roussignol, écrivent :

« On distinguera 'l'expression' de 'l'assurance'. Le premier terme est obligatoire lorsqu'on s'adresse à une autorité d'un rang supérieur pour qui la considération, le dévouement, le respect

⁴⁰ Volume annexe, DA 25, 7-11.

⁴¹ Volume annexe, DA 25, 12-15.

doivent être tenus pour acquis (...) Le terme 'assurance' ne s'emploie qu'à l'égard des personnes d'un rang égal ou inférieur au signataire de la lettre ».

Dans le document DL25, la formule finale étant *je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée*, le locuteur se considère dans la logique d'une communication horizontale ou descendante. C'est fort de cette conviction qu'il n'accorde pas de soin au destinataire qui lui est, en réalité, hiérarchiquement supérieur. Cela est, sur le plan éthique, inacceptable dans la mesure où tous les administrés bénéficient, en principe des mêmes égards de l'administration, selon la loi.

Nous pourrions, du point de vue éthique, nous demander quelles sont les motivations réelles du locuteur. Son énoncé vise-t-il à créer le trouble et la peur chez le destinataire ? Voudrait-il faire fonctionner l'administration en exerçant la crainte chez les administrés ? Œuvrerait-il à une manipulation des administrés ? Une telle manière de procéder à l'égard des administrés semble inacceptable pour l'administration qui est à leur service et qui n'est pas un pouvoir judiciaire. Ces distorsions sur le plan éthique se traduisent, au plan esthétique, par un usage parfois surprenant de la langue comme nous le montrons à l'étape ci-dessous.

3.4.2.2. Le dysfonctionnement esthétique

Certains non-sens énonciatifs montrent que le destinataire n'est pas pris en compte et que le locuteur ne s'intéresse pas à son confort. Cette attitude se note tant dans le langage utilisé que dans la construction syntaxique. Du point de vue du langage, deux registres de langue se côtoient dans l'énoncé et notamment à la ligne n°7. En utilisant l'expression *vous tombez sous le coup* et le verbe « *stipule* qui appartiennent à deux registres différents, le locuteur crée un effet de surprise qui peut être perçu comme le manque de soin qu'il apporte à son énonciation. La familiarité est à proscrire dans une lettre administrative. De ce fait, ce mélange de registres est esthétiquement inacceptable.

Par ailleurs, dans le paragraphe n°1, nous constatons un amalgame entre l'établissement et le directeur. La première partie de cette longue phrase qui constitue le paragraphe, indique que la personne en cause dans cette lettre est la personne morale : *votre établissement*. Dans la logique de la rédaction, c'est toujours cette personne morale qui devrait être condamnée. C'est pourquoi il est surprenant de noter au paragraphe n°2 que c'est la personne physique qui subit la condamnation. Ainsi, le directeur (*tombe*) *sous le coup de l'article* mais pas l'établissement, sujet de départ. Cet amalgame pourrait traduire aussi

l'existence d'un trouble chez le locuteur qui semble pris entre le rôle qu'il s'attribue et sa place réelle c'est-à-dire le positionnement en communication descendante plutôt qu'en communication ascendante.

De plus, la construction même du paragraphe 1 pose des problèmes de compréhension au destinataire. Cela d'abord par sa longueur et ensuite par l'emploi des pronoms relatifs. Six lignes constituent à la fois le paragraphe et une phrase. Le destinataire est contraint de faire plusieurs lectures successives pour parvenir à cerner les propos du locuteur. Le pronom relatif *qui* intervient à deux reprises dans la phrase. Si la distinction de l'antécédent du premier pronom, l'identification de celui du deuxième est difficile. L'interrogation principale est : « qu'est-ce qui fait obligation » ? S'agit-il des dispositions de l'article 49 ou l'article 49 lui-même. Il faut, pour y répondre se reporter au verbe de la phrase *fait* en comptant sur la qualité qu'apporte le locuteur à son propos. Or, si nous nous en tenons aux distorsions précitées, le destinataire est en droit de s'interroger.

Sur les plans éthique et esthétique, le document DL25 constitue un non sens énonciatif. Le langage utilisé par le locuteur ainsi que les amalgames qu'il crée chez le destinataire sont la preuve de l'absence de prise en charge et du peu de souci qu'il se fait de celui-ci. Une seule préoccupation semble l'habiter : recourir à la force de la loi pour susciter la crainte et conduire le destinataire à la soumission. Une telle attitude ne relève ni des principes de la rédaction administrative qui exige beaucoup de courtoisie ni de la culture traditionnelle très susceptible en termes de relations à l'autre. En effet, traditionnellement, dans le discours, le bien dire et le beau s'imbriquent. Ne peut être considéré comme beau que le dire dont les retombées sont utiles à la communauté. Le beau qui soustrait l'autre en tant que personne à respecter par une bonne prise en compte n'existe pas. Éthique et esthétique ne font qu'un dans les interactions sociales.

Au total, le gros plan sur les quatre lettres choisies pour leur caractère insolite, nous a permis d'identifier que la rédaction administrative à Abidjan est à la fois la manifestation de l'acquisition de la langue française et l'expression d'une culture. Elle permet de montrer que l'appropriation de la langue française en situation administrative n'est pas aisée. Elle présente aux locuteurs des difficultés notables dans le sentiment d'insécurité qui les anime en face de cette pratique. Si cette insécurité naît d'une absence de pratique, elle repose aussi sur une absence d'apprentissage formel de l'écrit administratif.

Les difficultés naissent aussi de l'intégration dans l'esprit du locuteur de l'administration comme le prolongement de l'espace social avec ses règles traditionnelles de

gestion. Ces règles qui s'inscrivent dans une logique d'élégance langagière constituent les principes relationnels entre individus d'une même communauté. Cependant, l'administration se présente tout de même comme une organisation spatiale empruntée qui possède ses propres conventions. Entre l'appropriation de ces conventions et celles de la société traditionnelle que pratique le locuteur, la rencontre est, parfois manquée. C'est pourquoi nous assistons à l'apparition de paradoxes qui ne laissent pas de surprendre les lecteurs.

L'écrit administratif est ainsi le lieu où la culture s'invite dans la langue de l'autre pour la transformer et en faire sa propre langue. Elle s'assure ainsi un véhicule qui n'est pas à l'origine le sien et qu'elle investit. De cet investissement naissent des conflits que traduisent un certain nombre de contrastes, source d'une expression pas toujours élégante pour le lecteur. Nous percevons ainsi que la meilleure rencontre c'est-à-dire la rencontre la plus riche et limitée en conflits se réalise davantage avec le locuteur possédant une bonne connaissance à la fois de sa culture et de la langue française.

La diversité des documents du corpus d'étude due à la différence des situations d'énonciation et des interactants, laisse cependant apparaître une homogénéité dans l'expression comme nous le relevons dans le chapitre ci-dessous. Dans ce chapitre, nous organisons les résultats de l'étude ainsi que les commentaires que suggère l'écriture en situation administrative à Abidjan.

Chapitre 4

Résultats et commentaire

« Si on ignore la relation, on la subit, on vaque en sous-relation. Si on la pense et qu'on la vit et qu'on l'agit, on lui imprime des éclats d'imaginaire, des éclairs de poétiques, des visions de politiques, on l'oblige à beauté ».

Edouard Glissant & Patrick Chamoiseau

Dans les chapitres précédents, nous avons analysé les données recueillies qui ont constitué notre corpus d'étude. Cette analyse qui a porté sur les aspects macro et micro de ce corpus d'étude a permis de mettre à jour que si, de façon générale, la langue utilisée dans l'écrit administratif respecte les règles d'usage du français et, est de ce fait recevable, le langage, par contre, reste parfois surprenant. En outre les normes de rédaction de l'écrit administratif connaissent des variations tant dans leur expression que dans la présentation formelle. De ce fait, on n'y observe pas une totale homogénéité.

Aussi, dans le présent chapitre, nous présentons les résultats de cette analyse auxquels nous ajouterons des commentaires pour expliquer les raisons du recours, dans l'écrit administratif, aux normes et pratiques orales. Nous tentons de montrer également comment cet usage particulier de la langue donne lieu à une autre forme d'esthétique communicationnelle. C'est pourquoi nous organisons ce chapitre en trois parties. D'abord, nous partons du fait que l'écrit administratif se réalise dans un cadre interactionnel et communicationnel dont la spécificité réside dans le fait que le français, instrument des échanges, intervient sans la culture qui l'accompagne. De plus, nous montrons qu'en évoluant avec cet instrument dans le nouveau cadre de travail et de gestion sociale, le locuteur, en même temps qu'il intègre un nouveau type d'organisation sociale, se présente comme fortement imprégné de sa propre culture dont il ne se départit pas. Enfin, cette rencontre des cultures à travers la langue française révèle l'existence d'une autre norme non conventionnelle mais en usage et ne constituant pas une entrave à l'action administrative.

4.1. La dimension interactionnelle et communicative

La gestion administrative à la française, nouvelle en Afrique, s'est substituée aux habitudes de gestion traditionnelles. Ses similitudes, en tant qu'espace d'interaction et de communication avec l'organisation sociale traditionnelle, semblent réduire les effets de dépaysement. Cependant, dans la réalité, deux modes d'interaction différencient ces deux types de gestion. La gestion traditionnelle se fonde sur un mode oral contrairement à l'administration de type occidental qui privilégie l'écriture. Or cette forme axée sur l'écriture s'impose à tous les usagers comme le mode d'interaction obligatoire dans l'administration. Par conséquent tous les citoyens dépendent fortement de cette nouvelle forme administrative. La rencontre de ces deux pratiques est alors source de tensions chez le locuteur et de manifestation d'une certaine forme d'étrangeté dans le langage pour le lecteur français, et pas seulement francophone.

4.1.1. *Tension continue entre les pratiques sociales et la norme administrative*

Dans l'écrit administratif et particulièrement la lettre, du fait de ses principes moins rigides que ceux de l'acte administratif, se constate la difficulté pour le locuteur de marquer la frontière entre les pratiques orales et écrites. Cette difficulté se manifeste dans l'écrit administratif sous la forme de tension et ce, à plusieurs niveaux.

L'écrit administratif est, comme le soutiennent J. Gandouin et J.-M. Roussignol, un instrument de travail qui permet d'accomplir une transaction. La transaction est définie comme :

« *L'unité de mesure de base des échanges entre les gens* ». ¹

Le rôle de l'écrit administratif en tant que moyen de transaction, est de remplacer le cadre des échanges oraux face au grand nombre des administrés et dans un souci de gain de temps. Pour la réussite de cette transaction, l'écriture doit respecter des principes dont l'objectivité, comme le prescrivent Gandouin et Roussignol :

« *L'administration est au service de tous, elle représente l'intérêt général et non des intérêts particuliers. Elle se doit en conséquence d'être impartiale, objective et sans passion et de ne pas exprimer de sentiments personnels* ». ²

De cette présentation, le constat qui se dégage est que l'administration abolit toute expression personnelle dans l'écriture. Les termes *tous* et *général* traduisent l'idée que l'écrit administratif doit manifester de la retenue et exclure l'affectivité. Pouvoir faire fi de ses humeurs, de ses états d'âme et des sentiments personnels, constitue un des critères de rédaction des écrits administratifs. Ils font l'économie des implicites à partir du choix de l'expression et principalement de celui du lexique :

« *Plus une langue tend vers l'objectivité, plus l'aspect lexical (...) est important. La raison en est très simple ; nous nous trouvons dans le cas d'une langue à fonction dénotative où la dimension référentielle l'emporte sur la dimension implicite. De plus, assurer la non ambiguïté d'un message demande un maximum de précisions fournies par le lexique* ». ³

Contrairement à ces indications des manuels/recette, l'écrit administratif à Abidjan a du mal à s'insérer dans la logique de la distance et dans l'action uniquement. L'expressivité dont les locuteurs font preuve montre la difficulté à s'effacer de leur discours. Assumer son discours

¹ Chandezon G., Lancestre A., *L'analyse transactionnelle*, p. 25.

² Gandouin J., Roussignol J.-M., 2009, *op. cit.*, p. 16.

³ Bourguignon C., *op. cit.* p. 117.

paraît signifier aussi, pour le locuteur, traduire son état et non uniquement se limiter aux verbes d'action. Cela explique, qu'en plus de la subjectivité conventionnellement établie pour la rédaction, les locuteurs manifestent, par la modalisation, leur présence singulière.

De façon conventionnelle, en effet, la subjectivité se limite aux marques de cordialité et de courtoisie en usage dans des formules préconçues variant en fonction du type de relation hiérarchique entre les locuteurs. L'observation de l'écrit administratif permet de noter que les locuteurs ne se limitent pas à cet usage. Par la façon de dire, ils traduisent la subjectivité réelle qu'ils éprouvent dans l'énonciation. Ces sentiments, comme l'analyse a donné de constater, sont divers et se traduisent par l'implicite et les modalisateurs. Leur expression appartient au domaine de l'oralité et permet de traduire, à l'interactant, l'état d'âme particulier du moment. Leur expression répond également, à la volonté de reproduire dans l'écrit, l'interaction dans toute sa forme. Ce recours inaccoutumé de la subjectivité relève encore de l'expression de l'identité du locuteur. En plus de transmettre de l'information, la langue possède une fonction identitaire que, l'écrit administratif intègre à Abidjan. Ainsi la culture de l'oralité donne au contenu de l'écrit administratif une dimension affective que la norme ne cautionne pas.

En plus de l'objectivité, la prudence constitue une autre contrainte à laquelle se plie l'écrit administratif. Elle paraît essentielle pour l'administration :

« L'écrit administratif doit toujours être imprégnée de prudence car :

- *il engage la responsabilité de toute l'administration ;*
- *toute faute, erreur ou négligence révélée par un écrit sera imputée par le public à l'ensemble de l'administration, voire le gouvernement ;*
- *la mesure prise par un fonctionnaire doit pouvoir être acceptée par son successeur dans l'optique de la continuité de l'action administrative ».*⁴

L'écrit n'est pas le lieu de monstration de son éloquence particulière mais celui d'une certaine pudeur dans l'expression qui vise à transmettre l'expression juste, à propos et nécessaire. La justesse de l'expression, dans l'écrit administratif, invite à la précision et à la concision. Cette pudeur paraît difficile à observer en situation d'oralité parce que le locuteur est toujours pris, dans son écrit, entre le besoin de se faire identifier et celui d'être perçu comme un être socialement intégré dans sa communauté. En reproduisant les normes de l'échange oral dans l'écrit, il acquiert un pouvoir sur le monde et sur autrui :

⁴ Bourguignon C., *op. cit.*, p. 18.

*« Les discours ne sont pas seulement (ou seulement par exception) des signes destinés à être compris, déchiffrés ; ce sont aussi des signes de richesse destinés à être évalués, appréciés et des signes d'autorité ».*⁵

La prise de parole est aussi une acquisition de pouvoir. Le locuteur est ainsi conscient de l'influence de son discours et de sa propre valorisation. Il sait que la parole est plus qu'un outil linguistique :

*« La pratique linguistique communique inévitablement outre l'information déclarée, une information sur la manière (différentielle) de communiquer, c'est-à-dire sur le style expressif qui perçu et apprécié par référence à l'univers des styles théoriquement ou pratiquement concurrents reçoit une valeur sociale et efficacité symbolique ».*⁶

Le pouvoir que le locuteur acquiert par la parole ne réside pas dans le mot nu ou neutre mais le mot avec tout son appareillage. C'est l'usage d'une parole à la fois belle et utile qui permet, dans l'interaction d'octroyer de la considération et d'atteindre l'efficacité. Dès lors, il n'est pas gênant pour lui de construire des textes très lyriques ou polémiques comme nous avons pu le constater dans le gros plan sur quelques lettres. Nous assistons à une forme de louange des interlocuteurs ou à l'expression à la fois implicite, critique et polémique dans le discours administratif. Cette attitude porte à croire que l'échange est aussi un lieu d'affrontement continu qui conduit à la nécessité de valorisation de soi à travers l'expression. Cette expression de l'éloquence rappelle les grands débats autour de l'arbre à palabre ou sur les places publiques qui permettent aux orateurs de se distinguer particulièrement. Une gestion de la lettre administrative telle un débat public, est encore le reflet que les locuteurs, de façon consciente ou non, superposent les marques de l'oral et de l'écrit.

Les tensions chez le locuteur se traduisent aussi en termes de difficulté à distinguer l'individu du groupe. Dans la société traditionnelle, le groupe prime sur l'individu. L'individu n'existe pas seul et son existence est soumise à la loi du groupe. Cette loi l'inscrit dans une logique communautaire qui lui impose de toujours agir et réfléchir en relation avec l'autre. Dans ces circonstances, quelle que soit sa valeur, l'individu est contraint de se rabaisser ou de s'effacer pour laisser le soin au groupe de le relever et de le grandir. L'esprit de groupe induit, par conséquent humilité, recherche de réalisation de soi par le travail et de satisfaction avec les membres du groupe. C'est pourquoi l'éthique de l'altérité constitue un préalable dans toutes les rencontres et ne s'élide pas dans l'écrit administratif.

⁵ Bourdieu P., 1982, *op.cit.*, p. 60.

⁶ *id.*

L'intégration du principe culturel de la relation à l'autre laisse apparaître la recherche d'une sorte d'élégance langagière qui ne cadre pas avec le langage de l'administration. Nous observons également que, soit par ignorance de la norme administrative, soit par un fort taux de subjectivité, l'appropriation des normes conventionnelles n'est pas toujours réussie. Parfois elle se traduit par l'apparition de paradoxes sur le plan des normes syntaxique et lexicale, montrant ainsi que la rencontre entre les deux modes d'expression est manquée. La rencontre manquée peut apparaître comme l'expression d'une insécurité linguistique comme le présente M. Francard dans sa lecture de l'ouvrage de Gueunier, Genouvrier et Khomsi intitulé *Les français devant la norme* :

*« Gueunier et ses collaborateurs vont étudier les attitudes face à la norme dans quatre milieux urbains...la principale originalité de cette recherche sera de mettre en évidence l'hypothèse d'une relation privilégiée entre insécurité linguistique et situation de diglossie ».*⁷

Cette réflexion cadre bien avec nos propos du fait de la situation de diglossie à laquelle elle s'intéresse comme l'une des sources de manifestation du sentiment d'insécurité chez le locuteur. Comme nous l'avons indiqué précédemment, le français, langue officielle est en contact avec les langues locales identifiées par la constitution de 2000 comme langues nationales. Dans la coexistence entre ces langues, le français bénéficie d'une situation privilégiée qui oblige tous les locuteurs à le pratiquer. Langue de l'emploi et de réussite sociale, il entre effectivement en contact avec les langues des natifs chez qui l'insécurité linguistique se manifeste. Dans l'écrit administratif, cette insécurité linguistique se traduit par :

*« Le décalage entre ce que produisent effectivement les locuteurs, et ce qu'ils disent produire »*⁸.

Les locuteurs n'ont, en effet pas conscience de l'écart manifeste entre la norme instituée dans la rédaction et l'usage qu'ils en font. Cela conduit aussi bien à un souci de bien faire qui conduit à des placages et de bien dire qui fait interférer les pratiques orales.

Ces tensions, notables dans l'écrit, sont donc l'expression de la volonté de bien s'approprier les principes de l'écrit administratif mais aussi et surtout la difficulté de délimitation des espaces dans lesquels évoluent ces deux écrits et des modes respectifs de pensée qu'ils induisent. L'espace de l'Europe que représente la tradition de l'écrit, invite à la

⁷ Francard M., 1997, « Insécurité linguistique » in *Sociolinguistique, concepts de base*, Hayen, Mardaga, p. 172.

⁸ *id.*, p. 173.

recherche de la concision, de la précision et d'une extrême neutralité en relation avec le principe d'une gestion très stricte du temps. Tandis que l'espace de l'Afrique, caractérisé par une tradition de l'oralité dominée par la parole, n'exclut pas, pour l'efficacité, la suggestivité dans l'écrit. Le processus de communication écrite en situation administrative à Abidjan, permet de noter cette approche différente liée au milieu socio-culturel et au contact des langues. La superposition de ces deux pratiques culturelles ou l'expression de l'interculturel est source d'étrangeté comme nous allons le présenter dans l'étape ci-dessous.

4.1.2. L'étrangeté du discours dans l'écrit administratif

Pour montrer le caractère étrange du langage utilisé dans l'écrit administratif, nous allons procéder à une définition de ce terme. Pour cela nous partons du *Dictionnaire culturel en langue française*. Dans ce dictionnaire, A. Rey note :

« Issu du lat. *extraneus* 'extérieur' et 'étranger', dér. De *extra* 'au dehors, à l'extérieur' (*extra*). De *étrange* vient le dér. *Etranger* v. tr. 'éloigner' (...). Tout ce qu'on a l'habitude de voir, d'apprendre, qui étonne, surprend (tout en restant du domaine du possible, du vraisemblable), bizarre, extraordinaire, singulier ».⁹

La notion d'étrange véhicule celle de la différence qui constitue un principe de base de l'altérité car, être autre c'est se reconnaître différent. Cependant, si la différence est acceptée, elle reste toujours une découverte qui, dans un cadre où des normes sont établies et admises, est incompréhensible. L'écrit administratif, à Abidjan se présente sous cette optique de la singularité et de l'insolite tant sur le plan formel que sur le plan du traitement de l'information. Nous constatons que la source de cette singularité est individuelle ou culturelle.

Du point de vue de la forme, nous notons que les actes administratifs unilatéraux ne sont pas réellement porteurs de cette singularité observable dans certaines lettres. Cela s'explique par la rigidité de leur forme. Seule l'expression laisse apparaître des cas d'excentricité. Quant aux lettres, elles montrent un paradoxe formel qui traduit soit une liberté du locuteur soit son insécurité dans la pratique administrative. Les insécurités scripturales que nous avons constatées dans l'analyse pourraient prendre source dans une formation insuffisante en rédaction administrative et une mauvaise appropriation des recettes récupérées dans les manuels. Ces signes d'insécurité se traduisent par le choix du support de papier quadrillé, la signature de la lettre produite.

⁹ Rey A. (dir.), 2005, *Dictionnaire culturel en langue française*, Paris, Robert, T. 3, pp. 720-721.

A côté de cet effet involontaire et insolite, nous constatons une recherche volontaire du beau formel qui crée une déviation par rapport à la norme. Les locuteurs n'inscrivent la date et le lieu qu'à la fin de la lettre. En procédant ainsi, ils expriment leur volonté de restituer la véritable actualité de l'interaction qui, quand elle commence entre interlocuteurs, n'énonce ni le moment ni l'espace. Dans les échanges en situation d'interaction dont se réclame la lettre, les interlocuteurs commencent leurs échanges sans toujours se dire, de façon explicite, qu'ils se trouvent dans tel lieu ou à tel moment. L'énonciation comporte en elle-même ces indications de lieu et d'espace. Cette caractéristique formelle qui traduit le refus du caractère décalé de la lettre et exprime la volonté d'une forte actualisation de l'énoncé, est contraire à la norme.

Cette manière de procéder n'est cependant pas identique aux principes des nouvelles qui rappellent dans les propos le lieu et la date en début d'échange. Cela intervient dans la première phrase qui permet à celui qui reçoit d'inviter son hôte à donner les raisons de sa visite sous la forme :

« Tu nous trouves ici ce matin/cet après-midi/ce soir ; quelles sont les nouvelles ? »¹⁰.

Ici et *ce matin* indiquent bien le *hic* et *nunc* de l'énonciation qui correspondent aux indications de dates et de lieu en haut de page dans l'écrit administratif. L'inscription de ces indications en fin de texte relève sûrement de l'assimilation aux actes administratifs. Nous pourrions conclure difficilement à la manifestation d'une pratique culturelle. Dans les deux lettres inscrites dans cette logique, les locuteurs n'appartiennent pas aux mêmes groupes linguistiques. L'un d'eux est du groupe Akan. Nous pourrions noter finalement deux sources d'étrangeté dans la présentation formelle : la compétence rédactionnelle d'une part et de l'autre la volonté de restituer l'oralité et l'actualité des échanges.

En ce qui concerne le traitement de l'information, son excentricité se note dans la place de la formulation de l'objet, dans l'expression. L'analyse du corpus, a révélé que les objets des lettres ne sont formulés de façon précise que dans le corps de la lettre et généralement dans le deuxième ou l'avant dernier paragraphe. Ce traitement qui ne permet pas de gagner du temps et qui s'éloigne des habitudes inscrites, pourrait être interprété comme le respect d'une éthique relationnelle. Cette éthique relationnelle s'inscrit dans le cadre de la tradition. Elle répond au souci de la prise en compte de l'autre en le ménageant. Comme l'intervention de la subjectivité, c'est une forme élégante, du point de vue culturel, d'entrer en contact avec l'autre.

¹⁰ Formule traditionnelle d'invitation à donner les nouvelles chez les Akans.

Cependant, ces pratiques créent une rupture dans la norme et sont source d'une sorte d'antagonisme par leur aspect étranger :

*« Dans toutes les sociétés, il existe un clivage radical entre les autochtones (nous) et les étrangers (eux). Durant l'antiquité, cet antagonisme s'inscrit dans un contexte dominé par les guerres. C'est pourquoi l'étranger est considéré comme un ennemi (hostis), susceptible d'être traité comme un hôte (hospes). Sous des formes sans cesse renouvelées, l'hostilité et l'hospitalité sont les deux manières-à la fois complémentaires et contradictoires- de traiter l'étranger ».*¹¹

L'étranger est un intrus dont la présence bouleverse les habitudes en place. Selon le degré d'acceptation de sa présence, le climat environnemental est soit difficile à vivre soit convivial. Ainsi le contact avec l'étranger peut être perçu en termes de conflits ou de partage. En s'invitant dans le langage de l'écrit administratif, la culture africaine constitue cet étranger, source d'étrangeté. Cependant, dans la mesure où, dans l'univers ivoirien, cette irruption ne semble pas constituer un handicap majeur à la communication, nous pourrions retenir que la rencontre se fait sous l'angle du partage. Il s'agit de la contribution de l'étranger à la construction d'un discours prenant davantage en compte l'autre. L'étrangéité ne serait alors plus vécue comme paradoxe ou hostilité mais comme contact et échange. Elle apporte une autre forme de manifestation de l'humanité de l'homme. Qu'est-ce qui favorise cette rencontre des cultures ? La réponse à cette question nous conduit à l'étude de la dimension culturelle et interculturelle de l'écrit administratif.

4.2. La dimension culturelle et interculturelle

Dans l'interaction sociale qui s'établit entre les usagers de l'administration, deux pratiques interfèrent dans un cadre où les interlocuteurs utilisent à la fois une langue et une structure d'organisation sociale qui leur sont étrangères. Aussi le phénomène de superposition qui se produit se traduit, dans les différentes transactions, à travers un mode spécifique d'établissement et de maintien du contact et d'organisation de la négociation. Nous notons que ce fonctionnement se fonde sur une perception de la transaction qui établit un échange fondé sur les valeurs sociales existantes et construit un cadre éthique d'échange.

¹¹ Noiriél G., 2004, « Etranger », in *Notions*, Encyclopedia Universalis, France, p. 370-371.

4.2.1. L'écrit administratif comme un cadre de contact et de négociation spécifique

L'écriture offre de nombreux outils linguistiques qui permettent aux interlocuteurs, dans une situation de communication, d'établir le contact utile à leurs échanges. Très développés à l'oral, ces outils relèvent de ce que R. Jakobson nomme la fonction phatique du langage :

*« Du grec phatis, 'parole'. On appelle phatique une des fonctions du langage, orientée vers le contact physique ou psychologique entre les interlocuteurs, et visant à établir ou à maintenir la communication. (...) Il y a des messages qui servent essentiellement à établir, prolonger ou interrompre la communication, à vérifier si le circuit fonctionne ».*¹²

La fonction phatique se manifeste dans le questionnement, les injonctions que véhiculent des formules toutes faites dont les locuteurs usent. L'écrit administratif, comme nous l'avons indiqué, relève de la communication décalée. Cela suppose que les locuteurs le vivent comme une situation d'énonciation précise d'où, cependant, le direct est exclu en termes de coïncidence entre les périodes et les espaces de rédaction et de réception. Comment recourir à la fonction phatique dans une situation d'échange qui ne relève pas du direct et parvenir à ses buts ?

Le locuteur ivoirien ne paraît pas satisfait des modes conventionnels d'interaction en vigueur qui ne semblent pas rendre compte du caractère vivant de l'interaction. Cela est d'autant plus difficile que tout échange constitue une négociation. L'échange, en effet, conduit les interlocuteurs à trois solutions possibles : soit ils n'arrivent pas à s'entendre et aboutissent à un échec total, soit ils ont du mal à se mettre d'accord mais trouvent un compromis pour gérer leur problème, soit c'est la réussite à partir d'un consensus qui témoigne de leur satisfaction commune. Comment réussir à négocier avec un locuteur dans une communication décalée ? Dans quelle disposition recevra-t-il l'information qui lui est transmise par l'écrit et comment atteindre son but ?

Pour résoudre cette difficulté de l'échange, le locuteur, dans les lettres du corpus, semble partir du principe que la communication ne vise pas uniquement qu'à transmettre de l'information. Elle prend en compte le concept de relation. Ce concept occupe, en effet, dans l'interaction, une place essentielle dans une optique de coopération. Dans les pratiques orales traditionnelles, autant l'autre mérite toute la considération de la part du locuteur, autant

¹² Neveu F., 2009, *op. cit.*, p. 224.

certains statuts particuliers conditionnent le type de relation et influencent les locuteurs dans leurs prises de parole. Les statuts de maîtres, d'ainé et de chef, notamment, confèrent une forme d'autorité à certains individus et invitent à procéder à un usage de la parole que ne met pas suffisamment en relief la norme administrative établie. Cette autorité n'est pas à confondre avec le pouvoir oppressif comme l'indique H. Arendt :

*« L'autorité requiert toujours l'obéissance, on la prend souvent pour une forme de pouvoir ou de violence. Pourtant l'autorité exclut l'usage de moyens extérieurs de coercition ; là où la force est employée, l'autorité proprement dite a échoué. (L'autorité) est toujours hiérarchique ».*¹³

La reconnaissance légitime de l'autorité obéit à l'organisation hiérarchique de la société et à l'instauration de l'ordre et de la confiance. L'autorité apporte confiance et assurance aux membres de la communauté. En retour, les membres témoignent leur respect par le comportement adopté à son égard. Or, le pronom personnel *vous*, marque à la fois de respect et de distance, ne traduit pas explicitement cette relation à l'autre et particulièrement aux autorités légitimes. *Vous* est utilisé pour toute personne, quels que soient son statut et son âge. Il possède un emploi trop généralisant ne montrant pas la spécificité de l'interlocuteur pour favoriser une bonne rencontre. Culturellement et pour respecter le caractère éthique de l'échange, il est indispensable de se situer dans un type de relation avec l'interlocuteur. C'est pourquoi les locuteurs comblent ce manque par le recours aux normes culturelles orales.

Par ailleurs, la soumission à un usage hors norme des outils linguistiques d'implication de l'interlocuteur tels les embrayeurs personnels, et notamment l'emploi de certains locuteurs du pronom personnel *nous* pour référer à eux-mêmes dans un cadre où le principe du *je* est une obligation rédactionnelle, entre dans cette influence du statut sur l'énonciateur. De l'insatisfaction que crée la norme conventionnelle naît un sentiment d'incertitude et d'insécurité. La culture, quant à elle, rassure parce qu'elle est bien ancrée d'une part et de l'autre, elle est commune aux interlocuteurs en présence. Etablir une relation avec l'interlocuteur paraît aussi importante dans la réussite de l'interaction que l'information véhiculée par l'échange. Nous pouvons dire qu'elle possède une valeur performative parce qu'elle renferme les idées de politesse, de courtoisie et de déférence, manifestation d'une connaissance des pratiques morales du milieu social.

Les repères culturels favorisent ainsi la réussite de la communication parce qu'ils permettent au locuteur de se fonder sur les principes qui guident la relation à l'autre et à

¹³ Arendt H., 1972, *La crise de la culture*, Paris, Gallimard, p. 123.

partir desquels sont construits les rites sociaux de communication. A travers l'écrit administratif, le locuteur restitue un cadre de communication empreint d'une forte dimension éthique.

4.2.2. L'écrit administratif comme un cadre d'échange éthique

Dans le chapitre portant sur la définition des termes, nous avons présenté notre compréhension de l'éthique comme une notion qui ne peut être dissociée de l'esthétique, perçue comme le concept du beau. L'éthique, pour nous, renferme à la fois l'utile et l'agréable. Nous notons que l'éthique, dans la communication en Afrique, comme dans toutes les cultures du monde, est une éthique de l'altérité. La spécificité dans la communication orale en Côte d'Ivoire, et notamment chez l'akan, est que l'éthique de l'autre est rattachée à la notion de hiérarchie. Comment comprendre ce terme ? C. Rivière nous en donne une définition dans *Notions* :

*« Le mot hiérarchie vient de deux mots grecs qui signifient 'ordre sacré' (de hieros, sacré, et arché à la fois principe et commandement). Le référent religieux du terme s'est perdu à la fin du Moyen Age et sa signification a pris de l'extension dans la mesure où elle s'applique désormais non seulement à des organisations comportant une graduation rigide de l'autorité et une définition précise des attributions (...) mais aussi à des types de classification selon un ordre d'importance objectif ou subjectif ».*¹⁴

Le terme hiérarchie, contrairement à la perception de cet auteur, semble avoir gardé, dans la tradition orale africaine son aspect religieux. Le respect scrupuleux qui y est attaché est lié au sentiment de malaise qui naît chez l'individu qui ne se plie pas à ses exigences. La hiérarchie, dans cet environnement, est liée, comme nous l'avons indiqué, aux questions d'âge et de statut et toute l'Afrique semble y être attachée :

*« L'Afrique tout entière est sensible à la hiérarchie : l'enfant n'a pas la vérité, c'est le père qui l'a ! ».*¹⁵

Dans ce proverbe dogon que cite A. Stamm, le terme *père* possède un sens multiple. Le père est en effet celui qui, du fait de son âge, est censé avoir acquis beaucoup d'expériences ; c'est aussi celui qui détient de la connaissance acquise par formation (un maître dans un domaine précis) ou celui qui est investi d'un pouvoir par la communauté et ce, avec l'aval des êtres invisibles (ancêtres, dieux et Dieu). Ces trois définitions du père rappellent les notions d'âge

¹⁴ Rivière C., 2004, « Hiérarchie » dans *Notions*, France, Encyclopedia Universalis, p. 475.

¹⁵ Stamm A., 1999, *La parole est un monde*, Paris, Seuil, p. 129.

et de statut (maître et chef). A l'idée de hiérarchie est attachée celle des ancêtres qui ont institué ces principes et dont la participation à la vie quotidienne est continue. Institués depuis les temps anciens, ils sont ancrés dans les habitudes et nul ne s'autorise, dans son cadre de vie, à les enfreindre. Ces principes ont la valeur d'interdits tels que l'évoque Amadou Hampaté Bâ dans le conte initiatique peul *Kaïdara*. Un des interdits indique qu'il faut s'abstenir d'enfreindre une institution millénaire. Le non respect de ce principe a entraîné la mort du néophyte. D'où l'observance de ces principes de vie commune. Ces trois principes sont donc sacrés. Nous notons également que la compréhension de la hiérarchie va de pair avec l'idée de connaissance. De façon légitime, ces trois positions induisent la détention de la connaissance et conduisent le locuteur à se placer dans une situation d'infériorité. Hampaté Bâ disait aussi qu'*en Afrique, un vieillard qui meurt est une bibliothèque qui brûle*. Cette affirmation a entraîné nombre de réactions notamment celle qui consistait à se demander si tous les vieillards étaient détenteurs de connaissance. C'est, dans tous les cas l'idée que la culture impose aux individus de croire et de respecter dans la mesure où l'âge confère une somme de connaissances liées à l'expérience.

Dans une telle hiérarchie, celui qui se trouve en position de *non sachant* est invité soit à garder le silence soit à s'exprimer avec de la circonspection. Du silence, et en opposition à la parole, il est dit :

« *Le silence est le contrepoids de tout, la parole ouvre la porte à tout* ».¹⁶

La valorisation du silence se fait en même temps que l'individu est formé à la complexité de la manipulation de la parole. Si le silence est perçu comme une vertu, la parole constitue un instrument utile mais dangereux :

« *Parole qui t'a rendu si belle ?
La façon dont on me dit.
Parole qui t'a rendue si mauvaise ?
La façon dont on me dit* ».¹⁷

Dans cette citation, la répétition de la phrase *la façon dont on me dit*, intervient à la fois pour rythmer le texte et marquer l'insistance sur les deux faces de la parole dans son usage. Manipuler la parole en présence d'un interlocuteur légitimement reconnu comme détenteur de la connaissance, c'est se livrer à un jeu difficile et complexe. Pour remédier à ces difficultés liées à toute prise de parole, le respect des principes de l'âge et du statut constituent le comportement idéal de protection et d'assurance.

¹⁶ *id.*

¹⁷ *id.*

Ces principes s'inscrivent dans une société traditionnelle fortement hiérarchisée qui, paradoxalement, semble présenter les mêmes caractéristiques que la nouvelle forme de gestion administrative à laquelle les populations sont confrontées. Par sa forme pyramidale et l'institution de responsables légitimés par ce fait, l'administration développe le principe de la hiérarchie avec de nouveaux porte-parole de l'autorité. Aussi les locuteurs y instaurent-ils leurs pratiques quotidiennes des interactions sociales axées sur le processus de communication. Le cadre de l'administration se trouve investi des pratiques orales d'effacement de soi, de recherche de consensus par un effet de superposition qui permet de faire deux observations.

D'une part, nous constatons que la formation académique n'est pas une compétence suffisante pour se conformer aux normes de l'écrit administratif mais elle constitue un atout considérable pour la manipulation de la langue. En outre, l'ancrage culturel des locuteurs leur octroie un sentiment d'assurance en relation avec leurs propres habitudes et croyances et ce, en rapport avec les interlocuteurs. L'interculturel est favorisé par les similitudes que présente l'administration à travers sa forme pyramidale, l'existence des autorités et l'inscription de l'écrit administratif comme genre social. Cela favorise l'usage particulier du langage qui montre la présence d'une autre norme du discours administratif.

4.3. Création d'une poétique et d'une esthétique de communication

La logique de rédaction des écrits administratifs impose que tout émetteur marque dans ses écrits sa place au sein de l'administration et indique le rôle qu'il y joue. Si l'anonymat existe comme principe dans la rédaction, il concerne l'être humain mais non l'individu professionnel qui, par sa signature, donne la source du document et en assume le contenu. A travers l'écrit, le locuteur établit un lien avec l'autre dont l'altérité influe sur la rédaction de l'écrit administratif. Il est difficile de ne percevoir l'interlocuteur que comme un consommateur d'informations. Sa présence impose au locuteur les valeurs de courtoisie et d'humilité véhiculées principalement par les formules finales. Cependant, ces formules paraissent, elles-mêmes insuffisantes pour traduire la relation à l'autre dans la mesure où leur placage systématique enlève dans l'esprit du locuteur, le sens qu'elles véhiculent et parce qu'elles ne restituent pas les indices culturelles de la relation à l'autre, plus évocateurs pour les interlocuteurs dans leur milieu de vie.

Deux éléments contribuent à la mise en place d'un langage centré sur les habitudes culturelles : le besoin de vivre son identité et sa culture et celui de se sentir socialement intégré et d'être en harmonie avec son interlocuteur. Ces préoccupations conduisent à la

découverte d'une esthétique de communication particulière dont nous allons présenter le cadre et les caractéristiques.

4.3.1. Le cadre de création de cette esthétique discursive particulière

L'administration est une nécessité absolue pour les administrés. Elle est non seulement un espace de travail mais, elle représente surtout un espace d'épanouissement pour l'être humain à différents points de vue. Elle constitue un cadre d'expression et de contact. C'est une nouvelle communauté humaine et sociale qui a pour but de produire des biens pour le bien-être de tous les administrés. L'action y est fondamentalement liée à la bonne volonté de chaque usager qui, intimement conscient de l'importance de son rôle pour le groupe, se forge un vouloir intérieur, susceptible de guider ses actions et de leur permettre de contribuer à l'épanouissement commun. De la bonne volonté, Kant écrit :

*« La bonne volonté (...) est la condition nécessaire et suffisante de la valeur morale ».*¹⁸

Une bonne volonté est ce qui peut être considéré comme moralement bon. Elle conduit à poser des actes qui s'imposent comme normales et acceptables socialement. De sorte que l'action ainsi que la relation qui s'établit en situation administrative, obéissent à cet autre principe qui régit la vie de groupe dans la culture traditionnelle :

*« Agis de telle sorte que tu traites l'humanité, aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre, toujours en même temps comme une fin et jamais simplement comme un moyen ».*¹⁹

L'accomplissement du devoir par respect de la loi morale permet que la relation à l'autre soit une relation vraie parce que l'autre est un autre soi-même, une fin en soi. La culture traditionnelle exprime cette maxime en des termes imagés :

*« Quand tu manges les doigts du primate, regarde les tiens ».*²⁰

Ce proverbe énonce la ressemblance mais aussi la loi de la réciprocité qui guide et oriente la vie du groupe. La mémoire collective est essentielle dans ce cadre parce que transmettant la culture de générations en générations et soumise à l'oralité, elle amplifie les faits. C'est pourquoi, dans ce cadre, il convient d'offrir à l'autre une relation moralement et socialement reconnue pour que, même amplifiée, elle soit perçue positivement. Cette relation reste fondamentalement liée à l'éthique.

¹⁸ Kant E., 1999, *Fondements de la métaphysique de mœurs*, Paris, V. Debois, Delgrave, p. 38.

¹⁹ *id.*, p. 46.

²⁰ Proverbe akan.

En définitive, la notion d'éthique est celle qui guide l'écriture dans l'administration. Elle s'envisage dans le cadre de l'altérité et s'inscrit comme une relation à l'autre certes, mais aussi à soi-même parce que, de façon implicite, accorder de l'attention à l'autre, c'est attendre de lui qu'il en fasse de même. Le comportement éthique, dans cet environnement, fait appel aux notions qu'aborde E. Morin que sont les questions *d'auto-examen, d'autocritique, d'honneur, de tolérance, de résistance au talion et au sacrifice d'autrui et de prise en charge responsable*. Ces notions impliquent que tout se conçoit dans la relation à l'autre pour qui le locuteur cherche la belle forme. De ce point de vue, écrire à l'autre, c'est lui offrir une utile et belle parole. Il s'agit d'une parole qui lui est nécessaire et dont la formulation est source de plaisir. L'autre doit percevoir le beau que le locuteur lui offre par le langage. Cette notion de beau perceptible par autrui confirme la pensée suivante de J.- P. Sartre dans *Qu'est-ce que la littérature* :

« Il n'y a d'art que par autrui ».²¹

Pour le locuteur de l'écrit administratif, il en va de l'art comme de l'écrit : ils n'existent que par rapport au regard d'autrui. Ce regard de l'autre est, en réalité, le regard de la tradition et de la culture qui semblent veiller aux principes qu'elles ont institués et exercent une sorte d'obligation morale sur les individus. Ce regard de l'autre est aussi l'autre soi-même dont le visage nous impose considération comme l'énonce Lévinas :

« La relation au visage est d'emblée éthique. Le visage est ce qu'on ne peut tuer, ou du moins ce dont le sens consiste à dire : 'tu ne tueras point'. Le meurtre, il est vrai, est un fait banal : on peut tuer autrui ; l'exigence éthique n'est pas une nécessité ontologique. L'interdiction de tuer ne rend pas le meurtre impossible, même si l'autorité de l'interdit se maintient dans la mauvaise conscience du mal accompli-malignité du mal ».²²

L'éthique n'est pas prescriptive. Elle indique le cadre moral dans lequel les individus sont supposés évoluer et la relation qu'ils sont supposés établir. L'autre, dans ce cadre constitue une valeur à préserver et, du point de vue culturel, cette valorisation est vécue dans le principe de la réciprocité. Aussi, l'ancrage culturel du discours dans l'écrit administratif traduit la forte influence de la culture dans les habitudes et la difficulté que les individus éprouvent à s'en défaire pour ne s'en tenir qu'à la norme écrite administrative. La pratique discursive, dans ce cadre, semble se construire autour de trois idées principales : la conception de la responsabilité, la question de la neutralité et la compréhension de

²¹ Sartre J.-P., 1948, *Qu'est-ce que la littérature ?*, Paris, Gallimard, p. 50.

²² Lévinas E., *Ethique et infini*, Paris, Fayard, p. 81.

l'implication de l'autre dans son discours. Nous pourrions organiser, ainsi, les caractéristiques de cette esthétique discursive autour de ces trois points.

4.3.2. Ce que la culture de l'oral apporte à la culture de l'écrit

Tout écrit s'inscrit dans un contexte qui, quelle que soit sa forme, lui inculque une vision idéologique/culturelle. L'écrit administratif, en se produisant dans l'univers africain garde sa forme d'ensemble, certes, mais connaît une forte transformation, dont le caractère général invite à croire à la révélation d'une nouvelle esthétique communicationnelle. Cette esthétique se présente comme une révision des notions de responsabilité, de l'expression de la neutralité et la compréhension de l'implication du locuteur dans son discours.

De la responsabilité, nous avons la définition suivante :

*« 1783 dans une trad. de l'angl. empr. probable à l'angl. responsibility (1733) dér. De responsable 'responsable'. L'anc. franç. responsabiliteit (déb. XV^e S.) est dér. De responsable (...) Le mot a été très à la mode dans le discours journalistique et politique de la fin du XVIII^e S. et a entraîné un emploi de responsabiliser ».*²³

Ces indications du dictionnaire permettent de situer le terme dans le temps et l'espace. Elles en montrent la jeunesse et les cadres dans lesquels ils ont été employés et renvoient au verbe *responsabiliser* d'où provient le nom responsable :

*« adj. (v. 1275 'qui répond, qui est garant' ; dér. Sav. Du lat. responsum, supin de respondere 'se porter garant', répondre) ... chargé de, en tant que chef qui prend des décisions ... personne qui prend les décisions dans une organisation, dirigeant ».*²⁴

Da ces différentes approches définitionnelles, nous retenons qu'être responsable c'est accepter d'assumer une tâche, d'en être la personne de référence ou le représentant. C'est aussi détenir le pouvoir de décider, de conduire une action qui peut inclure ou non d'autres individus que l'on dirige. La responsabilité se comprend donc comme la capacité pour un individu de pouvoir jouer ce rôle de responsable.

Nous constatons que la responsabilité inclut les notions de pouvoir et de devoir pour l'individu. Le devoir rempli lui accorde de la dignité et du respect dans son espace de vie. Cependant, ces définitions n'indiquent nullement les indices de la responsabilité et surtout que *je* en soit la marque principale. Cela met en relief la notion de convention établie pour créer une norme standard dans un univers et pour une pratique donnée. Ces définitions insistent sur

²³ Rey A., (dir.), 2005, *Dictionnaire culturel en langue française*, T. 4, Paris, Robert, p. 246.

²⁴ *id.*, p. 248.

la capacité de décider et d'accomplir un devoir. Elles complexifient la tâche du locuteur dans le contexte africain de rédaction de l'écrit administratif.

En effet, deux contraintes se présentent à lui qui l'éloignent de l'emploi du pronom *je* dans son énoncé. La première est que sa culture lui inculque effacement en présence des *trois pères* (expérience, statut de formateur et statut de chef). La deuxième, par contre, est liée à la définition du terme responsabilité c'est-à-dire le pouvoir de prendre des décisions. Les trois pères, comme nous l'avons noté, réduisent le locuteur au silence et l'amènent à céder la place à son interlocuteur. S'agissant de la compréhension que véhicule la définition du terme, elle est source de contrainte dans la mesure où le locuteur est en présence d'un interlocuteur légitimement désigné pour agir dans une situation le concernant. Dans ce cadre, la responsabilité ne se conçoit pas en termes de *je* écrivain et auteur, mais de locuteur échangeant avec l'autorité. La définition de responsable renvoie ainsi le locuteur à la situation des trois pères et l'insère davantage dans la relation culturelle du refus de se mettre en avant.

Nous percevons que la compréhension de la responsabilité est plutôt axée sur le récepteur et entraîne que le *nous* se substitue au *je* conventionnel. Le *je* conventionnel n'est, en général employé que lorsque les locuteurs se trouvent en situation de manifestation de leur autorité, c'est-à-dire de responsabilité réelle. Cela est particulièrement notable dans les lettres DL16 et DL18 où les locuteurs passent de *nous* à *je* ou de *je* à *nous* sans aucune raison syntaxique. A l'analyse, les paragraphes où *je* est employé montrent les locuteurs en position de personne confirmant une décision par le fait de leur autorité tandis que ceux contenant *nous* les montrent en position de soumis à une autre autorité (DL16) ou en situation de reconnaissance d'une autre autorité (DL18). A la lumière des statuts des locuteurs qui usent de cet emploi hors norme du pronom personnel *nous*, nous pouvons affirmer que cette forme d'écriture ne semble pas liée à des lacunes académiques mais traduit une autre compréhension de la responsabilité. La difficulté à assimiler à la notion de responsabilité celle d'auteur uniquement, conduit à la mise en place d'une autre esthétique rédactionnelle, influencée par la culture du milieu.

Il en est de même de la neutralité. Elle obéit à la définition ci-dessous :

« (v. 1550) qui s'abstient de prendre parti, de s'engager d'un côté ou de l'autre soit par objectivité, soit par crainte ou manque d'intérêt. Impartial, indifférent, prudent ».²⁵

²⁵ Rey A., (dir.), 2005, *Dictionnaire culturel en langue française*, T. 3, Paris, Robert, p. 947.

La neutralité va de pair avec l'absence de manifestation de soi ou de quelque chose mais n'exprime pas une absence physique. Dans l'expression par contre, une personne neutre est ainsi présentée :

« (Personnes) Dont le discours, l'attitude manifeste de la neutralité, l'absence d'émotion »²⁶.

Dans l'expression, la neutralité est identique à l'inexpressivité. C'est de cette neutralité que se réclame l'écrit administratif dans le langage qu'il utilise. Il s'agit, dans ce type d'échange, pour le locuteur d'axer son attention sur l'information sans restituer les émotions que cette information fait naître en lui. Ce comportement qui est possible dans un écrit, l'est difficilement à l'oral où dans la situation d'interaction, le visage de l'autre s'impose au locuteur et que celui-ci l'invite et l'implique constamment. La langue, dans l'interaction est dépourvue de neutralité :

« Le paradoxe de la communication est qu'elle suppose un médium commun mais qui ne réussit –on le voit bien dans le cas limite où il s'agit de transmettre, comme souvent la poésie, des émotions– qu'en suscitant et en ressuscitant des expériences singulières, c'est-à-dire socialement marquées ».²⁷

Cette citation met en relief la difficulté du langage ordinaire à s'inscrire dans une forme standard. Chaque mot est reconstruit par chaque locuteur qui lui donne un sens propre qui pourrait n'être pas celui de l'interlocuteur. Dans le langage ordinaire, l'inexpressivité est presque inexistante parce qu'elle signifie indifférence. Or l'indifférence est la manifestation d'un signe de non prise en compte de son interlocuteur. Cela est une marque d'irrespect que les rites sociaux n'autorisent pas dans une interaction. Par conséquent, à la neutralité se substitue une implication de l'interlocuteur qui fait la spécificité de l'écriture dans l'écrit administratif.

En effet, en s'inscrivant dans l'interaction quotidienne, l'écrit administratif implique les interlocuteurs par un embellissement de l'expression que justifie la citation ci-dessous :

« Tout comme la personne humaine, la parole nue, dans un espace désert sur une longue durée, devient laide : d'où l'impérieuse nécessité pour la personne humaine d'œuvrer sans cesse à l'habiller pour son propre mieux-être, pour le plaisir de l'autre et pour le bien-être de tous ».²⁸

La personnification de la parole à travers les adjectifs *nue* et *laide* ainsi que la comparaison *comme la personne humaine* permettent de montrer la prudence qui doit prédominer dans

²⁶ Rey A., (dir.), 2005, *op. cit.*, p. 948.

²⁷ Bourdieu P., *op. cit.*, p. 16.

²⁸ Amoa U., 2000, *op. cit.*, p. 15.

l'usage de la parole mais aussi le souci d'offrir le beau à autrui. Un soin particulier doit être accordé à la parole tout comme au corps humain en vue d'en faire ressortir la beauté. Ici, fonctionnalité et beauté se rejoignent dans le dire. L'implication des interlocuteurs se réalise par la réalisation d'une expression qui s'amplifie avec des précisions et des reformulations des idées. Le lexique et la syntaxe subissent ce que Peytard appelle altération du discours qui se manifeste du fait de la prise en compte de l'autre dans le discours. De ce fait, le discours s'éloigne de l'objectivité scientifique sans pour autant s'inscrire dans le lyrisme total source de polysémie. Peytard et Moirand présentent cette forme du discours comme de la parasémie :

*« On posera que dans l'intervalle qui sépare épistémé et poiésis, entre la zone de la monosémie clôturante et celle de la polysémie libératrice, un domaine de parasémie diluante découpe son territoire : celui de la doxa, territoire des lieux communs, des idées reçues comme évidentes et allant de soi dans une idéologie de consensus ».*²⁹

Le mot dans l'écrit administratif réussit difficilement à se vêtir de la neutralité et de la monosémie. La *parasémie* apparaît comme un langage entre le neutre et le lyrique. Par sa valeur référentielle, elle permet qu'une importance soit accordée aux interlocuteurs en interaction. L'écrit administratif peut, dans ce cadre, viser l'objectivité mais compte tenu de la situation interactive dans laquelle il se trouve et de l'objectif qui est la construction ou la production d'une action, il s'éloigne de la neutralité. L'expression des états d'âme accompagne l'information pour, comme dans une situation directe d'interaction, susciter chez le récepteur l'action ou l'amener à mieux s'impliquer dans l'échange.

En outre, la production d'un écrit est toujours un acte de création. Or qui crée s'implique forcément dans sa création dans laquelle il met son inspiration et son être. Dans le cas de l'écrit professionnel, la création est destinée à un récepteur. Il se fonde par conséquent sur une esthétique rédactionnelle qui tient compte de la perception que le locuteur a du récepteur et de la compréhension qu'il pourrait avoir. Cette esthétique montre que l'acte d'écrire prend en compte l'environnement et le statut des interactants. L'homme est finalement au début et à la fin de la production de l'écrit en situation administrative et il attend du langage qu'il attise son intérêt :

« La parole nous apparaît comme l'instrument majeur de la pensée, de l'émotion et de l'action. Pas de pensée ni d'émotion sans image verbale, pas d'acte libre sans projet pensé. (...) »

²⁹ Peytard J., Moirand S., 1992, *Discours et enseignement du français*, Paris, Hachette, pp. 68-69.

Puissance de la parole en Afrique noire. La parole parlée, le verbe, est l'expression par excellence de la force vitale, de l'être dans sa plénitude ». ³⁰

Le langage, tire sa force de ce qu'il est le support de la pensée qu'il véhicule non de façon linéaire, mais avec toutes les circonvolutions susceptibles de faire naître l'émotion et de provoquer l'action chez l'interlocuteur. Le langage est assimilé au verbe créateur, source de vie et d'espoir. Au total, il est aussi suggestion qu'exposition de faits. Aussi Senghor écrit-il :

« Le Négro-africain a horreur de la ligne droite et du faux mot propre. Deux et deux ne font pas quatre mais cinq, comme le dit Aimé Césaire. L'objet ne signifie pas ce qu'il représente, mais ce qu'il suggère, ce qu'il crée ». ³¹

Le charme du langage naît aussi de sa capacité à surprendre et à suggérer. Cependant, la force suggestive ne vise pas à détourner des faits. Elle inclut l'honnêteté qui doit régir les échanges surtout lorsqu'il s'agit d'une administration inscrite dans une relation durable avec les administrés. Le charme ici n'exclut pas l'honnêteté. Au contraire, il prend appui sur cette valeur comme source de détermination à l'action ; le charme n'apparaît que comme un élément stimulant.

L'écrit administratif est, en effet, inéluctablement lié aux notions d'éthique et d'altérité parce que c'est l'autre qui donne à la parole son droit d'existence. L'on peut noter que tout texte est reçu d'abord psychologiquement par le lecteur. Pour cela, l'écrit administratif est le lieu où la parole est perçue dans son aspect esthétique pour influencer sur le récepteur. C'est pourquoi, loin d'être une copie exclusive de modèles existants, il conduit à l'implication de soi et la prise en compte du récepteur. Il permet de rompre avec la monotonie des textes préconçus et proposés dans les manuels. Ces caractéristiques dont se vêt l'écrit administratif à Abidjan ont en commun de restituer la présence de l'homme dans le discours. Aussi peut-on parler d'une dimension humaniste de l'écriture ou de la prise en charge de sa dimension humaine par le locuteur.

L'humanisme est un mouvement intellectuel, moral et religieux du XVI^{ème} siècle. Deux significations lui sont données :

« Il désigne d'abord l'étude approfondie des textes grecs et latins de l'Antiquité et de la Bible (...) Cette étude s'attache à tout ce qui concerne l'homme (...) L'humanisme désigne aussi la confiance dans l'homme, dans sa capacité à perfectionner ses qualités

³⁰ Senghor L. S., 1964, *Liberté I, Négritude et humanisme*, Paris, Seuil, p. 209.

³¹ *id.*, p. 210.

*intellectuelles et morales. Il constitue un idéal d'épanouissement de l'individu fondé sur le savoir et le dialogue ».*³²

La première approche définitionnelle présente les sources d'inspiration du courant humaniste. Il se réfère au passé pour retrouver les valeurs de l'homme : l'homme est donc au centre de ses préoccupations. Le recours aux manuscrits anciens répond au souci de ressusciter un passé prestigieux et pur. En retournant vers les modèles du passé, le courant humaniste espère retrouver l'homme dans sa grandeur d'âme. L'humanisme a une vision positive de l'homme qui nous paraît fondamentale dans le cadre de l'écrit administratif. Il prône la mise en avant, dans tout projet ou acte, du caractère humain de l'être c'est-à-dire la possibilité de l'expression de ce qui fait de l'homme un être doué à la fois de forces morales et intellectuelles. L'être humaniste fonde son action sur la foi en l'homme en tant qu'être doué des qualités nécessaires pour faire se développer l'humanité.

En vue de réaliser l'évolution de l'homme marquée par : « *L'activité créatrice de la conscience, dans un climat de liberté et d'amour* »³³, l'humanisme se fonde sur l'action. C'est pourquoi, retenant les caractéristiques de l'humanisme capable de prendre en compte l'humain et d'assurer son plein épanouissement, J.-P. Makouta-Mboukou, optant pour le social humanisme des peuples, écrit :

*« Le social humanisme des peuples n'a aucune prétention cosmologique. Il demeure au ras de terre avec l'homme et ses problèmes. C'est un humanisme anthropomorphe et réaliste. Il propose ce qui est possible, ce que l'homme peut réaliser, pourvu qu'il ait l'amour et la volonté de faire ».*³⁴

Il précise, dans cette perception de l'humanisme, l'importance de ce qui fait de l'homme un être humain, non extraordinaire mais œuvrant au progrès de l'humain par l'amour et le travail. Ces deux notions sont essentielles parce qu'elles nous permettent de préciser en quoi l'écrit administratif, par ses caractéristiques, se présente comme un discours humaniste.

L'écrit administratif est un discours chargé d'humanisme par son langage. Comme la parole dont usent les êtres humains en situation d'interaction, il permet que les hommes s'influencent réciproquement pour atteindre des objectifs d'efficacité. Cette perception de la relation humaine permet de soutenir avec J. Lagrée citant Hobbes que :

³² Saintghislain C. de & al., 1998, *Littérature et méthodes*, Paris, Nathan, 1998, p. 55.

³³ Makouta-Mboukou J.-P., 1985, *Les grands traits de la poésie négro-africaine*, Abidjan, NEA, p. 316.

³⁴ *id.*, p. 322.

*« Si l'homme est un loup pour l'homme, il est également vrai que l'homme est un dieu pour l'homme ».*³⁵

L'homme ici est perçu dans son action quotidienne en tant qu'être doué de violence mais aussi de raison et pouvant œuvrer à construire. Par le groupe social, les effets de violence se réduisent et conduisent à une ouverture altruiste à l'égard de son interlocuteur tel que l'énonce E. Morin :

*« Ainsi tout se passe comme si chaque individu-sujet comprenait en lui-même un double logiciel, l'un commandant le « pour soi », l'autre commandant le « pour nous » ou « pour autrui ». L'un commandant l'égoïsme, l'autre l'altruisme. La fermeture égocentrique nous rend autrui étranger, l'ouverture altruiste nous le rend fraternel. Le principe d'égoïsme porte en lui la potentialité de concurrence et d'antagonisme à l'égard du semblable, voire du frère et conduit Caïen au meurtre ».*³⁶

En chaque être s'affirme une force individuelle, des besoins, des passions qui peuvent constituer un frein à l'entente. Les principes de vie communautaire inculquent la nécessité d'une maîtrise de soi pour parvenir à transformer ou dominer la négativité source de violence. C'est de cet humanisme dont est chargé l'écrit administratif et qui lui ôte sa neutralité.

L'humanisme pour nous recouvre en effet ces deux notions : le faire et la conscience de l'utilité dans le faire. Dimension essentielle dans l'administration, le faire concourt à la progression des tâches et à la réalisation des objectifs. Il se réalise dans le cadre d'une sorte de contrat social fondé sur une confiance mutuelle et le respect de la dignité individuelle. Le souci de la rectitude du langage qui habite le locuteur se combine avec celui de faire sentir au locuteur la considération qui lui est accordée comme une condition nécessaire de l'échange. Cet humanisme exclut de ce fait toute neutralité étant entendu que la neutralité symbolise l'indifférence qui, parfois, réduit le récepteur à une fonction. Le neutre selon A.Villani est une référence au général :

*« La puissance du neutre (...) abstrait les singularités pour ne retenir que la forme générale ».*³⁷

Le neutre se fonde sur les grands ensembles, ignorant les particularités ou les individualités. Or tout locuteur constitue un être psychologiquement marqué et pétri par une logique sociale

³⁵ Lagrée J., *op. cit.*, p. 18.

³⁶ Morin E., 2004, *op. cit.*, p. 17.

³⁷ Villani A., 1986, « L'abécédaire ou la puissance de la lettre » *Le langage : philosophie et sciences humaines (ouvrage collectif)*, Paris, Ellipses, p. 94.

acquise par le fait de son environnement. Nous pensons que cette personnalité ne peut s'élider et qu'elle intervient pour créer le contact et le maintenir dans les échanges.

Tenir compte de l'humanisme constitue une invite au respect d'une éthique de l'altérité dans le discours qui fait appel aux notions de beau et d'épanouissement de l'être. La communication en situation administrative se conçoit autour de l'être humain dans la mesure où le rôle de l'administration est de gérer les situations quotidiennes auxquelles celui-ci est confronté.

Ce chapitre nous a permis de mettre en relief les résultats de notre étude. Nous avons particulièrement montré que la langue dans l'écrit administratif surprend par sa démarcation des normes conventionnelles d'écriture. Elle s'appuie sur les normes de l'oral du milieu culturel traditionnel. En cela l'écrit administratif, à Abidjan révèle la fonction identitaire de la langue au-delà de sa fonction de communication. La confrontation des usages culturels à la norme permet aussi de révéler un sentiment d'insécurité linguistique. Cependant, au-delà de cet aspect, nous assistons à la présence d'une nouvelle forme d'écriture de l'écrit administratif qui rend compte de la dynamique de tout système.

A l'issue de cette analyse le constat général est que les locuteurs, dans l'écrit administratif possèdent une connaissance convenable de la langue française. Leur portrait obéit à cette présentation que fait Pierre Dumont :

*« C'est un français parfois hyper-correct parfois simplifié à l'extrême, parfois marqué sur les plans phonologique, morphosyntaxique, lexical ou sémantique, mais c'est toujours un français langue seconde, qui doit être comparé aux langues africaines dans une perspective interférentielle, c'est-à-dire en vue d'améliorer la pédagogie même du français ».*³⁸

Cependant, même en parlant comme un livre, le locuteur reste étranger à la culture française dans la mesure où il s'approprie la langue dans son contexte de vie et aussi dans une logique de diglossie. Cette situation explique que l'oralité se manifeste dans l'écrit administratif et donne lieu à une autre norme d'écriture qui n'est perceptible réellement que dans les lettres, beaucoup plus malléables que l'acte administratif. Cette norme, loin d'être fantaisiste, prend appui sur des principes et valeurs culturelles de l'interaction.

L'esthétique communicationnelle que crée l'usage de la langue dans l'écrit administratif se fonde sur la place accordée à autrui, le souci de sa prise en compte et en général de son bien-être par le respect des principes de l'autorité. Ces principes, contrairement

³⁸ Dumont P., 1983, *Le français et les langues africaines au Sénégal*, Paris, Karthala, p. 20.

à l'acception courante, ne renvoient pas à un pouvoir coercitif mais à une forme d'obligation morale de respect dû à la reconnaissance de ce que nous avons convenu d'appeler les *trois pères*. La relation éthique dans cette esthétique communicationnelle repose également sur la considération de l'interlocuteur comme un autre soi-même bien que différent :

*« Le *Même est non in-différent à l'*Autre sans l'investir aucunement-pas même par la coïncidence la plus formelle avec lui dans une simple simultanéité ».*³⁹

L'autre garde sa différence qui lui permet d'être lui-même mais le locuteur évite, l'indifférence qui rend compte du manque de considération. Or, pour le locuteur ivoirien, il ne serait pas possible d'entrer en contact avec l'autre tout en restant indifférent. Le principe de l'expression de la relation est vécu comme une obligation morale qui ne peut pas ne pas être traduit dans l'écrit. Par l'écrit il exprime à la fois l'identité et l'altérité et restitue le réel de l'existence :

*« Nous sommes entourés d'êtres et de choses avec lesquels nous entretenons des relations. Par la vue, par le toucher, par la sympathie, par le travail en commun, nous sommes avec les autres. Toutes ces relations sont transitives. Je touche un objet, je vois l'autre ; mais je ne suis pas l'autre ».*⁴⁰

L'existence ne s'effectue pas dans l'isolement mais dans la relation à l'autre qui porte un caractère spécifique selon cet autre. En restituant cette relation dans l'écrit administratif, le locuteur exprime l'humanité de l'être qui en fait sa spécificité. Dans cet interculturel, l'écrit administratif permet de montrer que le locuteur ivoirien est en fait un passeur. Situé sur le pont entre la tradition de l'oralité et celle de l'écriture, il invite à prendre conscience des particularités des deux formes de communication et à constituer une sorte de point de jonction qui peut servir d'appui à d'autres formes de départ.

³⁹ Lévinas E., 1995, *op. cit.*, p. 48.

⁴⁰ *id.*, p. 50.

Conclusion

« Le rapport de dialogue se manifeste dès qu'un échange est réalisé, fût-ce par la voix dédoublée du discours intérieur, dans une situation de coénonciation, au moment où nous percevons dans l'énoncé la voix d'un autre. Non pas seulement cette voix de l'énonciateur dans son énoncé mais les traces dans cet énoncé de la voix de l'autre vers qui l'énoncé s'oriente ».

Jean Peytard

Dans ce travail de recherche, nous avons réfléchi sur l'esthétique langagière en usage dans la lettre administrative et l'acte administratif unilatéral à Abidjan. La question principale qui a suscité cette réflexion est que le français, institué comme langue officielle par la constitution ivoirienne, en son article 29, évolue dans un environnement où existent d'autres langues (une soixantaine issues de cinq groupes linguistiques). Pour ces langues qui, contrairement au français, sont principalement orales, la constitution invite la loi à trouver les conditions de leur promotion et de leur développement. Les locuteurs ivoiriens vivent, de ce fait, un phénomène de bilinguisme ou de plurilinguisme avec une des langues qui a un statut privilégié et, dans laquelle, ils communiquent. Le français, en Côte d'Ivoire, n'est pas uniquement la langue de l'enseignement, de l'administration, des médias, de tous les espaces officiels. Il se retrouve sur les places publiques, dans les familles, la rue et les marchés.

A la rencontre des langues locales, non enseignées, se produit un phénomène d'influence mutuelle auquel nombre de chercheurs et particulièrement les linguistes se sont intéressés. Leurs travaux sur le phénomène de diglossie dans les pays d'Afrique francophone ont porté tant sur les pratiques orales que les pratiques écrites des populations et des jeunes en particulier dont l'esprit de créativité conduit à la création de pratiques discursives inhérentes à leurs cadres de vie. En ce qui concerne l'écrit, les œuvres de la littérature africaine ont été leurs cibles privilégiées. Elles optent souvent pour des esthétiques particulières pour rendre compte des différents usages dont les populations sont capables de faire du français.

Le cadre administratif, jusqu'à présent, est resté sans grand intérêt dans ce domaine et semble un espace d'où les influences entre les langues et cultures sont inexistantes ou peu perceptibles. En effet, dans ce cadre, la langue française utilisée est, en principe, d'un niveau acceptable dans la mesure où le responsable administratif a bénéficié d'une formation académique suffisamment sérieuse. En outre, l'écrit administratif respecte des normes conventionnelles de rédaction qui en font sa spécificité et dont la maîtrise ne devrait pas présenter de difficulté aux locuteurs. Cependant, toute rencontre étant une occasion d'échange, nul n'en sort indemne. Il en est de même des langues qui subissent des transformations. Aussi nous est-il paru difficile de soutenir que, du fait d'une formation sérieuse, le responsable administratif fait un usage du français qui ne trahirait pas son identité linguistique.

Dans ce cadre, la problématique que nous avons formulée est : comment se manifeste l'interculturalité dans l'écrit administratif ? Quelles sont notamment les manifestations de

l'oralité dans l'écrit administratif, étant donné que les langues de Côte d'Ivoire appartiennent à une culture orale ? En nous posant cette question, notre objectif principal était de découvrir les pratiques discursives spécifiques en usage dans l'écrit administratif à Abidjan et leur relation avec la culture du milieu ivoirien. Aussi, en partant du principe que toute rencontre est échange et que les langues en présence en Côte d'Ivoire s'invitent dans la langue française pour le fonctionnement de l'administration, avons-nous émis l'hypothèse que les rites ivoiriens d'interactions orales se manifestent dans l'écrit administratif et sont la source d'une nouvelle esthétique et d'une éthique communicationnelles.

Pour vérifier cette hypothèse, nous sommes partie d'un corpus d'écrits administratifs composé de cent quinze (115) lettres administratives et de cinquante et un (51) actes administratifs unilatéraux. Nous nous sommes limitée à ces deux groupes d'écrits pour deux raisons. D'abord il nous paraissait long et difficile voire impossible et pas souhaitable d'étudier en une seule fois tous les types d'écrits administratifs du fait de leur grande diversité formelle. La deuxième raison est que tous les écrits sont regroupés en deux classes en fonction du type de communication qu'ils permettent de réaliser. Ces deux classes sont la communication unilatérale et la communication bilatérale ou symétrique. Nous sommes partie de cette typologie pour opérer le choix des actes administratifs unilatéraux dans la mesure où, dans leur dénomination, ils revendiquent cette qualité. Le choix des lettres, dans la typologie des écrits symétriques, répond à leur longueur qui offre, par l'expression, la possibilité de découvrir les marques identitaires du locuteur dans son énoncé. Notre corpus est donc constitué de données d'archives d'administrations privées et publiques d'Abidjan.

Toute recherche s'inscrivant dans un cadre de référence théorique qui lui sert de fondement, nous nous sommes appuyée sur la théorie de l'interactionnisme. Deux conceptions nous ont intéressée dans ce cadre : celle de Goffman et de Mikhaïl Bakhtine. L'intérêt pour l'interactionnisme selon Goffman réside dans la question de la *face*. Pour Goffman, en effet :

*« La face est un objet sacré, il s'ensuit que l'ordre expressif nécessaire à sa préservation est un ordre rituel ».*¹

Si Goffman parle de la nécessité de protéger sa face, c'est qu'il part du principe que dans l'interaction, il se manifeste des influences qui peuvent agir sur les interlocuteurs. Aussi convient-il de faire en sorte que ces influences soient vécues positivement. L'écrit administratif n'est certes pas du face à face direct mais les interlocuteurs vivent chacun le

¹ Goffman E., 1974, *op. cit.*, p. 21.

temps réel de l'énonciation. Cela justifie le système énonciatif utilisé notamment dans la lettre. En outre, comme genre social, l'écrit administratif ne peut qu'intégrer les rites sociaux qui se traduisent par les subjectivités conventionnelles auxquelles il est soumis et dont les principes sont *la bienveillance et la bienséance*. De l'interactionnisme symbolique de Goffman, nous nous appuyons sur l'idée de *la rencontre* qui, dans l'écrit administratif, est effective bien que décalée.

En ce qui concerne la conception de M. Bakhtine, elle nous a intéressée d'une part parce qu'elle porte sur l'écrit. De l'autre, les concepts de dialogisme et de polyphonie qu'il développe montrent un autre niveau d'interaction qui exclut la neutralité dans le langage :

*« Aucun membre de la communauté verbale ne trouve jamais des mots de la langue qui sont neutres, exempts des aspirations et des évaluations d'autrui, inhabités par la voix d'autrui. Non, il reçoit le mot par la voix d'autrui, et ce mot en reste rempli. Il intervient dans son propre contexte à partir d'un autre contexte, pénétré des intentions d'autrui ».*²

M. Bakhtine perçoit l'interaction comme la présence de l'autre dans le discours. Le locuteur prend appui sur le discours de cet autre pour construire le sien en situation précise de communication. Bakhtine parle alors de polyphonie et soutient que tout discours et tout texte sont dialogiques. L'intérêt de cette conception, pour notre étude, provient de notre hypothèse selon laquelle dans l'interaction qui s'établit entre les individus à travers l'écrit administratif, s'invite la culture de l'oralité. *Du point de vue dialogique, les voix qui s'entendent dans le discours du locuteur sont celles de son environnement culturel et social. Le transfert de ces voix dans l'écrit administratif s'explique parce qu'elles lui servent de référence pour résoudre les situations qui se présentent à lui. En nous insérant dans ce cadre de référence théorique, nous avons abordé notre corpus comme la réalisation d'une communication dans le cadre d'une interaction sociale. Alors ces écrits sont davantage perçus comme des discours administratifs intervenant en situation de gestion administrative.*

C'est pourquoi, pour leur analyse, nous avons eu recours à trois outils d'analyse du langage qui sont l'approche énonciative, les actes de langage et l'analyse du discours. A partir de l'approche énonciative, nous avons cherché, à travers le discours, à déterminer comment les interlocuteurs vivent leur relation mutuelle dans l'interaction. Pour cela, nous nous sommes interrogée sur l'actualisation de l'énoncé et surtout les emplois des embrayeurs de personnes liés aux relations entre interlocuteurs. Dans l'analyse des actes de langage, la formulation des motivations des écrits administratifs nous a particulièrement intéressée. Il ne

² Todorov T., 1981, *op.cit.*, p. 77.

s'est pas agi d'identifier les actes de langage exprimés mais de découvrir comment ils sont formulés pour que leur force illocutoire soit effective. Quant à l'analyse du discours, nous l'avons inscrite sur l'axe de la négociation. Il s'agit pour nous d'identifier les outils linguistiques et les techniques du discours auxquels se réfèrent les locuteurs pour rechercher des solutions aux problèmes qui se posent à eux.

Deux parties permettent de suivre les principales étapes de notre recherche. Dans une première partie, nous avons, en trois points présenté les cadres contextuel, théorique et méthodologique de l'étude. Le premier point s'est attaché à donner un aperçu de la Côte d'Ivoire et d'Abidjan dont le caractère cosmopolite (67 langues locales et un fort taux de présence des populations de la sous-région ouest africaine) conduit à retrouver un grand nombre de spécificités linguistiques et plurilinguistiques. Nous avons aussi présenté les familles linguistiques en présence en Côte d'Ivoire et notamment l'oralité qui est une pratique commune à toutes ces aires linguistiques. Nous nous sommes, cependant, attachée particulièrement aux pratiques discursives du groupe akan que nous connaissons davantage. Ce point a permis de noter aussi que l'administration, telle que connue et vécue en Côte d'Ivoire, et la langue française sont un héritage colonial. Au cœur de la pratique administrative, l'écrit administratif est un genre social qui est confronté aux pratiques sociales de la population.

Cette première étape de notre étude nous a également permis d'expliquer les concepts importants qui entrent dans notre étude et surtout de préciser les sens selon lesquels nous les entendions. L'écrit administratif faisant appel à un couple de locuteurs au moins, il s'inscrit dans le cadre de l'identité-altérité. Pour que la communication se réalise et aboutisse, il est nécessaire de prendre en compte son interlocuteur et lui offrir les dispositions nécessaires à l'écoute et à son implication dans l'interaction. Ainsi, pour gérer les échanges entre interlocuteurs, la communication, dans l'écrit administratif s'inscrit dans une éthique de l'altérité qui se traduit, de façon conventionnelle, par des normes préétablies mais, de façon hors norme, par des pratiques discursives qui offrent d'observer une nouvelle forme de communication. Les concepts clés de l'étude sont, par conséquent, l'éthique, l'esthétique, l'altérité, l'identité et la communication.

Le troisième point de cette première étape a consisté dans la précision des outils méthodologiques d'analyse du discours dans l'écrit administratif. Nous avons donc présenté comme outils d'analyse l'approche énonciative, l'analyse des actes de langage et l'analyse du discours. Ces trois outils d'analyse visent à faire découvrir, dans le discours, l'émergence

d'une nouvelle esthétique discursive fondée sur l'éthique de l'altérité telle qu'elle est vécue dans la culture orale.

En somme, cette première étape nous a permis de retenir que la Côte d'Ivoire a hérité de la colonisation une langue et une forme de gestion administrative que les Ivoiriens s'approprient à partir de leur propre vécu culturel et social. L'analyse des particularités de cette appropriation discursive s'est effectuée, dans la deuxième partie de l'étude à partir des trois outils que nous avons énoncés.

La deuxième étape de la recherche, intitulée *Analyse et interprétation des données, résultats et commentaires*, est organisée en quatre points. Dans le premier nous avons procédé à une analyse macro du corpus d'étude. Elle s'est organisée autour de l'objet indiqué dans l'écrit administratif, de la longueur des écrits, du statut des interlocuteurs qu'ils mettent en présence et de leurs dates de production. En deuxième point, nous avons effectué une analyse micro de l'ensemble des données à partir de l'étude du système énonciatif, des actes de langage et de la construction du discours. Un gros plan a été fait de quatre documents spécifiques du point de vue de la marque identitaire d'une part et de leur caractère paradoxal de l'autre. Enfin, en quatrième point nous avons présenté les résultats de notre analyse.

Ces résultats qui nous ont permis de répondre aux hypothèses de recherche sont à la fois pratiques et théoriques. Du point de vue pratique, l'analyse macro montre que l'objet, dans l'écrit administratif, est exprimé en début de texte. De plus, au niveau de la longueur des écrits, nous avons noté une très grande variation dans les deux types d'écrit. Certains écrits sont très longs et d'autres très courts. Il n'existe donc pas de norme à ce sujet.

S'agissant des interlocuteurs en présence, nous notons que, contrairement aux actes unilatéraux qui sont rédigés par des personnalités précises de l'administration, les lettres proviennent de tous les usagers qui éprouvent le besoin de s'adresser à l'administration pour des raisons les concernant ou avec qui l'administration a besoin d'échanger. Dans les lettres nous distinguons des responsables administratifs en échange avec d'autres responsables administratifs ou des personnes n'ayant pas un statut administratif et vice versa. Les destinataires des actes, par contre, présentent une particularité. Ce sont d'abord des individus ou des responsables administratifs désignés dans l'acte puis chaque citoyen à travers le journal officiel de la Côte d'Ivoire que chaque acte rappelle dans son énonciation.

En ce qui concerne la date de production des écrits du corpus, elle s'étend sur une période de quarante années pour les actes administratifs et de six pour les lettres. Les actes offrent de noter, sur le long terme, les usages et les variations possibles dans l'utilisation du français pour la production de l'écrit administratif. Si les lettres s'inscrivent dans une période

moins étendue, elles ne sont pas moins éloquentes du point de vue de la rencontre des cultures, comme nous le notons à la deuxième étape de cette deuxième partie.

L'analyse micro de l'ensemble du corpus d'étude a, en effet, mis en relief un comportement anormal, du point de vue de la norme franco-française, des embrayeurs et des actes de langage ainsi qu'un recours inhabituel à la subjectivité dans le discours. Aux indices de la responsabilité dont la marque évidente est le pronom personnel *je* est préféré le pronom personnel pluriel de la première personne *nous*. *L'analyse du cadre d'usage de ce pronom nous a permis de noter que ce choix est lié à un souci d'éviter de montrer à l'interlocuteur des signes d'ostentation. L'effacement de « je » en présence de ce que nous avons appelé les trois pères est la traduction du respect et de l'humilité du disciple face au maître ou du sujet face au chef ou encore du plus jeune face à l'aîné. Nous constatons ainsi que la pratique relationnelle que le locuteur possède comme convention dans sa culture fait irruption dans un espace pour lequel elle est hors norme et hors convention. C'est une autre traduction par le locuteur de la prise en compte de son partenaire de l'échange et par conséquent le signe d'une éthique de l'autre. Il s'agit de montrer à l'autre la considération qu'on a pour lui et que les conventions de l'écrit ne permettent pas de traduire.*

La formulation des actes de langage également paraît surprenante par rapport aux principes de formulation de l'objet dans une lettre. Nous avons noté trois attitudes du locuteur à l'égard de la formulation de l'objet. D'une part un nombre infime de lettres en omettent la formulation en début, de l'autre parmi les lettres qui l'énoncent, un grand nombre le fait de façon très vague et imprécise. Cette dernière attitude porte à interprétation et permet de noter cette fois l'intégration de la pratique orale des *nouvelles* dans la formulation de l'objet. Cela se réalise par le fait de la similitude qu'établit le locuteur entre le genre social qu'est l'écrit administratif et le vécu social quotidien. Traditionnellement, dans le principe de la *nouvelle*, l'éthique de l'altérité commande qu'on conduise progressivement son interlocuteur vers ce qui motive les échanges. Aussi ne formulera-t-on l'acte de langage principal que quand les interlocuteurs se sentiront prêts à échanger sur l'objet réel de l'interaction. C'est ce qui justifie l'expression de cet acte de langage principal au deuxième paragraphe ou même à l'avant dernier paragraphe de la lettre.

Dans le cadre de l'étude du discours, le constat que nous faisons est qu'en dehors de la subjectivité conventionnellement prescrite comme devant apparaître dans une lettre, il se manifeste, dans le discours des locuteurs, une subjectivité réelle. Les locuteurs laissent libre cours à leur état d'âme, s'autorisant des épanchements parfois excessifs traduisant soit leur enthousiasme soit leur colère. Ces expressions font sentir la présence des proverbes qui

régissent la vie sociale. Les manifestations de la colère qui sont une enfreinte à la question de l'éthique de l'altérité, constituent socialement une invite à la recherche du consensus. Le consensus est, en effet, l'occasion que s'offre la population pour régler les problèmes qui opposent les individus ou pour prendre une décision commune. Le sachant, l'individu insatisfait crée l'incident qui doit y conduire. Qu'il manifeste une colère ou de l'enthousiasme, l'épanchement est utilisé comme un élément de négociation qui devrait conduire à une sorte d'accord consensuel. L'analyse du discours a mis à nu quelques signes d'insécurité scripturale chez certains locuteurs. Ils se traduisent par l'usage de feuilles quadrillées permettant une écriture rectiligne. Ils se manifestent également, pour la lettre, par la copie des modèles proposés par les ouvrages, sans une réelle appropriation des contenus.

Nous avons procédé, ensuite à l'étude micro de quatre lettres. Le choix de ces quatre documents a été opéré en nous fondant sur leur caractère excentrique lié à la longueur, au traitement des embrayeurs et aux paradoxes internes, source de dysfonctionnement éthique et esthétique. L'analyse de ces documents spécifiques a mis en évidence le type de relation qu'entretiennent les interlocuteurs, et comment ils le traduisent dans l'écrit. Nous constatons, notamment, comment les locuteurs s'y prennent pour faire émerger les relations spécifiques traditionnelles dans l'écrit. De façon particulière, nous avons pu observer le rapport du locuteur à ce que nous avons appelé les *trois pères*, à savoir, le maître, l'aîné et le chef. Le respect des principes éthiques de relations avec ces *trois pères* et à autrui conduit à l'intégration dans l'écrit administratif des rites culturels d'échange. En effet, traditionnellement, pour s'adresser à ces trois autorités légitimes (aîné, maître et chef), l'interlocuteur doit s'excuser de déranger. Aussi le propos commence-t-il toujours par un mot d'excuse. Ce principe culturel qui traverse les langues, constitue une forme d'humilité et se traduit par l'effacement de soi et le refus de se mettre en avant.

Dans la même optique, l'analyse d'une des lettres laisse voir un non sens énonciatif tant dans la forme que dans l'organisation du discours. Ce discours hors norme à la fois culturelle et administrative montre que la méconnaissance des principes relationnels et rédactionnels par certains locuteurs doit constituer une préoccupation essentielle sur le plan institutionnel.

Les décalages observés, entre la norme et le texte effectivement produit, nous permettent de faire les remarques théoriques suivantes. La production de l'écrit administratif par le locuteur ivoirien le met, parfois, dans une situation d'insécurité scripturale qui est liée à une question de compétence :

*« Le terme de compétence désigne un système de règles décrit comme sous-jacent à l'usage et à la compréhension de la langue. Ce système de règles, appelé grammaire intériorisée, est ce qui permet aux sujets parlants de produire et de comprendre un nombre théoriquement illimité de phrases ».*³

Cette définition se rattache aux faits de langues mais elle permet de retenir que la compétence est l'expression de connaissances détenues par le locuteur et dont il se sert pour accomplir la tâche qui lui est soumise. Nous notons que la performance des locuteurs, en ce qui concerne la forme notamment que doit prendre l'écrit administratif, est négative du fait de l'absence de compétence dans le cadre de la rédaction administrative. Cette méconnaissance de la norme constitue un handicap sur le plan professionnel.

L'écrit administratif à Abidjan permet d'observer aussi un phénomène d'insécurité linguistique dû au statut des langues en présence :

*« L'insécurité linguistique est donc présentée, dès l'apparition du concept, comme la manifestation d'une quête de légitimité linguistique, vécue par un groupe social dominé, qui a une perception aiguisée tout à la fois des formes linguistiques qui attestent sa minorisation et des formes linguistiques à acquérir pour progresser dans la hiérarchie sociale ».*⁴

La situation de diglossie présente en Côte d'Ivoire maintient les langues en présence dans un statut d'infériorité. Elle conduit à accorder une place privilégiée au français par rapport à ces langues qui deviennent ainsi des *langues-substrats*⁵. Comme pour toutes les langues dans ces conditions, le système fondamental des langues ivoiriennes qui est l'oralité, intervient pour modifier les structures de la langue française dans l'écrit administratif. Cette rencontre d'échange entre les langues est source d'étrangeté mais permet de noter la part de la culture étrangère dans la construction en français. Elle nous conduit à affirmer que les locuteurs manifestent ainsi leur identité linguistique.

L'identité linguistique renvoie à une notion très vaste que Mufwene S. présente dans l'ouvrage *Sociolinguistique, concepts de base*. Nous en retenons la définition ci-dessous qui correspond à la situation de pratique langagière dans l'écrit administratif :

« On parle d'identité linguistique surtout dans la mesure où le langage du locuteur révèle son appartenance à un groupe. Ceci se manifeste plus clairement dans des territoires multi-ethniques et plurilingues où l'usage natif d'une langue donnée permet à ceux

³ Neveu F., *op. cit.*, p. 73.

⁴ Francard M., *op. cit.*, p. 171-172.

⁵ Hamers J. F. & Blanc M., « Substrat », in *Sociolinguistique, concepts de base*, Hayen, Mardaga, p. 281.

*qui l'entendent et la reconnaissent d'inférer l'affiliation ethnique du locuteur ».*⁶

Dans la pratique du français, le locuteur, involontairement, traduit son appartenance aux groupes linguistiques de la Côte d'Ivoire par le recours à l'oralité et aux principes relationnels sociaux. Le style administratif, appelé à être neutre, succinct et précis ne parvient pas à cacher cette identité linguistique du fait de l'imprégnation de la culture et des questions de statuts des interlocuteurs dans l'interaction. Les principes relationnels varient quand on passe de la culture traditionnelle à la culture administrative. Cette dernière ne semble pas restituer suffisamment les identités statutaires des interactants qui ont alors recours à leurs pratiques quotidiennes. Ce recours donne lieu à une autre forme d'esthétique communicationnelle qui semble bien fonctionner au niveau administratif. Se fondant sur le principe de la relation, elle conçoit qu'un écrit est une façon d'être en relation avec l'autre dans le cadre d'une action à accomplir. Mais les possibilités qu'offre la norme conventionnelle ne permettent pas une grande implication de l'interlocuteur et ne rendent pas non plus compte de son identité statutaire :

*« Restent les aspects identitaires que l'on tend à négliger, à savoir ceux qui apparaissent au niveau des interactions individuelles : la forme du message reflète l'identité statutaire du locuteur, de l'adressé, et/ou du référent, parce que, dans de nombreuses communautés linguistiques, elle varie selon certaines considérations (psycho-sociales) ».*⁷

Contrairement aux principes rédactionnels de l'écrit administratif, l'interaction sociale offre de voir, dans la relation à l'autre, des dispositions éthiques qui visent à bien le disposer et à favoriser son écoute. Ces dispositions prennent appui sur les rites sociaux établis (système des nouvelles, le silence, la louange et l'éloquence) et le statut des *trois pères*, autorités légitimées par la tradition que la norme indique indifféremment par l'embrayeur personnel *vous*. Du point de vue psychologique et social, les locuteurs s'autorisent difficilement à ne pas indiquer même à l'écrit, leur statut et la relation qui les lie. Or l'embrayeur *vous*, à valeur trop *uniformisante*, nie cette relation et l'identité statutaire. Aussi les locuteurs insèrent-ils, pour résoudre la difficulté, dans le discours, leur subjectivité propre et changent-ils l'embrayeur de la première personne les identifiant. Cette attitude relève de considérations purement éthiques parce que la communication est perçue à la fois comme relation et transmission

⁶ Mafwene S., « Identité », in *Sociolinguistique, concepts de base*, Hayen, Mardaga, p. 161.

⁷ *id.*, pp. 163-164.

d'information. Au cœur des échanges se trouve l'humain avec qui l'indifférence n'a pas cours. Cette relation éthique s'inscrit dans la logique que présente Lévinas :

*« L'analyse du visage telle que je viens de la faire, avec la maîtrise d'autrui et de sa pauvreté, avec ma soumission et ma richesse, est première. Elle est le présupposé de toutes les relations humaines. S'il n'y avait pas cela, nous ne dirions même pas, devant une porte ouverte : 'après vous, monsieur !' ».*⁸

Cette image du visage à laquelle Levinas fait référence pour montrer la relation éthique qui le lie aux autres êtres humains, traduit l'éthique que les locuteurs inscrivent dans l'écrit administratif. L'indifférence ou la neutralité apparaissent alors comme des *contre-éthique* qui ne montrent pas la responsabilité que le locuteur a à l'endroit de l'interlocuteur.

L'écrit administratif peut prendre une autre forme à Abidjan parce que le signe est parfois silence et autorise que chacun construise un sens comme l'affirme L.-J. Calvet :

*« Lorsque (...) la machine se grippe ou a des ratés, on fait avec, on tâtonne, on bricole et l'on parvient plus ou moins à reconstruire du sens. C'est ce processus, qu'il nous faut essayer de comprendre, ce travail d'interprétation face au « silence du signe », au travers de ce qui s'apparente parfois à un parcours labyrinthique ».*⁹

Le silence du signe pour le locuteur ivoirien provient de l'inadaptation des principes de l'écrit à un environnement imprégné par l'oral et la relation à l'autre. Face à l'incompréhension du signe et à son étrangeté, la voie de secours est celle du connu, issu de sa culture et de son cadre de vie. Ainsi, la création d'une nouvelle norme rédactionnelle permet de donner un sens au signe et de résoudre la difficulté. Ce faisant, le locuteur réussit une double action : concilier les principes culturels et les normes de l'écriture administrative issue de la France et apporter dans la communication administrative beaucoup plus de présence. Il devient pour ces deux cultures un passeur, sorte de point de jonction et de médiateur.

Au total nous avons noté que l'écrit professionnel présentait un caractère particulier dans l'environnement de la Côte d'Ivoire. Nous nous sommes posé de nombreuses questions sur cette particularité en ce qui concerne un écrit normé dont les principes sont bien définis et mis à la disposition des locuteurs. Comment un tel écrit peut-il connaître des variations selon le milieu culturel de sa production ? Nous avons émis l'hypothèse que cette variation dans l'écriture provenait de la culture de l'oralité. Pour la vérifier, nous avons pris appui sur la culture du peuple akan que nous connaissons mieux par le fait de notre origine. Cependant,

⁸ Lévinas E., 1982, *op. cit.*, pp. 83-84.

⁹ Calvet L.-J., 2010, *Le jeu du signe*, Paris, Seuil, p. 172.

plus nous avançons dans la vérification de l'hypothèse, plus les questionnements se multipliaient et nos incertitudes aussi.

En effet, les formes de l'écrit administratif sont nombreuses et diverses. Comment pouvions-nous en une seule fois prendre en compte toutes ces formes pour que nos conclusions puissent gagner davantage de force ? En réduisant le corpus aux lettres et actes administratifs, nous avons tenté de résoudre cette première difficulté. Cependant, contrairement à l'acte administratif unilatéral dont nous retrouvons trois formes, la lettre s'inscrit dans une diversité de formes selon les objectifs qui guident sa rédaction. Fallait-il mener une classification des lettres en fonction de ces buts et en faire l'analyse ? En outre, la Côte d'Ivoire est constituée de cinq grands groupes linguistiques. Même si la culture traverse les langues comme nous le constatons, ces groupes ont-ils exactement les mêmes principes culturels ? Chacun ne possède-t-il pas une spécificité qui permette qu'il se différencie des autres ? Nous pourrions, par conséquent, reprocher à cette étude de s'être appuyée sur une seule aire linguistique et culturelle et d'avoir aussi abordé la lettre sous un angle global qui ne tienne pas compte des buts et classifications spécifiques.

Nous pensons cependant que les pistes didactiques ainsi que les perspectives de recherche qui en découlent constitueront des éléments de réponses à ces limites de notre étude. Le cadre interactionniste a permis de découvrir la spécificité de la communication dans l'écrit administratif. Il a notamment permis de noter que l'activité scripturale ne va pas sans la prise en compte des paramètres psychosociologiques. Dans la mesure où ces paramètres sont essentiels dans la rencontre et les échanges interpersonnels parce qu'ils influent sur la production linguistique, cette étude débouche sur des pistes didactiques et des perspectives qui se situent dans le domaine de la sociolinguistique.

Du point de vue didactique, deux préoccupations nous semblent essentielles dans le cadre de la formation en Côte d'Ivoire. Il s'agit d'une part de réfléchir à l'insertion de la didactique de l'écrit administratif dans la formation académique. Dans la mesure où l'un des objectifs dans l'acquisition de savoirs en situation d'apprentissage est de former un acteur social, c'est-à-dire de rendre l'apprenant capable de s'insérer dans la vie socio-professionnelle, l'intégration d'une didactique de ce genre social s'impose comme une nécessité. Elle s'accompagne dans le même temps d'une réflexion sur les questions sous-jacentes qu'évoque Halté dans sa définition de la didactique :

« La didactique se définit par :

- a) Une réflexion sur les objets d'enseignement. Elle s'intéresse à leur nature cognitive : savoir ou savoir-faire... ; à leur statut*

épistémologique : savant ou savoir social... ; à la méthodologie de leur construction : transposition en curricula ; à leur histoire institutionnelle... ;

- b) Des recherches sur les conditions d'appropriation des savoirs. Elle s'interroge alors moins sur les concepts et les notions en eux-mêmes, que sur leur construction dans l'apprentissage, les prérequis qu'ils supposent, les représentations ordinaires qu'en ont les apprenants, les différentes sortes d'obstacles à l'apprentissage qu'ils peuvent susciter... ;*
- c) Des recherches sur l'intervention didactique. Systémique, la didactique alors articule les points précédents aux tâches de l'enseignant, à l'organisation des situations d'enseignement, à la construction de cycles ou de séquences didactiques, à l'adaptation au type de public, bref, à l'approche de la classe et de son fonctionnement propre ».¹⁰*

L'intégration d'une didactique de l'écrit administratif ouvrira un vaste champ de réflexion intéressant qui prend en compte la dimension socio-culturelle de la langue, l'apprenant dans son rapport à la langue et à l'objet d'enseignement pour conduire à une mise en place de méthodes d'intervention didactiques. Sur ce dernier point, la dimension interactionnelle de l'écrit administratif nous donne une orientation dans la mesure où elle est dans l'apprentissage :

« A la fois un but (savoir interagir c'est savoir communiquer) et un moyen (pour apprendre à communiquer, à interagir) ».¹¹

L'écrit administratif, comme nous l'avons noté, s'inscrit dans un environnement où plusieurs langues locales, non enseignées, évoluent à côté du français, langue bénéficiant d'un statut particulier. La possibilité pour les locuteurs d'avoir une attitude contrastive susceptible de favoriser une différenciation entre les pratiques langagières de ces différentes langues est réduite.

Aussi la didactique de l'écrit administratif pourrait-elle s'accompagner d'une didactique des langues locales. Elle donnerait une plus grande visibilité à la situation plurilingue qui se manifeste dans cet environnement. Dans un tel cadre, la perspective actionnelle pourrait constituer l'approche didactique idéale. En effet, l'approche de l'écrit administratif d'un point de vue didactique inviterait à une perspective actionnelle telle que l'énonce cet extrait du *Cadre Européen Commun de Référence* :

« La perspective privilégiée ici est, très généralement aussi, de type actionnel en ce qu'elle considère avant tout l'utilisateur et

¹⁰ Halté J.-F., 1992, *La didactique du français*, Paris, PUF, « Que sais-je ? » n° 2656, p. 16.

¹¹ Robert J.-P., 2008, *Dictionnaire pratique de didactique du FLE*, Paris, Ophrys, p. 106.

*l'apprenant comme des acteurs sociaux ayant à accomplir des tâches (qui ne sont pas seulement langagières) dans des circonstances et un environnement donné, à l'intérieur d'un domaine d'action particulier. Si les actes de paroles se réalisent dans des activités langagières, celles-ci s'inscrivent elles-mêmes à l'intérieur d'actions en contexte social qui seules leur donnent leur signification ».*¹²

La perspective actionnelle présente l'action comme l'élément essentiel de l'apprentissage et elle considère que des individus de cultures différentes pourraient cohabiter et agir ensemble. Cette piste reste cependant à être davantage étudiée et élaborée.

S'agissant des perspectives de recherches, elles portent particulièrement sur les lettres. Il nous paraît important de conduire de nouvelles études à partir des différentes aires linguistiques afin de voir s'il y a des variations culturelles qui influent différemment sur la production de l'écrit administratif à Abidjan. Il s'agit aussi de mener une étude sur le genre des locuteurs. Cette perspective nous semble importante parce que la question des genres est vécue différemment selon les cultures et, il est probable que les femmes issues de cultures différentes aient des approches différentes dans la rédaction de l'écrit administratif.

Par ailleurs, nous pensons qu'une étude de la lettre selon l'âge des locuteurs permettrait aussi de voir comment les différentes générations se comportent dans la rédaction et le mixage des langues et des cultures. L'intérêt de cette étude, selon l'âge, réside aussi dans le fait que les jeunes générations sont accusées de ne rien connaître de leur culture. Peut-être qu'une analyse des productions montrerait chez eux une intégration plus facile des normes qui semblent universelles. Toutes ces perspectives pourront contribuer à affiner les résultats de cette recherche. Nous espérons nous y adonner dans les années qui suivent.

¹² CECR, p. 15, in <http://www.coe.int/T/DG4/Portfolio/documents/cadrecommun.pdf>. 17/ 04/10.

Index des noms propres

- A**
- Amoa U. 32, 33, 34, 43, 45, 46
 Arendt H. 2780
 Aristote 35, 60, 61, 71, 130, 220, 221
 Arrivé M. 133
- B**
- Barthes R. 41
 Baylon C. 127
 Bensadon P. 7, 90, 91, 92
 Blanc M. 304
 Bourdieu P. 144, 274, 288
 Bourguignon C. 272, 273
 Bricka B. 48, 49
 Bronckart J.-P. 9, 69
- C**
- Calas F. 166
 Calvet L.-J. 306
 Caune J. 63, 64
 Chandezon G. 272
 Cavalier F., 70
 Cortès J. 69, 213
 Costa V. 3
 Cuq J.-P. 37, 50, 67, 72, 73, 74, 97, 98, 99
- D**
- Declercq G. 219
 Dumont P. 293
 Durrenmatt J. 230
- E**
- Etchegoyen A. 68, 190
- F**
- Fabre P. 127
 Faudet G. 48, 49
 Féral De C. 85
 Feussi V. 81, 82, 83
 Fintz C. 3, 69
 Francard M. 275, 304
- G**
- Gadet F. 133
 Galmiche M. 133
 Gandouin J. 94, 118, 148, 164, 169, 170, 242, 272
 Garric N. 166
 Goffman E. 101, 105, 298
 Gouvard J.-M., 157, 169, 171, 182
 Gozé T. 31, 35, 52, 55, 75
 Gudorf G., 30, 88, 89
- H**
- Halté J.-F. 308
 Hamers J. F. 304
- Harris Z. 123, 333
 Herschberg Pierrot A. 158
- J**
- Jodelet D. 74
- K**
- Kant E. 284
 Kerbrat-Orecchioni C. 126, 128, 129, 131, 181, 227
- L**
- Lagrée J. 292
 Lancelstre A. 272
 Laupies F. 62, 63
 Le Breton D. 99, 100
 Levinas E. 75, 285, 294, 306
- M**
- Maingueneau D. 10, 122
 Makouta-Mboukou J.-P. 291
 Matéi J.-M. 60
 Mazière F. 124
 Menigoz A. 7, 51, 77, 80
 Morin E. 66, 106, 292
 Mourad N. 96
 Moussirou-Mouyama A. 31
 Mufwene S. 305
- N**
- Neveu F. 37, 51, 233, 279, 304
 Niangoran Bouah G. 38, 47
 Noiriol G. 278
 Noyau C. 85, 86, 87
- O**
- Olbretch-Tyteca L. 197, 221, 222
 Opoku Agyemang K. 28, 46
- P**
- Perelman C. 197, 221, 222
 Peytard J. 102, 289
 Plinval G. De 62, 66
- R**
- Raemdonck Van D. 211, 214
 Rey A. 276, 286, 287, 288
 Rispaill M. 69
 Rivière C. 281
 Robert J.-P. 308
 Roussignol J.-M. 94, 95, 118, 148, 164, 169, 170, 242, 272
- S**
- Saintghislain C. de 291

Sarfati G. E. 121, 122, 125
Sartre J.-P. 74, 106, 285
Senghor L. S. 290
Sfez L. 68
Siouffi G. 211, 214
Stamm A. 281, 282

T

Talon-Hugon 333
Todorov T. 181, 233, 296

V

Villani A. 292
Vion R. 105

W

Wunenburger J.-J. 39

Zinsou E. M. 8

Index des notions

A

Actes de langage 121-131
Altérité
 Autrui, l'autre 73-76
Analyse du discours 121-126
Communication 66-70
Consensus, 310

D

Dialogisme, 102-103, 233
Didactique, 307- 308

E

Enonciation
 Enonciatif 126-127
Esthétique 63-65
Ethique 60-637
Etrangeté 79, 276-278
Ecri t50-55

H

Hiérarchie 281
Humanisme 291

I

Identité 70-73
Insécurité linguistique 304
Interaction
 interactionnisme 96-103, 299

N

Neutralité
 Indifférence, inexpression 297
Nouvelles 39-40

O

Oralité
 Oral 36-39

P

Palabre 43-47
Parole 38-49
Polyphonie 102-103, 233
Présumé 211

R

Responsabilité 286-287

S

Silence 287
Subjectivité
 Affectivité, expressivité 227-231

T

Tambours parleurs africains 47-49
Trois pères 302-303

Table des matières

Remerciements.....	i
Sommaire.....	iii
Liste des figures.....	v
Liste des sigles et abréviations.....	Vii
Introduction	1
Première partie : Cadrage contextuel, théorique et méthodologique.....	13
Chapitre 1 : Cadrage contextuel.....	17
1.1. Situation géographique, aperçu historique et situation linguistique de la Côte d'Ivoire.....	19
1.2. Bref aperçu des systèmes de gestion sociale des peuples de Côte d'Ivoire...	26
1.3. Modèle d'organisation de la société traditionnelle : l'exemple de la société akan de la Côte d'Ivoire.....	27
1.4. L'écrit et l'oral dans la culture africaine : l'exemple du contexte akan.....	36
1.4.1. La place de l'oral dans la société akan.....	36
1.4.1.1. <i>La place de la parole dans la société akan.....</i>	<i>38</i>
1.4.1.1.1. <i>La parole dans la gestion de la vie courante</i>	<i>39</i>
1.4.1.1.2. <i>La parole dans les libations.....</i>	<i>41</i>
1.4.1.1.3. <i>La parole dans la palabre.....</i>	<i>43</i>
1.4.1.1.4. <i>Le tambour comme manifestation de la parole</i>	<i>47</i>
1.4.2. <i>La place de l'écrit dans la société akan.....</i>	<i>50</i>
1.4.3. <i>Le rapport actuel des populations aux formes traditionnelles de l'écrit</i>	<i>54</i>
Chapitre 2 : Cadrage théorique.....	57
2.1. Définition des notions clés : éthique, esthétique, communication, identité et altérité.....	59
2.1.1. Les notions d'éthique et d'esthétique.....	59
2.1.1.1. <i>L'éthique.....</i>	<i>60</i>
2.1.1.1.1. <i>Les philosophes de l'éthique concrète.....</i>	<i>60</i>
2.1.1.1.2. <i>Les philosophes de l'éthique abstraite.....</i>	<i>61</i>
2.1.1.1.3. <i>Les philosophes de l'éthique originale</i>	<i>62</i>
2.1.1.2. <i>L'esthétique</i>	<i>63</i>
2.1.1.2.1. <i>L'esthétique classique</i>	<i>64</i>
2.1.1.2.2. <i>L'esthétique moderne</i>	<i>65</i>
2.1.1.3. <i>Difficulté à dissocier éthique et esthétique</i>	<i>65</i>
2.1.2. La notion de communication.....	66
2.1.3. Les concepts d'identité et d'altérité	70
2.1.3.1. <i>L'identité</i>	<i>70</i>
2.1.3.2. <i>L'altérité</i>	<i>73</i>
2.2. Etat de la question.....	76
2.2.1. Lecture de quelques réflexions théoriques sur l'appropriation du français par le locuteur africain en Afrique francophone.....	77
2.2.1.1. <i>Apprentissage et enseignement de l'écrit dans les sociétés multilingues : l'exemple du plateau dogon au Mali de A. Menigoz</i>	<i>77</i>
2.2.1.2. <i>Parles-tu français ? ça dépend ... de V. Feussi</i>	<i>80</i>
2.2.1.3. <i>« Français et langues en contact chez les jeunes en milieu urbain : vers de nouvelles identités » de C. de Féral</i>	<i>83</i>
2.2.1.4. <i>« Appropriation de la langue et construction des connaissances à l'école de base en situation multilingue : du diagnostic aux actions » de C. Noyau</i>	<i>85</i>

2.2.2. <i>Lecture de La parole de G. Gusdorf</i>	88
2.2.3. <i>De l'écriture aux écrits professionnels de P. Bensadon : analyse critique d'un ouvrage</i>	89
2.2.4. <i>Lecture de Rédaction administrative Afrique de J. Gandouin et de J.-M. Roussignol : analyse critique d'un ouvrage</i>	93
2.3. Cadre de référence théorique : l'interactionnisme	96
2.3.1. <i>Définition de l'interaction</i>	97
2.3.2. <i>L'interaction dans notre analyse des écrits administratifs</i>	102
2.3.2.1. <i>Exemple de réalisation de l'interaction</i>	103
Chapitre 3 : Cadrage méthodologique	107
3.1. Collecte de données et constitution du corpus	109
3.1.1. <i>Le choix du public et le terrain de l'étude</i>	109
3.1.2. <i>Nature des écrits recueillis</i>	110
3.1.3. <i>Des données à la constitution du corpus</i>	115
3.1.4. <i>Traitement du corpus pour notre étude</i>	120
3.2. L'analyse des données	121
3.2.1. <i>L'analyse du discours</i>	121
3.2.2. <i>Le système énonciatif</i>	126
3.2.2.1. <i>Enonciation et énoncé</i>	127
3.2.2.1.1. <i>Exemple d'analyse de l'énonciation</i>	127
3.2.2.2. <i>Enonciation et indexicalité</i>	128
3.2.3. <i>La théorie des actes de langage</i>	129
3.2.3.1. <i>Exemple de formulation de l'acte illocutoire</i>	131
3.2.3.2. <i>La typologie des actes illocutoires selon J. Searle</i>	132
Deuxième partie : Analyse et interprétation des données	135
Chapitre 1 : Analyse macro du corpus d'étude	139
1.1. L'analyse macro des lettres	141
1.1.1. <i>La formulation de l'objet</i>	142
1.1.2. <i>La longueur des lettres</i>	143
1.1.3. <i>Le statut des interlocuteurs</i>	144
1.1.4. <i>La date de production des lettres</i>	146
1.2. Les actes administratifs unilatéraux	148
1.2.1. <i>La formulation de l'objet</i>	148
1.2.2. <i>La longueur des actes</i>	149
1.2.3. <i>Le statut des interlocuteurs</i>	150
1.2.4. <i>La date de production des actes</i>	152
Chapitre 2 : Analyse micro du corpus d'étude	155
2.1. Analyse du système énonciatif : la dimension éthique de l'interaction	157
2.1.1. <i>L'étude des embrayeurs personnels : une éthique de l'altérité</i>	159
2.1.1.1. <i>L'étude des indicateurs de présence des interlocuteurs dans la lettre</i>	159
2.1.1.2. <i>L'étude des indicateurs de présence des interlocuteurs dans l'acte administratif</i>	168
2.1.2. <i>Les embrayeurs spatiaux dans la recherche du confort du destinataire</i>	171
2.1.2.1. <i>Les démonstratifs dans la lettre et l'acte administratif unilatéral</i>	172
2.1.2.2. <i>La référence directe à l'espace</i>	174
2.1.3. <i>L'actualisation temporelle dans la lettre et l'acte administratif</i>	176
2.1.3.1. <i>L'analyse des indicateurs temporels</i>	176
2.1.3.2. <i>Les temps verbaux dans l'énonciation de la lettre administrative et</i>	

3.2.2.1. <i>Le souci de la création d'une cadre commun de référence</i>	253
3.2.2.2. <i>Les indices culturels</i>	255
3.2.2.3. <i>Les paradoxes dans l'énonciation</i>	256
3.3. Analyse de DL21	258
3.3.1. <i>Analyse macro</i>	258
3.3.2. <i>Analyse micro</i>	259
3.3.2.1. <i>La subjectivité réelle dans le discours</i>	259
3.3.2.2. <i>Les contrastes formels</i>	261
3.4. Analyse de DL25	262
3.4.1. <i>Analyse macro</i>	262
3.4.2. <i>Analyse micro</i>	263
3.4.2.1. <i>Le dysfonctionnement éthique</i>	263
3.4.2.2. <i>Le dysfonctionnement esthétique</i>	265
Chapitre 4 : Résultats et commentaire	269
4.1. La dimension interactionnelle et communicative	271
4.1.1. <i>Tension continue entre les pratiques sociales et la norme</i>	272
4.1.2. <i>L'étrangeté du discours dans l'écrit administratif</i>	276
4.2. La dimension culturelle, interculturelle	278
4.2.1. <i>L'écrit administratif comme un cadre de contact et de négociation spécifique</i>	279
4.2.2. <i>L'écrit administratif comme un cadre d'échange éthique</i>	281
4.3. Création d'une poétique et d'une esthétique de communication	283
4.3.1. <i>Le cadre de création de cette esthétique discursive particulière</i>	284
4.3.2. <i>Ce que la culture de l'oral apporte à la culture de l'écrit</i>	286
Conclusion	295
Index des noms	311
Index des notions	315
Table des matières	318
Références bibliographiques	324

Références bibliographiques

- Achard P., 1993, *La sociologie du langage*, Paris, PUF, « Que sais-je ? » n° 2720, 127 p.
- Adam J-M, 2005, *La linguistique textuelle, introduction à l'analyse textuelle des discours*, Paris, Armand Colin, 234 p.
- Amoa U., 1998, « Vers une poétique de la poésie des tambours (objet et problématique du refus de la négation de l'être Africain) », *Athanor, série annale diretta da Augusto Ponzio-Anno IX*, nueva serie n°1, Piero Manni S.R.L.
- Amoa U., 1999, *Textanalyse du discours poétique du moyen âge aux temps modernes : le cas du langage tambouriné (pour une didactique de la lecture du texte poétique)*, thèse de Doctorat d'Etat ès-lettres, sous la direction de Bakary Coulibaly, Université de Ouagadougou, 647 p.
- Amoa U., 2000, *Poétique de la poésie des tambours*, Paris, l'Harmattan, 349 p.
- Amoa U., 2000, *Élégance langagière et communication écrite*, 43 p., (non publié).
- Amoa U., 2000, *Traité sur l'élégance langagière*, 24 pages, (non publié).
- Amoa U, « Eléments pour une nouvelle théorie de la poétique de la parole africaine : la théorie de l'élégance langagière », *Revue Ivoirienne des Lettres, Arts et Sciences Humaines* n°7 Mars 2005, pp. 8-26.
- Anscombe J.-C., Ducrot O., 1983, *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Edition Pierre Mardaga, 184 p.
- Any-Gbayere S., 1998, *Gestion des réunions en Afrique*, Séoul, Edition Haedong/Confors, 258 p.
- Arcand R., Bourbeau N., 1998, *La communication efficace, de l'intention aux moyens d'expression*, Bruxelles, Editions De Boeck Université, 468 p.
- Arendt H., 1972, *La crise de la culture*, Paris, Gallimard, 380 p.
- Aristote, 1967, *Topiques, livres I-IV*, Paris, Société d'édition les belles lettres, 177 p.
- Aristote, 1967, *Rhétorique*, Paris, Société d'édition les belles lettres, 143 p.
- Aristote, 1978, *Ethique à Eudème*, Paris, Librairie Philosophique J. Krin, 236 p.
- Aristote, 1990, *Poétique*, Paris, le livre de Poche Classique, 216 p.
- Aristote, 2007, *Ethique à Nicomaque*, livre VI, Nouvelle traduction du grec, Paris, Pocket, 218 p.
- Armengaud F., 1985, *La pragmatique*, Editions Paris, PUF, « Que sais-je ? » n° 2230, 127 p.

- Audry M., Roumagnac J., 1969, *Précis de rédaction rapports, comptes rendus, Procès verbaux, notes et instructions*, Paris, Foucher, 167 p.
- Bardin L. 1977, *L'analyse de contenu*, Paris, PUF, 291 p.
- Barthes R., 1953 et 1972, *Le degré zéro de l'écriture*, Paris, Editions du Seuil, 187 p.
- Barthes R., 1973, *Le plaisir du texte*, Paris, Editions du Seuil, 105 p.
- Barthes R. et al., 1997, *Poétique du récit*, Paris, Editions du Seuil, 179 p.
- Baylon C., et Fabre P., 1990, *Initiation à la linguistique*, Paris, Nathan, 235 p.
- Baylon C., Mignot X., 1994, 1999, *La communication*, Paris, Nathan, 416 p.
- Beaud M., 1994, *L'art de la thèse*, Paris, Edition La Découverte, 175 p.
- Bellemin-Noel J., 1996, *La psychanalyse du texte littéraire (Introduction aux lectures critiques inspirées par Freud)*, Paris, Nathan, 128 p.
- Berchoud M. J. (dir.), 2009, *Les mots de l'espace : entre expression et appropriation*, Paris, L'Harmattan, 189 p.
- Bergez D., Geraud V. & Robrieux J.-J., 1994, *Vocabulaire de l'analyse littéraire*, Paris, éditions Dunod, 234 p.
- Besandon P., 2005, *De l'écriture aux écrits professionnels, contrainte, plaisir ou trahison ?* Paris, L'Harmattan, 144 p.
- Bessiere J. et al., 1997, *Histoire des poétiques*, Paris, PUF, 493 p.
- Boileau N., 1969, *Œuvre 2 épîtres, art poétique, œuvres diverses*, Paris, Garnier Flammarion, 253 p.
- Boissinot A., 1992, *Les textes argumentatifs*, Collection Didactiques, Toulouse, Bernard-Lacoste CRDP, 175 p.
- Bonnard H., 1983, *Procédés annexes d'expression*, Paris, Magnard, 242 p.
- Bourdieu P., 1982, *Ce que parler veut dire, l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 244 p.
- Bourguignon C., 1998, *La communication professionnelle internationale (contraintes et liberté)*, Paris, L'Harmattan, 187 p.
- Boutaud J.-J., 1998, *Sémiotique et communication*, Paris, l'Harmattan, 318 p.
- Brahic M., 2001, 2004, *Mieux rédiger vos écrits professionnels, lettres, comptes rendus messages électroniques, synthèses*, Paris, Edition d'Organisation, 338 p.
- Breton P., Gauthier G., 2000, *Histoire des théories de l'argumentation*, Paris, La Découverte, 122 p.
- Bronckart J.-P., 1985, 1994, *Le fonctionnement du discours : un modèle psychologique et une méthode d'analyse*, Paris, Editions Delachaux et Niestlé, Lausanne, 175 p.

Bronckart J.-P., 1991, « Communication » in *Dictionnaire de psychologie*, Paris, PUF, pp. 131-132.

Builles J.-M., 1998, *Manuel de linguistique descriptive, Le point de vue fonctionnaliste*, Paris, Nathan Université, 414 p.

C-E

Calas F., Charbonneau D R., 2000, *Méthode du commentaire stylistique*, Paris, Nathan, 241 p.

Calvet L.-J., 1988, *Linguistique et colonialisme*, Paris, Payot, 329 p.

Calvet L.-J., 2010, *Le jeu du signe*, Paris, Seuil, 198 p.

Cardot F., 2006, *L'éthique d'entreprise*, Paris, PUF, « Que sais-je ? » n° 3755, 127 p.

Castex P. G., Surer P., Becker G., 1974, *Histoire de la littérature française*, Paris, Hachette, 976 p.

Caune J., 1997, *Esthétique de la communication*, Paris, PUF, « Que sais-je ? » n° 3259, 127 p.

Cellier-Gelly M., Toreilles C., Verny M.-J., 2004, *Entre deux langues, bilinguisme et autobiographie*, textes commentés, Paris, ADAPT Editions, 144 p.

Charaudeau P., 1992, *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette, 927 p.

Charaudeau P., 2005, *Le discours politique, les masques du pouvoir*, Paris, Vuibert, 256 p.

Charprier J., Seghers P., 1956, *L'art poétique*, Paris, Marabout, 709 p.

Chevrel Y., 1992, *L'étudiant chercheur en littérature*, Paris, Hachette, 159 p.

Chevrier J., 1984, *Littérature nègre*, Paris, Armand Colin, 272 p.

Chiss J.-L. et al., 1987, *Apprendre/Enseigner à produire des textes écrits*, Bruxelles, De Boeck Université, 328 p.

Claudel P., *Art poétique*, 1984, Paris, Gallimard, 179 p.

Cohen J., 1966, *Structure du langage poétique*, Paris, Flammarion, 218 p.

Conso P., Hemici F., 2003, *L'entreprise en 20 leçons*, Paris, Dunod, 458 p.

Cortès J., 1987, *Essais (Collection dirigée par), une introduction à la recherche scientifique en didactique des langues*, Paris, Edition Crédif, 231 p.

Cortès J., « Lignes de partage », in *Synergies Afrique Centrale et de l'Ouest* n° 1, année 2006, pp. 5-7 sur le thème *Diversité et Richesse de la Recherche francophone en Afrique Centrale et de l'Ouest*.

Cortès J., « Bienvenue à Synergies Chili au sein du réseau GERFLINT », (Réf. du 27 avril 2007) Disponible sur : <http://cla.univ-fcomte.fr/GERFLINT/Chili1/DEDICACE.pdf>.

- Cortès J., « Formation de base : un secteur négligé en didactique du FLE », (Réf. du 27 avril 2007) Disponible sur : <http://cla.univ-fcomte.fr/GERFLINT/Chili2/etienne.pdf>.
- Cortès J., Lenouvel S., « Poursuivre l’humanisation d’homosapiens ? Pensée complexe et enseignement-apprentissage des langues-cultures », (Réf. Du 27 avril 2007) Disponible sur : www.mcxpc.org/docs/ceisy/a12-2.pdf.
- Cossuta F., (dir.), 1996, *Descartes et l’argumentation philosophique*, Paris, PUF, 241 p.
- Cressot M., James L., 1988, *Le style et ses techniques*, Paris, PUF, 317 p.
- Cuq J.-P., 1996, *Une introduction à la didactique de la grammaire en français langue étrangère*, Paris, Didier/Hatier, 128 p.
- Cuq J.-P., Gruca I., 2002, *Cours de didactique du français langue étrangère et seconde*, Grenoble, Presse Universitaire de Grenoble, 454 p.
- Datheil R., 1975, *Poétique*, Paris, Editions Nizet, 195 p.
- Declercq G., 1992, *L’art d’argumenter (structures rhétoriques et littéraires)*, Paris, Editions Universitaires, 283 p.
- Delas D., Filliolet J., 1973, *Linguistique et poétique*, Paris, Librairie Larousse, 206 p.
- Delavallee E., Joly E., Yoldjian A., 2002, *La culture d’entreprise pour manager autrement*, Paris, Edition d’Organisation, 140 p.
- Detrie C., Siblot P., Verine B., 2001, *Termes et concepts pour l’analyse du discours*, Paris, Honoré Champion, 413 p.
- Drame A., Senn-Borloz A., 1992, *Jeliya Etre griot et musicien aujourd’hui*, Paris, Editions L’Harmattan, 366 p.
- Dreyfus S., Nicolas-Vullierme L., 2000, *La thèse de doctorat et le mémoire (étude méthodologique)*, Paris, Editions Cujas, 486 p.
- Ducrot O., 1968, *Qu’est-ce que le structuralisme ? Le structuralisme en linguistique*, Paris, Editions du Seuil, 125 p.
- Ducrot O., 1968, *Le structuralisme en linguistique*, Paris, Seuil, 123 p.
- Ducrot O., 1980, *Les échelles argumentatives*, Paris, les Editions de Minuit, 96 p.
- Ducrot O., 1984, *Le dire et le dit*, Paris, les Editions de Minuit, 237 p.
- Durand J., 1981, *Les formes de la communication*, Paris, Bordas, 205 p.
- Eluerd R., 1992, *Langue et littérature, grammaire, communication, techniques littéraires*, Paris, Nathan, 448 p.
- Etchegoyen A., 1990, *Le Capital lettres, des littéraires pour l’entreprise*, Paris, François Bourin, 445 p.

- Féral C. de, 2004, « Français et langues en contacts chez les jeunes en milieu urbain : vers de nouvelles identités », in Actes du colloque des Premières journées scientifiques communes des réseaux de *et outils linguistiques* du 31 mai au 1^{er} juin 04 à Ouagadougou. (Réf. Du chercheurs concernant la langue sur le thème : *Penser le francophonie-Concepts, actions* 20 février 2010), Disponible sur <http://www.bibliothèque.refer.org/biblio/chapitres>.
- Fintz C., Rispaill M., 1997, *Le français dans l'enseignement supérieur*, Paris, Ellipses, 255 p.
- Fintz C., Costa V., 1998, « Les territoires de l'EMC : diversité et fragilité » in *La didactique du français dans l'enseignement supérieur : bricolage ou rénovation ?*, Paris, L'Harmattan, pp. 13-51.
- Fontaine D., 1993, *La poétique, introduction à la théorie générale des formes Littéraires*, Paris, Nathan, 128 p.
- Forestal C., « Pour une compétence éthique et déontologique en didactique des langues-cultures », conférence prononcée à l'assemblée générale de l'APLV, le 9 décembre 2006 à Marseille, (Réf. du 27 avril 2007) Disponible sur : www.aplv-languesmodernes.org/article.php3?id_article=836-46k.
- Fournier Nguyen P. N., « Stéréotype et analyse du discours », in Synergies Pérou n° 2, année 2007, pp. 40-55., sur le thème : *Identité plurielle : regards croisés langue-culture-société*, (Réf. du 27 avril 2007) Disponible sur : <http://gerflint.forumpro.fr>.
- Francis J., 1982, *Différence et subjectivité*, Paris, Aubier Montaigne, 423 p.
- Frédéric F. (dir.), 1980, *Linguistique*, Paris, PUF, 560 pages.
- Frédéric F., 1998, *Le discours et ses entours (essai sur l'interprétation)*, Paris, L'Harmattan, 285 p.
- Freud S., 1966, *Cinq leçons sur la psychanalyse suivi de contribution à l'histoire du mouvement psychanalytique*, Petite Bibliothèque Payot, Paris, 149 p.
- Freud S., 1981, *Essais de psychanalyse*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 278 p.
- Fumaroli M., 1999, *Histoire de la rhétorique dans l'Europe, 1450-1950*, Paris, PUF, 1359 p.
- Galichet G., Chatelain L. & Galichet R., 1969, *Grammaire française expliquée*, Paris, Editions Charles-Lavauzelle et Cie, 474 p.

- Galisson R., 1983, *Des mots pour communiquer, éléments de lexico- méthodologie*, Paris, Clé International, 159 p.
- Gandouin J., Roussignol J.-M., 1992, *Rédaction administrative Afrique*, Paris, Armand Colin, 223 p.
- Gandouin J., 1995, *Correspondances et rédaction administratives, (ouvrage couronné par l'Académie française)*, Paris, Armand Colin, 375 p.
- Gandouin J., Roussignol J.-M., 2009, *Rédaction administrative Afrique, Maghreb-Afrique subsaharienne*, Paris, Armand Colin, 224 p.
- Gbocho A., *Introduction à la logique formelle*, Abidjan, PUCI, 1996, 99 p.
- Genette G., 1972, *Figure III*, Paris, Editions du Seuil, 286 p.
- Genette G., 1992, *Esthétique et poétique* (textes réunis et présentés par), Paris, Editions du Seuil, 245 p.
- Girault O., 1996, *Les outils de la communication écrite d'entreprise (courrier, messages internes)*, Paris, Foucher, 159 p.
- Goffman E., 1974, *Les rites d'interaction*, Paris, Editions de Minuit, 230 p.
- Gouvard J.-M., 1998, *La pragmatique, outils pour l'analyse littéraire*, Paris, Armand Colin, 188 p.
- Gozé T., 1994, *L'intelligence en Afrique, une étude du raisonnement expérimental*, Paris, L'Harmattan, 254 p.
- Groupe μ , 1990, *Rhétorique de la poésie*, Paris, Editions du Seuil, 368 p.
- Guiraud P., 1969, *Essais de stylistique*, Paris, Klincksieck, 283 p.
- Gusdorf G., 1952, *La parole*, Paris, PUF, 126 p.
- Gusine G. O., 1962, *L'Afrique dans l'univers poétique de Léopold Sédar Senghor*, Abidjan, NEA, 274 p.
- Halsall W. A., 1995, *Victor Hugo et l'art de convaincre, le récit hugolien : rhétorique, argumentation, persuasion*, Montréal, Editions Balzac, 496 p.
- Halté J.-F., 1992, *La didactique du français*, Paris, PUF, « Que sais-je ? » n° 2656, 127 p.
- Hausser M., 1991, *Pour une poétique de la négritude T.2*, Paris, Nouvelles du Sud, 503 p.
- Hegel G. W. F., 1953, *Esthétique, textes choisis*, Paris, PUF, 230 p.
- Hegel G. W. F., 1979, *Esthétique*, quatrième volume, traduction S. Jankélévitch, Paris, Flammarion, 312 p.
- Hegel G. W. F., 1979, *Introduction à l'esthétique, le beau*, premier volume, traduction S. Jankélévitch, Paris, Flammarion, 379 p.
- Hjelmslev L., 1966, *Le langage*, Paris, Les Editions de Minuit, 201 p.

- Jaap J. S., 1985, *Sémiologie et linguistique (réflexions préparadigmatiques)*, Amsterdam, Rodopi, 74 p.
- Jakobson R., 1977, *Huit questions de poétique*, Paris, Editions du Seuil, 188 p.
- Jarrety M., 2003, *La poétique*, Paris, PUF, « Que sais-je ? » 128 p.
- Jeandillou J.-F., 1997, *L'analyse textuelle*, Paris, Armand Colin, 192 p.
- Jimenez M., 1997, *Qu'est-ce que l'esthétique ?*, Paris, Gallimard, 448 p.
- Joubert J. L., 1988, *La poésie*, Paris, Armand Colin, 164 p.
- Josien M., 1991, *Techniques de communication inter-personnelle, analyse transactionnelle – école de Palo Alto – PNL en 26 questions et 67 exercices commentés*, Paris, Les Editions d'Organisation, 157 p.
- Jouve M., 2000, *Communication, théories et pratiques*, Rosny, Edition Bréal, 351 p.
- Kant E., 1999, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, Traduction de Paris, Victor Delbos, Dalgrave, 210 p.
- Kerbrat-Orecchioni C., 1980, 1997, *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin/Masson, 290 p.
- Kerbrat-Orecchioni C., 1986, 1998, *L'implicite*, Paris, Armand Colin, 404 p.
- Kerbrat-Orecchioni C., 1994, 1998, *Les interactions verbales, 3. Variations culturelles et échanges rituels*, Paris, Armand Colin/Masson, 347 p.
- Kerbrat-Orecchioni C., 2001, *Les actes du langage dans le discours, théories et fonctionnement*, Paris, Nathan, 200 p.
- Kerbrat-Orecchioni C., 2005, *Les actes de langage, théories et fonctionnement « Quand dire c'est faire » : un travail de synthèse sur la pragmatique conversationnelle*, Paris, Armand Colin, 200 p.
- Kesteloot L., 1988, *Négritude et situation coloniale*, Paris, Editions, Silex, 93 p.
- Kibedi-Varga A., 1970, *Rhétorique et littérature, études de structures classiques*, Paris, Librairie Marcel Didier, 235 p.
- Kibedi-Varga A., 1989, *Discours, récit et image*, Bruxelles, Editions Mardaga, 147 p.
- Kremer-Marietti A., 1987, *L'éthique*, Paris, PUF, « Que sais-je ? » n° 2383, 127 p.
- Lamy B., 1998, *La rhétorique ou l'art de parler, édition critique avec introduction et notes par Christine Noille Clauzade*, Paris, Champion Editeur, 495 p.

- Latraverse F., *La pragmatique, histoire et critique*, Bruxelles, Pierre Mardaga, 267 p.
- Laurier D., 1993, *Introduction à la philosophie du langage*, Liège, Mardaga, 322 p.
- Le breton D., 2004, *L'interactionnisme symbolique*, Paris, PUF, 249 p.
- Lefebvre M. J., 1971, *Structure du discours de la poésie et du récit*, Neuchâtel (Suisse), Editions de la Baconnière, 202 p.
- Lefebvre M. J., 1981, *L'Argumentation*, Lyon, Presse Universitaire de Lyon, 219 p.
- Lehniisch J.-P., 1985, *La communication dans l'entreprise*, Paris, PUF, « Que sais-je ? » n° 2229, 127 p.
- Lempereur A., 1991, *L'Argumentation, philosophie et langage*, Liège, Editions Mardaga, 216 p.
- Lévinas E., 1982, *Ethique et infini*, Paris, Fayard, 121 p.
- Lévinas E., 1995, *Altérité et transcendance*, Paris, Fata Morgana, 182 p.
- Lerat P., 1995, *Les langues spécialisées*, Paris, PUF, 201 p.
- Lerot J., 1993, *Précis de linguistique générale*, Paris, les éditions de Minuit, 446 p.

M-Q

- Maingueneau D., 1987, *Nouvelles tendances et analyse du discours*, Paris, Editions Hachette, 144 p.
- Maingueneau D., 1990, *Eléments de linguistique pour le texte littéraire*, Paris, Bordas, 173 p.
- Maingueneau D., 1996, *Les termes clés de l'analyse du discours*, Paris, Seuil, 143 p.
- Maingueneau D., 1998, *Analyser les textes de communication*, Paris, Dunod, 211 p.
- Makouta-Mboukou J.-P., 1985, *Introduction à la poésie négro- africaine*, Abidjan, Nouvelles Editions Africaines, 343 p.
- Makouta-Mboukou J.-P., 1985, *Les grands traits de la poésie négro-africaine*, Abidjan, Nouvelles Editions Africaines, 347 p.
- Marcellesi J.-B., Bulot T., Blanchet P., 2003, *Sociolinguistique, Epistémologie, langues régionales, polynomie*, Paris, L'Harmattan, 308 p.
- Martinet J., 1973, 1975, *Clefs pour la sémiologie*, Paris, Editions Seghers, 239 p.
- Mattéi J.-F., 2007, *Platon*, Paris, PUF, « Que sais-je ? » n° 880, 127 p.
- Maziere F., 2005, *L'analyse du discours*, Paris, PUF, « Que sais-je ? » n° 3735, 127 p.

- Meunier J.-P., 1993, *Introduction aux théories de la communication, Analyse Sémiopragmatique de la communication Médiatique*, Bruxelles, Edition Deboeck Université, 304 p.
- Meunier J.-P., Peraya D., 2004, *Introduction aux théories de la communication*, Bruxelles, De Boeck Université, 459 p.
- Meyer B., 2004, *Les pratiques de communication, de l'enseignement supérieur à la vie professionnelle*, Paris, Armand Colin, 231 p.
- Michel – Charles, 1977, *Rhétorique de la lecture*, Paris, Editions du Seuil, 298 p.
- Molière, 1979, *Le misanthrope*, Paris, Bordas, 128 p.
- Mounin G., 1971, *Clefs pour la linguistique*, Paris, Seghers, 166 p.
- Mounin G., 1999, *Introduction à la sémiologie*, Paris, les Editions de Minuit, 248 p.
- Moussirou-Mouyama A., (dir.), 2008, *Les boîtes noires de Louis-Jean Calvet*, Paris, Ecriture, 504 p.
- Moreux A. Th., 1986, *Pour écrire en français*, Paris, Editions Doin, 219 p.
- Morin E., 1977, *La méthode, tome 1, La nature de la nature*, Paris, Seuil, 410 p.
- Morin E., 1991, *La méthode, tome 4, Les idées, leur habitat, leur vie, leurs mœurs, leur organisation*, Paris, Seuil, 264 p.
- Morin E., 1997, *Amour, poésie, sagesse*, Paris, Seuil, 81 p.
- Morin E., 2000, *Reliances*, Paris, Editions de l'Aube, 80 p.
- Morin E., 2004, *Pour entrer dans le XXI^e siècle*, Paris, Seuil, 380 p.
- Morin E., 2004, *La méthode 6. Ethique*, Paris, Seuil, 250 p.
- N'da P., 2002, *Méthodologie de la recherche (de la problématique à la discussion des résultats)*, Abidjan, EDUCI, 144 p.
- Ngandu N. P., 1992, *Négritude et poésie, une lecture de l'œuvre critique de Léopold Sédar Senghor*, Paris, L'harmattan, 158 p.
- Ngandu N. P., 1992, *Littérature et écritures en langues africaines*, Paris, L'Harmattan, 407 p.
- Niamkey K., 1996, *Les images éclatées de la dialectique*, PUCI, Abidjan, 173 p.
- Niangoran-Bouah G., 1981, *Introduction à la drumologie*, Abidjan, Sankofa édition, 199 p.
- Noille-Clauzade C., 1999, *La rhétorique et l'étude des textes*, Paris, Editions Ellipses, 96 p.
- Noyau C., 2004, « Appropriation de la langue et construction des connaissances à l'école de base en situation multilingue : du diagnostic aux actions », in Actes du colloque des Premières journées scientifiques communes des réseaux de chercheurs concernant la langue sur le thème : *Penser le francophonie-Concepts, actions et outils*

- linguistiques* du 31 mai au 1^{er} juin 04 à Ouagadougou. (Réf. Du 20 février 2010), Disponible sur <http://www.bibliothèque.refer.org/biblio/chapitres>.
- Opoku-Agyemang K., « Hiérarchie de l'âge, de l'expérience et de la sagesse dans le folklore du peuple Akan du Ghana » in *Use and acquisition of language and culture : effects on human society* 2005, pp. 90-104.
- Pare J., 1997, *Ecritures et discours dans le roman africain francophone post-colonial*, Ouagadougou, Editions Kraal, 220 p.
- Patillon M., 1977, *Précis d'analyse littéraire T2*, Paris, Fernand Nathan, 142 p.
- Perelman C., Olbretchs-Tyteca L., 1988, 1992, *Traité de l'argumentation*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 734 p.
- Perelman C. et al., 1983, *Actes du colloque de pragmatique, Fribourg (Logique, argumentation)*, Berne, Editions Peter Lang, 221 p.
- Perrichon E., 2008, *Agir d'usage et agir d'apprentissage en didactique des langues-cultures étrangères, enjeux conceptuels, évolution historique et construction d'une nouvelle perspective actionnelle*, sous la direction de C. Puren, Université Jean Monnet-Saint Etienne, 429 p. (Réf. Du 17 avril 10) Thèse de doctorat sciences du langage. Disponible sur : <http://www.aplv-languesmodernes.org/spip.php?article 2009>.
- Peytard J., Moirand S., 1992, *Discours et enseignement du français*, Paris, Hachette, 223 p.
- Peytard J., 1995, *Mikhaïl Bakhtine, dialogisme et analyse du discours*, Paris, Bertrand-Lacoste, 128 p.
- Pietra R. et al., 1985, *Recherches sur la philosophie et le langage, cahier du groupe de recherche sur la philosophie et le langage*, Université des sciences sociales de Grenoble.
- Pinson Claire, 2000, *Guide de votre courrier*, Paris, Marabout, 375 p.
- Platon, 1993, *Le Sophiste*, traduction de Nestor Cardero, Paris, GF-Flammarion, 324 p.
- Plinval de G., 1954, *Pour connaître la pensée de St Augustin*, Paris, Bordas, 242 p..
- Plinval de G., Richer E., 1978, *Histoire de la littérature française*, Paris, Hachette, 304 p.
- Popin J., 1993, *Précis de grammaire fonctionnelle du français*, 1. Morphosyntaxe, Paris, Nathan, 128 p.
- Porcher L., « Ethique, morales, déontologie », Entretien avec Louis Porcher, *Le Français dans le monde*, numéro spécial juillet 1999, coordonné par Martine Abdallah-Pretceille et Louis Porcher, *Ethique, communication et éducation* pp. 14-21.
- Portine H., 1983, *L'argumentation écrite (expression et communication)*, Paris, Hachette, 160 p.

- Pottier B., 1976, *Sémantique et logique*, Paris, Editions Universitaires, 291 p.
- Pottier B., 1992, *Théorie et analyse en linguistique*, Paris, Hachette, 240 p.
- Prieto L. J., 1975, *Pertinence et pratique : essai de sémiologie*, Paris, les Editions de Minuit, 175 p.
- Prieto L. J., 1975, *Etudes de linguistique et de sémiologie générales*, Genève, Librairie Droz S.A., 193 p.
- Puren C., « Un exemple de débat épistémologique en Sciences humaines : la Didactique des langues-cultures » entre objet et sujet », Université Jean Monnet, Séminaire PACT sur l'épistémologie, 3 mai 2005.
- Puren C., « L'évolution historique des approches en didactique des langues-cultures, ou comment faire l'unité des « unités didactiques », conférence du 2 novembre 2004, Congrès annuel de l'Association pour la diffusion de l'Allemand en France (ADEAF), Ecole Supérieure de Commerce de Clermont Ferrand, 2-3 novembre 2004, www.tesol-france.org/new/journal05.html-9k.
- Quivy R., Campenhoutd L. V., 1995, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 287 p.
- Quivy R., Campenhoutd L. V., 2006, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 256 p.

R-Z

- Reboul O., 1994, *Introduction à la rhétorique*, Paris, PUF, 242 p.
- Reboul A., Moeschler J., 1998, *Pragmatique du discours, de l'interprétation de l'énoncé à l'interprétation du discours*, Paris, Armand Colin, 220 p.
- Reichler C., (dir.), 1989, *L'interprétation des textes*, Paris, les éditions de Minuit, 222 p.
- Renard R., 2000, *Une éthique pour la francophonie*, Paris, Didier Erudition, Centre International de Phonétique Appliquée-Mons (CIPA), 357 p.
- Ricard A., 1995, *Littérature d'Afrique noire, des langues aux livres*, Paris, CNRS Editions, Editions, Karthala, 304 p.
- Richard J.- P., 1964, *Onze études sur la poésie moderne*, Paris, Editions du Seuil, 363 p.
- Rispail M., 1998, *Pour une socio-didactique de la langue en situation multiculturelle : le cas de l'oral*, T. 1, Villeneuve, Presses Universitaires du Septentrion, 486 p.

- Rispail M., 1998, *Pour une socio-didactique de la langue en situation multiculturelle : le cas de l'oral*, T. 2, Villeneuve, Presses Universitaires du Septentrion, 219 p.
- Rispail M., 1999, « Le francique luxembourgeois dans une situation paradoxale de part et d'autre de la frontière : une pratique sans école, une école sans pratique », in *Revue de linguistique et de didactique des langues*, Université de Grenoble, n° 20, pp. 75-93.
- Rispail M., 2003, *Le francique : de l'étude d'une langue minorée à la socio-didactique des langues*, Paris, L'Harmattan, 182 p.
- Rispail M., 2004, « Prendre en compte les langues enseignées pour développer les compétences métalinguistiques des élèves », in *Langue et étude de la langue, approches linguistiques et didactiques*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, pp. 185-194.
- Rispail M. (dir.), 2005, *Langues maternelles : contacts, variations et enseignements*, Paris, L'Harmattan, 339 p.
- Rispail M., Lambert P., Millet A. & Trimaille C., 2007, *Variations au cœur et aux marges de la sociolinguistique, mélange offert à Jacqueline Billiez*, Paris, L'Harmattan, 350 p.
- Rispail M., 2007, « Abd Al Malik, chansons d'une à l'autre rive », Selwane.com, (support électronique audio-visuel), Selwane TV, 17 mars 2007, (Réf. Du 18 avril 2010) Disponible sur : <http://www.selwane.tv/taxonomy/term/105>.
- Rispail M., 2009, « Il y a frontière et frontière... », in *Les mots de l'espace : entre expression et appropriation, contribution à une coordination des points de vue autour des sciences du langage*, Paris, L'Harmattan, pp. 95-117.
- Robert M., 1984, *Fondements et étapes de la recherche scientifique en psychologie*, Canada, Edisem, 240 p.
- Robrieux J.- J., 1993, *Elément de rhétorique et d'argumentation*, Paris, Edition Dunod, 225 p.
- Robrieux J.- J., 2000, *Rhétorique et argumentation*, Paris, Editions Nathan, 262 p.
- Rouveyrans J.-C., 1989, *Mémoires et thèses (l'art et les méthodes)*, Paris, Maisonneuve et Larosse, 197 p.
- Roy H., 1993, *La sémiologie de l'écriture*, Paris, CNRS Editions, 377 p.
- Ruwen O., 2007, *L'éthique aujourd'hui, Maximalistes et minimalistes*, Paris, Gallimard, 252 p.
- Sarfati G. E., 1997, *Eléments d'analyse du discours*, Paris, Nathan, 128 p.
- Sarfati G. E., 2002, *Précis de pragmatique*, Nathan, Paris, 128 p.
- Sartre J.-P., 1948, *Qu'est-ce que la littérature ?*, Paris, Folio/Essais, Gallimard, 374 p.

- Salazar O. A., 1999, *Les mouvements du discours, style, référence et dialogue dans les entretiens cliniques*, Paris, Editions L'Harmattan, 294 p.
- Saussure F. de, 1916, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 331 p.
- Schott-Bourget V., 1994, *Approches de la linguistique*, Paris, Nathan, 128 p.
- Senghor L. S., 1964, *Liberté 1, Négritude et humanisme*, Paris, Seuil, 445 p.
- Sfez L., 1991, *La communication*, Paris, PUF, « Que sais-je ? » n° 2567, 128 p.
- Siouffi G., Van Raemdonck D., 1999, *100 fiches pour comprendre la linguistique*, Bréal, Rosny, 224 p.
- Stamm A., 1999, *La parole est un monde, Sagesses africaines*, Paris, Seuil, 170 p.
- Talon-Hugon C., 2004, *L'esthétique*, Paris, PUF, « Que sais-je ? » n° 635, 127 p.
- Todorov T., 1968, *Poétique 2, qu'est-ce que le structuralisme ?* Paris, Seuil, 112 p.
- Todorov T., 1981, *Mikhaïl Bakhtine le principe dialogique suivi de Ecrits du Cercle de Bakhtine*, Paris, Seuil, 316 p.
- Toussaint B., 1978, *Qu'est-ce que la sémiologie ?*, Toulouse, Edition Edouard Privat, 179 p.
- Vaillant A., 1992, *La Poésie, initiation aux méthodes d'analyse des textes poétiques*, Paris, Nathan, 128 p.
- Vanoye F., 1990, *Expression, communication*, Paris, Armand Colin, 252 p.
- Wald P., Manessy G., 1979, *Plurilinguisme, normes, situations, stratégies*, Paris, L'Harmattan, 285 p.
- Vargas C. (dir.), 2004, *Langue et étude de la langue, approches linguistiques et didactiques*, Aix-en-Provence, Publication de l'Université de Provence, 402 p.
- Wellek R, Waren A., 1971, *La théorie littéraire*, Paris, Editions du Seuil, 397 p.
- Westphalen M.-H., 2004, *Communicator, le guide de la communication d'entreprise*, Paris, Dunod, 446 p.
- Wackermann G., Wilhelm A., 1969, *Initiation à la technique du rapport*, Paris, Dunod, 224 p.
- Wunenburger J.-J., 1985, *Sigmund Freud, une vie, une œuvre, une époque*, Paris, Balland, 428 p.
- Yao J., 2005, *Méthodes d'études et de recherche en sciences économiques et sociales avec application au contexte de l'Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 286 p.
- Zinsou E. M., 2006, « Représentations sociales des concours par les ivoiriens » in *Humanitas* n° 5, décembre 2006, pp. 3-32.
- Zinsou E. M., 2009, *L'université de Côte d'Ivoire et la société*, Paris, L'Harmattan, 318 p.

Zinsou E. M., 2009, « Le public adulte, un nouveau pôle de la formation dans les pays en voie de développement », in *Hineris plus, Itinéraires pédagogiques et médiations scientifiques*, volume 7, mars-avril 2009, pp. 5-15.

Dictionnaires et encyclopédies

- Aquien M., 1993, *Dictionnaire de poétique*, Paris, le livre de Poche, 344 p.
- Aquien M., Moline G., 1996, *Dictionnaire de rhétorique et de poétique*, Paris, le Livre de Poche, 757 p.
- Arrive M., Gadet F., Galmiche M., 1986, *La Grammaire d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion, 720 p.
- Bersani J., Schweizer H., Lecomte L. et al., 1990, *Le grand atlas des littératures*, France, Encyclopaedia Universalis, 436 p.
- Brisson L., Pradeau J.-F., 2007, *Dictionnaire Platon*, Paris, Ellipses, 165 p.
- Charaudeau P., Maingueneau D., 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil.
- Cuq J.-P., (dir.), 2003, *Dictionnaire de didactique du français, langue étrangère et langue seconde*, Paris, Clé International, 303 p.
- Doron R., Parot F. (dir.), 1991, *Dictionnaire de psychologie*, Paris, PUF, 755 p.
- Dubois J. et al., 1973, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse, 516 p.
- Ducrot O., Todorov T., 1972, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Editions du Seuil, 470 p.
- Galisson R., Coste D., 1976, *Dictionnaire de didactique des langues*, Paris, Hachette, 612 p.
- Goosse A., 1997, *Le bon usage*, Grévisse, 13^e édition, Paris, Deboeck Duculot, 1762 p.
- Greimas A. J., Courtès J., 1993, *Sémiotique, dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Paris, Hachette, 454 p.
- Moreau M.-L., 1997, *Sociolinguistique, concepts de base*, Hayen, Mardaga, 312 p.
- Morier H., 1988, *Dictionnaire de poétique et de rhétorique*, Paris, PUF, 1345 p.
- Neveu F., 2004, *Dictionnaire des sciences du langage*, Paris, Armand Colin, 317 p.
- Rey A., (dir.), 2005, *Dictionnaire culturel en langue française*, Paris, Robert, T. 2.
- Rey A., (dir.), 2005, *Dictionnaire culturel en langue française*, Paris, Robert, T. 3.
- Rey A., (dir.), 2005, *Dictionnaire culturel en langue française*, Paris, Robert, T. 4.
- Robert J.-P., 2008, *Dictionnaire pratique de didactique du FLE*, Paris, Ophrys, 224 p.

Sitographie

- <http://www.histophilo.com>
- <http://fr.wikipedia.org/wiki/communication> (18 octobre 06).
- <http://fr.wikipedia.org/wiki/linguistique> (18 octobre 06).
- <http://fr.wikipedia.org/wiki/sémantique> (18 octobre 06).
- <http://fr.wikipedia.org/wiki/pragmatique> (18 octobre 06).
- <http://fr.wikipedia.org/wiki/ethique> (18 octobre 06).
- <http://fr.wikipedia.org/wiki/esthétique> (18 octobre 06).
- <http://fr.wikipedia.org/wiki/ethique> (22 janvier 07).
- <http://fr.wikipedia.org/wiki/esthetique> (22 janvier 07).
- <http://www.isc.cnrs.fr/reb/pragmatique.htm> (8 Février 07).
- <http://www.isc.cnrs.fr/reb/TOM.htm> (8 Février 07).
- <http://www.isc.cnrs.fr/reb/Reference.htm> (8 Février 07).
- <http://www.isc.cnrs.fr/reb/Interface.htm> (8 février 07).
- http://www.scienceshumaines.com/la-manipulation-par-l-image-fr_13548.html
(8 février 07).
- <http://www.jecommunique.com> (8 Février 07).
- http://www.elegia.fr/Impression_fiche-N12141044-Efficacite_professionnelle_Developper...
(8 Février 07).
- <http://theses.univ-lyon2.fr/?q=note/40> (11 avril 07).
- <http://cla.univ-fcomte.fr/gerflint/chili1/DEDICACE.pdf> (27 avril 07).
- <http://cla.univ-fcomte.fr/gerflint/chili1/CORTES.pdf> (27 avril 07).
- http://fr.wikipedia.org/wiki/Edgar_Morin (10 mai 07).
- www.mondesfrancophones.com/espaces/Philosophies/comptes-rendus/l2019ethique-selonedgar-morin/htm (12 mai 07).
- nicol.club.fr/ciret/article/bulletin/b12/b12c1.htm (12 mai 07).
- www.isp-formation.fr/article.php3?ib_article=87 (12 mai 07).
- http://fr.wikipedia.org/wiki/C%C3%Bate_d'Ivoire (17 janvier 10).
- <http://www.tlfq.ulaval.ca/ax/afrique/cotiv.htm> (10 janvier 10).
- <http://www.abidjan-da.ci/Accueil/Presentation/Abidjan/Index/html> (10 janvier 10).
- <http://newsdabidjan.com>, (News d'Abidjan-Côte d'Ivoire) (17 janvier 10).
- <http://www.cnrl.fr/definition/ethique> (17 janvier 10).

<http://www.aplv-languesmodernes.org/spip.php?article 2009> (14 avril 10)

www.christian.puren.com (14 avril 10)

www.francparler.info/PUREN_francparler_ppt_sonorise/index.htm (14 avril 10)

www.christianpuren.com (17 avril 10)

<http://www.coe.int/T/DG4/Portfolio/documents/cadrecommun.pdf> (17 avril 10)

<http://www.selwane.tv/taxonomy/term/105> (18 avril 10)

La lettre administrative et l'acte administratif unilatéral à Abidjan : éthique et esthétique communicationnelles

Résumé

Entre la tradition de l'écriture et celle de l'oralité, l'écrit administratif, à Abidjan, est un écrit entre deux. Il se situe entre deux cultures que véhiculent une langue officielle au statut légitimé par la constitution et des langues locales issues de quatre groupes linguistiques et qui, bien que non enseignées, sont couramment pratiquées par les populations. Dans une telle situation de diglossie et contrairement aux pratiques orales en français qui, en Afrique francophone, mettent en relief une appropriation du français par des phénomènes d'interférences lexicales, syntaxiques et des adjonctions ou des tronctions, l'écrit administratif apparaît comme un document correctement écrit des points de vue syntaxique et lexical. Cependant, comme dans toute rencontre, le contact des langues en présence influe sur le comportement langagier des locuteurs. Dans le cadre de l'écrit administratif, les locuteurs prennent appui sur les dispositifs langagiers oraux, mieux connus et mieux maîtrisés, pour construire leurs écrits. Ce dispositif, marqué essentiellement par une éthique de l'altérité qui fait de la parole un art, est source d'étrangeté du fait de son éloignement des normes conventionnelles de l'écrit administratif. Cette étrangeté qui n'est que la manifestation de l'étranger dans sa pratique du français administratif, révèle une esthétique discursive particulière. Ainsi, expression de l'identité linguistique, l'écrit administratif est également à percevoir comme le lieu d'une interculturelité et le locuteur un passeur favorisant le lien nécessaire entre les peuples et les cultures.

Mots clés : éthique, esthétique, identité, altérité, communication, écrits administratifs, interaction, interculturelité.

Communication through formal writing and administrative act in Abidjan : ethic an aesthetic

Abstract

Between the tradition of the writing and that of the orality, the formal writing, in Abidjan, is a writing between two. It is located between two cultures that convey an official language to the status legitimated by the constitution and the local languages from four linguistic groups and which, although not taught, are commonly practiced by the populations. In such a situation diglossia and contrary to practices in French, which oral, in francophone Africa, highlight a ownership of the French language by the phenomenon of interference lexical, syntactic and additions or truncations, formal writing appears as a document properly written of points of view syntactic and lexical. However, as in any meeting, the contact of the languages affects the behaviour of language speakers. In the framework of the formal writing, speakers take support on the oral devices, better known and better controlled, to build their writing. This device, characterized by an ethic of otherness which makes the talk an art, is a source of strangeness because of its expulsion of standards of the administrative writing. This strangeness reveals an aesthetic discursive particular. Thus, expression of the linguistic identity, administrative writing is also to perceive as the place of interculturality and, the speaker, a boatman favouring the necessary link between people and cultures.

Keywords : ethic, aesthetic, identity, otherness, communication, formal writing, interaction, interculturality.